

PREMIÈRE ÉPITRE AUX CORINTHIENS

INTRODUCTION ¹

¹ *L'Église de Corinthe et ses relations avec saint Paul.* — L'antique cité de Corinthe était bâtie à l'extrémité méridionale de l'isthme étroit qui relie le Péloponèse à la Grèce proprement dite. Quoique située elle-même au milieu des terres, elle était reliée à deux ports très rapprochés d'elle : celui de Cenchrées, à l'est ², sur la mer Égée ; celui de Léchæon, à l'ouest, sur la mer Ionienne. Par suite de cette position unique, elle ne tarda pas à devenir le centre de vastes relations commerciales entre l'Orient et l'Occident ; ce qui lui valut de grandes richesses et lui attira une population considérable, mais très mêlée et corrompue à un rare degré.

Détruite par les Romains en 146 av. Jésus-Christ, elle fut rétablie en 46 par Jules César, avec le titre de colonie romaine ³, et, grâce à la faveur des empereurs, elle reconquit bientôt son importance et ses richesses. Mais malheureusement elle retrouva aussi ses mœurs dépravées des temps antérieurs, à tel point que vivre d'une manière dissolue se nommait alors dans la Grèce *κορινθίζειν*, « faire comme à Corinthe ⁴. » Elle devint la capitale de la province d'Achaïe, la résidence du proconsul ⁵ et le siège des jeux isthmiques. Le commerce n'était pas seul à y prospérer ; les lettres, les arts et les sciences y étaient assez en honneur pour que Cicéron ⁶ pût lui décerner le glorieux titre de « lumen totius mundi ». Au temps de saint Paul, la population se composait des descendants des premiers

¹ Pour les commentaires catholiques, voyez l'Introd. gén., p. 12. On peut ajouter à cette liste les ouvrages de A. Maier (*Commentar über den ersten Korintherbriefe*, Fribourg-en-Brigau, 1857) et de Cornely (*Prior Epistola ad Corinthios*, Paris, 1890). Voyez aussi Ign. Rohr, *Paulus und die Gemeinde von Korinth auf Grund der beiden Korintherbriefe*, Fribourg-en-Brigau, 1899.

² Cf. Rom. xvi, 1. Voyez l'*Atl. géog.*, pl. xvii.

³ Sous le nom de « Colonia Julia Corinthus ». Notez le nombre relativement considérable des

noms romains qui sont rattachés à Corinthe dans le Nouveau Testament : Crispus, Titius, Justus (Act. xviii, 7-8) ; Luclus, Tertius, Caïus, Quartus (Rom. xvi, 21-23) ; Fortunatus, Achaïeus (I Cor. xvi, 17).

⁴ Cette épître ne le montrera que trop en plusieurs endroits. Les anciens auteurs, surtout Strabon et Pausanias, aident à compléter ce triste tableau.

⁵ Cf. Act. xviii, 12.

⁶ *Pro leg. Man.*, 5.

« coloni » formant une sorte d'aristocratie, d'un certain nombre de magistrats et d'autres Romains établis dans la ville pour leurs affaires, de Grecs nombreux, enfin d'étrangers venus d'un peu partout, notamment de Juifs, que l'on était sûr de rencontrer alors dans tous les centres commerciaux de quelque importance.

C'est saint Paul lui-même qui vint porter le premier la lumière de l'évangile et fonder une Église florissante dans ce milieu qui paraissait si peu disposé à pratiquer la vie chrétienne¹. Sa première visite eut lieu durant son troisième voyage apostolique. Elle est racontée au livre des Actes, XVIII, 1-18. Selon sa coutume, il s'adressa d'abord aux Juifs, parmi lesquels il opéra quelques conversions. Mais, la plupart ayant résisté violemment à la grâce, il se tourna vers les Gentils, qui acceptèrent la foi en très grand nombre, surtout dans la classe inférieure de la société², quoique plusieurs des convertis, issus du paganisme, appartenissent aux classes supérieures³. Ce premier séjour de l'apôtre dura dix-huit mois. Après son départ, la jeune communauté continua de faire des progrès dans la foi, grâce surtout au zèle et à l'éloquence d'Apollos, Juif d'Alexandrie, qui était devenu chrétien à Éphèse⁴. Mais, lorsque l'heureuse influence due à la personnalité puissante de saint Paul cessa de s'exercer d'une manière immédiate, de graves abus, en rapport avec la dépravation corinthienne, se manifestèrent au grand jour. L'apôtre, averti, écrivit alors aux fidèles⁵ une lettre qui s'est perdue, et dans laquelle il leur reprochait de n'avoir pas rompu toute communion avec les coupables. La situation ne tarda pas à devenir plus triste encore, à divers points de vue, comme nous allons le voir.

2^o *L'occasion et le but de la première épître aux Corinthiens.* — Peu de temps après avoir envoyé cette lettre, Paul apprit par les serviteurs d'une dame grecque nommée Chloé⁶, bien connue des chrétiens de Corinthe, que la désunion avait pénétré dans la communauté; il s'y était formé plusieurs partis, très surexcités les uns contre les autres, et qui menaçaient de créer un véritable schisme⁷. Par cette même source ou par trois membres de l'Église de Corinthe, venus à Éphèse pour le visiter⁸, l'apôtre sut également qu'un grand scandale contre les mœurs avait éclaté, et que les fidèles n'avaient pas aussitôt protesté avec énergie contre le crime et excommunié son auteur⁹. Du reste, les vices de la chair avaient fait encore parmi eux d'autres victimes¹⁰. Et puis, des différends ayant surgi entre chrétiens, ceux-ci s'étaient cités mutuellement devant les tribunaux païens, au lieu de recourir à l'arbitrage de leurs frères¹¹. Dans les assemblées religieuses, les femmes enlevaient leur voile, et s'arrogeaient même le droit d'enseigner en public¹². Les repas fraternels qui accompagnaient la réception de la sainte Eucharistie donnaient lieu à des scènes de désordre¹³; il en était de même des dons surnaturels que l'Esprit-Saint accordait alors largement aux chrétiens¹⁴. Enfin des doutes ou des erreurs avaient pris naissance au sujet d'un dogme capital, celui de la résurrection¹⁵. D'un autre côté, les Corinthiens avaient eux-mêmes écrit à saint Paul, pour le prier de les renseigner sur plusieurs points pratiques d'une grande importance, en particulier sur le mariage et la virginité, et sur la manducation des viandes qui avaient été

¹ Cf. I Cor. III, 6, 10-11, où il affirme avoir jeté les fondements de la chrétienté de Corinthe.

² Cf. I Cor. I, 26-28; v, 21.

³ Cf. I Cor. XI, 21; Rom. XVI, 28.

⁴ Cf. Act. XVIII, 27-28; I Cor. III, 4, etc.

⁵ Voyez I Cor. V, 9-11.

⁶ Voyez I, 11, et le commentaire.

⁷ Voyez I, 12, et les notes.

⁸ I Cor. XVI, 17.

⁹ v, 1 et ss.

¹⁰ VI, 12-20.

¹¹ VI, 1 et ss.

¹² XI, 3 et ss.; XII, 34-35.

¹³ XI, 17 et ss.

¹⁴ Chap. XII et XIII.

¹⁵ XV, 1 et ss.

offertes aux idoles ¹. Cette demande et ces fâcheuses nouvelles furent l'occasion de la présente lettre.

Le but que se proposait l'auteur est évident par là même. Il voulait étouffer les germes du schisme avant qu'ils eussent le temps de se développer davantage, mettre promptement fin aux abus qu'on lui avait signalés, répondre aux questions proposées, faire cesser les doutes dogmatiques, et aussi ajouter de son propre mouvement quelques instructions pratiques et doctrinales, qu'il croyait utiles à ses chers Corinthiens dans leur situation présente ².

3^o *Le sujet et la division, le style.* — D'après ce que nous venons de dire, on doit s'attendre à rencontrer dans cette lettre une grande diversité d'idées et de sujets. Elle est loin de traiter un thème unique, parfaitement suivi, à la manière des épîtres aux Romains, aux Galates, etc. De plus, comme c'est l'élément pratique qui y domine, et que cet élément a, par la force même des choses, des ramifications multiples, la variété n'en sera que plus accentuée. Mais Paul savait toujours ramener les détails à des principes supérieurs, et il avait le don de bien grouper les pensées, en sorte que la classification est relativement aisée, même dans cet écrit aux sujets hétérogènes.

D'abord un court prologue, sous la forme de l'introduction épistolaire accoutumée, I, 1-9. Ensuite, quatre parties assez bien tranchées : 1^o Blâme adressé aux fidèles de Corinthe, à cause de leurs divisions intestines (I, 10-IV, 21). Après avoir établi sommairement les faits, I, 10-16, l'apôtre montre comment l'esprit de parti oublie soit la nature essentielle de la doctrine chrétienne, I, 17-11, 16, soit le vrai caractère du prédicateur chrétien, III, 1-IV, 21. 2^o Règles relatives à la vie civile des chrétiens de Corinthe (V, 1-XI, 1). C'est la portion la plus variée de l'épître : elle traite successivement de l'affreux scandale donné naguère par un des membres de la communauté, V, 1-13; des procès entre chrétiens, VI, 1-11; de la fornication, VI, 12-20; du mariage et de la virginité, VII, 1-40; des viandes offertes aux idoles, VIII, 1-XI, 1. 3^o Questions relatives au culte sacré (XI, 2-IV, 40). Ces questions sont au nombre de trois : les voiles des femmes, XI, 2-16; les désordres qui s'étaient glissés dans la célébration des saints mystères, XII, 17-34; les dons spirituels, XII, 1-XIV, 40. 4^o Une question doctrinale, la résurrection des morts (XV, 1-58). Le chap. XVI sert d'épilogue; il contient quelques nouvelles, des commissions, des exhortations et les salutations accoutumées ³.

Le style de l'épître est très varié, selon les sujets traités. Le ton général est celui de l'instruction simple et familière; par moments, il est plein de chaleur et de tendresse, d'indignation et d'ironie. L'auteur y révèle toute son âme.

4^o *Le lieu et la date de la composition.* — A la fin de l'épître, on lit dans un certain nombre de manuscrits grecs : Elle fut écrite de Philippiques. Mais c'est là une erreur évidente, que la lettre même se charge de réfuter. En effet, XVI, 8, saint Paul annonce expressément aux chrétiens de Corinthe qu'il a l'intention de rester à Éphèse jusqu'à la Pentecôte prochaine. C'est donc, comme tout le monde l'admet aujourd'hui, d'Éphèse qu'il écrivait. Quelques lignes plus bas, XVI, 19, il salue les Corinthiens au nom des Églises de l'Asie proconsulaire, et c'est

¹ Cf. VII, 1-40; VIII, 1-x, 33.

² Nous n'avons rien à dire de l'authenticité des deux épîtres aux Corinthiens. Elle est si bien garantie par les arguments extrinsèques et intrinsèques, qu'elle a été à peine attaquée çà et là de nos jours par quelques critiques du parti rationaliste le plus avancé. « En vérité, dit un

récent commentateur protestant, nier l'authenticité de ces épîtres reviendrait presque à nier l'existence historique de l'Église de Corinthe et de saint Paul lui-même. » Voyez d'ailleurs l'Introd. gén., p. 8 et 9.

³ Pour une analyse plus développée, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1261-1274.

précisément durant son long séjour à Éphèse que l'apôtre des Gentils fonda ces Églises¹. Au même endroit, il présente aussi à la chrétienté de Corinthe une salutation spéciale de la part de ses amis Aquila et Priscille; mais, d'après Act. xviii, 18-19, 1, ceux-ci étaient encore avec lui à Éphèse. Le doute n'est donc pas possible sur ce point².

L'époque de la composition n'est pas moins facile à déterminer, puisque, selon le récit du livre des Actes, xix, 10, saint Paul demeura environ deux ans à Éphèse, probablement de 56 à 57. Nous venons de dire que l'apôtre, lorsqu'il composait sa lettre, formait le projet de demeurer quelque temps encore à Éphèse³; de là, il désirait se rendre en Macédoine, puis à Corinthe⁴. Or l'auteur des Actes, xix, 21, nous parle d'un projet identique de voyage, que saint Paul avait formé vers la fin de son séjour dans la capitale de l'Asie proconsulaire. L'épître et les Actes des apôtres⁵ se réunissent encore pour nous apprendre que, peu de temps avant de quitter Éphèse, Paul envoya Timothée en Macédoine et à Corinthe. La lettre date donc de la dernière partie de son séjour à Éphèse. Elle fut écrite peu de temps avant la Pentecôte de l'an 57⁶; vraisemblablement durant les fêtes pascales, comme paraît l'indiquer l'allusion qui est faite, v, 6-8, aux rites de cette solennité.

5^o *L'importance de la première épître aux Corinthiens* est considérable. « Elle consiste surtout en ce que, plus que tous les autres écrits du Nouveau Testament, elle nous permet de jeter un regard intime sur la vie riche et robuste d'une des premières communautés chrétiennes⁷. Sans cette lettre, l'image que nous sommes en état de nous faire des mouvements spirituels qui se produisaient dans l'Église primitive serait beaucoup plus vague et plus incolore; grâce à elle, cette image devient vivante et dramatique⁸. Mais c'est surtout pour notre époque que la première épître aux Corinthiens a une valeur spéciale. Quels étaient, en effet, les dangers principaux que couraient alors les fidèles de Corinthe? C'étaient une estime exagérée de la sagesse humaine aux dépens de la vérité éternelle et divine, le relâchement et l'indifférence touchant les relations sociales les plus graves, une tendance à spiritualiser les doctrines positives du christianisme et à faire prévaloir les idées personnelles sur la règle de foi objective... Or ne reconnaît-on pas là précisément les grands maux de notre époque? Aussi ne saurait-on recommander assez la lecture de cette lettre⁹. »

¹ Cf. Act. xix, 10.

² Comparez aussi le chap. xx des Actes et I Cor. xvi, 5, 8.

³ Cf. xvi, 8.

⁴ Cf. xvi, 5-7.

⁵ Cf. I Cor. iv, 17 et xvi, 10-11; Act. xix, 22.

⁶ D'après d'autres, en 56 ou en 58.

⁷ Remarquez en particulier ce qui est dit des dons de l'Esprit-Saint, des rapports entre les

pasteurs et les fidèles, des relations entre chrétiens, de l'organisation de l'Église, etc.

⁸ On a dit très justement, à propos d'une partie notable de cette épître, que « c'est le christianisme appliqué aux détails de la vie ordinaire », qu'elle est « une mine inépuisable de pensées et de vie chrétiennes ».

⁹ A. Bisping, *Erklärung des ersten Briefes an die Corinthier*, 2^e édit., Munster, 1863, p. 10.

PREMIÈRE ÉPÎTRE

AUX CORINTHIENS

CHAPITRE I

1. Paul, appelé à être apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et Sosthène notre frère,

2. à l'Église de Dieu qui est à Corinthe, à ceux qui ont été sanctifiés dans le Christ Jésus, appelés saints, et à tous ceux qui invoquent le nom de notre Seigneur Jésus-Christ, en quelque lieu qu'ils soient et que nous soyons nous-même.

3. Que la grâce et la paix vous soient données par Dieu notre Père et par le Seigneur Jésus-Christ.

4. Je rends grâces continuellement

1. Paulus, vocatus apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, et Sosthenes frater,

2. ecclesiae Dei quae est Corinthi, sanctificatis in Christo Jesu, vocatis sanctis, cum omnibus qui invocant nomen Domini nostri Jesu Christi, in omni loco ipsorum et nostro.

3. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

4. Gratias ago Deo meo semper pro

PROLOGUE. I, 1-11.

1° La salutation. I, 1-3.

CHAP. I. — 1-3. Cette salutation est moins solennelle que dans les épîtres aux Romains et aux Galates; mais elle l'est plus que dans la plupart des autres lettres de saint Paul. — *Vocatus apostolus*. Voyez Rom. I, 1 et les notes. — *Per voluntatem Dei*: par opposition à la volonté des hommes. Cf. Gal. I, 1, 15-16. Paul insiste souvent sur ce fait: c'est directement de Dieu qu'il tenait son titre et sa mission d'apôtre. Cf. II Cor. I, 1; Eph. I, 1; Col. I, 1, etc. — *Sosthenes*. Ce chrétien (*frater*) était sans doute un collaborateur de Paul, auprès duquel il se trouvait alors à Éphèse; il est probable que les Corinthiens le connaissaient particulièrement. — *Ecclesiae Dei* (vers. 2). Le peuple juif portait aussi ce beau nom d'assemblée de Dieu (cf. Num. xvi, 3; xx, 4); saint Paul l'applique tantôt à la chrétienté en général, tantôt à des chrétientés particulières. Cf. x, 32; xi, 16; Gal. I, 13, etc. Sur l'origine de l'Église de Corinthe, voyez l'Introd., p. 116. — Les mots *sanctificatis... et vocatis...* sont rattachés comme

apposition à « *ecclesiae Dei* », qu'ils déterminent davantage encore. Ils ont pour but de rappeler aux fidèles de Corinthe toute la dignité du nom chrétien. Voyez Rom. I, 7^a et le commentaire. — *Cum omnibus...* En ajoutant ce trait, l'apôtre associe les croyants du monde entier aux vœux qu'il va former pour les Corinthiens. — *In... loco ipsorum et...* Partout où il y avait des croyants. — *Gratia... et pax...* (vers. 3). Formule toute semblable à celle de Rom. I, 7.

2° L'action de grâces. I, 4-9.

4-9. Paul bénit Dieu pour les faveurs spirituelles départies aux Corinthiens. Les vers. 4-7 renferment l'action de grâces proprement dite; les vers. 8-9 expriment l'espoir que Dieu continuera jusqu'à la fin de répandre ses grâces sur l'Église de Corinthe. — *Gratias... Deo meo*. Voyez Rom. I, 8 et l'Introd. gén., p. 11. — *In gratia*. Plutôt: « *super gratia*, » comme on lit dans quelques anciens manuscrits latins; au sujet de la grâce (ἐπι τῇ χάριτι). — *Data... in Christo...* Donnée non seulement par le Christ, mais, comme au vers. 2^a, dans le Christ; c.-à-d., par suite d'une union étroite avec lui.

vobis, in gratia Dei quæ data est vobis in Christo Jesu,

5. quod in omnibus divites facti estis in illo, in omni verbo, et in omni scientia,

6. sicut testimonium Christi confirmatum est in vobis;

7. ita ut nihil vobis desit in ulla gratia, expectantibus revelationem Domini nostri Jesu Christi,

8. qui et confirmabit vos usque in finem sine crimine, in die adventus Domini nostri Jesu Christi.

à mon Dieu pour vous, à cause de la grâce de Dieu, qui vous a été donnée dans le Christ Jésus;

5. car en lui vous êtes devenus riches en toutes choses, en toute parole et en toute science,

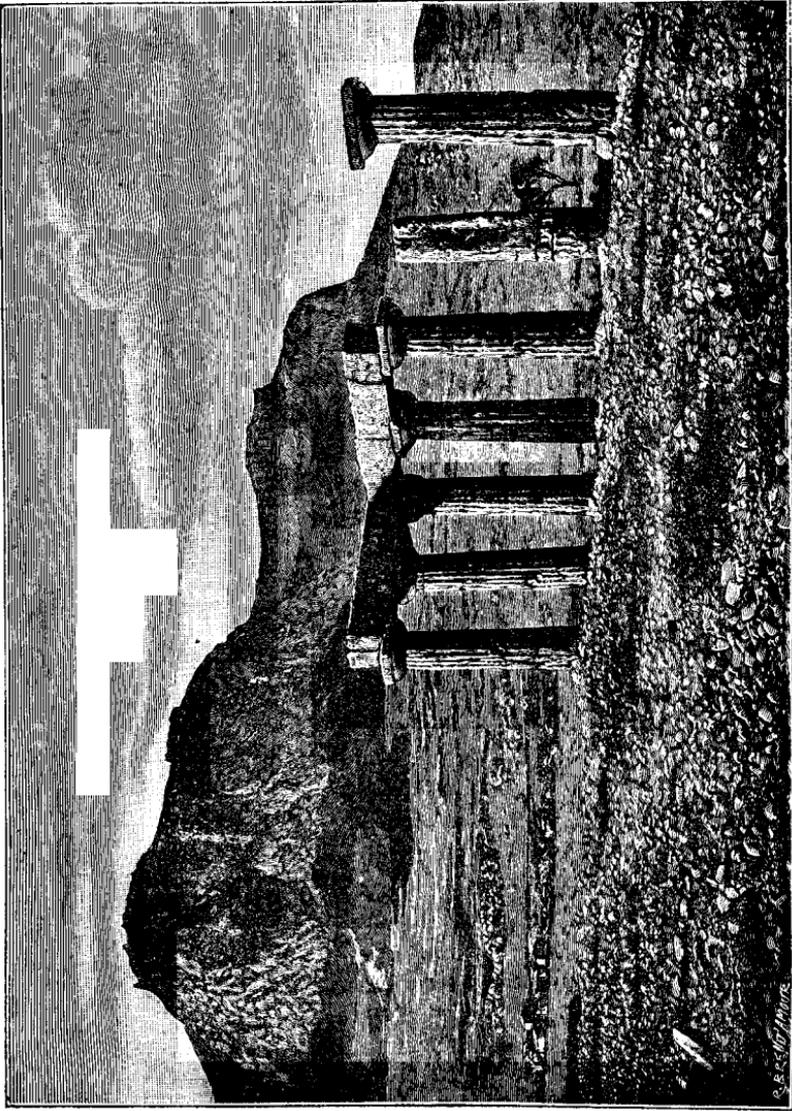
6. le témoignage du Christ ayant été ainsi confirmé parmi vous,

7. de sorte qu'il ne vous manque aucune grâce, à vous qui attendez la manifestation de notre Seigneur Jésus-Christ,

8. lequel vous affermira encore jusqu'à la fin, pour que vous soyez irréprochables au jour de l'avènement de Jésus-Christ notre Seigneur.

Au verset suivant, les mots « in illo » ont le même sens. Cette expression est très chère à saint Paul. — *Quod...* (vers. 5). La pensée du vers. 4 est développée et spécifiée; nous apprenons ce en quoi surtout la grâce divine a consisté pour les Corinthiens. — La locution *in omnibus* (d'après le grec : « in omni » au singulier, en tout point) *divites*... suppose qu'ils avaient reçu de Dieu une abondance extraordinaire de bénédictions. Comp. le verset 7, les chap. xii-xiv et II Cor. viii, 9. — Deux faveurs particulières sont désignées : *in... verbo* (λόγῳ) et... *scientia* (γνώσει). La première ne paraît pas avoir consisté dans le don des langues, comme on l'a conjecturé quelquefois; car ce don, quoique fréquent à Corinthe (cf. xiii, 1; xiv, 2, etc.), n'est jamais appelé simplement λόγος, « sermo. » Il est possible qu'il s'agisse ici du don d'enseigner avec fruit les vérités évangéliques (saint Jean Chrysostome, Théophylacte, Estius, Corn. à Lap., etc.). Mais nous admettons plus volontiers que le substantif λόγος représente en cet endroit, comme en plusieurs autres passages des écrits de saint Paul (cf. xiv, 36; Gal. vi, 6; Eph. i, 13; Col. iii, 16; I Thess. i, 6, etc.), la doctrine évangélique. Dans ce cas, l'apôtre aura voulu dire que les Corinthiens possédaient à fond l'enseignement chrétien; ils étaient en même temps très capables d'en rendre compte, comme l'indiquent les mots *in... scientia*. — *Sicut* (avec la signification de « siquidem », en effet)... L'écrivain sacré rattache à sa vraie cause, la foi solide des Corinthiens, le fait qu'il vient de signaler, c.-à-d., la surabondance des dons célestes parmi eux. — *Testimonium Christi* : la prédication évangélique, qui était un témoignage rendu au Christ par les apôtres et les autres missionnaires. Cf. Act. i, 8; xxvi, 16, etc. — *Confirmatum est* (ἐβεβαιώθη) : a été affermi, consolidé. Selon quelques commentateurs, ce verbe se rapporterait plutôt à la manière dont Dieu avait approuvé et confirmé, au moyen de nombreux prodiges, le témoignage rendu à son Christ par les prédicateurs de l'évangile. Cette interprétation cadre moins bien avec le contexte. — *Ita*

ut... (vers. 7). Résultat produit par le solide établissement du christianisme. Les mots *nihil... desit in ulla...* expriment au négatif ce que le vers. 5 a dit en termes positifs. — *Gratia*. Le grec emploie le substantif χάρισμα, qui joue un rôle considérable dans la suite de l'épître (chap. xii, xiii et xiv). Nous en avons indiqué la signification spéciale à propos de Rom. xii, 6; mais il est vraisemblable qu'il est pris ici dans un sens large, pour désigner non seulement les « grâtes gratis datæ », mais la grâce chrétienne en général. — On s'est parfois étonné de voir saint Paul adresser de si chauds éloges au début d'une lettre dans laquelle il fait ensuite aux destinataires de nombreux et graves reproches. Et pourtant, il n'y a pas simplement ici une « captatio benevolentiæ » vulgaire. Les compliments de l'apôtre étaient sincères, et mérités par la plus grande partie des membres de l'Église de Corinthe; c'était la minorité qui était imparfaite, et les reproches ne retomberont que sur elle. — *Expectantibus*. Le verbe composé ἀπεκδεχόμενος marque une vive attente, dont la continuité est en outre indiquée par l'emploi du participe présent. — *Revelationem...* Ce que les chrétiens de Corinthe attendaient ainsi, c'était l'ἀποκάλυψις, le « dévoilement » de Notre-Seigneur Jésus-Christ; sa παρουσία, comme il est dit plus bas, son glorieux avènement à la fin des temps pour le jugement général. Cf. Matth. xxiv, 3, 37; I Thess. ii, 19; iii, 13, etc. — Un tel espoir ne sera pas confondu; c'est ce qu'affirment les vers. 8 et 9 : *qui et...* Quoique le pronom relatif semble, d'après la construction de la phrase, se rapporter à Jésus-Christ, il est mieux de le rattacher, avec les mots qui en dépendent, à Dieu le Père, auquel est adressée toute cette action de grâces. Comp. les vers. 4 et 9. Si l'apôtre avait pensé directement au Sauveur, il n'aurait sans doute pas répété son nom à la fin de la proposition, et il aurait écrit de préférence : au jour de son avènement. — *Confirmabit vos*. Il vous maintiendra dans la foi et dans la pratique des vertus chrétiennes. Comp. le vers. 6. — *Usque in finem* : jusqu'à la fin du



Ruines d'un temple sur l'emplacement de l'ancienne Corinthe, avec l'Acrocorintho. (D'après une photographie.)

9. *Fidelis Deus, per quem vocati estis in societatem Filii ejus, Jesu Christi Domini nostri.*

10. *Obsecro autem vos, fratres, per nomen Domini nostri Jesu Christi, ut idipsum dicatis omnes, et non sint in vobis schismata; sitis autem perfecti in eodem sensu et in eadem sententia.*

11. *Significatum est enim mihi de vobis, fratres mei, ab iis qui sunt Chloes, quia contentiones sunt inter vos.*

12. *Hoc autem dico, quod unusquisque vestrum dicit: Ego quidem sum Pauli;*

9. Il est fidèle le Dieu par lequel vous avez été appelés à la société de son Fils, Jésus-Christ notre Seigneur.

10. Or je vous exhorte, mes frères, par le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à tenir tous un même langage, et à n'avoir point de schismes parmi vous, mais à être tous bien unis dans un même esprit et dans un même sentiment.

11. Car j'ai été informé à votre sujet, mes frères, par ceux de la maison de Chloé, qu'il y a des contestations parmi vous.

12. Je veux dire que chacun de vous parle ainsi : Moi je suis à Paul ; et moi,

monde actuel, comme il ressort des mots *in die adventus...* — *Sine crimine*. Terme judiciaire : exempts d'accusation, c.-à-d., irréprochables. — *Fidelis Deus...* (vers. 9). Cette fidélité de Dieu à ses desseins, à ses promesses, est pour l'apôtre une garantie de l'affermissement des Corinthiens dans leur adhésion à Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Vocati... in societatem...* Leur appel à la foi et son fruit principal : en devenant chrétiens, ils avaient été unis très étroitement au Christ.

PREMIÈRE PARTIE

Les fidèles de Corinthe sont blâmés à cause de leurs divisions intestines. I, 10-IV, 21.

Saint Paul expose d'abord sommairement les faits, I, 10-16. Il critique ensuite avec vigueur l'esprit de parti, qui oublié, d'une part, la vraie nature de la doctrine chrétienne, I, 17-II, 16, et, de l'autre, le caractère essentiel du prédicateur de l'évangile, III, 1-IV, 21.

§ I. — *Première cause des divisions : la sagesse mondaine, si contraire à l'esprit de l'évangile.* I, 10-31.

1^o Les partis à Corinthe. I, 10-16.

Après un exorde insinuant, Paul va droit au premier des abus qui avaient occasionné sa lettre.

10-12. Rapide constatation des faits. — Elle a lieu tout d'abord en termes généraux, sous la forme d'une exhortation solennelle (vers. 10). L'appellation *fratres* adoucit d'avance le reproche. — *Per nomen...* C'est comme une sorte d'adjuration, faite au nom de ce qu'il y avait de plus sacré. — *Ut...* L'objet de l'exhortation est répété trois fois de suite, avec beaucoup d'emphase. Les deux premières propositions, *idipsum dicatis, et non sint...*, recommandent l'union extérieure ; la troisième, *sitis autem...*, exhorte à l'harmonie intérieure, qui est la base de cette union. La formule « dire la même chose » est opposée par avance aux assertions contradictoires des Corinthiens, signalées au vers. 12. Sur les points importants, tous les chrétiens doivent tenir un seul et même lan-

gage. — Le mot *schismata*, d'origine grecque, signifie à la lettre : déchirements. Plus tard, dans le langage théologique, il est devenu synonyme de séparation complète de l'Église ; ici, il désigne seulement des divisions, des dissensions, car l'unité n'avait pas été réellement rompue entre les différents partis qui s'étaient formés à Corinthe. — *Perfecti*. Le grec *κατηρισμένοι* fait image et désigne des personnes qui se trouvent « dans l'état d'un assemblage bien agencé ». — *In eodem sensu (vof) et sententia (γνώμη)*. Le premier de ces deux noms est plus général ; le second, plus particulier. Le *νοϋς*, c'est l'intelligence ; la *γνώμη*, c'est l'opinion. Être mus par une même intelligence, c'est professer les mêmes principes ; par une même opinion, c'est déduire des principes les mêmes conclusions théoriques ou pratiques. Paul souhaitait donc qu'il y eût à Corinthe une parfaite harmonie sous le rapport soit de la doctrine chrétienne en général, soit de la solution des questions particulières. — *Significatum est...* (vers. 11). L'écrivain sacré passe maintenant au motif spécial pour lequel il recommandait ce parfait accord des esprits. Le verbe *ἐδηλώθη* dénote une information très précise, provenant de témoins sérieux et non de vagues rumeurs. — L'apôtre indique ses sources : *ab his qui... Chloes*. Cette locution peut désigner les enfants ou les esclaves de Chloé ; on ne saurait dire avec certitude desquels il est question. Chloé elle-même est inconnue : on admet assez généralement qu'elle était originaire de Corinthe et qu'elle habitait alors à Éphèse. — *Contentiones, ἔριδες* : des querelles, des discussions, qui produisaient les « schismata » mentionnés plus haut. — *Hoc... dico* (vers. 12). Paul va s'expliquer davantage encore. Remarquez la délicatesse avec laquelle il arrive peu à peu à l'accusation. On voit qu'il lui en coûte de formuler des reproches ; et pourtant il faut qu'il parle avec la plus grande clarté. — *Unusquisque... dicit*. Au lieu de « dire tous la même chose » (comp. le vers. 10), les chrétiens de Corinthe manifestaient par leur langage la désunion de leurs esprits. — *Ego quidem..., ego autem...* Description très vivante. On croirait entendre

à Apollo ; et moi, à Céphas ; et moi, au Christ.

13. Le Christ est-il divisé ? Est-ce que Paul a été crucifié pour vous ? ou avez-vous été baptisés au nom de Paul ?

14. Je rends grâce à Dieu de ce que je n'ai baptisé aucun de vous, excepté Crispus et Caius ;

ego autem Apollo ; ego vero Cephæ ; ego autem Christi.

13. Divisus est Christus ? Numquid Paulus crucifixus est pro vobis ? aut in nomine Pauli baptizati estis ?

14. Gratias ago Deo quod neminem vestrum baptizavi, nisi Crispum et Caium ;

des membres des quatre coteries, se provoquant en quelque sorte les uns les autres, et criant chacun le nom du chef sous lequel ils se rangeaient : Paul, Apollos, Céphas, le Christ. On a beaucoup écrit au sujet de ces divers partis ; mais souvent l'imagination a fait la plupart des frais, comme pour compenser l'absence de détails authentiques. Voici, en quelques mots, ce que l'on peut dire de plus vraisemblable, en combinant les indications que fournissent les Actes des apôtres et les épîtres de saint Paul, spécialement I Cor. I, 10-iv, 21. Ces quatre factions s'étaient formées tout à fait en dehors de ceux dont elles prenaient le nom comme drapeau ; leur origine remontait à des préférences individuelles et à des tendances opposées. — *Ego... Pauli.* « L'apôtre place en première ligne le parti qui se réclamait de lui-même : il fait preuve en cela d'un grand tact, car, en désapprouvant avant tout ses propres partisans, il met son impartialité à couvert. » Voyez les vers. 13 et ss. Les Corinthiens convertis au christianisme avaient d'abord tous « appartenu à Paul », le fondateur de leur Église. Mais lorsque, après son départ, Apollos vint continuer son œuvre en Achale, de nombreux fidèles furent enthousiasmés par la parole facile et persuasive du nouveau prédicateur, par ses procédés oratoires et son interprétation allégorique des Écritures (cf. Act. xviii, 24-28) : toutes choses qui contrastaient avec le genre plus simple et plus calme de saint Paul (cf. I Cor. xi, 6, etc.). De là un refroidissement à l'égard de ce dernier, et au contraire, envers Apollos, un engouement qui donna naissance à une petite coterie (*ego... Apollo*). Les vrais amis de Paul protestèrent, en se déclarant à leur tour chaudement pour lui. Il ne semble pas que les membres de ces deux partis fussent tombés dans aucune erreur de doctrine. Ce que l'apôtre dira bientôt (I, 17-iii, 4) de la sagesse humaine et de la sagesse divine semble viser surtout les partisans d'Apollos. — *Ego... Cephæ.* L'emploi de ce nom hébreu pour désigner saint Pierre (cf. iii, 22 ; ix, 5 ; xv, 6 ; Joan. I, 43 ; Gal. I, 18, etc.) paraît significatif en cet endroit. Ceux qui le mettaient en avant étaient des chrétiens judaisants, venus à Corinthe, comme dans toutes les autres Églises fondées par l'apôtre des Gentils, pour y semer leur pernicieuse doctrine (cf. Act. xv, 1 et ss., etc.). Ils commençaient leur œuvre néfaste en essayant de renverser l'autorité de saint Paul, auquel ils opposaient saint Pierre et les premiers apôtres, prétendant que Paul n'avait pas reçu

son mandat de Jésus-Christ. Plusieurs chrétiens de Corinthe, issus du judaïsme, s'étaient naturellement rangés autour d'eux. Ce que nous lirons plus loin, iii, 10 et ss., paraît écrit contre cette faction ; mais c'est surtout dans sa deuxième épître aux Corinthiens que Paul l'attaquera. — *Ego... Christi.* Cette quatrième formule renferme un problème exégetique qu'il est impossible de résoudre avec certitude. D'après la plupart des interprètes anciens, auxquels se sont ralliés de nombreux commentateurs modernes et contemporains, elle ne représenterait pas un parti proprement dit, une coterie blâmable, mais le groupe plus ou moins considérable des fidèles qui étaient restés en dehors de ces divisions fâcheuses. Ne voulant pas se rattacher à un homme, fût-il apôtre, ils disaient par mode de contraste : C'est au Christ que j'appartiens. En faveur de ce sentiment, on peut alléguer que plus bas, iii, 22-23, saint Paul, après avoir explicitement réprouvé les trois premières factions, demande que tous les croyants sans exception appartiennent au Christ, et qu'il ne dit rien contre ce quatrième parti dans la suite de la lettre. D'autre part, l'analogie des formules semble demander que la quatrième soit traitée de la même manière que les précédentes, et que nous y trouvions aussi l'indication d'une coterie réelle, qui prétendait se dégager de toute autorité humaine et ne relever directement que du Christ.

13-16. Les faits sont caractérisés en termes sommaires. En quelques paroles indignées, l'apôtre signale les conséquences absurdes qui résulteraient de ces dissensions : le Christ ne serait le chef que de quelques chrétiens ; Paul (de même Apollos et Céphas) serait regardé comme le sauveur de quelques autres membres de l'Église. C'est par délicatesse qu'il ne mentionne plus les noms d'Apollos et de Céphas. — *Divisus est... ?* Poussée jusqu'à ses dernières limites, la conduite des chrétiens de Corinthe supposait que le rôle du Messie rédempteur avait été réparti entre plusieurs agents, dont Jésus était l'un, Paul un autre, etc. Hypothèse sacrilège autant qu'impossible, puisqu'elle divisait l'œuvre du Christ et sa personne même. — *Numquid... aut in... ?* Autre raison qui condamnerait ces différentes factions. Les chrétiens appartiennent à Jésus-Christ, parce qu'il les a rachetés par sa passion (cf. vi, 20, etc.) et qu'ils lui ont été consacrés par le baptême (Rom. vi, 3, etc.). Ce n'est pas Paul qui était mort pour les Corinthiens ; ce n'est pas en son nom qu'ils avaient été baptisés. — *Gratias*

15. ne quis dicat quod in nomine meo baptizati estis.

16. Baptizavi autem et Stephanæ domum; ceterum nescio si quem alium baptizaverim.

17. Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare: non in sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi.

18. Verbum enim crucis, pereuntibus

15. afin que personne ne dise que vous avez été baptisés en mon nom.

16. J'ai encore baptisé la famille de Stéphane; au reste, je ne sais pas si j'en ai baptisé quelque autre.

17. En effet, le Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher l'évangile: non point avec la sagesse de la parole, afin que la croix du Christ ne soit pas rendue vaine.

18. Car la parole de la croix est une

ago... (vers. 14). La double supposition qui précède amène Paul à remercier la Providence de ce qu'il n'avait conféré le baptême qu'à un très petit nombre de Corinthiens; grâce à cette cir-

sentiment, mais qu'il est avant tout la doctrine du salut par la croix. Paul va rétablir vigoureusement le véritable état des faits. Tout ce passage est remarquablement beau et profond.



Le baptême. (Inscription d'Aquilée.)

constance, il ne pouvait fournir aucun prétexte sérieux à l'esprit de division: *Ne quis dicat...* (vers. 15). — *Crispum et Catum*. Le premier était Juif d'origine et avait exercé les fonctions de chef de synagogue (cf. Act. xviii, 8). Le second avait été l'hôte de Paul à Corinthe (cf. Rom. xvi, 23). — *Stephanæ domum* (vers. 16). C. à d. toute sa famille, y compris ses serviteurs. Nous retrouverons Stéphane à la fin de l'épître, xvi, 15. C'était, comme Crispus, un des premiers convertis de Corinthe. — *Ceterum nescio...* L'apôtre fait cette réserve, pour le cas où il aurait oublié de citer tous ceux qu'il avait baptisés.

2° L'évangile n'a pas de place pour la fausse sagesse de ce monde. I, 17-25.

Saint Paul passe à la réfutation proprement dite de l'esprit de parti. Celui-ci avait eu pour occasion première la nature superficielle d'un certain nombre des chrétiens de Corinthe, leur préférence pour la prédication plus brillante et plus apprêtée d'Apollos; en un mot, la sagesse mondaine, qui leur avait fait oublier que l'évangile n'est pas une affaire de rhétorique et de

treindre le sens de l'expression « sagesse de parole » que de lui faire désigner seulement un style recherché et une brillante éloquence, car elle ne s'applique pas moins au fond de la doctrine qu'à la forme. Elle est synonyme des mots « sagesse de ce monde », employés au vers. 20. Elle désigne donc un système d'enseignement présenté d'après une méthode tout à la fois savante et brillante, mais tout humaine. — *Ut non evacuetur...* Formule énergique. Annoncer ainsi l'évangile, ce serait « vider » (κενοῦν) la croix du Christ, la priver de toute son efficacité. Paul « estimait, non sans raison, que l'évangile risquait de perdre en force intrinsèque ce qu'on voulait lui faire gagner par l'art et l'éloquence purement extérieure ». Cette seconde moitié du vers. 17 renferme le thème qui sera développé jusqu'à la fin du chap. II. — *Verbum enim...* La proposition énoncée en dernier lieu est démontrée tour à tour par l'expérience, vers. 18, et par un témoignage de l'Écriture, vers. 19. Les deux arguments seront ensuite combinés et réunis, verset 20. « La parole de la croix » (ὁ λόγος ὁ τοῦ σταυροῦ) n'est autre que la prédication

folie pour ceux qui périclitent ; mais pour ceux qui sont sauvés, c'est-à-dire pour nous, elle est la puissance de Dieu.

19. Aussi est-il écrit : Je détruirai la sagesse des sages, et je réprouverai la prudence des prudents.

20. Où est le sage ? où est le scribe ? où est le disputeur de ce siècle ? Dieu n'a-t-il pas frappé de folie la sagesse de ce monde ?

21. Car parce que le monde, avec sa sagesse, n'a pas connu Dieu dans la sagesse de Dieu, il a plu à Dieu de sauver les croyants par la folie de la prédication.

quidem stultitia est ; iis autem qui salvi fiunt, id est nobis, Dei virtus est.

19. Scriptum est enim : Perdam sapientiam sapientium, et prudentiam prudentium reprobabo.

20. Ubi sapiens ? ubi scriba ? ubi conquisitor hujus sæculi ? Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi ?

21. Nam quia in Dei sapientia non cognovit mundus per sapientiam Deum, placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes.

évangélique, dont la croix, c.-à-d., la passion douloureuse et ignominieuse de l'Homme-Dieu, était le fait central. Au sujet de cette parole, saint Paul voit les hommes se partager en catégories très distinctes (cf. II Cor. II, 15) : ceux qui seront damnés, parce qu'ils auront refusé d'y croire (*percutibus* ; cf. II Cor. IV, 4 ; II Thess. II, 10, etc.) ; ceux qui seront éternellement sauvés, parce qu'ils l'auront acceptée avec foi (*His... qui salvi...*). Ces derniers représentent les chrétiens : *id est, nobis*. — *Stultitia*. En effet, pour l'homme naturel, ami de la jouissance, admettre que la croix ait pu sauver le monde est une chose insensée. — *Dei virtus*. Plus loin, vers. 24, Paul dira de la croix qu'elle est la sagesse de Dieu (comp. le vers. 30 ; II, 6 et ss.). Il l'appelle ici une force de Dieu, à cause des résultats merveilleux que le Seigneur produit par elle. — *Scriptum est...* (vers. 19). Justification par les saints Livres de l'assertion « Non in sapientia verbi » (cf. vers. 17^b). — *Perdam...* Passage extrait d'Isaïe, XXIX, 14, et cité à peu près littéralement d'après les LXX. Les Israélites étaient gravement menacés par Sennachérib. Jéhovah leur promit de les sauver par un grand prodige ; mais comme un certain nombre d'entre eux comptaient beaucoup plus sur une alliance avec l'Égypte que sur le secours divin pour résister au terrible conquérant assyrien, Dieu annonça en même temps qu'il humilierait ces prétendus sages et qu'il ferait échouer leur fausse politique. Il employait une méthode semblable, en sauvant les hommes non point par des moyens qu'il aurait conseillés la sagesse humaine, mais par des moyens qu'elle traitait de folie. — *Ubi...? ubi...* (vers. 20). Questions posées coup sur coup avec l'accent du triomphe. Paul sait que l'oracle d'Isaïe vient de se réaliser une seconde fois, et, regardant autour de lui, il n'aperçoit aucun des prétendus sages que Dieu avait condamnés. Le mot *sapiens* est pris ici dans un sens général. *Scriba* (γραμματέυς) est le nom caractéristique des savants juifs, des docteurs de la loi. Le titre de *conquisitor* (σὺζητήτης, disputeur) convient fort bien aux philosophes grecs, qui ne se lasaient pas de discuter sur toutes sortes de questions. Les mots *hujus sæculi* qualifient proba-

blement les trois substantifs « sapiens, scriba, conquisitor », et pas seulement le dernier d'entre eux. Sur cette locution, voyez Rom. XII, 2 et les notes ; elle est synonyme de la formule *hujus mundi* qu'on lit à la fin de ce même verset, et qui désigne le monde en mauvaise part, en tant qu'il était demeuré incrédule à l'égard de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. v, 10, etc. — *Nonne...?* Cette quatrième question fait connaître la raison pour laquelle tous les faux sages ont disparu : Dieu a anéanti la sagesse même qu'ils croyaient posséder si largement. — *Stultam fecit sapientiam* est une locution paradoxale d'une grande énergie. Elle signifie que Dieu a dévoilé toute l'impuissance de la sagesse humaine, en accomplissant ses desseins relatifs à la rédemption. Sorte de talion, puisque la sagesse mondaine avait elle-même traité de folie la parole de la croix. Cf. vers. 18. Tout ce vers. 20 semble être un écho de deux passages d'Isaïe : XIX, II-12 et XXXIII, 18.

21-25. Dieu n'a pas choisi les sages de ce monde pour propager l'évangile, parce qu'ils étaient incapables de remplir ce rôle. — L'apôtre indique d'abord le motif qui a rendu le Seigneur si sévère à l'égard de la sagesse mondaine : elle avait refusé obstinément de le reconnaître lorsqu'il s'était révélé à elle ; de là son terrible châtement : *Nam quia...* — *In Dei sapientia*. C.-à-d., dans les manifestations diverses de cette sagesse divine au cours des temps. Elles avaient eu lieu, pour les païens, au moyen des merveilles de la nature, que saint Paul a certainement en vue ici (cf. Act. XIV, 17 et XVII, 27 ; Rom. I, 20, etc.), et, pour les Juifs, grâce aux révélations contenues dans les saints Livres. Malgré cela, la grande masse du monde israélite, comme celle du monde païen, avait fermé les yeux à la lumière, et n'était pas arrivée à la vraie connaissance de Dieu : *non cognovit...* — Les mots *per sapientiam* ne se rapportent pas à la sagesse divine, mais à la sagesse humaine, par laquelle on aurait pu connaître Dieu. — *Placuit Deo*. Expression choisie à dessein, pour montrer que Dieu ne s'est pas conduit d'une manière arbitraire dans l'exécution de ses plans. — *Per stultitiam...* Telle fut la vengeance du Seigneur :

22. Quoniam et Judæi signa petunt, et Græci sapientiam quærunt :

23. nos autem prædicamus Christum crucifixum, Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam,

24. ipsis autem vocatis Judæis, atque Græcis, Christum Dei virtutem, et Dei sapientiam.

25. Quia quod stultum est Dei sapientius est hominibus, et quod infirmum est Dei fortius est hominibus.

22. En effet, les Juifs demandent des miracles, et les Grecs cherchent la sagesse ;

23. mais nous, nous prêchons le Christ crucifié, scandale pour les Juifs, et folie pour les païens,

24. mais pour ceux qui sont appelés, soit Juifs, soit Grecs, le Christ puissance de Dieu et sagesse de Dieu.

25. Car ce qui est folie en Dieu est plus sage que les hommes, et ce qui est faiblesse en Dieu est plus fort que les hommes.

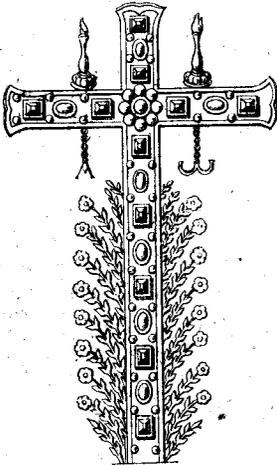
comme moyen de salut il présenta aux hommes une doctrine qu'il devait leur paraître insensée, le « verbum crucis » mentionné plus haut. Rien n'était plus propre à humilier leur misérable orgueil. — *Credentes*. En effet, ceux-là seuls devaient être sauvés qui adhéreraient à cette doc-

incessante des Grecs (*sapientiam quærunt*).

— *Nos autem...* (vers. 23). A ces demandes et à ces recherches, Dieu répond par les prédicateurs de l'évangile. Sa réponse consiste dans la parole de la croix : *Christum crucifixum* ; un Messie crucifié, un « pendu », comme dit outrageusement le Talmud. — Effet produit sur ces âmes superficielles par une telle prédication. En premier lieu, *Judæis... scandalum*. Les Juifs, humiliés de voir leurs frères espérances touchant le Christ complètement déçues, virent pour la plupart se heurter contre la croix du Sauveur et tombèrent misérablement. Cf. Matth. XXI, 42-44 ; Luc. II, 34-35. En second lieu, *gentibus... stultitiam*. Pour les païens, c'était la folie suprême d'attendre le salut d'un « sophiste mis au gibet », comme disait Lucien, de *Morte Peregrini*, XII. Voyez saint Justin, *Dial. c. Tryph.*, LXXIX, et *Apol.*, I, 13 ; Tertullien, *Adv. Jud.*, 10, etc.

— *Ipsis autem...* (vers. 24). Malgré tout, la parole de la croix produisit les résultats que Dieu en attendait ; il y eut soit parmi les Juifs, soit parmi les Grecs, des hommes qui la reçurent avec foi et qui profitèrent du salut qu'elle apportait. Remarquez l'expression si paulinienne *vocatis*, pour désigner les croyants, les chrétiens. Cf. I, 1-2 ; Rom. VIII, 30, etc. — *Dei virtutem et... sapientiam*. Voyez les vers. 18^b et 21^a. L'association de ces deux termes en cet endroit est très significative. Non seulement la croix possède une efficacité puissante, elle manifeste admirablement aussi l'intelligence infinie de Dieu ; en elle, les Juifs devenus chrétiens trouvent finalement le plus grand des miracles, et les Grecs croyants la plus profonde sagesse.

— *Quia quod...* (vers. 25). Axiome général, qui a pour but d'expliquer comment une chose en apparence si faible et si insensée peut produire de tels effets : le divin est incomparablement supérieur à l'humain. Les expressions employées par l'apôtre sont plus que jamais énergiques, hardies et paradoxales. — *Quod stultum... Dei, quod infirmum...* Paul ne pouvait pas dire à l'abstrait : la folie de Dieu, la faiblesse de Dieu ; il emploie donc les locutions concrètes : ce qu'il y a d'insensé et de faible en Dieu. C.-à-d., ce qui, dans la conduite du Seigneur, paraît tel à notre pauvre petit esprit. Ici, d'après le contexte, le salut procuré par un crucifié. — *Sapientius... fortius...* « La sagesse et la puissance



Croix peinte. (Monuments anciens.)

trine en apparence pleine de folie. — *Quoniam...* (vers. 22). Saint Paul développe jusqu'à la fin du vers. 25 son assertion du vers. 21. C'est toujours l'antithèse du vers. 18, sur laquelle l'apôtre insiste éloquentement. — *Judæi... et Græci...* C'étaient les deux peuples qui représentaient le plus alors, quoique sous des aspects très différents, la sagesse orgueilleuse du monde. Les traits caractéristiques de l'un et de l'autre sont parfaitement décrits. Durant toute leur histoire, les Juifs n'avaient cessé de demander à Dieu des prodiges, « jusqu'à l'importuner » (*signa petunt*). Cf. Ex. XVI, 3 et ss. ; XVII, 2 et ss. ; Num. XI, 1 et ss. ; Matth. XXII, 38 et XVI, 1, etc. Au contraire, les spéculations à perte de vue sur la sagesse avaient été l'occupation

26. Voyez, mes frères, quels sont parmi vous ceux qui ont été appelés : il n'y a ni beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles.

27. Mais Dieu a choisi les choses folles du monde, pour confondre les sages; et Dieu a choisi les choses faibles du monde, pour confondre les forts;

28. et Dieu a choisi les choses viles du monde et les choses méprisables, et celles qui ne sont rien, pour détruire celles qui sont,

29. afin que nulle chair ne se glorifie devant lui.

30. C'est par lui que vous êtes dans le Christ Jésus, qui est devenu pour nous, de la part de Dieu, sagesse, justice, sanctification et rédemption;

26. Videte enim vocationem vestram, fratres; quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles.

27. Sed quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes; et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia;

28. et ignobilia mundi, et contemptibilia elegit Deus, et ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret;

29. ut non gloriatur omnis caro in conspectu ejus.

30. Ex ipso autem vos estis in Christo Jesu, qui factus est nobis sapientia a Deo, et justitia, et sanctificatio, et redemptio;

de Dieu se montrent d'autant plus éclatantes, que les moyens auxquels il a recours pour parvenir à ses fins sont ou paraissent moins en rapport avec l'effet qu'ils doivent produire. » Les moyens divins dépassent évidemment tous les moyens humains.

30 L'origine de l'Église de Corinthe prouve que Dieu n'a pas besoin des sages de ce monde. I, 26-31.

Si l'évangile était une sagesse dans le sens humain de cette expression, c'est tout d'abord aux sages qu'il aurait été prêché et par eux qu'il aurait été reçu; mais les choses se sont passées en sens contraire chez les Corinthiens.

26-31. Ce qu'étaient les premiers chrétiens de Corinthe. — *Vocationem vestram*. L'abstrait pour le concret : ceux qui, parmi vous, ont entendu et accepté le divin appel à la foi. — La triple répétition de *non multi* est très expressive. Les épithètes *sapientes, potentes, nobiles*, marquent tout ce qui paraît grand aux yeux des hommes : l'aristocratie de l'intelligence, de la fortune ou des fonctions, de la naissance (*σωφρονεῖς*, les bien nés). — *Secundum carnem*. C.-à-d., d'une manière purement humaine. Cf. II Cor. I, 12, etc. — A Rome aussi, comme on le voit par les inscriptions des Catacombes, les premiers chrétiens appartenaient presque tous aux classes inférieures ou moyennes. Ses humbles origines étaient souvent jetées à la face de l'Église comme un opprobre par les païens, tandis que les apologistes anciens relèvent ce fait comme un titre de gloire. Voyez l'acte, *Ann.*, xv, 44; saint Justin, *Apol.*, II, 9; Origène, *C. Cels.*, II, 79; Minucius Felix, VII, 12, etc. Cf. Is. LXXI, 1; Matth. XI, 5; Luc. IV, 17, etc. — *Sed quæ...* (vers. 27 et 28). Saisissant contraste. Notez d'abord la répétition emphatique des mots *mundi* et *elegit Deus*; puis l'emploi du neutre dans les formules *quæ stulta...*, *infirma...*, *ignobilia...* (au lieu du masculin, « sages, potentes... » comme au vers. 26), pour accentuer davantage encore l'humble condition des chrétiens de Corinthe. — Le verbe *elegit* est synonyme de « vocavit ». Comp. les

vers. 2, 9, 26. — *Ut confundat...* Les sages et les forts sont couverts de honte en voyant que les insensés et les faibles leur sont préférés par le Seigneur. — *Ignobilia...* A ce terme l'apôtre en ajoute deux autres encore plus caractéristiques, pour marquer la condition très humble de la plupart des premiers convertis de Corinthe au point de vue social : *contemptibilia* (*τὰ ἐξουθενήμενα*, ce qui est regardé comme un néant); bien plus, *ea quæ non...*, c.-à-d., ce qui est tenu comme n'existant pas. — La locution *ea quæ sunt* représente, par antithèse, ce qui est florissant, estimé aux yeux du monde. Le verbe *destrueret* dit plus encore que « confundat ». — But final que Dieu se proposait en agissant ainsi : *ut non gloriatur...* (vers. 29). Il veut être reconnu comme l'auteur unique du salut, et il ne saurait supporter qu'aucun homme (*omnis caro*) ose, devant lui, en se redressant avec orgueil, en attribuer la gloire à sa propre science, à ses efforts et à ses mérites personnels. Cf. II Cor. XII, 9-10. — *Ex ipso autem...* (vers. 30). L'apôtre conclut en disant aux chrétiens de Corinthe qu'ils ont le droit, eux, de se glorifier dans le Seigneur de la rédemption qui leur a été accordée avec tant de bonté. Le pronom *vos* est très accentué. — *Estis in Christo...* « Être en Jésus-Christ » est une formule aimée de saint Paul, pour marquer les liens étroits qui unissent les chrétiens et le Sauveur. Cf. Ix, 1; Rom. XVI, 7 et 11; Gal. I, 22, etc. Le sens est donc : C'est grâce à Dieu que vous avez la gloire d'être aujourd'hui chrétiens, vous qui n'êtes rien dans le monde. Paul exalte maintenant ceux qu'il abaissait dans les lignes précédentes. — Les mots qu'il *factus... nobis...* décrivent les heureux résultats de la communion établie entre le Christ et les fidèles. Elle permet à ceux-ci de posséder toutes les qualités de Notre-Seigneur, de sorte qu'il leur tient lieu de tout. — *Sapientia...*, et *justitia, et...* Quatre bienfaits précieux que nous devons à Jésus-Christ. La sagesse est citée la première, parce qu'elle est le thème principal de tout ce

31. ut, quemadmodum scriptum est :
Qui gloriatur, in Domino gloriatur.

31. afin que, selon qu'il est écrit,
Celui qui se glorifie se glorifie dans le
Seigneur.

CHAPITRE II

1. Et ego, cum venissem ad vos, fratres, veni non in sublimitate sermonis, aut sapientiæ, annuntians vobis testimonium Christi.

2. Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum.

3. Et ego in infirmitate, et timore, et tremore multo fui apud vos ;

4. et sermo meus, et prædicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapien-

1. Pour moi, frères, lorsque je suis venu à vous, je ne suis pas venu vous annoncer le témoignage du Christ avec la sublimité du discours ou de la sagesse.

2. Car je n'ai pas jugé savoir autre chose parmi vous que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié.

3. Et c'est dans un état de faiblesse, de crainte et d'un grand tremblement que j'ai été parmi vous ;

4. et mon langage et ma prédication ne consistent pas dans les discours per-

passage. Cf. Col. II, 3. — *Redemptio*, ἀπολύτρωσις : une délivrance opérée moyennant une rançon. — *Ut...* (vers. 31). Ayant tout reçu de Dieu, le chrétien, s'il se glorifie, n'a pas le droit de se glorifier en dehors de Dieu. — *Scriptum est...* Au livre de Jérémie, IX, 23-24. Ce n'est pas une citation proprement dite que fait ici l'apôtre, mais une adaptation très concise des paroles du prophète. Il en donne d'ailleurs fort bien le sens.

§ II. — *Seconde cause de l'esprit de parti : les chrétiens de Corinthe n'ont pas suffisamment compris la sagesse divine.* II, 1-16.

1° Ce qu'avait été la prédication de saint Paul à Corinthe. II, 1-5.

L'apôtre a dit plus haut, I, 17^b, que le Christ ne l'avait pas envoyé prêcher l'évangile « in sapientia verbi ». Il montre brièvement qu'il a été fidèle à cette règle ; par là même, « il justifie sa méthode d'enseignement, qui n'avait pas satisfait le goût d'une partie des membres de l'Église de Corinthe. »

CHAP. II. — 1-2. Il n'a annoncé que Jésus crucifié. — *Et ego*. Moi aussi, conformément à la nature du message que je vous apportais. — *Cum venissem...* Lors du premier voyage et du premier séjour de Paul à Corinthe. Cf. Act. XVIII, 1 et ss. — Les mots *non in sublimitate* (καὶ ὑπεροχῆν)... retombent plutôt sur *veni* que sur *annuntians*. Saint Paul ne s'était pas présenté aux Corinthiens en affectant une supériorité d'éloquence et de sagesse. — *Testimonium Christi*. Voyez I, 6 et le commentaire. Le grec dit, avec une légère variante : le témoignage de Dieu (la leçon *μυστήριον*, au lieu de *μαρτύριον*, est certainement erronée) ; c.-à-d., l'évangile, dont Dieu lui-même attestait la vérité et qu'il avait chargé les apôtres de proclamer. Cf. Hebr. II, 4, etc. Annoncer ce divin message à grands frais d'élo-

quence ou de philosophie humaine eût été une sorte d'inconvenance. — En suivant sa méthode, l'apôtre a agi d'après un plan arrêté d'avance : *Non... judicavi...* (vers. 2). Le grec signifie : Je n'ai pas jugé bon de savoir... Saint Paul excluait donc tout autre thème que celui qui est renfermé dans les mots si expressifs *Jesum... et hunc...* Il avait ramené toute sa prédication à la vie et à la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, entendues dans le sens large. En réalité, n'est-ce pas là l'essence de l'évangile ?

3-5. Impressions d'impuissance et de crainte qui avaient accompagné le ministère de saint Paul parmi les Corinthiens. — *In infirmitate*. Comp. Act. XVIII, 9, où nous apprenons que Jésus avait dû encourager son missionnaire dans une vision. L'insuccès presque complet des travaux de Paul à Athènes, immédiatement avant son arrivée à Corinthe, était sans doute pour quelque chose dans ce sentiment de sa propre faiblesse. C'est bien à tort que quelques auteurs ont pensé que l'apôtre ferait ici allusion à un état maladif dans lequel il se serait trouvé. Plusieurs passages de la seconde épître aux Corinthiens (cf. X, 10 ; XI, 6 ; XII, 10) montrent que Paul se sentait comme écrasé sous sa tâche lourde et difficile ; de là un sentiment très vif de crainte : *in... timore et...* Rien de plus touchant que ce tableau modeste. On aime à voir l'apôtre timide par instants, lui qui ne craignait aucun péril extérieur, et que ses nombreuses qualités naturelles et surnaturelles semblaient devoir rendre imperturbable. — De sa personne, il nous ramène à son enseignement, dont il précise de nouveau le mode, en termes soit positifs, soit négatifs : *Sermo meus... non... sed...* (vers. 4). En aucune circonstance, comme prédicateur, Paul n'a altéré la vérité évangélique en lui associant des artifices purement humains : *non in persuasibilibus...*

suasifs de la sagesse humaine, mais dans une manifestation d'esprit et de puissance,

5. afin que votre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu.

6. Prêchant nous prêchons la sagesse parmi les parfaits, non la sagesse de ce siècle, ni des princes de ce siècle qui vont être détruits ;

7. mais nous prêchons la sagesse de Dieu, qui est un mystère, cette sagesse cachée que Dieu avait prédestinée avant tous les siècles pour notre gloire ;

8. que nul des princes de ce siècle n'a

tia verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis ;

5. ut fides vestra non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei.

6. Sapientiam autem loquimur inter perfectos, sapientiam vero non hujus sæculi, neque principum hujus sæculi, qui destruantur ;

7. sed loquimur Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est, quam prædestinavit Deus ante sæcula in gloriam nostram ;

8. quam nemo principum hujus sæculi

verbis ; c.-à.-d., par un système de doctrine habilement présenté, de manière à plaire avant tout à ses auditeurs, à les persuader sans les instruire à fond. — *In ostensione*... Le substantif *Spiritus* désigne ici l'Esprit-Saint, dont la toute-puissance se manifestait dans la prédication de saint Paul. — *Ut fides*... (vers. 5). But que se proposait l'apôtre en négligeant l'art de l'orateur et du rhéteur. Se sentant l'organe de Dieu même, il cherchait à réaliser les intentions de son Maître ; c'est pour cela qu'il évitait, dans son enseignement, tout commerce avec la sagesse humaine, laquelle était réprochée par le Seigneur : *non in sapientia*... — *Sed in virtute*... : de sorte que la conviction des croyants demeurât inébranlable.

2° Pour ceux qui sont capables de le comprendre, l'évangile est une sagesse dans le vrai sens de l'expression. II, 6-16.

6-9. Cette sagesse est cachée au monde, mais elle est révélée aux âmes parfaites. — *Sapientiam*. Sans article dans le grec : (Il y a) une sagesse cependant (la particule *autem* introduit un contraste), et nous la faisons connaître à ceux qui en sont dignes. — *Inter perfectos*. Ce nom de parfaits n'est pas synonyme de chrétiens dans le sens large. Plus bas, III, 1-2, l'écrivain sacré distingue deux catégories de croyants, les charnels et les spirituels, les enfants qui se nourrissent de lait et les hommes mûrs à qui l'on donne une nourriture solide. Les parfaits sont les chrétiens de la seconde catégorie, c.-à.-d., les croyants affermis dans la foi. — *Loquimur*. Pluriel dit de catégorie, qui représente tous les prédicateurs de l'évangile. La première moitié du vers. 6 contient le résumé de tout cet aligné ; chacun de ses trois termes sera repris en sous-œuvre et développé. — *Sapientiam vero*... L'apôtre commence par décrire l'excellence toute surnaturelle de la sagesse chrétienne. Il la définit d'abord négativement : *non*... *neque*... (vers. 6^b). L'esprit du monde n'est absolument pour rien dans son origine. — *Principum hujus sæculi*. Saint Paul donne parfois ce nom aux démons (cf. II Cor. IV, 4 ; Eph. II, 2), et Jésus-Christ lui-même les avait ainsi désignés (Joan. XII, 31 ; XIV, 30).

Partant de là, plusieurs commentateurs ont pensé, à la suite d'Origène, qu'il s'agirait directement d'eux dans ce passage. Mais le contexte suppose que l'apôtre avait plutôt en vue des princes ou des chefs humains. Il est donc mieux, avec saint Jean Chrysostome et d'autres nombreux interprètes, d'appliquer cette dénomination aux principaux représentants de la sagesse et de la politique humaines, parmi les païens et parmi les Juifs (philosophes, docteurs de la loi, prêtres, gouvernants, etc.). On voit par le vers. 8 que saint Paul, en l'employant, pensait tout spécialement aux Juifs, les vrais auteurs de la mort de Notre-Seigneur. — *Qui destruantur*. Ces faux sages sont condamnés d'avance à une ruine certaine, et leur sagesse partagera leur sort. — *Sed loquimur*... (vers. 7). La sagesse chrétienne est maintenant définie en termes positifs. Le trait *in mysterio* ne retombe pas sur le verbe « loquimur », comme si l'apôtre voulait dire qu'il prêchait cette sagesse divine en secret et seulement à un petit nombre de chrétiens, mais sur la locution « Dei sapientiam », qu'ils déterminent ; c'était une sagesse mystérieuse, impénétrable pour l'intelligence naturelle. — *Quæ abscondita*... Durant de longs siècles elle avait été cachée aux hommes, qui l'auraient ignorée à jamais sans une révélation spéciale. — Quoique révélée naguère pour la première fois, la sagesse qui forme l'essence intime de l'évangile existait de toute éternité dans la pensée divine, et le Seigneur avait réglé d'avance (*quam prædestinavit*) qu'elle servirait à glorifier les chrétiens (*in gloriam*...). En effet, si notre gloire et notre bonheur futurs doivent consister à contempler Dieu face à face et à posséder pleinement la sagesse, nous pouvons dès ici-bas jouir partiellement de ce bonheur et de cette gloire, grâce à la manifestation progressive des divins mystères. Cf. II Cor. III, 18. — *Quam nemo*... (vers. 8). Preuve que la sagesse évangélique était demeurée cachée à la plupart des hommes. Les princes de ce siècle (voyez le vers. 6^b), « les chefs de la pensée humaine, » n'ont pas su la reconnaître lorsqu'elle s'est présentée à eux, incarnée en Jésus-Christ ; mais ils ont manifesté à son égard une igno-

cognovit : si enim cognovissent, numquam Dominum gloriæ crucifixissent.

9. Sed sicut scriptum est : Quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum ;

10. nobis autem revelavit Deus per Spiritum suum. Spiritus enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei.

11. Quis enim hominum scit quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis, qui in ipso est ? Ita et quæ Dei sunt, nemo cognovit, nisi Spiritus Dei.

12. Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed Spiritum qui ex

connue ; car, s'ils l'eussent connue, ils n'auraient pas crucifié le Seigneur de gloire.

9. Mais, comme il est écrit : Ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a point entendu, et ce qui n'est pas monté au cœur de l'homme, ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment,

10. c'est à nous que Dieu l'a révélé par son Esprit ; car l'Esprit sonde toutes choses, même les profondeurs de Dieu.

11. Car qui des hommes sait ce qui est dans l'homme, sinon l'esprit de l'homme, qui est en lui ? Ainsi, ce qui est en Dieu, personne ne le connaît, si ce n'est l'Esprit de Dieu.

12. Or nous, nous n'avons pas reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit qui vient

rance misérable. — *St enim...* Le titre *Dominum gloriæ* désigne évidemment Notre-Seigneur, auteur et garant de la gloire qui nous est destinée d'après le vers. 7^b. Ce Seigneur de gloire, non seulement les sages et les grands de ce monde, Caïphe et le sanhédrin juif, Pilate et ses conseillers, ne l'ont pas reconnu, mais ils l'ont condamné au supplice le plus cruel et le plus infamant. — *Sed sicut...* (vers. 9). Comme en d'autres endroits de ses écrits, saint Paul achève sa phrase par un texte biblique. Le passage par lequel il se propose de confirmer l'assertion qui précède n'appartient nulle part dans l'Ancien Testament sous la forme qu'il reçoit ici : ce qui a fait supposer à quelques anciens interprètes (saint Jean Chrysostome, Théodoret, etc.) qu'il avait été emprunté à un livre prophétique actuellement perdu. Cette hypothèse est peu vraisemblable. Comme l'avait remarqué saint Jérôme, on retrouve à peu près ce texte dans Isaïe, LXIV, 4 ; l'apôtre l'aura donc cité librement. Le voici sous sa forme primitive : Jamais on n'a entendu, l'oreille n'a pas ouï, l'œil n'a pas vu, ô Dieu, hors vous seul, ce que vous avez préparé pour ceux qui ont confiance en vous. Saint Paul a ajouté les mots *non in cor hominis...* (cf. Is. LXV, 17^b), et il a écrit *iis qui diligunt* au lieu de « expectantibus ». Ce sont les chrétiens qu'il désigne par ce trait, qui exprime la condition morale grâce à laquelle on méritera d'être ainsi béni de Dieu.

10-13. L'Esprit de Dieu communique la révélation chrétienne aux prédicateurs de l'évangile, pour qu'ils la transmettent à leur tour aux fidèles. — Le pronom *nobis* ne représente pas les croyants en général, mais seulement les apôtres et leurs coadjuteurs, ainsi qu'il ressort des vers. 12 et 13. Eux seuls, en effet, sont chargés d'annoncer au monde la sagesse en question. — *Per Spiritum*. L'addition du pronom *αυτου* (*suum*) est probablement fautive. — *Spiritus enim...* C'est l'Esprit de Dieu qui révèle aux apôtres les mystères de la sagesse chrétienne, parce qu'il est une intelligence toujours active,

qui pénètre partout et qui sait tout (*omnia scrutatur*). Cf. Rom. VIII, 27. — Le caractère infini de sa science est très bien indiqué par les mots *etiam profunda Dei*, qui désignent la nature la plus intime de Dieu, ses desseins les plus cachés et les plus insondables. Il est à noter que c'est de lui-même que l'Esprit-Saint possède cette connaissance infinie ; il ne la reçoit pas d'un autre, du dehors. Les théologiens ont donc raison d'alléguer ce passage comme une preuve de sa divinité. — *Quæ enim...* (vers. 11). Comparaison destinée à mettre dans un plus vif relief la science absolue de l'Esprit-Saint. Les lecteurs sont invités à rentrer en eux-mêmes, et à étudier un phénomène qui se passe dans leur propre esprit. Chaque homme est seul à connaître ses propres pensées, ses desirs, ses impressions ; il y a au dedans de nous tout un monde, que nos amis les plus intimes eux-mêmes n'arrivent à connaître que si nous le leur manifestons. — Application de la comparaison : *Ita et quæ...* L'argumentation a lieu « à minori ad majus ». — *Nos autem...* (vers. 12). Avec emphase, comme au vers. 10 (cf. I, 23), par contraste avec les sages de la terre. — *Spiritum... mundi*. Cet esprit du monde, que saint Paul oppose à l'Esprit de Dieu, ne serait autre, d'après divers commentateurs, que le démon en personne, en tant qu'il est l'auteur de la sagesse humaine (cf. II Cor. IV, 4 ; Eph. II, 2, etc.). Il nous semble préférable de prendre cette locution dans un sens métaphorique, et d'y voir la désignation des tendances mauvaises du monde et de la manière de penser toute profane des mondains. De la sorte elle est à peu près synonyme de l'expression « la sagesse du monde ». — *Spiritum qui ex Deo...* Plus haut, vers. 11^b, saint Paul disait : l'Esprit de Dieu. La modification apportée dans la formule a pour but de mieux montrer que ce divin Esprit a révélé aux apôtres des vérités qui venaient d'une sphère toute céleste, qu'aucun sage de ce monde n'aurait découvertes par lui-même. — *Quæ... donata...* (τὰ χαρισθέντα) : les dons accordés,

de Dieu, afin que nous connaissions les choses qui nous ont été données par Dieu ;

13. et nous en parlons, non avec les discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux qu'enseigne l'Esprit, traitant spirituellement des choses spirituelles.

14. Or l'homme animal ne perçoit pas les choses qui sont de l'Esprit de

Deo est, ut sciamus quæ a Deo donata sunt nobis ;

13. quæ et loquimur non in doctis humanæ sapientiæ verbis, sed in doctrina spiritus, spiritualibus spiritualia comparantes.

14. Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei; stultitia

gratuitement. Expression générale, corrélatrice des mots « quæ præparavit Deus... » (cf. vers. 9^b) : toutes les grâces dont se compose le salut apporté aux hommes par Jésus-Christ. Il fallait que les apôtres les connussent pour pouvoir les manifester aux hommes. — Ils étaient fidèles à les faire connaître à leur tour : *quæ et loquimur* (vers. 13). Ce trait nous ramène au vers. 6^a, dont il reprend la pensée pour la développer. — La manière dont les missionnaires du Christ prêchaient les mystères évangéliques est doublement décrite. Au négatif : *non in doctis...* C'est à peu près la même formule qu'au vers. 4^a. Au positif : *in doctrina Spiritus*. Au lieu de ces derniers mots, le grec dit avec une nuance : en des (paroles) enseignées par l'Esprit. L'antithèse est ainsi plus apparente. — *Spiritualibus spiritualia* (πνευματικῶς πνευματικά)... Ces mots ont reçu des interprétations diverses : Démontrant les doctrines du Nouveau Testament en les rapprochant de leurs types dans l'Ancien (saint Jean Chrysostome) ; Adaptant les choses spirituelles aux hommes spirituels, c.-à-d., ne les communiquant qu'à eux seuls ; Appropriant les choses spirituelles aux choses spirituelles, c.-à-d., annonçant les vérités révélées par l'Esprit-Saint selon la méthode indiquée par ce même Esprit. Le second sentiment n'est pas sans vraisemblance, mais le troisième nous paraît meilleur encore.

14-16. C'est aux hommes spirituels seuls que convient ce haut enseignement chrétien. Saint Paul va expliquer ici les mots « inter perfectos » du vers. 6. Il vient de dire que tout est spirituel dans la prédication des apôtres, les paroles aussi bien que les pensées : c'est pour cela, continue-t-il, que les hommes charnels ne la comprennent et ne la reçoivent pas. — *Animalis*. L'équivalent grec de ce mot est ψυχικός, de la racine ψυχή, âme, par opposition à πνευματικός, « spirituels », de πνεῦμα, esprit. Comp. le vers. 13^b ; Rom. VII, 14 et XV, 27. Un peu plus bas, III, 1, nous trouvons l'épithète σαρκικός, « carnalis », également opposée à πνευματικός. Il est utile de déterminer brièvement le sens que reçoivent ces expressions dans les écrits de saint Paul. Dans l'homme, il y a deux parties distinctes, l'âme et le corps. La première reçoit de l'apôtre trois noms différents, qui sont, en gradation ascendante : ψυχή, πνεῦμα et νοῦς (« mens »). La seconde est appelée par lui tantôt σῶμα, « corpus », tantôt σὰρξ, « caro. » A ces divers substantifs, à

l'exception de νοῦς, correspondent des adjectifs qui en dérivent. Lorsque Paul envisage, et c'est souvent le cas, comme ici même, l'âme et le corps sous le rapport moral, c.-à-d., dans leurs relations avec le péché ou avec la grâce, la chair, σὰρξ, désigne le corps de l'homme déchu, foyer de la concupiscence, toujours en révolte contre l'esprit et contre le bien. Cf. Rom. VII, 18, 23, 25 ; Gal. V, 19 et ss. L'homme charnel, σαρκικός (parfois σαρκινός), est celui qui, soit avant soit après la régénération par le baptême, est plus ou moins sous la domination de cette chair et se laisse conduire par elle. Cf. III, 1 ; Rom. VII, 14, etc. Le πνεῦμα ou l'esprit, c'est la partie supérieure de l'âme, considérée non seulement en elle-même, mais en tant qu'elle est ornée de la grâce sanctifiante et unie à l'Esprit-Saint, qui la dirige, qui agit par elle. Cf. Rom. VIII, 9 et ss. ; Gal. V, 22 et ss. L'homme spirituel, πνευματικός, est donc celui dans lequel le πνεῦμα domine en théorie et en pratique. On peut mériter plus ou moins ce titre, selon qu'on se conduit plus ou moins par l'esprit. La ψυχή, « anima », c'est la partie inférieure de l'âme, le principe naturel de la vie, de la sensibilité. Sans doute, elle ne forme qu'une seule et même chose avec le πνεῦμα, mais on peut les distinguer logiquement. L'homme ψυχικός, « animalis » de la Vulgate, est donc celui qui suit simplement les lumières naturelles de la raison, sans agir surnaturellement en union avec l'Esprit de Dieu. Le terme ψυχικός est toujours pris en mauvaise part dans le Nouveau Testament. Aussi l'apôtre dit-il ici de l'homme animal ou naturel : *Non percipit* (mieux, d'après le grec : il ne reçoit pas, il refuse d'admettre) *ea quæ... Spiritus...* Il y a, en effet, une opposition directe entre un tel homme et « les choses de l'Esprit de Dieu » ; opposition si grande, que Paul va jusqu'à les traiter de folle : *stultitia enim* (il faudrait « sunt » au lieu de *est*)... Nous avons vu ci-dessus, II, 18 et ss., le monde se permettre de porter ce jugement sacrilège au sujet de la doctrine évangélique. Les choses de l'Esprit de Dieu ne sont autres, évidemment, que les enseignements supérieurs de la sagesse chrétienne, révélés par l'Esprit-Saint aux prédicateurs de la foi. Comp. le vers. 10. — *Non potest...* Les vérités en question dépassent la portée de l'homme naturel, et c'est précisément pour cela qu'il les traite de folle. — Motif de ce manque d'appréhension, de perception : *Quia spiritualiter*

enim est illi, et non potest intelligere, quia spiritualiter examinatur.

15. Spiritualis autem iudicat omnia, et ipse a nemine iudicatur.

16. Quis enim cognovit sensum Domini, qui instruat eum? Nos autem sensum Christi habemus.

Dien; car elles sont une folie pour lui, et il ne peut les comprendre, parce que c'est spirituellement qu'on en juge.

15. Mais l'homme spirituel juge de tout, et n'est lui-même jugé par personne.

16. Car qui a connu la pensée du Seigneur pour pouvoir l'instruire? Mais nous, nous avons la pensée du Christ.

CHAPITRE III

1. Et ego, fratres, non potui vobis loqui quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus; tanquam parvulis in Christo,

2. lac vobis potum dedi, non escam,

1. Aussi, mes frères, je n'ai pu vous parler comme à des *hommes* spirituels, mais comme à des *hommes* charnels; comme à de petits enfants dans le Christ,

2. je vous ai donné du lait à boire,

(πνευματικῶς)... Les mystères de la sagesse chrétienne doivent être examinés au moyen du πνεῦμα, de l'esprit supérieur; ils ne sont donc pas de la compétence de l'homme simplement psychique, qui n'est pas plus capable de les apprécier « qu'un homme sourd de juger d'un morceau de musique ». — *Spiritualis* (πνευματικῶς) *autem*... (vers. 15). Antithèse. L'homme spirituel a reçu un don spécial de discernement (cf. XII, 10); aussi peut-il tout comprendre et tout apprécier, le divin comme l'humain, les personnes comme les choses, selon les lumières qu'il reçoit d'en haut. — *Ipsa a nemine*... Fait évident, d'après les derniers mots du vers. 14. L'homme naturel n'est pas en état de juger l'homme spirituel; il manque de critérium pour cela, se trouvant par rapport à lui comme dans une autre sphère. — La preuve de ce fait est fournie par un texte d'Isaïe, XLV, 13, cité librement d'après les LXX : *Quis enim*...? Pour encourager ses concitoyens à être remplis de confiance en Jéhovah, le prophète leur rappelle son infinie sagesse, manifestée dans la création du monde et supérieure à tous les jugements des hommes. — *Sensum, νοῦν* : l'intelligence, la pensée. — *Nos autem*... En faisant l'application du texte, l'apôtre substitue *Christi* (c'est la meilleure leçon) à *Domini*, comme une expression synonyme; il en avait le droit, puisque le Christ est Dieu. Si les hommes vraiment spirituels possèdent l'intelligence du Christ, s'ils connaissent la pensée de Dieu, les hommes naturels n'ont pas le droit de les juger. Les critiquer, ce serait critiquer Dieu lui-même et son Christ.

§ III. — *L'esprit de parti est réproché et condamné à un autre point de vue.* III, 1-23.

Les Corinthiens avaient oublié, du moins dans la pratique, la vraie nature du rôle des

prédicateurs apostoliques; c'est pourquoi ils s'attachaient aux uns d'une manière trop naturelle et se permettaient d'apprécier les autres avec sévérité. Saint Paul montre combien une telle conduite était blâmable.

1° Pourquoi Paul n'a prêché à Corinthe que les vérités élémentaires de l'évangile. III, 1-4.

CHAP. III. — 1-4. Caractère très imparfait des Corinthiens. Ce passage n'est pas sans affinité avec le début du chap. II. Revenant sur la méthode de sa prédication à Corinthe, Paul indique la raison pour laquelle il l'avait rendue très simple. En même temps, il fait à ses lecteurs l'application de ce qu'il vient de dire au sujet soit de la sagesse profonde contenue dans l'évangile, soit des diverses catégories que forment les hommes relativement à elles (cf. II, 6-16). — *Non potui* : non par sa faute, mais par la leur. Voyez les vers. 2 : « Nondum... poteratis. » — *Quasi spiritualibus*. C.-à-d., comme à des chrétiens parfaits. Cf. II, 6 et 15. — *Quasi carnalibus*. Epithète qui suppose de grandes imperfections. Voyez II, 14 et le commentaire. — Afin d'enlever au titre de « charnels » ce qu'il pouvait avoir de dur et d'humiliant pour des chrétiens, saint Paul l'adoucit par une autre expression, qui sert en même temps à l'expliquer : *tanquam parvulis*... Les Corinthiens sont encore de petits enfants sous le rapport du christianisme (*in Christo*) : il n'est donc pas étonnant que la vie de la chair subsiste encore en eux. Or à des enfants on ne donne pas une nourriture solide (*escam*), qui ne pourrait que leur nuire, mais seulement du lait (*lac vobis*...; vers. 2). Comp. Eph. IV, 14 et surtout Hebr. V, 11-14, où l'on trouve une comparaison toute semblable. Ce lait mystique figure les rudiments de la doctrine chrétienne; les aliments plus forts représentent en eux-même un enseignement supérieur, celui que l'apôtre a appelé la sagesse au chap. II. —

non de la nourriture solide, car vous ne pouviez pas encore *la supporter*; et à présent même vous ne le pouvez pas, parce que vous êtes encore charnels.

3. En effet, puisqu'il y a parmi vous de la jalousie et des disputes, n'êtes-vous pas charnels, et ne vous conduisez-vous pas à la manière des hommes?

4. Car puisque l'un dit : Moi, je suis à Paul; et l'autre : Moi, à Apollos; n'êtes-vous pas des hommes? Qu'est-ce donc qu'Apollos? et qu'est-ce que Paul?

5. Des serviteurs de celui en qui vous avez cru, et chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur.

6. Moi j'ai planté, Apollos a arrosé; mais c'est Dieu qui a donné la croissance.

7. Ainsi ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, ni celui qui arrose; mais Dieu, qui donne la croissance.

8. Celui donc qui plante et celui qui

nondum enim poteratis; sed nec nunc quidem potestis, adhuc enim carnales estis.

3. Cum enim sit inter vos zelus, et contentio, nonne carnales estis, et secundum hominem ambulatis?

4. Cum enim quis dicat : Ego quidem sum Pauli; alius autem : Ego Apollos, nonne homines estis? Quid igitur est Apollos? quid vero Paulus?

5. Ministri ejus cui credidistis, et unicusque sicut Dominus dedit.

6. Ego plantavi, Apollos rigavit; sed Deus incrementum dedit.

7. Itaque neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat; sed qui incrementum dat, Deus.

8. Qui autem plantat et qui rigat,

Sed nec nunc... Le reproche devient plus grave, puisque plusieurs années s'étaient écoulées depuis que saint Paul avait annoncé pour la première fois l'évangile aux Corinthiens. Ils auraient dû grandir, parvenir à la maturité de l'âge parfait, tandis qu'ils étaient *adhuc... carnales*. — Ils ne le prouvaient que trop par leur conduite actuelle : *cum entm..., nonne...* (vers. 3). Par ce trait, l'apôtre revient directement à l'esprit de coterie, qui a servi de point de départ à sa lettre (cf. I, 10 et ss.). D'ailleurs, tout ce qu'il a dit depuis lors s'y rapportait tacitement et en était la condamnation. — *Carnales*. Comp. Gal. v, 20, où la jalousie et la discorde sont citées ensemble comme étant « des œuvres de la chair ». Cf. Rom. XIII, 13. — *Secundum hominem...* C.-à-d. d'une manière tout humaine, selon la chair, et non pas selon Dieu. — *Cum entm...* Le vers. 4^e est parallèle au vers. 3. Il indique de quelle façon l'esprit de rivalité et de discorde se manifestait dans la chrétienté de Corinthe. — *Pauli, Apollos*. Voyez I, 12 et le commentaire. Ces deux partis sont seuls mentionnés, parce que cela suffisait pour la démonstration, et aussi parce que, nous l'avons vu, c'est autour du nom d'Apollos que s'étaient groupés les premiers fauteurs de la discorde. En outre, Paul pouvait se servir du nom de son ami et disciple Apollos aussi librement que du sien propre, tandis que, par respect, il évite de faire entrer celui de saint Pierre dans la discussion.

2^o Ce que sont les prédicateurs de la foi par rapport à Dieu. III, 4^b-9.

4^b-5. Leur rôle est tout à fait secondaire; ils sont simplement les ouvriers de Dieu. — *Quid...? quid...?* C.-à-d., que sont donc ces hommes dont vous prétendez faire des chefs de parti dans l'Église? Il y a de l'ironie dans cette double

question. — *Ministri* (διάκονοι) : de simples serviteurs, de simples instruments entre les mains de Dieu. — *Ejus cui credidistis*. Dans le grec : (Des serviteurs) par lesquels vous avez cru. Par conséquent, des hommes qui ne sont pas les auteurs de votre foi, mais seulement des intermédiaires entre Dieu et vous. — *Unicusque sicut...* Autre restriction apportée au rôle des prédicateurs. S'il y a des différences dans l'exercice de leurs fonctions, par exemple, si l'un commence l'œuvre, tandis que l'autre a pour mission de la continuer, cela ne dépend pas de leur initiative personnelle, mais encore de Dieu seul. Ils n'ont donc pas le droit de se glorifier, pas plus que les fidèles n'ont celui de s'enorgueillir à leur sujet.

6-9. Développement de la même pensée, au moyen d'une belle métaphore, empruntée aux travaux agricoles. — *Plantavi, rigavit*. Ces deux verbes décrivent fort bien la nature des travaux respectifs de Paul et d'Apollos, dont le premier avait pour ainsi dire planté l'arbre de la foi chrétienne, tandis que le second, venu plus tard, n'avait eu qu'à l'arroser. Voyez l'Introduction, p. 116. Mais Dieu seul avait pu communiquer à cette jeune plante les forces vitales qui lui avaient permis de grandir : *Deus autem...* — L'apôtre insiste sur la conclusion évidente qui se dégageait de ces faits : *itaque, neque..., sed...* (vers. 7). — *Qui autem...* Autre conclusion, vers. 8. Après avoir dit que, relativement à Dieu, les prédicateurs évangéliques ne sont rien, saint Paul ajoute que, par rapport les uns aux autres, ils ne sont pas rivaux, mais intimement unis (*unum sunt*), n'ayant qu'un même but et un même intérêt, la croissance de l'Église. C'était donc une chose deux fois absurde que de les mettre en conflit les uns avec les autres. — Malgré leur étroite

unum sunt; unusquisque autem propriam mercedem accipiet, secundum suum laborem.

9. Dei enim sumus adiutores; Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis.

10. Secundum gratiam Dei quæ data est mihi, ut sapiens architectus fundamentum posui; alius autem superædificat. Unusquisque autem videat quomodo superædificet.

11. Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus.

arrose ne sont qu'une même chose; mais chacun recevra sa propre récompense, selon son travail.

9. Car nous sommes les coopérateurs de Dieu; vous êtes le champ de Dieu, vous êtes l'édifice de Dieu.

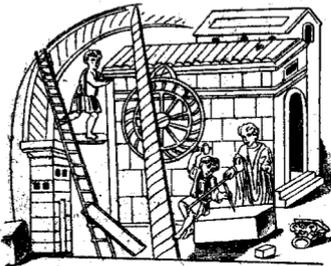
10. Selon la grâce de Dieu qui m'a été donnée, j'ai posé le fondement comme un sage architecte, et un autre bâtit dessus. Mais que chacun prenne garde à la manière dont il bâtit dessus.

11. Car personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, lequel est le Christ Jésus.

union, ils ont leur responsabilité distincte, et, selon leur zèle plus ou moins grand, ils recevront de Dieu une récompense différente: *unusquisque... propriam...* — *Laborem*. Le grec *κόπος* désigne le travail pénible de l'ouvrier. — *Dei enim...* (vers. 9). Nous avons ici le résumé de tout ce qui a été dit depuis le vers. 5. — *Adiutores*. Mieux: les collaborateurs. Les apôtres travaillent avec Dieu et sous ses ordres. — *Agricultura*. Le mot grec signifie plutôt: « arvum, » champ labouré. — *Ædificatio*: οἰκοδομή, un édifice en construction. Le substantif qui précède continue la métaphore des vers. 6-8; celui-ci sert de transition à celle qui sera développée dans les versets 10 et ss.

3^o La responsabilité personnelle des prédicateurs et le jugement divin qui atteindra leurs œuvres. III, 10-17.

10. Les constructeurs mystiques de l'Église. — Comme au vers. 6, saint Paul commence par rappeler quel a été son rôle. Les mots *secundum gratiam quæ...* représentent les divers dons qu'il avait reçus pour se bien acquitter à Corinthe de



Architecte et maçons. (Musée Kircher, à Rome.)

ses fonctions de constructeur spirituel. — *Ut sapiens...* Un sage architecte veille d'abord aux fondements de l'édifice. Cf. Matth. VII, 24-27. Paul n'avait pas oublié ce point capital. — D'autres, Apollon surtout, avaient continué de bâtir sur le fondement posé par lui: *alius autem...* — *Unusquisque videat...* Avertissement

plein de gravité, qui forme le fond de cet alléa: que les constructeurs prennent garde, puisque de cela dépendra leur salaire.

11-15. L'œuvre des divers constructeurs jugée par Dieu. — *Fundamentum enim...* Pour l'édifice mystique dont il s'agit, il ne peut y avoir qu'une seule pierre fondamentale, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Personne ne doit toucher à cette base; quiconque voudrait en poser une autre ne bâtirait plus l'Église du Christ, mais un édifice purement humain. — *Positum*: par Dieu lui-même, puis aussi par Paul à Corinthe. — *St quis...* (vers. 12). Après avoir fait cette réserve au sujet du fondement, l'auteur revient au travail de ceux qui étaient chargés de continuer la construction. Il nomme six espèces de matériaux, partagés en deux groupes et énumérés en gradation ascendante: les matériaux précieux et solides, tels que les employaient les riches (*aurum... lapides...*), et les matériaux sans valeur, sans consistance, qui servaient aux maisons des pauvres (*ligna, fenum...*). La plupart des commentateurs modernes supposent, à la suite de Clément d'Alexandrie, de saint Ambroise, etc., que tous ces matériaux, parfaits et imparfaits, figurent les différentes doctrines enseignées par les prédicateurs de l'évangile. Telle paraît être l'opinion la plus vraisemblable. Paul avait prêché à Corinthe le Messie crucifié (cf. I, 23); Apollon et les autres missionnaires venus après l'apôtre avaient développé chacun à sa manière ce même enseignement. Si quelques imperfections s'étaient glissées dans le fond ou dans la forme de la prédication de ces successeurs de saint Paul, aucun d'eux n'avait prêché des doctrines vraiment mauvaises, car c'eût été poser un autre fondement que le Christ. Voyez Estius, h. l. Il est moins bien de voir dans ces divers matériaux la désignation soit des fruits religieux et moraux produits par les néophytes, soit les différentes catégories de personnes introduites dans l'Église par les missionnaires. Ces deux applications cadrent moins bien avec le contexte, qui suppose la responsabilité personnelle des prédicateurs; or ils ne sont réellement responsables que de la doctrine enseignée par eux. Saint Paul avait donc lieu de craindre que, sans être entièrement

12. Si quelqu'un bâtit sur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin, de la paille,

13. l'œuvre de chacun sera manifestée; car le jour du Seigneur la fera connaître, parce qu'elle se révélera dans le feu, et que le feu prouvera ce que vaut l'œuvre de chacun.

14. Si l'œuvre bâtie par quelqu'un sur le fondement subsiste, il recevra une récompense.

15. Si l'œuvre de quelqu'un est brûlée, il en subira la perte; cependant il sera lui-même sauvé, mais comme à travers le feu.

16. Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous?

12. Si quis autem superædificat super fundamentum hoc, aurum, argentum, lapides pretiosos, ligna, fœnum, stipulam,

13. uniuscujusque opus manifestum erit; dies enim Domini declarabit, quia in igne revelabitur, et uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit.

14. Si cujus opus manserit quod superædificavit, mercedem accipiet.

15. Si cujus opus arserit, detrimentum patietur; ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem.

16. Nescitis quia templum Dei estis, et Spiritus Dei habitat in vobis?

fausses, un certain nombre des instructions présentées aux Corinthiens comme des vérités évangéliques ne fussent pas de nature à procurer l'avancement spirituel de la jeune chrétienté. — *Opus manifestum...* (vers. 13). On verra de quels matériaux se sera servi chacun des constructeurs. — *Dies enim...* Le grec a l'article : ἡ ἡμέρα, le jour par excellence, c.-à-d., conformément à d'autres nombreux passages (cf. I, 8; IV, 3 et ss.; Rom. II, 16 et XIII, 12; II Thess. I, 10; II Tim. I, 12, 18; Hebr. X, 35; II Petr. II, 9, etc.), le jour du jugement général, à la fin des temps, lorsque la conduite de chacun sera publiquement manifestée. — *In igne revelabitur.* Le grec emploie le temps présent, ἀποκαλύπτεται, pour marquer la certitude du fait. Le sujet du verbe n'est pas « opus », mais « dies ». Ce jour sans pareil ne sera point illuminé, comme ceux de l'ère présente, par la douce clarté du soleil, mais par l'éclat d'un feu terrible, qui consumera notre globe actuel, pour le purifier et le renouveler. Cf. II Petr. III, 10 et ss. Tel a été le sentiment d'Origène, de saint Basile, de saint Cyrille de Jérusalem, de Lactance, de saint Ambroise, de Calmet, etc. (voyez Cornely, h. l.). Le feu en question n'est donc pas une métaphore pour représenter le jugement divin; ce n'est pas non plus celui de l'enfer, ni directement, dans le sens littéral, celui du purgatoire, mais plutôt celui de la conflagration générale qui aura lieu à la fin des temps. — *Et uniuscujusque...* Le pronom est répété d'une manière emphatique, ainsi que le substantif « opus ». — *Si cujus...* Les vers. 14 et 15 constatent les deux résultats opposés de cette « probatio per ignem ». — *Manserit.* C.-à-d., demeure intact, tout en passant par le feu. — *Mercedem accipiet.* Cette récompense ne consistera pas seulement dans le salut éternel, commun à tous les justes, mais dans quelques privilèges particuliers. — *Si... opus arserit* (vers. 15) parce que les matériaux n'étaient pas d'excellente qualité. Comp. le verset 12^b et le commentaire. — *Detrimentum...*

Cette perte consistera dans le manque de récompense spéciale. — *Ipsæ... salvus...* Si l'œuvre du constructeur est détruite, il sera lui-même sauvé, puisque, dans l'hypothèse, il a bâti sur le fondement solide, qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il a fait preuve de quelque zèle. — Une restriction est faite cependant : *sic... quasi per...* La pensée de saint Paul est facile à saisir. Les ouvriers sont occupés à bâtir, lorsque le feu envahit l'édifice : dans la partie construite en matériaux solides, les flammes passent sans rien brûler; mais, là où les matériaux sont combustibles, elles dévorent tout, et ceux qui étaient occupés à la construction ne réussissent à s'échapper qu'après avoir été plus ou moins atteints. — Nous avons dit plus haut qu'il n'est pas directement question du purgatoire dans ce passage, attendu que, d'un côté, l'apôtre y parle seulement des prédicateurs de l'évangile, et que, d'un autre côté, le feu ne sera allumé qu'à l'époque du jugement dernier. Néanmoins, d'une manière indirecte, on peut induire de ces lignes l'existence d'un lieu intermédiaire entre le ciel et l'enfer, où l'on explorera dans la souffrance les fautes vénielles commises ici-bas. En effet, saint Paul affirme que les prédicateurs imparfaits ne seront sauvés qu'après avoir passé par un feu purificateur; tous les chrétiens qui se trouveront dans un cas analogue auront donc à souffrir de la même manière.

16-17. Châtiment plus grand encore, qui atteindra les démolisseurs du temple de Dieu. Nul doute que Paul n'ait ici en vue les docteurs judaïsants, dont les doctrines perverses ne tendaient à rien moins qu'à détruire de fond en comble l'édifice mystique bâti à Corinthe. — *Nescitis...?* Apostrophe très brusque et très vive. Elle s'explique par l'émotion qui saisit l'apôtre à la pensée de ces funestes destructeurs. — *Templum Dei...* C'est la continuation de l'image commencée au vers. 9 (« Dei ædificatio estis »). Cet édifice avait un caractère sacré; c'était un temple

17. Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illum Deus. Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos.

18. Nemo se seducat : si quis videtur inter vos sapiens esse in hoc sæculo, stultus fiat ut sit sapiens ;

19. sapientia enim hujus mundi stultitia est apud Deum. Scriptum est enim : Comprehendam sapientes in astutia eorum.

20. Et iterum : Dominus novit cogitationes sapientium, quoniam vanæ sunt.

21. Nemo itaque gloriatur in hominibus.

22. Omnia enim vestra sunt, sive Paulus, sive Apollo, sive Cephas, sive mun-

17. Si donc quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le détruira ; car le temple de Dieu est saint, et vous êtes ce temple.

18. Que personne ne se fasse illusion : si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon ce siècle, qu'il devienne fou pour être sage ;

19. car la sagesse de ce monde est une folie devant Dieu. Aussi est-il écrit : Je surprendrai les sages dans leur propre ruse.

20. Et encore : Le Seigneur connaît les pensées des sages ; *il sait* qu'elles sont vaines.

21. Que personne ne mette donc sa gloire dans les hommes.

22. Car tout est à vous ; soit Paul, soit Apollo, soit Céphas, soit le monde,

érigé en l'honneur de Dieu. Bien plus, d'après toute la force du mot *ναός*, c'était la partie la plus intime du temple, le sanctuaire. — Le trait *Spiritus... habitat...* complète la pensée. — *In vobis* : parmi vous, au milieu de vous ; non pas : au dedans de chacun de vous. Ici l'apôtre s'adresse à l'Église et non aux individus. — *Si quis... violaverit*. Plus fortement dans le grec : Si quelqu'un détruit... — *Disperdet...* Dieu le détruira lui-même « tallone iustissimo », comme on l'a dit à bon droit. — L'adjectif *sanctum* sacré justifie ce châtement : *Templum enim...* Détruire un temple est un horrible sacrilège, qui crie vengeance vers le ciel. L'adjectif *sanctum* porte l'idée principale. Notez l'emphase des mots *quod estis vos*.

4^e Résumé de toute la discussion qui précède. III, 18-23.

Dans les vers. 18-20, saint Paul revient rapidement sur la cause principale de l'esprit de parti à Corinthe, déjà signalée au chap. I, et il condamne de nouveau la sagesse du monde. Il montre ensuite, vers. 21-23, qu'un chrétien ne doit pas se glorifier dans les hommes, mais ne se prévaloir que de Dieu et du Christ.

18-20. Contre la sagesse mondaine. — *Nemo se seducat...* Avertissement solennel, servant d'introduction : Que personne ne s'abuse, ne se fasse illusion au sujet de mes paroles, qui sont aussi vraies qu'importantes. — *Si quis videtur...* Mieux, d'après le grec : Si quelqu'un pense être sage parmi vous, qu'il devienne insensé pour ce siècle, afin de devenir sage. Le paradoxe contenu dans ces deux lignes est facile à saisir d'après les chap. I et II. Il y a deux sagesse, la sagesse selon le monde et la sagesse selon Dieu. Il n'est pas possible de les posséder l'une et l'autre en même temps, puisqu'elles sont contradictoires ; mais, pour un chrétien, le choix ne saurait être douteux : qu'il soit donc sage selon Dieu, dût-il passer pour un fou aux yeux du monde. — *Sapientia enim...* (vers. 19). Raison pour laquelle celui qui aspire à la sagesse chrétienne, doit re-

noncer à la sagesse du siècle : Dieu répudiant celle-ci comme insensée, le vrai chrétien doit la traiter de même. Cf. I, 20. — Cette assertion est justifiée par deux témoignages de l'Ancien Testament. Le premier, *Comprehendam...*, est tiré du livre de Job, v, 13, et cité d'après le texte hébreu. Il nous montre la sagesse divine en lutte contre l'habileté des hommes, dont elle déjoue les artifices pervers et qu'elle fait servir à ses propres fins. Le second, *Dominus novit...* (vers. 20), est emprunté au Ps. xciii, 11, d'après la traduction des LXX légèrement modifiée. Le trait le plus important de ce texte est *vanæ sunt*.

21-23. Le vrai titre de gloire des chrétiens. — *Nemo itaque...* Conclusion pratique, qui découle très naturellement de tout ce qui a été dit ci-dessus contre l'esprit de faction. — *Glorietur in hominibus*. Allusion aux paroles : J'appartiens à Paul, J'appartiens à Apollos. etc. Cf. I, 12. Ceux qui les proféraient se glorifiaient dans les hommes, tiraient sottement vanité de leurs relations personnelles avec eux. — *Omnia enim...* (vers. 22). Rien de plus inexact que ces formules par lesquelles les Corinthiens prétendaient appartenir à tel ou tel prédicateur, comme un serviteur appartient à son maître et un sujet à son prince, puisqu'un chrétien possède, de par Dieu, non seulement tous les prédicateurs, mais toutes choses. — *Sive Paulus, sive...* Après avoir mentionné les trois docteurs auxquels s'étaient rattachés trois des factions de Corinthe, Paul continue sa liste éloquent, qui développe l'adjectif « omnia » : *sive... sive*. Le monde, c'est l'ensemble des êtres animés et inanimés ; la vie et la mort marquent les deux phases consécutives de notre existence ; les choses présentes et les choses futures désignent « toutes les périodes et les possibilités des temps ». — Après cette double énumération, la répétition de la phrase *omnia... vestra...* n'est que plus énergique. Tout a été mis par Dieu à la disposition des chrétiens, pour procurer leur salut. Convient-il, après cela, qu'ils se mettent sous la dépendance de tel

soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les choses futures. Tout est à vous ;

23. et vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu.

... sive vita, sive mors, sive presentia, sive futura. Omnia enim vestra sunt ;

23. vos autem Christi, Christus autem Dei.

CHAPITRE IV

1. Que les hommes nous regardent comme les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu.

2. Or ce qu'on demande des dispensateurs, c'est qu'ils soient trouvés fidèles.

3. Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous, ou par un tribunal humain ; mais je ne me juge pas non plus moi-même.

4. Car ma conscience ne me reproche

1. Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei.

2. Hic jam quaeritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur.

3. Mihi autem pro minimo est ut a vobis judicer, aut ab humano die ; sed neque meipsum judico.

4. Nihil enim mihi conscius sum, sed

ou tel homme, en se livrant à l'esprit de parti ? — *Vos autem...* (vers. 23). Tout est à eux, mais ils sont au Christ ; car le Sauveur, en rachetant les chrétiens par sa mort, se les est acquis comme une propriété personnelle. Cf. VI, 20 ; VII, 23, etc. Ce tour inattendu donné à la pensée est d'un puissant effet. Saint Paul fait certainement allusion ici à la formule « Ego autem Christi » (voyez I, 12^b et les notes) ; mais il lui donne une signification large et noble, la seule qu'elle doive posséder pour un chrétien. — *Christus autem...* Ces mots complètent la synthèse. Nous sommes les maîtres de toutes choses, mais les serviteurs du Christ. Il est notre maître ; toutefois, en tant qu'homme, et aussi en tant que Fils de Dieu (saint Jean Chrysostome, Théodoret, etc.), il appartient lui-même à Dieu. Dieu dans le Christ : avec cette devise, il n'y a pas de coqueries à redouter ; « tout rentre dans l'unité la plus parfaite. »

§ IV. — *Paul fait l'apologie de sa conduite comme apôtre.* IV, 1-21.

1^o Les ministres du Christ n'ont à rendre de comptes qu'à lui seul. IV, 1-5.

Les partis qui s'étaient formés dans l'Église de Corinthe cherchaient à rehausser la réputation des chefs qu'ils s'étaient choisis, aux dépens de celle des autres docteurs chrétiens. En face de cette injuste partialité, saint Paul établit le vrai point de vue auquel on doit se placer pour apprécier les prédicateurs de l'évangile. Le ton est grave, ferme et fier, car l'apôtre avait à blâmer et aussi à se défendre personnellement.

CHAP. IV. — 1-5. Les envoyés du Christ ne sont pas soumis au jugement des hommes. — Dans les vers. 1 et 2, nous apprenons d'après quelle règle ils doivent être jugés : *Sic nos...* — *Homo* est pris, à la manière hébraïque, dans un sens tout à la fois général et distributif : Que

chaque homme... — *Ministros*. Le substantif grec ὑπηρέτης désigne étymologiquement un serviteur de rang inférieur, chargé de rudes travaux. — *Dispensatores* (οἰκονόμους). L'économe était, dans les familles riches qui avaient un grand nombre de serviteurs ou d'esclaves, « le dispensateur et répartiteur des provisions ou rations destinées à l'entretien journalier de tout le personnel. » Cf. Matth. XXIV, 45 ; Luc. XII, 42. — *Mysteriorum...* : les desseins de Dieu relatifs à notre rédemption ; par conséquent, les vérités évangéliques prêchées par les apôtres et les autres missionnaires du Christ. Cf. II, 7, etc. Il ne peut être question ici des sacrements que d'une manière très indirecte. — *Hic jam...* (vers. 2). C'est la meilleure leçon : ὧδε λοιπόν. C.-à-d., dans ces circonstances, les choses étant ainsi, ce qui reste à demander aux dispensateurs, c'est... — *Ut fidelis...* C'est là, en effet, la qualité essentielle d'un économe. Avant tout, il doit sauvegarder les intérêts de son maître, tout en distribuant avec exactitude aux serviteurs les aliments et les autres choses dont ils ont besoin. — *Mihi autem...* (vers. 3). L'apôtre déclare aux Corinthiens qu'ils ne sauraient être jugés de la fidélité de leurs prédicateurs. Il se met directement en scène dans les vers. 3 et 4, parce que ses affirmations y ont un caractère entièrement personnel. — *Ab humano die*. Le mot ἡμερά, qui représentait plus haut (cf. III, 13 et les notes) le jour du jugement, désigne ici un tribunal judiciaire. Que l'on juge Paul à Corinthe, ou en quelque autre endroit que ce soit, il ne s'en met point en peine. — *Sed neque meipsum...* Il refuse même son propre jugement, car il sent qu'il ne se connaît pas assez pour être impartial en cette matière. — Sans doute, sa conscience lui rend le témoignage intime qu'il a fidèlement exercé ses fonctions d'apôtre (*nihil... mihi...*

non in hoc justificatus sum; qui autem iudicat me, Dominus est.

5. Itaque nolite ante tempus iudicare, quoadusque veniat Dominus, qui et illuminabit abscondita tenebrarum, et manifestabit consilia cordium; et tunc laus erit unicuique a Deo.

6. Hæc autem, fratres, transfiguravi in me et Apollo propter vos, ut in nobis discatis, ne supra quam scriptum est, unus adversus alterum infletur pro alio.

7. Quis enim te discernit? Quid autem habes quod non accepisti? si autem accepisti, quid gloriaris quasi non accepisti?

rien, mais je ne suis pas justifié pour cela; celui qui me juge, c'est le Seigneur.

5. C'est pourquoi ne jugez point avant le temps, jusqu'à ce que vienne le Seigneur, qui mettra en lumière les choses cachées dans les ténèbres, et qui manifestera les desseins des cœurs; et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera due.

6. Au reste, mes frères, si j'ai fait l'application de ces choses à moi et à Apollo, c'est à cause de vous, afin que vous appreniez par notre exemple à ne pas aller au delà de ce qui est écrit, et que nul ne s'enfle d'orgueil en faveur de l'un contre l'autre.

7. Car qui est-ce qui te distingue? Qu'as-tu que tu n'aies reçu? et si tu l'as reçu, pourquoi te glorifies-tu, comme si tu ne l'avais pas reçu?

vers. 4); mais cela ne suffit pas pour prouver qu'il n'a rien à se reprocher (*sed non in hoc...*). Celui-là seul peut le juger et le déclarer juste, qui connaît ce qui se passe dans les replis les plus profonds du cœur humain. — *Itaque...* (vers. 5). Conclusion de ces prémisses : que les Corinthiens cessent de juger leurs apôtres et leurs docteurs! — Les mots *ante tempus* sont expliqués par la proposition *quoadusque veniat...* Ce n'est qu'alors que les jugements humains pourront être portés à coup sûr, lorsque Jésus-Christ (*Dominus*) aura prononcé publiquement le sien, aux grandes assises de la fin des temps. — *Illuminabit... et manifestabit...* Qualités qui permettront à Notre-Seigneur d'être un juge infallible. Par *abscondita tenebrarum*, il faut entendre nos actions bonnes ou mauvaises, demeurées inconnues des hommes, et par *consilia cordium*, les mobiles secrets qui nous font agir. — *Et tunc laus...* En attendant ce moment solennel, Paul récuse la compétence de tout juge humain. C'est par un euphémisme évident qu'il suppose que chacun aura sa part de la louange et de la récompense divines; il laisse à dessein de côté le blâme et le châtiement qui reviendront à plusieurs.

2° Il y a des disciples orgueilleux qui se mettent au-dessus de leurs maîtres. IV, 6-13.

Ce passage plein de vie et de chaleur, en même temps que d'ironie, « a pour but de punir le vain et sot orgueil qui est inséparable de l'esprit de coterie. »

6. Transition. — Le pronom *hæc* résume tout ce que nous avons lu à partir de III, 5, comme on le voit par les mots *in me et Apollo*. — *Transfiguravi* (μετεσχημάτισα). Le verbe grec signifie à la lettre : changer de forme ou de figure, transformer; puis, comme en cet endroit : faire une application spéciale d'une chose à quelqu'un. — *Propter vos*. Paul explique lui-même ces mots, en ajoutant : *ut in nobis...* Par son propre

exemple et celui d'Apollos, il voulait apprendre aux Corinthiens à fuir l'orgueil, qui est inséparable des coteries. En effet, il n'avait mis en avant son nom et celui de son ami que pour faire hommage de leurs travaux et de leurs succès à Dieu, qui leur avait confié leur mandat. — *Ne supra quam...* D'après le grec : « Ne supra quod... » On est dans l'incertitude au sujet du sens précis de cette proposition. Elle se rapporte, d'après les uns, à l'Écriture sainte en général, où l'orgueil est si souvent blâmé et l'humilité recommandée; selon d'autres, à ce que saint Paul lui-même a écrit, dans les pages qui précèdent, sur le vrai rôle des prédicateurs. Quoi qu'il en soit, il est évident que l'apôtre veut faire rentrer les Corinthiens dans les limites d'une saine appréciation, conforme aux règles de l'humilité. — *Unus adversus...* La situation est dramatisée : nous voyons les membres des divers partis occupés à élever le plus possible leurs chefs au-dessus des autres. — *Infletur*. S'enfler d'orgueil, parce que l'on adhérerait à tel ou tel docteur.

7-8. Condamnation de cette conduite des Corinthiens. — Trois questions, posées coup sur coup, révèlent la légitime indignation de l'apôtre. S'adressant individuellement aux coupables, il leur montre combien leur orgueil est injustifiable : *Quis enim...? Cuius enim...? Qui est-ce qui te trouve des avantages personnels que ne possèdent pas tous les autres? La réponse n'est pas donnée explicitement, mais elle est clairement supposée : Personne! Les prétendus avantages n'existent donc pas. — Quid autem...? Cette seconde question va plus loin que la première : dans le cas où une supériorité réelle existerait, elle vient de Dieu, on l'a reçue. De là une troisième question : *Si autem..., quid...? La vanité est ainsi tranchée par la racine. — Jam...* (vers. 3). La pensée que des chrétiens peuvent*

8. Déjà vous êtes rassasiés, déjà vous êtes devenus riches; vous réglez sans nous, et puissiez-vous régner, en effet, afin que nous aussi nous régnions avec vous!

9. Car il me semble que Dieu nous traite, nous les apôtres, comme les derniers *des hommes*, comme des condamnés à mort, puisque nous sommes donnés en spectacle au monde, et aux anges, et aux hommes.

10. Nous, nous sommes fous à cause du Christ, mais vous, vous êtes sages dans le Christ; nous sommes faibles, et vous êtes forts; vous êtes honorés, et nous sommes méprisés.

11. Jusqu'à cette heure nous souffrons la faim, la soif, la nudité; on nous frappe au visage, nous n'avons pas de demeure stable;

8. Jam saturati estis, jam divites facti estis; sine nobis regnatis, et utinam regnetis, ut et nos vobiscum regnemus!

9. Puto enim quod Deus nos apostolos novissimos ostendit, tanquam morti destinatos, quia spectaculum facti sumus mundo, et angelis, et hominibus.

10. Nos stulti propter Christum, vos autem prudentes in Christo; nos infirmi, vos autem fortes; vos nobiles, nos autem ignobiles.

11. Usque in hanc horam et esurimus, et sitimus, et nudi sumus, et colaphis cædimur, et instabiles sumus,

nourrir de si singulières prétentions révolte de plus en plus l'humble apôtre; aussi sa parole se transforme-t-elle en une mordante ironie. Remarquez la répétition de l'adverbe *jam*: Déjà maintenant vous êtes dans la jouissance et la gloire, vous les disciples, tandis que vos prédicateurs sont encore dans la peine et dans l'ignominie. — *Saturati...*, *divites facti...* Ainsi qu'il ressort de la seconde moitié du verset, ces deux expressions figurent l'abondance des biens apportés par le Christ. — *Regnatis*. Plutôt, d'après le grec: Vous êtes devenus rois; c.-à-d., vous avez commencé à régner. Lorsque le royaume de Dieu annoncé, puis fondé par le Christ, sera entré dans la période de sa consommation, à la fin des temps, chaque chrétien participera au règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. II Tim. II, 12; Apoc. III, 21; v, 10, etc. Cette époque glorieuse avait-elle donc commencé pour les Corinthiens? — *Sine nobis*: sans que Paul et ses collaborateurs eussent part à ces grandes choses. Et pourtant c'étaient eux qui avaient fondé l'Église de Corinthe. — *Et utinam...*! Le sarcasme redouble ici de force. L'apôtre voudrait que les Corinthiens fussent vraiment en possession du trône et de la couronne; dans ce cas, il aurait l'espoir de régner bientôt avec eux, grâce à leur protection et à leur recommandation.

9-13. Vraiment, à Corinthe, les disciples sont plus privilégiés que leurs maîtres. Saint Paul trace dans ces versets « le tableau des opprobres et des souffrances de la vie apostolique, en les faisant contraster avec les airs de rois que prenaient certains d'entre les Corinthiens ». — *Nos apostolos*. Par ces mots, Paul ne se désignait pas seulement lui-même, mais aussi les membres du collège apostolique, dont la plupart étaient encore vivants et travaillaient à prêcher l'évangile. — *Novissimos*: les derniers des hommes. — *Ostendit*. Le grec a. le sens d'exposer en public (« spectandos proposuit »); ici, d'une

manière ignominieuse, comme on le voit par le détail qui suit, *tanquam morti...* L'allusion porte sur les outrages qu'on faisait subir dans l'antiquité aux condamnés à mort, avant le supplice final. En citant ce trait, saint Paul veut dire que la vie des apôtres était fréquemment en péril. En ce qui le concerne, voyez Act. XIV, 18; XVI, 22 et ss.; XXI, 30 et ss.; Rom. VIII, 36; II Cor. I, 9; XI, 23, etc. — *Quia spectaculum...* Ce détail continue le précédent. *Mundo* renferme l'idée générale, qui est ensuite analysée: *angelis* et... Il ne s'agit pas seulement des mauvais anges ou des hommes hostiles aux apôtres, mais également des bons, qui contemplaient leur œuvre avec joie et admiration. — *Nos...*, *vos...* (vers. 10). Saint Paul établit trois contrastes piquants entre les apôtres et les Corinthiens. Ceux-là, qui renonçaient à tout ce que le monde recherche, pour prêcher une doctrine regardée comme folle, étaient traités d'insensés (*stulti*); ils étaient dénués de toute force humaine (*infirmi*) et persécutés en tous lieux; on les baffonnait comme des ignobles. Au contraire, ceux-ci se croyaient pleins de sagesse, de force, de noblesse (*prudentes, fortes...*). Les mots *in Christo*, qui correspondent à « propter Christum », font ressortir la faute des Corinthiens orgueilleux, qui prétendaient unir deux choses inconciliables, la sagesse selon le monde, et le christianisme. — *Usque in hanc horam*... (vers. 11). Développant l'épithète « ignobles », l'auteur montre, par quelques traits caractéristiques, ce qu'était alors la vie d'un ministre du Christ. Comp. II Cor. VI, 3 et ss.; XI, 23 et ss. Ce ne sont pas des choses du passé qui vont être citées, mais des faits actuels, renouvelés presque chaque jour. L'énumération a lieu dans l'ordre suivant: d'abord les privations de tout genre qu'enduraient les apôtres (*esurimus...*, *nudi...*), puis les mauvais traitements (*colaphis...*), la vie errante (*instabiles...*), et, comme si le rôle de missionnaire n'était pas déjà très pénible par

12. et laboramus operantes manibus nostris; maledicimus, et benedicimus; persecutionem patimur, et sustinemus;

13. blasphemamur, et obsecramus; tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peripsema usque adhuc.

14. Non ut confundam vos, hæc scribo; sed ut filios meos carissimos moneo.

15. Nam si decem millia pædagogorum habeatis in Christo, sed non multos patres; nam in Christo Jesu per evangelium ego vos genui.

16. Rogo ergo vos, imitatores mei estote, sicut et ego Christi.

17. Ideo misi ad vos Timotheum, qui est filius meus carissimus, et fidelis in Domino, qui vos commonefaciet vias meas, quæ sunt in Christo Jesu, sicut ubique in omni ecclesia doceo.

12. nous nous fatiguons à travailler de nos mains; on nous maudit, et nous bénissons; on nous persécute, et nous le supportons;

13. on nous blasphème, et nous prions; nous sommes devenus comme les ordures du monde, comme les balayures de tous jusqu'à présent.

14. Ce n'est pas pour vous faire honte que je vous écris cela, mais je vous avertis comme mes enfants bien-aimés.

15. Car eussiez-vous dix mille maîtres dans le Christ, vous n'avez cependant pas plusieurs pères, puisque c'est moi qui vous ai engendrés en Jésus-Christ par l'évangile.

16. Je vous en conjure donc, soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même du Christ.

17. C'est pour cela que je vous ai envoyé Timothée, qui est mon fils très cher et fidèle dans le Seigneur; il vous rappellera quelles sont mes voies en Jésus-Christ, selon ce que j'enseigne partout dans toutes les Églises.

lui-même, le travail manuel, pour suffire aux nécessités quotidiennes et n'être à charge à personne (*et laboramus...*, vers. 12). Pour ce dernier trait, voyez IX, 6 et ss.; Act. XVIII, 2 et XI, 34; II Cor. XI, 7; II Thess. III, 8, etc. — Dans la suite de la description, *maledicimus et...* l'écrivain sacré oppose la conduite patiente et humble des apôtres à la brutalité de leurs persécuteurs. Le grec est plus concis et plus énergique: Maudits, nous bénissons; persécutés, nous supportons; calomniés, nous exhortons. Telles étaient les armes avec lesquelles ils se défendaient. — Le trait *tanquam purgamenta...*, *peripsema...* (vers. 13) termine en gradation ascendante cette glorieuse énumération. D'après le grec: les balayures du monde et le rebut de tous.

3^o Avertissement paternel. IV, 14-21.

14-15. Raison pour laquelle Paul a dû tenir un langage si sévère. Le discours redevient plein de tendresse. — *Non ut confundam...* Le but direct de l'apôtre n'a pas été d'humilier les Corinthiens, mais de leur découvrir leur faute, afin de les ramener à résipiscence. — *Sed ut filios...* Un père, même lorsqu'il est obligé de punir ses enfants, n'a pas pour but immédiat leur châtiement, mais l'amélioration de leur conduite. Ainsi en est-il de Paul à l'égard des Corinthiens. — *Nam st...* (vers. 15) Il affirme, avec un touchant mélange d'énergie et de délicatesse, qu'il a le droit de les nommer ses enfants et d'exercer une autorité paternelle à leur égard. — *Decem millia* est une hyperbole proverbiale, comme « sixenti » des classiques latins. — *Pædagogorum*. Le pédagogue était d'ordinaire un esclave chargé de l'éducation des enfants.

Cf. Gal. III, 24. Saint Paul nomme « pédagogues dans le Christ » les docteurs qui, après lui et Apollon, avaient travaillé à l'instruction religieuse des Corinthiens. — *Sed non multos...* Manière très délicate de dire que ceux-ci n'avaient eu en réalité qu'un seul père spirituel, Paul lui-même, qui avait été le premier à leur prêcher la foi. — *In Christo... genui*. Sur cette métaphore très expressive, voyez Gal. VI, 19; Philém. 10, etc.

16-17. Pour aider les fidèles de Corinthe à pratiquer une conduite plus parfaite, l'apôtre leur a envoyé son fidèle disciple Timothée. — *Imitatores mei...* « Un père a le droit d'attendre que des enfants bien nés suivent ses traces. » C'est surtout sous le rapport de l'humilité que Paul désirait être imité par les Corinthiens, puisqu'ils étaient alors si orgueilleux et prétentieux. — Les mots *sicut et ego Christi*, qui ne se trouvent que dans un petit nombre de manuscrits grecs, sont probablement une glose empruntée à XI, 1. — *Timotheum* (vers. 17). Ce bien-aimé disciple de saint Paul était alors en route pour Corinthe; cf. XVI, 10-16. L'apôtre lui donne ici des titres bien capables de le recommander: *filius... carissimus et fidelis...* — *Commonefaciet*. D'après le grec: Il vous fera souvenir. Les Corinthiens avaient vu Paul à l'œuvre pendant longtemps et connaissaient mieux que personne sa conduite (*vias meas*), qui avait été toujours inspirée par la foi et l'amour envers Jésus-Christ (*quæ... in Christo...*). — Les mots *sicut in omni...* déterminent les précédents: ma manière d'agir comme prédicateur de l'évangile, dans toutes les Églises fondées par moi.

18. Quelques-uns se sont enflés d'orgueil, comme si je ne devais pas aller chez vous.

19. Mais j'irai bientôt chez vous, si le Seigneur le veut, et je connaîtrai, non quelles sont les paroles de ceux qui se sont enflés, mais quelle est leur puissance.

20. Car le royaume de Dieu ne consiste pas en paroles, mais en puissance.

21. Que voulez-vous? Que j'aïlle à vous avec la verge, ou avec charité et dans un esprit de douceur?

18. Tanquam non venturus sim ad vos, sic inflati sunt quidam.

19. Veniam autem ad vos cito, si Dominus voluerit; et cognoscam non sermonem eorum qui inflati sunt, sed virtutem.

20. Non enim in sermone est regnum Dei, sed in virtute.

21. Quid vultis? In virga veniam ad vos, an in caritate et spiritu mansuetudinis?

CHAPITRE V

1: On entend dire partout qu'il y a de l'impudicité parmi vous, et une impudicité telle qu'il n'en existe pas même chez les païens, au point que l'un d'entre vous a la femme de son père.

1. Omnino auditur inter vos fornicatio, et talis fornicatio, qualis nec inter gentes, ita ut uxorem patris sui aliquis habeat.

18-21. Le prochain voyage de Paul à Corinthe et la conduite qu'il se propose de tenir alors. — *Tanquam non...* Les principaux adversaires de l'apôtre à Corinthe avaient répandu le bruit qu'il ne viendrait pas lui-même dans cette ville, parce qu'il redoutait d'être confronté avec eux. Cf. II Cor. x, 1. Ne voulant pas que l'envoi de Timothée soit interprété en ce sens, il annonce solennellement qu'il viendra et qu'il n'aura peur de personne. — *Inflati sunt*. Comp. le vers. 6. Allusion aux airs triomphants et aux paroles pleines de forfanterie de ces hommes. — Sur la pieuse restriction *si Dominus...* (vers. 19), voyez Rom. I, 10; Jac. IV, 15, etc. — Il y a beaucoup de finesse et d'ironie dans les mots *et cognoscam...*, qui opposent la force réelle (*virtutem*) des ennemis de l'apôtre à leurs beaux discours (*sermonem*). Sur place on verra de quoi ils sont capables pour développer l'œuvre de Dieu icibas. — *Non enim...* (vers. 20). Motif de la distinction qui vient d'être établie entre les actes et les paroles. Le royaume de Dieu, soit qu'on l'envisage d'une manière individuelle dans les âmes des chrétiens, soit qu'il représente l'Église telle qu'elle existait déjà dans tout l'empire romain, ne doit pas son origine et ses développements à l'éloquence humaine, mais à la seule force de Dieu, qui agit dans les cœurs. Cf. II, 5. — *Quid vultis* (vers. 21)? Saint Paul offre aux fidèles de Corinthe le choix entre la paix et la guerre. Il viendra et il appréciera; des Corinthiens eux-mêmes dépendra la suite de sa conduite. — *In virga*: comme un pédagogue sévère. *In caritate...*: à la façon d'un père aimant. Le ton menaçant que prend l'apôtre révèle d'une

part l'étonnante hardiesse de ses ennemis, et



Enfant flagellé dans une école romaine.
(Peinture d'Herculanum.)

d'autre part, l'état d'imperfection dans lequel se trouvaient de nombreux fidèles.

SECONDE PARTIE

Règles relatives à la vie civile des Corinthiens. V, 1-XI, 1.

§ I. — *Le scandale de l'incestueux*. V, 1-13.

C'est à ce grand crime que sont rattachées les principales idées contenues dans le chap. v.

1° L'excommunication est lancée contre le coupable. V, 1-5.

CHAP. V. — 1. Le crime. Il est mentionné en un langage abrupt et ému, qui trahit l'indignation et la tristesse de l'apôtre. — *Omnino*. Le grec *ὄλω*; signifie plutôt: d'une manière générale. La pensée est donc: On entend répé-

2. Et vos inflati estis, et non magis luctum habuistis, ut tollatur de medio vestrum qui hoc opus fecit.

3. Ego quidem, absens corpore, præsens autem spiritu, jam iudicavi ut præsens eum qui sic operatus est;

4. in nomine Domini nostri Jesu Christi, congregatis vobis et meo spiritu, cum virtute Domini nostri Jesu,

5. tradere hujusmodi Satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu Christi.

6. Non est bona gloriatio vestra. Nescitis quia modicum fermentum totam massam corrumpit?

2. Et vous êtes enflés d'orgueil, et vous n'avez pas été plutôt dans le deuil, afin que celui qui a commis cette action fût ôté du milieu de vous!

3. Pour moi, absent de corps, mais présent d'esprit, j'ai déjà jugé comme si j'étais présent celui qui a fait un tel acte.

4. Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, vous et mon esprit étant assemblés, par la puissance de notre Seigneur Jésus,

5. qu'un tel homme soit livré à Satan, pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour de notre Seigneur Jésus-Christ.

6. C'est bien à tort que vous vous glorifiez. Ne savez-vous pas qu'un peu de levain corrompt toute la pâte?

ter (*auditor*) que l'impudicité en général règne parmi vous. Un cas spécial de ce vice est ensuite signalé en gradation ascendante, et *talts...* — Les mots *inter vos* ne se rapportent pas au verbe « *auditor* », mais à *fornicatio*. — Le trait *qualis nec inter...* met en relief l'énormité de la faute. Pour qu'un cas d'impureté fût rare chez les païens, et surtout à Corinthe, il fallait qu'il eût une gravité particulière. — *Uxorem patris*. Non pas sa propre mère, évidemment, car cette circonstance plus odieuse encore aurait été indiquée; mais sa belle-mère, une femme épousée en secondes noces par le père devenu veuf. Celui-ci vivait peut-être encore, d'après II Cor. VII, 11. On suppose généralement que la femme n'était pas chrétienne; si elle l'eût été, saint Paul aurait sans doute porté contre elle aussi une sentence d'excommunication. Les paroles suivantes de Cicéron, *Pro Cluent.*, v, 6, nous font connaître l'impression produite par des crimes de ce genre, lorsqu'ils avaient lieu chez les païens: « *Nubit genero socrus. O mulieris scelus incredibile, et præter hanc unam in omni vita inauditum!* »

2. Blâme justement sévère de l'apôtre, adressé à tous les chrétiens de Corinthe. — *Et vos* (pronon très accentué) *inflati...* Cf. iv, 6, 19. Sous l'influence de l'orgueil excité en eux par l'esprit de parti, les Corinthiens avaient honteusement toléré ce crime monstrueux, au lieu d'éprouver en face de lui une profonde tristesse (*non magis luctum...*), et de rejeter du milieu d'eux celui qui l'avait commis (*ut tollatur...*).

3-5. La sentence. Ce qu'ils n'ont pas fait, Paul va le faire lui-même. Sa parole devient majestueuse comme celle d'un juge spirituel, qui a conscience de parler au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Absens...*, *præsens...* L'apôtre se transporte par la pensée dans l'assemblée chrétienne de Corinthe, pour prononcer officiellement la sentence qu'il avait déjà formulée à part lui (*jam iudicavi...*). — *In nomine...* (vers. 4). C.-à-d., agissant comme repré-

sentant et comme organe du divin fondateur de l'Église. — *Cum virtute...* En vertu de la toute-puissance qu'il avait reçue comme apôtre. — *Tradere hujusmodi* (pronon plein de mépris)... C'est ici la sentence proprement dite (vers. 5). Comme le disait déjà saint Jean Chrysostome, la formule « *livrer à Satan* » doit être prise à la lettre. Celui qu'elle concernait était vraiment livré au pouvoir du démon, pour que celui-ci le châtiât dans son corps. Telle est l'opinion de la plupart des commentateurs anciens et modernes. Il y a donc ici plus que l'excommunication ordinaire, puisqu'une peine corporelle, infligée par Satan, y était ajoutée. — *In interitum...* C'est le résultat négatif du châtiement. Les souffrances extérieures et les maladies dont le corps serait frappé avaient pour but de détruire les influences malsaines de la chair, de la sensualité. — *Ut spiritus salvus...* Cf. Rom. vi, 6. Résultat positif. L'excommunication et les autres peines ecclésiastiques ont un caractère médical; elles sont infligées en vue de la correction des pécheurs. On s'appuie à bon droit sur ce passage pour affirmer que l'Église a le droit de punir les pécheurs scandaleux et de les retrancher de son sein. — *In die Domini...*: au jour du Jugement général.

2° La métaphore du levain. V, 6-8.

6-8. Dangers de la fausse attitude des Corinthiens. — *Non est bona...* Le blâme reparait pour un instant. Il s'attaque maintenant à la *gloriatio* des chrétiens de Corinthe, c.-à-d., à la vaine satisfaction qu'ils prenaient dans la prétendue sagesse de leurs docteurs, etc. Cf. iv, 6, 18-19. — *Nescitis quia...*? N'auraient-ils pas dû savoir combien le mauvais exemple est contagieux? Saint Paul exprime cette pensée sous la forme d'un proverbe populaire: *Modicum fermentum...* Le levain, même employé en petite proportion, exerce son action sur une quantité considérable de pâte (*totam massam*) et lui communique son acreté (*corrumpit*); mieux, d'après le grec, il fait fermenter). Notre-Seigneur aussi fait usage de cette métaphore pour

7. Purifiez-vous du vieux levain, afin que vous soyez une pâte nouvelle, comme vous êtes des pains sans levain. Car le Christ, notre pâque, a été immolé.

8. Célébrons donc la fête, non avec du vieux levain, ni avec un levain de malice et de méchanceté, mais avec les pains sans levain de la sincérité et de la vérité.

9. Je vous ai écrit dans ma lettre : Ne vous mêlez pas avec les impudiques ;

10. ce que je n'entendais pas des impudiques de ce monde, non plus que des avarés, ou des rapaces, ou des idolâtres ; autrement vous auriez dû sortir de ce monde.

11. Mais je vous ai écrit de ne pas

7. Expurgate vetus fermentum, ut sitis nova conspersio, sicut estis azymi. Etenim Pacha nostrum immolatus est Christus.

8. Itaque epulemur, non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ et nequitiae, sed in azymis sinceritatis et veritatis.

9. Scripsi vobis in epistola : Ne commisceamini fornicariis ;

10. non utique fornicariis hujus mundi, aut avaris, aut rapacibus, aut idolis servientibus ; alioquin debueratis de hoc mundo exiisse.

11. Nunc autem scripsi vobis non

relever la force de pénétration du levain, tantôt en bonne part (cf. Matth. XIII, 33 ; Luc. XIII, 21), tantôt en mauvaise part (Matth. XVI, 6 et ss. ; Marc. VIII, 15, etc.). Saint Paul ne l'emploie que dans ce second sens. Cf. Gal. V, 9. Ici, le levain représente l'incestueux. Développant cette image, l'apôtre en tire une belle allégorie dans les vers. 7 et 8. — L'exhortation *expurgate...* découle tout naturellement des effets mauvais que produit le levain. Elle se rattache aussi à la loi juive, qui interdisait, durant toute l'octave pascalle, l'usage du pain levé, remplacé par le pain azyme. Cf. Ex. XII, 39 ; XIII, 6-9 ; Matth. XXVI, 17 et les notes. — *Vetus fermentum* : par allusion au levain qui avait servi d'une Pâque à l'autre. — *Nova conspersio* : par allusion à la pâte fraîche et sans levain que les Juifs préparaient la veille de la Pâque. — *Sicut estis...* En droit, les chrétiens sont purs comme des pains azymes ; que les Corinthiens se hâtent donc de le redevenir en fait (*ut sitis...*). — *Etenim...* Lorsque l'agneau pascal avait été immolé, le soir du 14 nisan, le pain azyme était seul autorisé. Or, dit saint Paul, l'immolation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'agneau pascal des chrétiens (*pascha* à ici la signification restreinte de victime pascalle ; cf. Luc. XXII, 7, etc.), a eu lieu depuis longtemps, et la Pâque mystique a commencé pour l'Église. Tant que cette fête durera, par conséquent jusqu'à la fin des temps, tout péché doit être exclu de notre vie : *Itaque...* — *Neque in...* Les substantifs *malitiæ* et *nequitiae* sont à peu près synonymes ; ils désignent tous les vices dans lesquels les chrétiens de Corinthe étaient tombés avant leur conversion. — *Contraste : sed in...* L'équivalent grec du mot *stricte* désigne la transparence d'un objet, et par suite sa pureté ; celui de *veritatis* représente la droiture de l'âme. — Ainsi qu'il a été dit dans l'Introd., p. 118, du choix de cette image par l'apôtre, on a induit avec beaucoup de vraisemblance qu'il a composé cette lettre précisément à l'époque des pains azymes, c.-à-d., vers la fête de Pâque.

3° Saint Paul dissipe un malentendu, à pro-

pos d'un passage d'une lettre antérieure qu'on avait mal interprété. V, 9-13.

9-10. Ce que l'apôtre avait écrit. — Les mots *scripsi in epistola* désignent, à n'en pas douter, une lettre adressée précédemment par saint Paul à l'Église de Corinthe, et malheureusement perdue. Voyez X. Carrière et S. Berger, *la Correspondance apocryphe de saint Paul et des Corinthiens*, Paris, 1891, et P. Vetter, *Der apok. dritte Korintherbrief*, Tübingen, 1894. Il est surprenant que saint Jean Chrysostome et quelques rares commentateurs à sa suite se soient refusés à admettre ce fait évident ; pour eux, la lettre en question serait identique à celle que nous étudions en ce moment. — *Ne commisceamini...* Dans sa lettre antérieure, l'apôtre avait demandé la rupture des relations familiales et fréquentes avec les impudiques. Il est bon de se souvenir, à propos des vers. 1-5, 9 et 11 de ce chapitre, et de vi, 9-10, 12-20, que l'impureté était un vice très commun à Corinthe (Introd., p. 115), et que, par suite d'anciennes habitudes et de préjugés invétérés, les chrétiens eux-mêmes n'éprouvaient pas toujours pour lui toute l'horreur qu'il mérite. — *Non utique...* (vers. 10). Saint Paul explique cette recommandation, qui avait été imparfaitement comprise. Elle ne concernait pas d'une manière absolue tous les pécheurs, mais seulement les chrétiens adonnés au vice. — *Hujus mundi*. C.-à-d. : le monde pervers, et spécialement le monde païen, par opposition à l'Église. — *Aut avaris, aut...* Aux impudiques, l'apôtre associe trois autres catégories de grands pécheurs. — *Rapacibus* : ceux qui s'approprient le bien d'autrui par des moyens violents. — *Alioquin...* Motif pour lequel l'injonction de Paul ne pouvait pas avoir la signification qu'on lui avait donnée : dans une ville telle que Corinthe, prescrire aux chrétiens de se séparer des hommes dissolus, idolâtres, etc., c'eût été les obliger à n'avoir de rapports qu'entre eux, ou, comme il est dit avec une fine pointe d'ironie, à quitter ce globe pour aller s'établir dans un autre.

11-13. Le vrai sens de l'exhortation de l'apôtre.

commisceri, si is qui frater nominatur est fornicator, aut avarus, aut idolis serviens, aut maledicus, aut ebriosus, aut rapax, cum ejusmodi nec cibum sumere.

12. Quid enim mihi de iis qui foris sunt judicare? Nonne de iis qui intus sunt vos judicatis?

13. Nam eos qui foris sunt Deus judicabit. Auferte malum ex vobis ipsis.

avoir de relations avec celui qui, portant le nom de frère, est impudique, ou avare, ou idolâtre, ou médisant, ou ivrogne, ou rapace; de ne pas même prendre de nourriture avec un tel homme.

12. En effet, qu'ai-je à juger ceux du dehors? N'est-ce pas ceux du dedans que vous jugez?

13. Quant à ceux du dehors, Dieu les jugera. Otez le méchant d'au milieu de vous.

CHAPITRE VI

1. Audet aliquis vestrum habens negotium adversus alterum, judicari apud iniquos, et non apud sanctos?

1. Quelqu'un de vous, ayant un différend avec un autre, ose l'appeler en jugement devant les méchants, et non devant les saints?

— Le trait *non commisceri*, c.-à-d. la rupture des relations privées, se rapportait seulement aux chrétiens vicieux (*si quis frater...*), à ceux qui, devenus membres de l'Église, s'étaient oubliés jusqu'à retomber dans les péchés du paganisme. — Suit une énumération de six espèces de péchés graves, dont quatre ont été déjà citées au vers. 10. Les deux autres sont représentées par les mots *maledicus* (λαϊδοπος, celui qui injurie) et *ebriosus*. La mention de l'idolâtrie paraît tout d'abord surprenante, puisqu'il s'agit de Corinthiens baptisés. Elle prouve que les chrétiens issus du paganisme ne rompaient pas toujours immédiatement avec les pratiques les moins graves de l'idolâtrie. Cf. x, 7, 14; I Joan. v, 21, etc. — Le détail *nec cibum...* est ajouté pour montrer à quel point la rupture devait être complète. D'ailleurs, l'acte de manger à la même table suppose de l'intimité. — *Quid enim...* (vers. 12). Saint Paul indique la raison de la distinction qu'il vient d'établir. D'un côté, il n'a point à juger ceux qui sont en dehors de l'Église, les païens ou les Juifs, puisqu'ils ne sont pas de son ressort (la formule *is qui foris...* équivalant à l'expression « *hujus mundi* » du vers. 10; cf. Col. iv, 5, etc.); de l'autre, ce sont les chrétiens qui jugent les chrétiens. Ces derniers sont représentés par les mots *is qui intus sunt*, ceux qui sont dans l'intérieur de l'Église. — La question *Nonne... judicatis* revient à dire : N'exercez-vous pas la puissance judiciaire dans votre propre chrétienté? — *Nam eos* (d'après le grec : « *eos autem* »)... Restriction importante (vers. 13). Les infidèles n'échapperont cependant pas au jugement; mais c'est Dieu même qui sera leur juge. — *Auferte...* Trait final, qui nous ramène à l'incestueux. En effet, *malum* est au masculin dans le grec : le méchant, l'homme pervers en ques-

tion. Les termes de cet « ordre péremptoire », qui pressait les Corinthiens d'excommunier ce grand coupable, sont empruntés à une formule employée à plusieurs reprises dans le Décretionome (cf. xvii, 7; xix, 19; xxiv, 7, etc.), pour désigner la peine de mort. En réalité, l'excommunication produit au moral la mort de ceux contre qui elle est portée.

§ II. — *Des procès entre chrétiens et du vice impur*. VI, 1-20.

1° Les procès. VI, 1-11.

À la fin du chap. v, Paul avait dit que ce n'est ni son affaire, ni celle de ses lecteurs, de juger les infidèles; un chrétien ne doit juger que ses frères selon la foi. Cette pensée l'amène à signaler un autre abus qui avait pris naissance dans l'Église de Corinthe.

CHAP. VI. — 1-7. Inconvenance qu'il y a pour des chrétiens à se citer mutuellement devant des tribunaux païens. — Comme plus haut (cf. I, 10-12 et v, 1), l'abus est d'abord mentionné en termes énergiques : *Audet...*? Il faut avoir une véritable audace pour agir comme il va être indiqué. « Les Juifs, qui avaient le sentiment de leur noblesse théocratique, n'avaient point recours dans leurs litiges aux tribunaux païens; un arbitrage établi entre eux décidait de pareilles questions. » — *Negotium* : une affaire contentieuse, relative à des intérêts temporels. — *Judicari apud...* L'apôtre reviendra plus bas, vers. 6 et ss., au fait même des procès entre chrétiens. Ce qu'il relève en premier lieu, c'est la contradiction, le manque de dignité, qu'il y avait pour des membres de l'Église à se faire juger par des païens, par des « injustes » (*iniquos, ἀδίκων*), comme il les nomme pour rendre la faute plus évidente. C'est *apud sanctos*, auprès

2. Ne savez-vous pas que les saints jugeront ce monde? Et si c'est par vous que ce monde sera jugé, êtes-vous indignes de juger les moindres choses?

3. Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges? Combien plus les choses de cette vie!

4. Si donc vous avez des différends touchant les choses de cette vie, établissez pour les juger ceux qui sont les moins considérés dans l'église.

5. Je le dis à votre confusion. Ainsi il n'y a parmi vous pas un seul homme sage qui puisse juger entre ses frères.

6. Mais un frère plaide contre son frère, et cela devant des infidèles?

7. C'est déjà chez vous une grande

2. An nescitis quoniam sancti de hoc mundo judicabunt? Et si in vobis iudicabitur mundus, indigni estis qui de minimis iudicetis?

3. Nescitis quoniam angelos iudicabimus? Quanto magis secularia!

4. Sæcularia igitur iudicia si habueritis, contemptibiles qui sunt in ecclesia, illos constituite ad iudicandum.

5. Ad verecundiam vestram dico. Sic non est inter vos sapiens quisquam, qui possit iudicare inter fratrem suum?

6. Sed frater cum fratre iudicio contendit, et hoc apud infideles?

7. Jam quidem omnino delictum est

des chrétiens consacrés à Dieu et séparés du monde coupable, que des affaires de ce genre



Empereur romain sur une chaise curule, siège réservé à certains juges. (D'après une statue de marbre.)

devraient être portées. — L'apôtre proteste davantage encore contre cette conduite anormale : *An nescitis...* (vers. 2)? — *De hoc mundo...* Le monde, c'est encore la masse de l'humanité, demeurée incrédule à l'égard de Jésus-Christ. Cf. v, 10, etc. Le Sauveur a promis tout particulièrement à ses apôtres qu'ils jugeront le monde (cf. Matth. XIX, 28); comme notre auteur, saint Jean, dans l'Apocalypse, II, 26-27 et xx, 4, attribue cette autorité judiciaire à tous les fidèles. C'est en vertu de leur union étroite avec Jésus, le Juge suprême des vivants et des morts, qu'ils seront rendus capables de la déployer. — *Si in vobis... indigni...*? Frappant contraste : être les juges du monde, et ne pas se sentir capables de juger des affaires temporelles mesquines et vulgaires (*de minimis*). La locution grecque *χριστηίων ἐλαχίστων* signifie à la lettre : des tri-

bunaux les plus infimes. L'apôtre veut donc dire : Seriez-vous indignes de siéger comme juges dans les moindres cours, où sont traitées les causes sans importance? — *Nescitis quoniam...* (vers. 3). C'est la même pensée, rendue plus vigoureuse encore. Le substantif *angelos* ne désigne ici que les mauvais anges, comme l'admettent la plupart des commentateurs. Cf. II Petr. II, 4; Judæ, 6, etc. — *Quanto magis...* Lorsqu'on jouit de pareils droits, à plus forte raison possède-t-on celui de juger des choses de la terre (*sæcularia*; dans le grec, *βιωτικὰ*, les affaires de la vie quotidienne). — Après ces reproches, saint Paul propose aux Corinthiens, non sans ironie, un moyen pratique de terminer leurs différends : qu'ils établissent pour juges les plus humbles et les moins considérés d'entre eux (*contemptibiles*; à la lettre dans le grec : ceux qui sont comptés pour rien). — *Constituite ad...* Cette traduction donne bien le sens du verbe *καθίστητε*, faites asseoir (comme juges). — *Ad verecundiam...* (vers. 5). L'expédient qui vient d'être proposé ne devait donc pas être pris à la lettre; l'apôtre n'avait parlé ainsi que pour mieux faire comprendre la faute. — Il la fait ressortir encore par une autre réflexion non moins humiliante : *Sic non est...* Puisqu'ils plaident devant des juges païens, c'est donc qu'il n'y avait parmi eux aucun homme assez avisé pour servir d'arbitre. Et pourtant, maint chrétien se croyait si plein de sagesse à Corinthe! Cf. III, 18; IV, 10, etc. — *Sed frater...* (vers. 6). Saint Paul attaque maintenant d'une manière directe l'abus en question. Son langage trahit de nouveau son juste mécontentement. — *Et hoc apud...* C'est la circonstance traitée dans les vers. 1-5. — *Delictum*. Le mot grec *ἥττημα* désigne à proprement parler un « manque » moral, une sorte de déficit sous le rapport de la perfection chrétienne. L'apôtre ne veut pas dire, assurément, que ce soit un péché pour des chrétiens de plaider entre eux, dans le but de faire valoir leurs droits injustement lésés. Comme Jésus lui-même (cf. Matth. v, 39 et ss.), il conseille de subir plutôt patiemment des injustices

in vobis quod judicia habetis inter vos. Quare non magis injuriam accipitis? quare non magis fraudem patimini?

8. Sed vos injuriam facitis, et fraudatis, et hoc fratribus!

9. An nescitis quia iniqui regnum Dei non possidebunt? Nolite errare: neque fornicarii, neque idolis servientes, neque adulteri,

10. neque molles, neque masculorum concubitores, neque fures, neque avari, neque ebriosi, neque maledici, neque rapaces, regnum Dei possidebunt.

11. Et hæc quidam fuistis; sed abluti estis, sed sanctificati estis, sed justificati estis in nomine Domini nostri Jesu Christi, et in Spiritu Dei nostri.

faute que vous ayez des procès entre vous. Pourquoi n'acceptez-vous pas plutôt une injustice? pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt une fraude?

8. Mais c'est vous qui commettez l'injustice et qui pratiquez la fraude, et cela envers vos frères!

9. Ne savez-vous pas que les injustes ne posséderont point le royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas: ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères,

10. ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisants, ni les rapaces, ne posséderont le royaume de Dieu.

11. Et cela vous l'étiez, quelques-uns du moins; mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, et par l'Esprit de notre Dieu.

que d'intenter un procès à un frère. C'est le sens de la recommandation qui suit: *Quare non magis...*? — *Injuriam*: l'injustice en général. *Fraudem*: la violation de la propriété.

8-11. Il faut éviter les occasions de procès. — *Injuriam... fratribus*. C'étaient pour ainsi dire deux fautes combinées ensemble. L'injustice, déjà coupable en elle-même, l'est davantage encore lorsqu'elle atteint un frère. — Ce péché sera sévèrement châtié (vers. 9): *An nescitis* (expression employée pour la troisième fois depuis le vers. 9) *quia...*? Le mot ἄδικοι (Vulg. *iniqui*) doit être pris ici dans son sens littéral: les injustes. — *Regnum Dei*. C.-à-d., le ciel, où le royaume de Dieu existera dans sa consommation bienheureuse. — *Nolite errare*. Ne vous abusez pas, ne vous faites pas d'illusion. Plus d'un chrétien de Corinthe cherchait sans doute à se rassurer sur la gravité de ses fautes, par des arguments plus ou moins spécieux. L'apôtre va rappeler la stricte vérité. — *Neque... neque*. Saint Paul, généralisant tout à coup, cite une longue nomenclature d'autres vices qui excluaient aussi du royaume de Dieu. Ces vices étaient très répandus alors dans le monde païen. Quelques-uns des chrétiens de Corinthe y étaient retombés, sous prétexte que la liberté chrétienne le leur permettait (voyez les vers. 12 et ss.); il fallait couper court à ces idées pernicieuses. Des dix expressions de la liste, les quatre premières se rapportent à l'impureté, la cinquième à l'idolâtrie, les autres à l'injustice. — *Idolis servientes*. Le culte des idoles est mentionné parmi les vices impurs, parce qu'il propagait en de vastes proportions, à Corinthe surtout, la licence des mœurs. — *Molles* (vers. 10). Ce terme et le suivant se rapportent à des habitudes infâmes, contre nature. — *Avari, ebriosi, maledici, ra-*

paces. Comme plus haut, v. 11. — *Hæc... fuistis* (vers. 11). Paul rappelle à ses lecteurs (*qui-*



Geste idolâtrique, l'adoratio
(d'après un vase peint).

dam, c.-à-d., quelques-uns d'entre vous; litote très délicate) leur triste passé sous ces divers rapports, afin de leur inculquer qu'ayant été purifiés de toutes leurs fautes, la perfection de la vie chrétienne ne leur permet pas d'y retomber. — Les trois verbes *abluti...*, *sanctificati...*, *justificati estis* sont en gradation ascendante. Ils représentent probablement un seul et même fait, la justification chrétienne, envisagée dans ses divers aspects. Le premier contient une évidente allusion au baptême. La particule adverbative *sed*, qui précède chacun d'eux, oppose l'état nouveau des baptisés à leur état ancien.

12. Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux. Tout m'est permis, mais moi, je ne me laisserai asservir par quoi que ce soit.

13. Les aliments sont pour le ventre, et le ventre pour les aliments ; mais Dieu détruira l'un et les autres. Cependant le corps n'est point pour l'impudicité, mais pour le Seigneur, et le Seigneur est pour le corps.

14. Or Dieu a ressuscité le Seigneur, et il nous ressuscitera aussi par sa puissance.

12. Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt. Omnia mihi licent, sed ego sub nullius redigar potestate.

13. Esca ventri, et venter escis ; Deus autem et hunc et has destruet. Corpus autem non fornicationi, sed Domino, et Dominus corpori.

14. Deus vero et Dominum suscitavit, et nos suscitabit per virtutem suam.

— *In nomine... et in...* Ces mots sont certainement un écho de la formule du sacrement de baptême. Jésus-Christ est la cause méritoire de la sanctification des chrétiens ; l'Esprit-Saint en est la cause efficiente.

2° Raisons spéciales qui doivent rendre l'impudicité odieuse à un chrétien. VI, 12-20.

Le blâme relatif aux procès (cf. vers. 1-11) s'était glissé presque comme une digression au milieu d'un autre blâme plus sévère encore, relatif aux péchés de la chair (v. 1 et ss.). Saint Paul revient à ce douloureux sujet, qu'il n'était que trop nécessaire de traiter à fond dans une ville telle que Corinthe, et il proteste de toute l'énergie de son âme, avec toute la force et l'éclat du raisonnement chrétien, contre le vice impur. En aucune autre de ses épîtres ses avertissements contre ce péché ne sont plus nombreux et plus solennels. Il pose donc ici, pour tous les temps, « les éternels principes qui sont à la base du devoir sacré de la chasteté. »

12-14. L'apôtre met à nu la fausseté des maximes sur lesquelles s'appuyaient les chrétiens impudiques de Corinthe. — *Omnia... licent*. Paul avait sans doute employé cette formule en instruisant les Corinthiens, afin d'opposer la liberté chrétienne à la servitude de la loi, et de montrer que certaines pratiques de la législation mosaïque (par exemple, en ce qui concernait les aliments et le sabbat) étaient devenues désormais indifférentes. Cf. x, 23 ; Gal. v, 13, etc. Quelques-uns avaient abusé de cette maxime, et allaient, pour excuser leur inconduite, jusqu'à l'appliquer au grave précepte de la pureté, comme si le vice contraire eût été une chose indifférente. Après avoir cité le proverbe, l'apôtre en restreint aussitôt l'extension, en ajoutant : *sed non omnia...* Il est vrai que tout est permis au chrétien, mais à la condition que, par sa manière d'agir, il ne nuira sous le rapport moral ni à lui-même, ni à son prochain. Qui oserait dire que l'impudicité soit une chose avantageuse ? — *Omnia mihi...* La maxime est répétée, pour donner lieu à une autre restriction : *sed ego sub...* Toute chose indifférente m'est permise, mais à la condition qu'en prétendant user de ma liberté, je n'aie pas jusqu'à me transformer en esclave. L'acte en question doit donc demeurer sous ma dépendance ; je ne dois pas me laisser dominer par lui comme par un maître, ainsi

qu'il arrive tout spécialement pour les habitudes d'impureté. — *Esca ventri...* (vers. 13). Quelques interprètes pensent qu'il en est encore, comme au vers. 12, saint Paul cite, afin de la réfuter, une objection de quelques mauvais chrétiens. Ces derniers auraient assimilé l'impureté aux diverses nécessités du corps, en particulier au besoin de boire et de manger, et ils auraient prétendu qu'elle est pareillement licite. Mais il semble peu probable que des membres d'une jeune communauté chrétienne soient allés si loin dans la justification du vice. C'est donc en son nom personnel que l'apôtre continue la discussion. A la suite de Jésus-Christ lui-même (cf. Matth. xv, 11 et ss.), il mentionne un exemple de choses qui sont indispensables, à savoir, les aliments dont nous nous nourrissons chaque jour. Ils ont été créés par Dieu pour le corps, et celui-ci a été organisé pour les recevoir : en les mangeant, nous remplissons donc le but voulu par le Créateur. — *Deus autem...* Autre fait qui démontre que notre alimentation est une chose indifférente sous le rapport moral. C'est seulement durant la vie actuelle que les choses se passent ainsi qu'il vient d'être dit ; elles cesseront d'exister dans l'autre vie. Des circonstances transitoires et périssables ne sauraient pas intéresser directement la morale. Mais il n'en est pas de même en ce qui concerne l'impureté : *corpus autem non...* Saint Paul vient de mentionner la partie spéciale du corps humain qui est en rapport avec le phénomène de la nutrition, et qui n'aura plus de raison d'être lorsque ce phénomène aura cessé ; parlant maintenant du corps entier du chrétien, en tant qu'il forme une portion intégrante de la personnalité humaine, il affirme, avec une singulière énergie, que ce corps appartient *non fornicationi, sed Domino* (au Seigneur Jésus) : deux maîtres aussi opposés que possible. — L'apôtre aime à dire que, par le baptême, les fidèles deviennent la propriété de Jésus-Christ, auquel ils sont même en quelque sorte incorporés (comp. le vers. 15), de manière à ne former avec lui qu'un seul et même organisme : de là les mots *Dominus corpori*, qui expriment ce que le Sauveur a fait et désire faire encore pour glorifier nos membres. — *Deus vero...* (vers. 14). « En vertu de cette relation sublime, le corps du chrétien ne périra pas. » De même que Dieu a

15. Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi? Tollens ergo membra Christi, faciam membra meretricis? Absit.

16. An nescitis quoniam qui adhæret meretrici, unum corpus efficitur? Erunt enim, inquit, duo in carne una.

17. Qui autem adhæret Domino, unus spiritus est.

18. Fugite fornicationem. Omne peccatum quodcumque fecerit homo, extra corpus est; qui autem fornicatur, in corpus suum peccat.

19. An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritus sancti, qui in vobis est, quem habetis a Deo, et non estis vestri?

20. Empti enim estis pretio magno.

15. Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres du Christ? Prenant donc les membres du Christ, en ferai-je les membres d'une prostituée? Loin de là!

16. Ne savez-vous pas que celui qui s'unit à une prostituée devient un même corps avec elle? Car, est-il dit, ils seront deux dans une seule chair.

17. Mais celui qui s'unit au Seigneur est un même esprit avec lui.

18. Fuyez l'impudicité. Quelque péché que l'homme commette, il est hors du corps; mais celui qui commet l'impudicité pèche contre son propre corps.

19. Ne savez-vous pas que vos membres sont le temple de l'Esprit-Saint qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous n'êtes plus à vous-mêmes?

20. Car vous avez été achetés à grand

ressuscité Notre-Seigneur, il ressuscitera également nos corps, devenus les organes et la propriété du Christ. Il y a déjà, dans les vers. 13 et 14, de très graves raisons de nous conserver purs.

15-20. L'impudicité déshonore le chrétien, membre de Jésus-Christ et temple de l'Esprit-Saint. Les vers. 15-18 relèvent l'outrage spécial que l'impudique fait à Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Nescitis...*? Pour la quatrième fois depuis le vers. 1. Voyez aussi les vers. 16 et 19. — La formule *membra sunt Christi* marque une union plus complète que les mots « corpus Domino » du vers. 13^b. Cf. Eph. v. 30. Le corps du chrétien faisant partie de celui du Christ, saint Paul ne craint pas de citer en toutes lettres une horrible conséquence qui résulterait de l'inconduite d'un fidèle : *factam membra...*? — *Tollens* ne rend pas toute la force du grec ἄρα : « enlevant » au Christ ses membres, et pour quel usage? — *Absit* est ici un vrai cri d'indignation. — Une démonstration très simple, mais décisive, empruntée à l'institution divine du mariage, montre que le langage de l'apôtre n'est nullement exagéré : *qui adhæret...*, *unum corpus...* C'est ce que dit le texte sacré, Gen. II, 24, d'une union analogue, mais très noble et licite : *Erunt...* *duo...* — *Inquit* : à savoir, Dieu, ou la sainte Écriture, ou Adam; car c'est lui peut-être qui prononce cette parole, d'après une inspiration d'en haut. — *Qui...* *Domino...* (vers. 17). Contraste frappant. Par l'impudicité les corps seulement sont unis sous l'effet d'une honteuse passion, tandis que l'union du chrétien avec Jésus-Christ aboutit à la formation d'un seul et même esprit. — *Fugite...* (vers. 18^a). Injonction pressante, qui s'échappe naturellement du cœur de l'apôtre à la suite de ces considérations. — *Omne...* Autre raisonnement (vers. 18^b-20) : le corps du chrétien étant le temple du Saint-Esprit, l'impudicité est une sorte de sacri-

lège. — La proposition *omne peccatum* (exception faite de l'impureté)... *extra corpus est* a été interprétée de différentes manières. Plusieurs commentateurs (Cornelius a Lapide, Menochius, Tirin, etc.) supposent que la locution « tout péché » équivaut à « la plupart des péchés »; mais cette conjecture est inexacte, puisque l'apôtre précise nettement sa pensée, en ajoutant : *quodcumque facit...* D'autres exégètes (saint Jean Chrysostome, Estius, etc.) interprètent ce passage comme il suit : Le vice impur attent et profane le corps humain plus que n'importe quel autre péché, car « l'homme tout entier est alors tellement absorbé par son corps et dans son corps, que l'on peut dire de l'homme entier qu'il est chair » (saint Augustin). Cette explication donne un excellent sens; mais la suivante nous paraît meilleure encore. En réalité, l'homme étant composé d'un corps et d'une âme, il est peu de péchés commis par lui qui soient complètement « extra corpus »; mais il y a cette différence que, dans les autres péchés extérieurs, il a besoin d'une chose étrangère à son propre corps (par exemple : des aliments pour la gourmandise, du vin pour l'ivrognerie, des richesses pour l'avarice, etc.), tandis que, par l'impureté, c'est de son propre corps qu'il abuse, c'est son corps qui sert d'instrument direct à sa passion. — *An...* (vers. 19). Dans le grec, avec une petite nuance : Ou bien, ne savez-vous pas...? C.-à-d., si vous oubliez cette première circonstance, il en est une autre dont vous devriez vous souvenir. — *Templum...* *Spiritus...* L'Esprit-Saint fait au chrétien l'honneur insigne de résider en lui comme dans un temple, et il le sanctifie par sa présence. Cf. Rom. VIII, 11; II Cor. v, 5, etc. — *Quem habetis...* C'est Dieu lui-même qui nous a donné son Esprit. Ce trait est destiné à mettre davantage en relief le précédent. — *Non estis vestri*. Fait évident, puisque nous appartenons, dans nos corps comme dans

prix. Glorifiez et portez Dieu dans votre corps.

Glorificate et portate Deum in corpore vestro.

CHAPITRE VII

1. Quant aux choses dont vous m'avez écrit, il est bon pour l'homme de ne pas toucher de femme.

2. Toutefois, pour éviter l'impudicité, que chaque homme ait sa femme, et que chaque femme ait son mari.

3. Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, et pareillement la femme à son mari.

4. Le corps de la femme n'est pas en sa puissance, mais en celle du mari; de même, le corps du mari n'est pas en sa puissance, mais en celle de sa femme.

1. De quibus autem scripsistis mihi, bonum est homini mulierem non tangere;

2. propter fornicationem autem unusquisque suam uxorem habeat, et unaquæque suum virum habeat.

3. Uxori vir debitum reddat, similiter autem et uxor viro.

4. Mulier sui corporis potestatem non habet, sed vir; similiter autem et vir sui corporis potestatem non habet, sed mulier.

nos âmes, à Jésus-Christ et à l'Esprit de Dieu. Comp. les vers. 13^b et 15. — *Empti... pretio...* Ce prix n'est autre que le sang de notre divin Rédempteur. — Ici, comme à la suite de son premier argument (cf. vers. 18^a), saint Paul tire la conclusion de ses prémisses : *Glorificate... in corpore...* Non seulement le chrétien ne doit rien faire qui puisse déshonorer Dieu dans ses membres, mais il doit les traiter avec un tel respect, que le Seigneur en soit glorifié. — Le verbe *portate* n'a rien qui lui corresponde dans les meilleurs manuscrits grecs et dans la plupart des versions; c'est probablement une glose insérée dans le texte.

§ III. — Le mariage et la virginité. VII, 1-40.

Ce chapitre contient ce que la Bible entière a de plus beau et de plus important sur ces deux saints états.

1^o De l'honnêteté et de l'usage du mariage. VII, 1-9.

A côté des chrétiens libertins, qui prenaient pour maxime « Omnia mihi licent » (cf. vi, 12), il semble qu'il y avait à Corinthe des fidèles qui, entraînés par un ascétisme exagéré, croyaient qu'après avoir reçu le baptême on devait, ou vivre dans le célibat, ou garder la continence si l'on était déjà marié. Saint Paul va mettre les choses au point avec une admirable sagesse.

CHAP. VII. — 1-5. Le devoir conjugal. — La formule d'introduction *De quibus... scripsistis...* prouve que les Corinthiens avaient consulté l'apôtre par écrit sur divers sujets, notamment sur celui-ci. — *Bonum (καλόν) est...* Tel est le point de départ de l'enseignement de saint Paul en ce qui concerne le mariage : pratiquer le célibat est bon en soi, éminemment bon. Non que la pratique opposée soit mauvaise; mais elle est moins bonne, moins parfaite. Il est remarquable que l'apôtre, tout en faisant l'éloge

du mariage, commence par affirmer la supériorité de la virginité. Comme le dit fort bien un exégète protestant contemporain, « la splendeur de l'idéal brille plus parfaitement encore dans la personne du chrétien célibataire que dans celle du chrétien marié. » Comp. Matth. xix, 11-12, où Notre-Seigneur l'a si clairement affirmé le premier. — L'expression *mulierem non...* ne concerne pas des relations illicites, comme on l'a parfois prétendu. Elle signifie simplement : ne pas se marier. — *Propter fornicationem...* (vers. 2). A propos de ce passage, quelques rationalistes ont osé conclure que saint Paul n'avait pas « une conception très élevée » du mariage et de son but moral; il ne l'aurait envisagé, disent-ils, que « comme un pis-aller destiné à éloigner un plus grand mal ». Ces accusateurs semblent oublier que Paul ne prétend pas exposer ici une théorie complète au sujet du mariage; il se contente de répondre aux questions qu'on lui avait proposées. Du reste, s'il ne signale d'abord qu'un but négatif du mariage, il ne tardera pas à en faire ressortir la raison d'être positive. Comp. le vers. 14 et xi, 3. Voyez aussi Eph. v, 25-27. Dans une ville si dissolue que Corinthe, il pouvait lui paraître bon de mentionner en premier lieu le motif qui vient d'être allégué. — La recommandation *Unusquisque... et unaquæque...* est générale, parce qu'en réalité la plupart des chrétiens sont appelés au mariage. Il sera question plus bas (cf. vers. 7, 25 et ss.) du cas particulier de la virginité. — *Uxori vir..., similiter...* (vers. 3). Paul rappelle aux conjoints l'un de leurs principaux devoirs, celui qui résulte de la nature même du mariage. — *Mulier..., similiter...* (vers. 4). Chacun des époux possède un droit strict sur la personne de l'autre, car le mariage est un contrat qui crée des engagements et des obligations réciproques. Paul insiste

5. Nolite fraudare invicem, nisi forte ex consensu ad tempus, ut vacetis orationi; et iterum revertimini in idipsum, ne tentet vos Satanas propter incontinentiam vestram.

6. Hoc autem dico secundum indulgentiam, non secundum imperium.

7. Volo enim omnes vos esse sicut meipsum; sed unusquisque proprium donum habet ex Deo, alius quidem sic, alius vero sic.

8. Dico autem non nuptis, et viduis : Bonum est illis si sic permaneant, sicut et ego.

5. Ne refusez pas d'être l'un à l'autre, si ce n'est d'un commun accord, et pour un temps, afin de vaquer à la prière; et ensuite revenez ensemble, de peur que Satan ne vous tente par votre incontinence.

6. Je dis cela par concession; je n'en fais pas un ordre.

7. Car je voudrais que vous fussiez tous comme moi; mais chacun a reçu de Dieu son don particulier, l'un d'une manière, et l'autre d'une autre.

8. Mais je dis à ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves : Il leur est bon de demeurer ainsi, comme moi.

sur ce point, par suite des tendances spiritualistes de quelques membres de la chrétienté de Corinthe; personne n'est oublié dans ses leçons. — *Nolite...* (vers. 5). D'après le grec : Ne vous privez pas l'un de l'autre. — L'apôtre permet cependant la continence temporaire entre époux; mais il y met de sages conditions. Il exige qu'elle ait lieu du consentement mutuel des parties intéressées (*ex consensu*); qu'elle ne se prolonge pas outre mesure, mais qu'elle soit limitée *ad tempus* (un temps déterminé); enfin qu'elle ait pour mobile le désir de se mieux recueillir, en vue de la prière (*ut... orationi*). Comme il ressort du verbe *vacetis*, saint Paul ne parle pas ici des prières ordinaires, mais d'un besoin tout spécial de se livrer à la piété. — Ce besoin satisfait, le devoir conjugal reprendra tous ses droits : *iterum revertimini*. — *In idipsum*. Non pas au même lieu, comme si les époux s'étaient momentanément séparés; mais à la chose indiquée par le contexte, à l'usage du mariage. — *Ne tentet... propter...* Comme au vers. 2. A la nature corrompue, qui n'est déjà que trop par elle-même une occasion de chute, Paul ajoute l'action du démon, qui « de son souffle impur attise les convoitises charnelles, et tire ainsi de la moindre occasion une cause de péché ».

6-9. Le don de continence. — Le vers. 6 sert de transition et d'introduction. Les exégètes ne sont pas d'accord au sujet de la signification spéciale du pronom *hoc*. Beaucoup d'entre eux se contentent de l'appliquer à la recommandation contenue dans le vers. 5. La pensée serait alors : Si j'engage les époux chrétiens à ne se séparer que pour peu de temps, c'est un simple conseil que je leur donne; ils peuvent, s'ils le désirent, pratiquer une continence plus complète. Mais il semble que ce pronom a une portée moins restreinte, et qu'il représente plutôt ce qui est l'idée principale de tout ce passage, c.-à-d., le mariage considéré en lui-même. Le sens est donc : Si je vous ai dit de vous marier, ce n'est pas que je voulusse vous donner un ordre formel, en vertu de mon autorité apostolique; ce n'était qu'un conseil, basé sur la connaissance que j'ai de votre faiblesse morale. De

là l'expression *secundum indulgentiam* : par condescendance, sous forme de concession. — Le vers. 7 prouve que telle est bien la meilleure interprétation. En effet, les mots *esse sicut meipsum* ne peuvent désigner que l'état du célibat perpétuel. Presque toute la tradition l'a compris ainsi, et la plupart des Pères (entre autres Tertullien, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin) assurent, en s'appuyant sur ce texte même, que Paul a pratiqué la virginité durant toute sa vie. Les auteurs anciens qui ont parlé en sens contraire sont très rares (voyez Clément d'Alex., ap. Euseb., *Hist. eccl.*, III, 30). — *Volo enim*. D'après la leçon la plus probable : Mais je veux... Il faut laisser au verbe toute sa force (Je veux, autant qu'il dépend de moi), et ne pas l'affaiblir en le traitant comme un conditionnel (Je voudrais). « Paul ne peut désirer pour tout homme que ce qu'il a reconnu être le meilleur pour lui-même. » Mais, demande saint Augustin, *de Bono conjug.*, 10, « quid si omnes homines velint... continere? unde subsistet genus humanum? » Il répond : « Utinam omnes hoc vellent, duntaxat in caritate, de corde puro et conscientia bona... Multo citius Dei civitas completeretur et acceleraretur finis sæculi. » Saint Jérôme, *c. Jovin.*, I, 36, se pose la même question : « At dices : Si omnes virgines fuerint, quomodo stabit genus humanum? » Sa réponse est faite à un point de vue très positif : « Non meture ne omnes virgines flant. Difficilis res est virginitas, et ideo rara quia difficilis. » C'est aussi sous ce dernier aspect que saint Paul envisage la question. Il sait que la pratique de la continence rencontre maint obstacle dans notre nature; aussi exige-t-il qu'on ne s'y engage point sans une grâce particulière de Dieu, et que chacun suive en cela sa vocation : *unusquisque proprium...* Il est évident que, dans la pensée de l'apôtre, ces mots concernent aussi le mariage, pour l'usage chrétien duquel la grâce est pareillement nécessaire. — *Alius... sic, alius...* C.-à-d. que l'un a la vocation du mariage et l'autre celle du célibat. — *Dico autem...* Dans les vers. 8 et 9 saint Paul tire les conséquences pratiques des principes qu'il a posés ci-dessus. Et d'abord en

9. S'ils ne peuvent garder la continence, qu'ils se marient; car il vaut mieux se marier que de brûler.

10. A ceux qui sont mariés, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare pas de son mari;

11. si elle en est séparée, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari; et que le mari ne répudie point sa femme.

12. Aux autres, ce n'est pas le Seigneur, c'est moi qui dis: Si un frère a une femme infidèle, et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la répudie pas.

13. Et si une femme fidèle a un mari

9. Quod si non se continent, nubant; melius est enim nubere quam uri.

10. Iis autem qui matrimonio juncti sunt, præcipio non ego, sed Dominus, uxorem a viro non discedere;

11. quod si discesserit, manere in nuptam, aut viro suo reconciliari. Et vir uxorem non dimittat.

12. Nam ceteris ego dico, non Dominus: Si quis frater uxorem habet infidelis, et hæc consentit habitare cum illo, non dimittat illam.

13. Et si qua mulier fidelis habet vi-

ce qui concerne le célibat, vers. 8. Il s'adresse naturellement *non nuptis et viduis*, les seuls auxquels convenaient le conseil qui suit. — *Bonus est*. Comme au vers. 1. — *Stetit et ego*. Comme au vers. 7°. L'adverbe *stet* désigne, suivant les circonstances, l'état du célibat ou celui du veuvage. — *Quod si non...* (vers. 9). Conclusion de ce qui précède en ce qui regarde le mariage. Si l'on ne se sent pas assez fort pour garder la virginité, il est mieux de se marier: *nubant*. — Le conseil est aussitôt motivé: *Melius est...* Comme le dit saint Augustin, le verbe *uri* signifie: « *occulta flamma concupiscentiæ vastari* »; être comme brûlé par le feu d'une convoitise à laquelle on ne saurait être exposé longtemps sans péril.

2° Le mariage est indissoluble. VII, 10-24.

10-11. Le cas des époux chrétiens. — Ce sont eux, en effet, qui sont désignés par les mots



Deux époux chrétiens.
(D'après un fond de verre.)

tis qui matrimonio..., puisque, au vers. 13, il sera parlé des « autres », c.-à-d. d'un chrétien marié à une femme infidèle, ou vice versa. Après avoir dit que le mariage est bon en lui-même, saint Paul va traiter tour à tour de son indissolubilité et de la possibilité de le rompre dans

une circonstance particulière. — *Non ego, sed...* Il y avait donc un ordre préemptoire du Sauveur (*Dominus*) sur le premier de ces deux points. L'allusion porte sur la parole que nous ont conservée les synoptiques (cf. Matth. v, 32 et xix, 9; Marc. x, 11; Luc. xvi, 18), et qui était connue des fidèles soit par la tradition, soit par ceux des évangiles qui pouvaient avoir été déjà publiés. La loi de l'indissolubilité du mariage n'est pas exposée en termes moins clairs et moins vigoureux par les apôtres que par le Sauveur. — *Quod si discesserit...* (vers. 11). Saint Paul n'examine pas quelles ont été les causes de la séparation; qu'elles soient bonnes ou mauvaises, il est absolument interdit de contracter un nouveau mariage.

12-16. Le cas des époux dont l'un était chrétien et l'autre infidèle. — *Nam ceteris*. Mieux, d'après le grec: « *Ceteris autem*. » Les lignes qui suivent caractérisent très nettement ceux que l'apôtre désigne ainsi. Ils sont opposés aux époux chrétiens (cf. vers. 10 et 11) et aux célibataires (comp. le vers. 8). Dans l'Église primitive, il devait arriver souvent que, dans un ménage juif ou païen, l'un des époux acceptât la foi chrétienne, tandis que l'autre conservait son ancienne religion. Que devenait alors le lien conjugal? La situation des époux était alors très délicate. — *Ego...*, *non Dominus*. Cette fois, Paul n'a pas à citer un précepte direct de Jésus; de là l'emploi de cette nouvelle formule. D'autre part, ce n'est point un simple conseil qu'il donne ici, comme plus haut (cf. vers. 8) et à la fin de ce chapitre (cf. vers. 40). Il tranche réellement le cas au nom de son autorité apostolique. Il trace deux règles pratiques, d'après les deux hypothèses qui pouvaient se présenter. — Première hypothèse, vers. 12-14: la partie infidèle consent à habiter avec la partie chrétienne. De l'emploi des expressions *uxorem habet...* et *habet virum...* (vers. 13), il suit que l'apôtre n'a pas eu en vue un mariage à contracter, mais une union déjà existante; ce qui est très différent. — *Hæc consentit...*, et *hic...* Autre point important pour la solution du cas. En effet, par ce consentement, la partie demeurée infidèle s'en-

rum infidelem, et hic consentit habitare cum illa, non dimittat virum.

14. Sanctificatus est enim vir infidelis per mulierem fidelem, et sanctificata est mulier infidelis per virum fidelem; alioquin filii vestri immundi essent, nunc autem sancti sunt.

15. Quod si infidelis discedit, discedat; non enim servituti subjectus est frater aut soror in hujusmodi; in pace autem vocavit nos Deus.

16. Unde enim scis, mulier, si virum salvum facies? aut unde scis, vir, si mulierem salvam facies?

infidèle, et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne le quitte pas.

14. Car le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle, et la femme infidèle est sanctifiée par le mari fidèle; autrement vos enfants seraient impurs, tandis que maintenant ils sont saints.

15. Mais si la partie infidèle se sépare, qu'elle se sépare; car le frère ou la sœur ne sont pas asservis en ce cas; mais Dieu nous a appelés à la paix.

16. Car que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari? Et que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme?

gageait à laisser à la partie fidèle toute liberté pour pratiquer ses devoirs religieux, de sorte que celle-ci n'avait à craindre aucun danger pour sa foi. — *Non dimittat*. C'est la solution donnée à deux reprises. Elle est aussitôt justifiée : *sanctificatus... et sanctificata...* (vers. 14). Celui des deux époux qui était demeuré chrétien pouvait craindre d'être souillé, en vivant dans une perpétuelle intimité avec un affilié du judaïsme ou du paganisme. Saint Paul affirme que le résultat contraire sera produit pour la partie infidèle. La sanctification dont il parle n'est ni simplement extérieure, à la façon de la pureté légale, ni réellement intérieure et complète. Ce n'est pas non plus seulement l'heureuse influence qui sera exercée sur le conjoint demeuré infidèle par le conjoint converti au christianisme, bien qu'il soit certain, d'après le vers. 16, que cette influence fût présente à la pensée de l'apôtre. Le temps parfait, ἡγίασται, indique que le résultat en question a été accompli aussitôt après la conversion de la partie devenue chrétienne. Il faut remarquer en outre les expressions *per mulierem...*, *per virum...* (plus exactement, d'après le grec : dans la femme, dans l'homme; c.-à-d., en vertu de son union avec l'épouse chrétienne ou avec le mari chrétien). De même que le conjoint chrétien a été sanctifié en devenant le membre mystique de Jésus-Christ (cf. 1, 2; vi, 15, 19), de même le conjoint resté infidèle l'est aussi, quoique d'une autre manière, par ses relations étroites avec la partie chrétienne, car il reçoit par là même une sorte de consécration. La phrase qui suit, *alioquin filii...*, *nunc autem sancti...*, montre que tel est le véritable sens de ce passage. Elle n'a pas trait aux enfants nés du mariage mixte en question, comme l'ont pensé beaucoup d'anciens auteurs. En effet, saint Paul a parlé à la troisième personne du singulier des époux ainsi assortis, et il le fera encore au vers. 15, tandis qu'il emploie ici tout à coup la seconde personne du pluriel. C'est donc, comme on le pense communément de nos jours, à tous les chrétiens de Corinthe qu'il s'adresse maintenant, et il leur dit que leurs enfants ne sont pas *immundi*, mais jusqu'à un certain point *sancti* dès leur naissance, avant même

d'être baptisés; cela, parce qu'ils étaient issus de parents chrétiens. De même que ceux-ci les conservaient auprès d'eux avant leur baptême, sans crainte d'être souillés par leur présence, de même l'époux chrétien pouvait demeurer avec la partie non chrétienne, si cette dernière y consentait. Il ressort de la dernière partie du vers. 14 qu'à Corinthe le baptême n'avait pas été habituellement conféré aux petits enfants; mais nous savons par ailleurs que c'était la coutume de les baptiser dans l'ancienne Église. Voyez Origène, *Hom. in Rom.*, v, 9; Tertullien, *de Bapt.*, 18, etc. — *Quod si...* Deuxième hypothèse, vers. 15-16 : la partie infidèle ne consent pas à demeurer avec la partie chrétienne (*discedat*). — Dans ce cas, dit énergiquement l'apôtre, *discedat*. Cette manière de parler indique déjà que le conjoint chrétien reprend toute sa liberté relativement au mariage. — Les mots suivants développent cette pensée : *Non... servituti*. Il n'a pas été réduit à l'esclavage; par conséquent, il est libre en ce qui concerne les liens du mariage. — *In hujusmodi* : en de telles circonstances. — *In pace... vocavit...* Or la paix à laquelle Dieu a appelé les chrétiens, et que Jésus-Christ leur a lui-même apportée, serait impossible entre deux époux dont l'un aurait sans cesse à lutter pour pouvoir pratiquer sa religion. — *Unde... scis...* (vers. 16). Autre raison qui plaide en faveur de la séparation totale de tels conjoints. La partie chrétienne ne peut pas compter sûrement sur la conversion de l'autre, puisque l'hypothèse est précisément que celle-ci ne veut pas demeurer auprès d'elle; il vaut donc mieux la laisser partir. Comme l'ont toujours affirmé les théologiens catholiques d'après ce passage, c'est le lien même du mariage qui est rompu dans ce cas, et la partie chrétienne a le droit de contracter une nouvelle union.

17-21. L'apôtre généralise sa pensée, et appliquant la règle précédente aux autres relations de la vie sociale, il engage chacun des chrétiens à demeurer dans la condition où il se trouvait avant de se convertir. Ce passage forme une sorte de digression, quoiqu'il se rattache de très près à ce qui vient d'être dit. — *Nisi*. Les interprètes ne sont pas d'accord au sujet de

17. Mais que chacun se conduise selon la part que le Seigneur lui a faite, et selon que Dieu l'a appelé; et c'est ce que j'enseigne dans toutes les églises.

18. Quelqu'un a-t-il été appelé à la foi étant circoncis? qu'il ne dissimule pas sa circoncision. Quelqu'un a-t-il été appelé étant incirconcis? qu'il ne se fasse pas circoncire.

19. La circoncision n'est rien, et l'incirconcision n'est rien; mais *ce qui importe*, c'est l'observation des commandements de Dieu.

20. Que chacun demeure dans l'état où il était lorsque Dieu l'a appelé.

21. As-tu été appelé étant esclave? ne t'en mets point en peine; mais quand même tu pourrais devenir libre, profites-en plutôt.

22. Car celui qui, étant esclave, a été

17. Nisi unicuique sicut divisit Dominus, unumquemque sicut vocavit Deus, ita ambulet, et sicut in omnibus ecclesiis doceo.

18. Circumcisis aliquis vocatus est? non adducat præputium. In præputio aliquis vocatus est? non circumcidatur.

19. Circumcisio nihil est, et præputium nihil est; sed observatio mandatorum Dei.

20. Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat.

21. Servus vocatus es? non sit tibi curæ; sed et si potes fieri liber, magis utere.

22. Qui enim in Domino vocatus est

cette particule (εἰ μή). Elle signifie, d'après les uns : Sauf ce cas; ou bien : En général; d'après d'autres : Seulement, etc. L'enchaînement le plus probable est celui-ci : au vers. 16, saint Paul a dit que le chrétien, en telle circonstance spéciale, n'est pas assujéti à la façon d'un esclave; mais ce n'était là, ajoute-t-il maintenant, qu'une exception à la règle générale qu'il résume dans les mots *Unicuique sicut...* — Le verbe *divisit* fait image et représente la condition providentiellement assignée à chacun. — *Ita ambulet*. Que chaque chrétien se contente de la situation extérieure où il était avant son appel à la foi (*sicut vocavit*); à condition, c'est évident, qu'elle soit honnête en elle-même. En effet, le christianisme n'était pas venu rompre et bouleverser toutes les relations sociales, mais seulement les sanctifier, et, à part certains cas, « une situation qui n'a pas pu empêcher le salut de se réaliser en nous ne sera pas incompatible avec la perfection chrétienne. » La phrase latine a été calquée strictement sur le grec; une inversion destinée à mettre le mot « chacun » en relief l'a rendue irrégulière. C'est comme s'il y avait : « Unusquisque, sicut divisit ei Dominus, sicut eum vocavit Deus, ita... » — *Sicut in...* Cette règle de conduite, Paul la recommandait dans toutes les Églises fondées et dirigées par lui; il ne l'appliquait pas seulement aux Corinthiens. Au lieu de *doceo*, le grec porte : J'ordonne. Pour bien manifester sa pensée, l'apôtre la développe dans deux exemples, empruntés soit à l'état des circoncis et des incirconcis, vers. 18-20, soit à celui des esclaves et des hommes libres, vers. 21-23. — *Circumcisis... vocatus...* Ce trait se rapporte aux Juifs convertis. Circoncis avant leur appel à la foi, qu'ils le demeurent encore après : *non adducat...* Nous savons par I Mach. I, 16 (voyez le commentaire), que les Juifs recouraient parfois à un moyen artificiel pour dissimuler la circoncision.

— *In præputio...* Même recommandation aux païens convertis; il est inutile pour eux de se faire circoncire. En effet, dit l'apôtre, remontant aux principes supérieurs, *circumcisio nihil... et præputium...* Ces deux états sont indifférents par eux-mêmes, et la loi chrétienne n'exige qu'une seule chose : *observatio mandatorum...* Cf. Gal. v, 6 et vi, 15. — Le premier exemple s'achève par la réitération de la règle déjà posée au vers. 17 : *Unusquisque... permaneat* (vers. 20). — *Vocations* : la profession que l'on exerçait, la condition extérieure dans laquelle on se trouvait avant de devenir chrétien. — Le second exemple est présenté sous la forme d'une apostrophe directe : *Servus vocatus...* (vers. 21). Saint Paul cite la condition sociale regardée comme la plus vile, et il atteste qu'elle n'est pas, elle non plus, incompatible avec le christianisme. Qu'un chrétien demeure esclave, s'il était esclave avant d'être baptisé : *non sit tibi...* Un grand nombre d'esclaves avaient accepté la foi au temps de la fondation de l'Église. — *Magis utere*. Ce conseil a été interprété en deux sens opposés, très acceptables l'un et l'autre. Suivant les uns : Use plutôt de l'esclavage, ne cherche pas à en sortir. Selon les autres : Use de l'occasion de devenir libre qui t'est offerte. La première explication semble plus conforme au contexte, puisque saint Paul recommande ici de ne pas chercher à changer de situation (saint Jean Chrysostome, Théodoret, etc.). — Le vers. 22 favorise aussi ce sentiment : *qui enim... servus...* L'esclave chrétien ne diffère pas de l'affranchi, puisqu'il a reçu la liberté spirituelle en Jésus-Christ, et l'affranchi chrétien ne diffère pas de l'esclave, puisqu'il porte le joug du Christ. Sorte de paradoxe qui met la pensée en relief. « Au point de vue religieux, les différences sociales n'ont pas d'importance; elles s'effacent. » — La formule *in Domino vocatus* signifie : appelé à être membre

servus, libertus est Domini; similiter qui liber vocatus est, servus est Christi.

23. Pretio empti estis, nolite fieri servi hominum.

24. Unusquisque in quo vocatus est, fratres, in hoc permaneat apud Deum.

25. De virginibus autem præceptum Domini non habeo; consilium autem do, tanquam misericordiam consecutus a Domino, ut sim fidelis.

26. Existimo ergo hoc bonum esse propter instantem necessitatem, quoniam bonum est homini sic esse.

27. Alligatus es uxori? noli querere

appelé au *service du Seigneur*, est l'affranchi du Seigneur; et de même, celui qui a été appelé étant libre, est l'esclave du Christ.

23. Vous avez été achetés à un *grand prix*; ne devenez pas esclaves des hommes.

24. Que chacun, mes frères, demeure devant Dieu dans l'état où il a été appelé.

25. Pour ce qui est des vierges, je n'ai pas de commandement du Seigneur; mais je donne un conseil, comme ayant obtenu la miséricorde du Seigneur, afin d'être fidèle.

26. J'estime donc qu'il est bon, à cause de la nécessité du temps présent, qu'il est bon, *dis-je*, pour l'homme d'être ainsi.

27. Es-tu lié à une femme? ne cherche

du Sauveur, à devenir chrétien — *Pretio empti...* (vers. 23). Cette réflexion s'adresse à tous les fidèles de Corinthe : esclaves du démon avant leur baptême, ils avaient été rachetés au prix du sang de Jésus-Christ (cf. vi, 20), et ils appartenaient désormais à ce divin Maître. De là cette exhortation toute générale : *Nolite fieri...* Évidemment, c'est au figuré et non pas au propre qu'il faut la prendre. Ne vous placez sous la dépendance d'aucun homme; gardez-vous d'agir en vue de plaire aux hommes, etc. — *Unusquisque...* (vers. 24). La règle qui domine ce passage est répétée pour la troisième fois (comp. les vers. 17 et 20). — *Apud Deum* : de manière à demeurer toujours uni à Dieu, en quelque situation extérieure que l'on se trouve.

3^e Excellence de la virginité. VII, 25-28.

Dès les premiers versets de ce chapitre (cf. vers. 1, 7 et 8), l'apôtre a déjà touché à ce beau thème; il va lui donner tous les développements dont il était digne.

25-28. Paul conseille aux jeunes filles de demeurer vierges. — *De virginibus*. On l'avait probablement consulté aussi sur ce point spécial : faut-il marier les jeunes filles chrétiennes? C'est elles directement qu'il a en vue dans tout ce passage (comp. les vers. 28^b, 34, 37-38); mais il parle aussi des jeunes gens en passant (cf. vers. 27-28^a), et tout ce qu'il dit de la virginité leur convient entièrement aussi. — *Præceptum... non...* Quoique Jésus-Christ eût suffisamment indiqué sa pensée sur ce point (cf. Matth. xix, 12), il n'avait néanmoins promulgué aucune loi; il avait même insinué qu'une grâce spéciale était requise pour vivre dans le célibat. — *Consilium*. Le grec γνῶμην désigne plutôt une opinion; mais, en faisant connaître son sentiment, saint Paul donnait par là même un conseil. — *Tanquam misericordiam...* Par ces mots, il détermine la valeur de ce conseil.

Son opinion n'est pas ici quelque chose de purement subjectif et personnel; ce qu'il va dire, il le sait en vertu des grâces spéciales qu'il a reçues de Dieu comme apôtre. Comp. les vers. 40. — *Ut... fidelis*. Paul ne serait donc pas fidèle aux grâces de son apostolat, s'il ne parlait pas comme il va le faire. On voit quelle force prend ainsi d'avance son conseil, que résume le vers. 26 : *Existimo...* — *Hoc*. D'après ce qui précède : « virginem esse. » — L'adjectif *bonum* a le même sens qu'au vers. 1 : éminemment bon; par conséquent, meilleur que l'état opposé. — *Propter... necessitatem*. C'est la raison pour laquelle l'auteur recommande la virginité. L'adjectif *instantem* (ἐνστώσαν) peut se rapporter à une détresse soit déjà présente, soit seulement imminente. Quelques interprètes, qui adoptent le second sens, ont pensé que saint Paul avait en vue les terribles angoisses qui doivent précéder la fin du monde (cf. Luc. xxi, 25-27); d'où ils concluent que l'apôtre croyait la fin du monde très rapprochée, et que c'était pour ce motif qu'il encourageait à garder le célibat. Ils interprètent de la même manière le vers. 29^a. Mais il est certain que saint Paul n'avait pas cette croyance erronée. Voyez Rom. xvii, 11-14, et le commentaire. Il vaut donc mieux, avec la plupart des anciens commentateurs, traduire les mots « instantem necessitatem » par « nécessité présente », et voir dans cette formule les soucis multiples de la vie actuelle; soucis qui sont plus nombreux encore pour les personnes mariées, parce qu'elles n'ont pas seulement à pourvoir à leurs propres besoins, mais à ceux de toute une famille, dont elles ont en outre à partager les peines. — *Alligatus es...* (vers. 27). Paul explique davantage sa pensée, afin de ne pas paraître condamner le mariage. Il affirme d'abord qu'en donnant son conseil il n'a pas pensé aux gens déjà mariés. A ceux-ci, il dit de nouveau : *Noli querere...* Cf.

pas à te délier. N'es-tu point lié à une femme ? ne cherche pas de femme.

28. Si pourtant tu prends une femme, tu ne pêches pas ; et si une vierge se marie, elle ne pêche pas. Mais ces personnes éprouveront les tribulations de la chair ; et je voudrais vous les épargner.

29. Voici donc, frères, ce que je dis : Le temps est court ; ce qui reste à faire, c'est que ceux qui ont des femmes soient comme n'en ayant pas ;

30. et ceux qui pleurent, comme ne pleurant pas ; et ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant pas ; et ceux qui achètent, comme ne possédant pas ;

31. et ceux qui usent de ce monde, comme n'en usant pas ; car la figure de ce monde passe.

32. Or je voudrais que vous fussiez sans inquiétude. Celui qui n'est pas marié s'inquiète des choses du Seigneur, des moyens de plaire à Dieu.

33. Mais celui qui est marié s'inquiète des choses du monde, des moyens de plaire à sa femme ; et il se trouve partagé.

solutionem. Solutus es ab uxore? noli quaerere uxorem.

28. Si autem acceperis uxorem, non peccasti; et si nupserit virgo, non peccavit. Tribulationem tamen carnis habebunt hujusmodi; ego autem vobis parco.

29. Hoc itaque dico, fratres: Tempus breve est; reliquum est, ut et qui habent uxores, tanquam non habentes sint;

30. et qui flent, tanquam non flentes; et qui gaudent, tanquam non gaudentes; et qui emunt, tanquam non possidentes;

31. et qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur: praeterit enim figura hujus mundi.

32. Volo autem vos sine sollicitudine esse. Qui sine uxore est, sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat Deo.

33. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori; et divisus est.

vers. 10 et ss. — C'est avec câblataires et implicitement aux vœux qu'il s'adresse : *Solutus es...? Noli...* — *Si autem...* (vers. 28). Ces paroles courent court à une autre conséquence très fautive qu'on aurait pu tirer du conseil de l'apôtre, comme s'il en résultait que le mariage soit un péché. — *Non peccasti, non peccavit.* Le grec serait mieux traduit par le futur : Si tu te maries, tu ne pêcheras pas, etc. Cette formule suppose que le mariage n'a pas encore eu lieu. — *Tribulationem tamen...* Restriction qui montre aussi, à sa manière, dans quel sens insiste l'auteur. Il nomme tribulation de la chair ce qu'il appelait plus haut (cf. vers. 26) la nécessité présente, c.-à-d. les peines multiples des époux. La chair, c'est ici la sensibilité soit physique, soit morale, qui sera atteinte par la souffrance. — *Ego... parco.* Non pas : Je vous épargne l'énumération des peines de la vie de famille ; mais : C'est pour vous épargner ces ennuis que je vous recommande la virginité de préférence au mariage.

29-31. Comment un chrétien doit se dégager de tout genre de préoccupations terrestres, à cause de la brièveté du temps. — *Hoc... dico.* Saint Paul va développer les mots « *Ego... vobis parco* ». Comme plus haut, vers. 17-24, la pensée se généralise tout à coup, et l'apôtre applique à toutes les situations de la vie ce qu'il disait à propos du mariage et de la virginité. — *Tempus breve...* C'est ici l'idée principale. Comme le pensent la plupart des commentateurs anciens et modernes, c'est de la brièveté de la vie humaine qu'il est ici question, et non du temps

qui doit s'écouler avant le second avènement du Christ. — *Reliquum est ut...* Conséquence de cette brièveté du temps : il faut se détacher des choses de la terre, qui sont si transitoires. — Cette loi est appliquée aux différentes conditions de la vie, et tout d'abord à celle des époux chrétiens : *qui habent... tanquam non...* Qu'ils gardent la liberté de leur âme, de sorte que ni les joies ni les peines de la vie commune ne leur fassent oublier leur devoir principal, qui est d'aimer et de servir Dieu. — De même doit-on se conduire dans toutes sortes de tristesses (*qui flent...*, vers. 30), dans l'allégresse (*qui gaudent...*), dans les acquisitions (*qui emunt...*) ; en un mot, dans toutes les circonstances de la vie quotidienne. — La phrase et *qui utuntur...* résume le tout. « *Utantur... obiter et velut intransenna, quantum fert necessitas* » (Estius). — La fragilité des biens de ce monde ne mérite point que l'on fasse d'eux plus de cas : *praeterit enim...* Le mot *figura* (σχήμα) représente la forme extérieure du monde ; par exemple, les richesses, le plaisir, la peine, etc.

32-35. Avantages de la virginité. C'est le développement du vers. 26^b. — *Volo autem...* Transition. L'apôtre voudrait que les chrétiens fussent exempts de toute sollicitude mondaine, afin de pouvoir se livrer davantage aux choses de Dieu : or, on jouit de cette exemption en dehors du mariage ; les personnes mariées ne la possèdent pas autant. Tel est le thème des vers. 32^b-34. — *Divisus est* (vers. 33^b) : partagé entre le service de Dieu et la préoccupation de rendre sa femme heureuse. Cette préoccupation est

34. Et mulier inupta, et virgo cogitata quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore et spiritu; quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro.

35. Porro hoc ad utilitatem vestram dico, non ut laqueum vobis injiciam, sed ad id quod honestum est, et quod facultatem præbeat sine impedimento Dominum obsecrandi.

36. Si quis autem turpem se videri existimat super virgine sua, quod sit superadulta, et ita oportet fieri, quod vult faciat; non peccat, si nubat.

37. Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem, potestatem autem habens suæ voluntatis, et hoc judicavit in corde suo servare virginem suam, bene facit.

34. De même la femme qui n'est pas mariée et la vierge pensent aux choses du Seigneur, afin d'être saintes de corps et d'esprit; mais celle qui est mariée pense aux choses du monde, aux moyens de plaire à son mari.

35. Or je vous dis cela dans votre intérêt, non pour vous tendre un piège, mais pour vous porter à ce qui est bien-séant, et qui vous donnera la facilité de prier Dieu sans empêchement.

36. Mais si quelqu'un pense que c'est pour lui un déshonneur que sa fille, déjà plus qu'adulte, ne soit pas mariée, et qu'il doit la marier, qu'il fasse ce qu'il voudra; il ne péchera point si elle se marie.

37. Mais celui qui a fermement décidé dans son cœur, sans être pressé par la nécessité, et ayant le plein usage de sa volonté, et qui a jugé dans son cœur de conserver sa fille vierge, fait une bonne œuvre.

sans doute sacrée; mais elle détourne nécessairement la pensée des choses du ciel. — *Ut... sancta corpore et...* (vers. 34). « Idéal plein de noblesse et de pureté. » — *Porro...* (vers. 35). Tout en préconisant la virginité, saint Paul tient de nouveau à éviter tout malentendu, et il répète qu'il ne la recommande pas comme une chose nécessaire, mais seulement comme une chose libre, quoique très avantageuse: *ad utilitatem...* — *Non ut laqueum...* Image expressive. Quand le gibier est pris dans le filet du chasseur, c'en est fait de sa liberté; mais l'apôtre veut laisser entière celle des fidèles de Corinthe par rapport à la virginité. — *Id quod honestum...* Non que le mariage chrétien ne réponde fort bien aussi à la bienséance morale; mais la virginité le fait d'une manière, plus parfaite, en fournissant l'idéal d'un être humain consacré à Dieu dans sa totalité. — *Et quod facultatem...* Brièvement et énergiquement dans le grec: Et (en vue) de l'assiduité auprès du Seigneur sans distraction. Comp. les vers. 32^e et 34.

36-38. Conseils pratiques aux pères qui avaient des filles nubiles. C'est à eux directement que saint Paul s'adresse, parce qu'alors, d'après la coutume, ils avaient le droit de disposer de leurs filles comme ils le jugeaient bon. Ce n'est que peu à peu, grâce au christianisme, que les mœurs furent transformées sous ce rapport et que la femme recouvra plus de liberté. — *Si quis...* Premier cas, vers. 36: celui d'un père qui croit meilleur de marier sa fille. — *Turpem se videt.* Le verbe ἀσχημονεῖν peut se traduire par l'actif ou par le passif. Dans la première hypothèse: Si quelqu'un pense agir d'une manière inconvenante à l'égard de sa jeune fille (en ne la mariant pas). Dans la seconde: Si

quelqu'un pense qu'il serait l'objet d'un traitement inconvenant (c.-à-d., qu'il serait déshonoré) au sujet de sa fille. Nous préférons cette dernière traduction, qui est celle de la Vulgate. — Les mots *quod sit superadulta* marquent en quoi consisterait cette sorte de déshonneur. Dans le grec: Si elle dépasse la fleur de l'âge (sans se marier). La malice populaire s'est de tout temps exercée contre les jeunes filles qui sont dans cette situation. De nombreux interprètes supposent que l'apôtre a voulu exprimer quelque chose de plus. Suivant eux, il ferait allusion à la honte beaucoup plus grande qui rejallirait sur le père, si sa fille, dont il aurait retardé le mariage, venait à se mal conduire. Il est néanmoins difficile de dire que la pensée de l'apôtre soit allée jusque-là. — *Et ita oportet...* C.-à-d., si le père se croit obligé de marier sa fille. — *Non peccat, si nubat.* Chacun des deux verbes a un sujet distinct: Le père ne pèche pas, si sa fille se marie (poussée par lui). Nuance dans le grec: Il ne pèche pas; qu'ils se marient. Le pluriel désigne naturellement la jeune fille et son fiancé. — Second cas, vers. 37: *Nam qui...* D'après le grec: Mais (c.-à-d., au contraire) celui qui... — Les circonstances du petit « drame domestique » qui se passe dans l'esprit du père sont très bien décrites. En premier lieu, *statuit...* *firmus*; il est tout à fait convaincu que le célibat sera préférable pour sa fille. D'un autre côté, il ne subit pas la moindre contrainte (*non habens...*), comme serait la volonté contrainte de sa fille, l'opinion publique, etc. Saint Paul insiste sur cette pleine liberté du père: *potestatem autem...* Enfin, celui-ci s'est décidé, après avoir mûrement réfléchi, à refuser toute proposition de mariage pour sa fille: *et hoc judicavit...* Conclusion: *bene facti* (au futur, d'après une

38. Ainsi celui qui marie sa fille fait bien; et celui qui ne la marie pas fait mieux.

39. La femme est liée à la loi aussi longtemps que son mari est vivant; mais si son mari meurt, elle est libre. Qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur.

40. Cependant elle sera plus heureuse si elle demeure comme elle est, suivant mon conseil; et je pense que j'ai, moi aussi, l'Esprit de Dieu.

38. Igitur et qui matrimonio jungit virginem suam, bene facit; et qui non jungit, melius facit.

39. Mulier alligata est legi quanto tempore vir ejus vivit; quod si dormierit vir ejus, libera est. Cui vult nubat, tantum in Domino.

40. Beatior autem erit si sic permanerit, secundum meum consilium; puto autem quod et ego Spiritum Dei habeam.

CHAPITRE VIII

1. Quant aux viandes sacrifiées aux idoles, nous savons que nous avons tous la science. La science enflé, mais la charité édifie.

1. De iis autem quæ idolis sacrificantur, scimus quia omnes scientiam habemus. Scientia inflat, caritas vero ædificat.

leçon mieux garantie : il fera bien). — Le résultat final de cette discussion est énoncé au verset 38 en termes énergiques : *Igitur et qui... et qui...* Au bene facit du père qui marie sa fille, est opposé le melius facit de celui qui garde la sienne dans le célibat, parce que, d'après tout ce qui précède, l'état de la virginité est préférable à celui du mariage.

4° Des secondes noces. VII, 39-40.

39-40. C'est, avec quelques développements, la répétition de ce qui a déjà été réglé sur ce point dans les vers. 8 et 9. — D'abord un principe général, au vers. 39 : *Mulier alligata est...* D'après la meilleure leçon, le grec n'a rien qui corresponde au mot *legi*, qui provient sans doute du passage analogue Rom. VII, 2. Le sens est donc : La femme est liée au mari. — La restriction *tantum in Domino* signifie, selon les uns : d'une manière honnête; selon les autres : en épousant un chrétien. Ce second sentiment, très fréquemment adopté dans l'antiquité, mérite la préférence. — *Beatior autem...* (vers. 40). On le voit, l'apôtre tranche le cas des veuves de la même façon qu'il a tranché celui des vierges : pour celles-là comme pour celles-ci le mariage est bon et permis, mais le célibat vaut mieux encore. Les vers. 26, 28, 32-35 ont expliqué dans quel sens une veuve est « plus heureuse » si elle ne se remarie pas. — *Secundum meum consilium*. Dans le grec, comme au vers. 25 : selon mon opinion. Ici encore, saint Paul croit devoir ajouter modestement, mais avec vigueur, que son sentiment lui a été inspiré par l'Esprit-Saint; ce n'est donc pas simplement comme homme qu'il a parlé dans ce chapitre, mais comme apôtre du Christ, après avoir reçu d'en haut des lumières spéciales. —

Puto est évidemment une *iltote*. — *Et ego* : moi aussi comme les autres apôtres.

§ IV. — Des viandes offertes aux idoles.
VIII, 1-XI, 1.

L'étendue avec laquelle cette question est traitée montre qu'on y attachait une grande importance à Corinthe. Les fidèles avaient sans doute aussi interrogé saint Paul sur ce point difficile, au sujet duquel les opinions étaient très partagées en plusieurs endroits de la chrétienté. Voyez Rom. XIV, 1 et le commentaire.

1° Est-il permis de manger des viandes qui ont été immolées aux faux dieux ? VIII, 1-13.

CHAP. VIII. — 1-6. La question envisagée en elle-même, d'une manière théorique. D'abord, un principe : pas de vraie science sans la charité, vers. 1-3; puis la solution, vers. 4-6. — *Iis quæ... sacrificantur*. Il n'y a qu'un seul mot dans le grec : εἰδωλοθύτων. Voyez Act. XV, 29 et XXI, 25. — *Scientiam habemus*. C.-à-d., la vraie connaissance sur le point en discussion. La pensée est donc : Nous savons apprécier comme il convient les fausses croyances et les rites superstitieux des païens. — Le mot *omnes* sera restreint plus bas, au vers. 7. Pour le moment, Paul a en vue la grande masse des chrétiens de Corinthe, qui étaient suffisamment éclairés. Mais la science seule ne suffisait pas pour résoudre le problème proposé; aussi, dans une sorte de parenthèse qui va jusqu'à la fin du vers. 3, l'apôtre indique-t-il ce qui doit être uni à cette qualité pour qu'elle puisse être utile au prochain. — *Scientia inflat*. La science, lorsqu'elle est seule, non accompagnée de la charité, produit souvent ce triste résultat : elle rend vain, orgueilleux, arrogant. C'était le cas pour plusieurs chrétiens

2. Si quis autem se existimat scire aliquid, nondum cognovit quemadmodum oporteat eum scire.

3. Si quis autem diligit Deum, hic cognitus est ab eò.

4. De escis autem quæ idolis immolantur, scimus quia nihil est idolum in mundo, et quod nullus est Deus, nisi unus.

5. Nam etsi sunt qui dicantur dii, sive in cælo, sive in terra (siquidem sunt dii multi, et domini multi),

6. nobis tamen unus est Deus, Pater, ex quo omnia, et nos in illum; et unus Dominus, Jesus Christus, per quem omnia, et nos per ipsum.

7. Sed non in omnibus est scientia; quidam autem cum conscientia usque

2. Si quelqu'un pense savoir quelque chose, il ne sait pas encore comme il doit savoir.

3. Mais si quelqu'un aime Dieu, celui-là est connu de lui.

4. Pour ce qui est donc des viandes immolées aux idoles, nous savons qu'une idole n'est rien dans le monde, et qu'il n'y a pas d'autre Dieu qu'un seul.

5. Car quoiqu'il y ait de prétendus dieux, soit dans le ciel, soit sur la terre, et qu'ainsi il y ait des dieux nombreux et des seigneurs nombreux,

6. pour nous cependant il n'y a qu'un seul Dieu, le Père, de qui viennent toutes choses, et nous qu'il a faits pour lui; et un seul Seigneur, Jésus-Christ, par lequel sont toutes choses, et nous aussi par lui.

7. Mais la science n'est pas chez tous; car quelques-uns, d'après l'idée

de Corinthe qui, se conduisant d'après leur connaissance d'ailleurs très exacte du néant des idoles, méprisaient et ne s'inquiétaient pas de scandaliser ceux de leurs frères qui pensaient autrement qu'eux par suite d'un manque de clairvoyance. — *Caritas vero...* C.-à-d., d'après le contexte, la charité unie à la science. L'expression figurée *scitificat* représente fort bien le résultat produit par cette association de la science et de la charité, qui contribue à sanctifier le prochain et à procurer son salut. — *Si quis autem...* (vers. 2). Inanité d'une science à laquelle l'humilité et l'amour n'ont aucune part. L'apôtre ne dit pas : Si quelqu'un sait... ; mais : Si quelqu'un s'imagine savoir... L'orgueilleux dont il parle n'a pas la science réelle : *nondum cognovit...* En effet, il s'agit ici de cas de conscience à résoudre. Or, pour cela, la connaissance abstraite ne suffit pas; elle a besoin d'être complétée par la charité. Par conséquent, « si quelqu'un se prévaut de sa science comme constituant à elle seule la perfection..., celui-là ne possède pas encore la seule vraie science chrétienne, qui consiste à tout subordonner à l'amour de Dieu et aux intérêts spirituels du prochain. » Saint Bernard développe admirablement cette pensée, *Sermo 36 sup. Cant.* — *Diligit Deum* (vers. 3) : et aussi le prochain pour l'amour de Dieu. — Au lieu de *cognitus...* a *Deo*, on s'attendrait à lire : Celui-là possède la vraie science. Mais l'apôtre a voulu dire quelque chose de plus : Celui-là est connu et approuvé de Dieu, qui lui fait part de tous ses dons, et en particulier de ses connaissances religieuses extraordinaires. Cf. Joan. xiv, 23. — *De escis...* (vers. 4). Après avoir jeté un juste blâme sur la science orgueilleuse et stérile, saint Paul revient à la question, et donne implicitement raison à ceux qui croyaient pouvoir se nourrir des viandes offertes aux idoles. Les faux dieux n'étant rien, un mets qui leur

a été présenté ne saurait être profané par lui-même, ni rendu illicite : *Nihil est idolum...* Cette vérité est souvent répétée et commentée dans l'Ancien Testament. Cf. Ps. xcvi, 5; cxlii, 2^e partie, 4 et ss.; Is. xlii, 24; xliiv, 9 et ss.; Bar. vi, 1-72, etc. — *Nullus... Deus, nisi...* Dogme qui est à la base du christianisme comme à celle du judaïsme. — *Nam etsi...* Les deux propositions qui précèdent sont successivement démontrées (vers. 5-6). Les païens adoraient des dieux presque sans nombre, dont ils peuplaient les astres et la terre (*sive..., sive...*). Mais ce n'étaient des dieux que de nom : *λεγόμενοι* (« qui dicuntur », au lieu de *dicuntur*). — La parenthèse *siquidem...* *sunt multi* insiste sur le fait de la multiplicité des dieux dans le paganisme. Le mot *domini* est ajouté pour préparer l'insertion de Notre-Seigneur Jésus-Christ au verset suivant. — *Nobis tamen...* (vers. 6). Contraste entre la croyance des chrétiens et celle des païens, relativement à la nature de Dieu. — *Deus Pater* : le Père de Jésus-Christ et le nôtre. Cf. Rom. viii, 15; Gal. iii, 26, etc. Il est caractérisé comme étant le créateur de tous les êtres (*ex quo...*; cf. Rom. xi, 36) et la fin dernière des chrétiens (*et nos... in...*). — *Unus Dominus*. Le Sauveur est caractérisé à son tour comme la cause efficiente des créatures (*per quem...*; cf. Joan. i, 3, etc.), et comme le rédempteur qui nous a donné l'être d'une manière spirituelle, en nous sauvant (*et nos per...*; cf. Eph. ii, 10 et Col. i, 18 et ss.).

7-13. Le côté pratique de la question. L'apôtre prend maintenant la défense de ceux dont la conscience était mal éclairée. — *Non in omnibus...* Comp. le vers. 1. Tous ne savent pas suffisamment que les idoles ne sont rien, et que, par suite, un chrétien a le droit de manger la chair des victimes qui leur ont été immolées. — *Cum conscientia idoli* : avec la persuasion que les

qu'ils se font jusqu'à présent de l'idole, mangent de ces viandes comme ayant été offertes aux idoles; et leur conscience, qui est faible, en est souillée.

8. Mais ce ne sont pas les aliments qui nous recommandent à Dieu : car si nous mangeons, nous n'aurons rien de plus; et si nous ne mangeons pas, nous n'aurons rien de moins.

9. Mais prenez garde que cette liberté ne soit une occasion de chute pour les faibles.

10. Car si quelqu'un voit celui qui a la science assis à table dans un temple consacré aux idoles, sa conscience, qui

nunc idoli, quasi idolothytum manducant; et conscientia ipsorum cum sit infirma, pollutur.

8. Esca autem nos non commendat Deo : neque enim si manducaverimus, abundabimus; neque si non manducaverimus, deficiemus.

9. Videte autem ne forte hæc licentia vestra offendiculum fiat infirmis.

10. Si enim quis viderit eum qui habet scientiam, in idolio recubentem, nonne conscientia ejus, cum sit infirma,

idoles correspondent à une réalité objective. Les mots *usque nunc* se rapportent à cette fausse conviction, qui persévérerait d'une façon superstitieuse et illogique, malgré la fol en un seul Dieu. — *Quasi idolothytum* (expression calquée sur le grec εἰδωλόθυτον; voyez les notes du vers. 1). C.-à-d., en qualité de viandes consacrées à des dieux réellement existants. — La locution *conscientia... infirma* peut dénoter aussi bien une conscience mal éclairée, qui porte un jugement faux, qu'une conscience dépourvue de force morale et qui se laisse facilement entraîner au péché. — *Polluitur*. Les chrétiens en ques-

que saint Paul reconnaît sans hésiter aux chrétiens éclairés, du moins dans les circonstances ordinaires. — *Offendiculum... infirmis* : une occasion de chute pour les chrétiens dont la conscience était mal formée. — *Si enim...* (verset 10). L'apôtre entre dans quelques détails, pour indiquer de quelle manière le scandale pouvait être produit. — *Quis*. Un des chrétiens faibles mentionnés au vers. 7. — *Eum qui habet...* C.-à-d., un de ceux qui n'ont pas de préjugés au sujet des mets offerts aux idoles. — *In idolio* : dans un temple païen. Souvent, ceux qui avaient offert un sacrifice consacraient une



On apporte une victime pour l'immoler sur un autel. (Peinture de Pompéi.)

tion croyaient participer au culte des idoles, et ils commettaient par là même une faute grave. Cf. Rom. XIV, 23. — *Esca autem...* (vers. 8). En soi, manger d'un mets ou s'en abstenir est une chose tout à fait indifférente sous le rapport spirituel. Par cette réflexion, l'apôtre prépare sa recommandation importante du verset 9. Cf. Rom. XIV, 17. — *Abundabimus, deficiemus*. Être dans l'abondance ou le déficit par rapport au salut. — *Videte...* (vers. 9). Ne vous conduisez pas avec légèreté en une matière si grave. — *Hæc licentia*. C.-à-d., le droit de manger les viandes offertes aux idoles; droit

partie de la chair de la victime dans des édifices attenants aux temples, et c'est précisément à ces repas que fait allusion le participe *recubentem*, assis à table. On voit par ce trait jusqu'où allaient certains chrétiens libéraux de Corinthe. L'apôtre ne dit rien tel de leur conduite prise en elle-même; il la réprovera fortement plus bas, x, 14 et ss.; il se borne maintenant à envisager ses conséquences fâcheuses par rapport aux faibles. — L'expression *edificabitur ad...* est très sarcastique, puisqu'il s'agit d'une édification qui porte au péché, qui produit la ruine. — Saint Paul décrit jusqu'au bout les consé-

œdificabitur ad manducandum idolytha?

11. Et peribit infirmus in tua scientia frater, propter quem Christus mortuus est?

12. Sic autem peccantes in fratres, et percutientes conscientiam eorum infirmam, in Christum peccatis.

13. Quapropter si esca scandalizat fratrem meum, non manducabo carnem in æternum, ne fratrem meum scandalizem.

est faible, ne le déterminera-t-elle pas à manger des viandes offertes aux idoles?

11. Et ainsi périra par ta science ton frère encore faible, pour qui le Christ est mort.

12. Or en péchant de la sorte contre les frères, et en blessant leur conscience qui est faible, vous péchez contre le Christ.

13. C'est pourquoi si ce que je mange scandalise mon frère, je ne mangerai jamais de chair, afin de ne pas scandaliser mon frère.

CHAPITRE IX

1. Non sum liber? Non sum apostolus? Nonne Christum Jesum Dominum nostrum vidi? Nonne opus meum vos estis in Domino?

2. Et si aliis non sum apostolus, sed tamen vobis sum; nam signaculum apostolatus mei vos estis in Domino.

1. Ne suis-je pas libre? Ne suis-je pas apôtre? N'ai-je pas vu le Christ Jésus notre Seigneur? N'êtes-vous pas mon œuvre dans le Seigneur?

2. Et si pour d'autres je ne suis pas apôtre, je le suis au moins pour vous; car vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur.

quences désastreuses d'une telle manière de faire : *et peribit...* (vers. 11). Tous les mots sont accentués : un frère, un frère faible, auquel on donne la mort spirituelle, et cela sous prétexte de faire preuve de science. Le trait final, *propter quem Christus...*, est d'une énergie particulière. — *Sic... peccantes...* (vers. 12). Autre résultat très condamnable : en péchant ainsi grièvement contre le prochain, on offense plus grièvement encore Notre-Seigneur Jésus-Christ, car « l'injure faite aux membres retombe sur la tête ». — *Et percutientes...* C'est une circonstance aggravante : une conscience faible demande à être traitée avec beaucoup d'égards. — *Quapropter...* (vers. 13). En concluant, Paul se met directement en scène et marque, par l'acte généreux qu'il se dit prêt à accomplir durant toute sa vie, la conduite imposée en pareil cas à tout chrétien digne de ce nom. — *Esca, βρώμα*. L'expression est générale : un aliment quelconque.

2° Exemple constant d'abnégation et de renoncement qu'avait donné saint Paul. IX, 1-23.

Au fond, c'est une longue digression qui commence en cet endroit, pour ne s'achever qu'avec le vers. 13 du chap. x. L'apôtre vient d'affirmer solennellement qu'il était prêt à sacrifier ses droits et sa liberté, plutôt que de scandaliser le moindre de ses frères; maintenant il prouve, par divers traits de sa vie apostolique, qu'il avait réellement suivi cette règle de conduite en mainte occasion, par un motif de charité.

CHAP. IX. — 1-3. Paul est vraiment l'apôtre du Christ. Avant de dire qu'il a renoncé à ses droits, il commence par établir qu'il les possède, afin de réagir ainsi contre la « sourde hostilité » de ses adversaires. — *Non sum...? Nonne...?* Quatre questions posées coup sur coup attestent la vive émotion de l'écrivain sacré. La première sert de transition entre cette nouvelle série d'idées et la précédente. Paul était libre, comme tout chrétien éclairé, de manger des viandes offertes aux idoles. Comp. VIII, 8-9. Mais il est beaucoup plus qu'un chrétien ordinaire : *Non sum apostolus?* Pour être apôtre il fallait, d'après Act. I, 15 et ss., avoir reçu un mandat direct de Jésus-Christ et avoir été témoin de sa résurrection; ces deux conditions sont réunies dans les mots *Nonne... vidi?* Sur la route de Damas (Act. IX, 17 et ss.) et dans plusieurs autres circonstances (Act. XVIII, 9; XXII, 17-18, etc.), saint Paul avait vu le Christ ressuscité et avait reçu de lui l'ordre d'aller évangéliser les peuples. — *Nonne opus...?* Autre preuve de son apostolat, empruntée à l'expérience des Corinthiens eux-mêmes; en tant qu'ils étaient désormais unis au Christ (*in Domino*), personne ne pouvait nier qu'ils ne fussent son œuvre. — Le vers. 2 insiste sur cette pensée : *Et si aliis...* Ailleurs peut-être des doutes pouvaient surgir sur la réalité de son mandat; mais non pas à Corinthe, car les chrétiens de cette ville étaient comme le sceau (*signaculum*), l'attestation officielle et authen-

3. C'est là ma défense auprès de ceux qui me reprennent.

4. Est-ce que nous n'avons pas le droit de manger et de boire?

5. Est-ce que nous n'avons pas le droit de mener partout avec nous une femme sœur, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas?

6. Ou bien, est-ce que moi seul, et Barnabé, nous n'avons pas le droit de faire cela?

7. Qui va jamais à la guerre à ses propres dépens? Qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit? Qui mène paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau?

3. Mea defensio apud eos qui me interrogant, hæc est.

4. Numquid non habemus potestatem manducandi et bibendi?

5. Numquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi, sicut et ceteri apostoli, et fratres Domini, et Cephas?

6. Aut ego solus, et Barnabas, non habemus potestatem hoc operandi?

7. Quis militat suis stipendiis unquam? Qui plantat vineam, et de fructu ejus non edit? Quis pascit gregem, et de lacte gregis non manducat?

tique de sa mission. — *Mea defensio...* (vers. 3). Autre développement de la même pensée. A ceux qui contestaient sa dignité d'apôtre, Paul se contentait d'alléguer la fondation, faite par lui, de l'Église de Corinthe (*hæc est*).

4-14. Saint Paul a le droit, comme les autres membres du collège apostolique, de vivre aux dépens de ceux qu'il évangélise. — *Numquid...?* Nouvelle série de questions vibrantes. La première, au vers. 4, signale le droit spécial que notre auteur va revendiquer ici; les autres appuient ce droit sur des preuves multiples. — *Habemus*. C'est le pluriel dit de catégorie. Il ne désigne ici que saint Paul, en tant qu'il appartenait à la classe des apôtres. — Le sens des mots *potestatem manducandi...* est déterminé par le contexte (cf. vers. 7 et ss.) : il ne s'agit plus du pouvoir de manger les viandes offertes aux idoles, mais de celui que possède l'ouvrier évangélique de se faire nourrir par les fidèles. — Le droit en question est d'abord démontré, vers. 5-6, par la conduite des autres apôtres, qui, non seulement vivaient aux frais des Églises évangélisées par eux, mais qui faisaient aussi participer à ce privilège la pieuse chrétienne qui les accompagnait pour les servir. L'expression *mulierem sororem...* (l'ordre des mots est renversé dans le grec : ἀδελφὴν γυναῖκα) ne peut pas recevoir il d'autre signification que celle que leur a toujours attribuée, et à très juste titre, la tradition catholique. Voyez Clément d'Alex., *Strom.*, III, 6, Tertulien, *de Monog.*, 8, saint Jérôme, *c. Jovin.*, I, 26, saint Augustin, *de Ap. monach.*, IV, 5, Théodoret, Théophylacte, *h. l.*, etc. Le choix même des termes employés montre qu'elle désigne non pas une épouse, comme le prétendent faussement la plupart des interprètes protestants, mais une chrétienne d'un certain âge, dont plusieurs apôtres se faisaient accompagner dans leurs voyages de missions (*circumducendi, περιάγειν*), à l'exemple du Sauveur lui-même (cf. Matth. xxvii, 65; Luc. viii, I et ss., etc.), et qui les aidait soit matériellement, soit par son concours spirituel. Le titre de sœur représente évidemment une chrétienne (cf. vii,

15, etc.), et si Paul lui associe le mot « femme », c'est pour montrer qu'il ne parle point d'une sœur dans le sens strict. Après ce que l'apôtre a dit plus haut de son état personnel (cf. vii, 7-8), il serait pour le moins étrange de lui voir revendiquer maintenant le droit de conduire partout avec lui l'épouse qu'il n'avait pas et qu'il ne voulait point avoir. Il semble évident qu'il a précisément employé à dessein la locution extraordinaire « mulierem sororem » pour exclure l'idée d'une épouse proprement dite. « Non ut uxores, sed ut sorores circumducebant mulieres » (Clément d'Alex.). — *Fratres Domini*. C.-à-d., ceux d'entre eux qui étaient apôtres. Voyez Matth. xiii, 55 et le commentaire. — *Cephas*. Saint Pierre, le chef des Douze. Il y a gradation ascendante dans cette petite énumération. — *Aut ego... et Barnabas* (vers. 6). Cette mention spéciale de saint Barnabé paraît supposer que les Corinthiens l'avaient vu à l'œuvre parmi eux pendant quelque temps. — D'après la leçon de la Vulgate, les mots *hoc operandi* désignent le droit de se faire accompagner d'une pieuse chrétienne, non comme les prédicateurs eux-mêmes aux frais des fidèles. Le grec exprime une autre idée : (le droit) de ne pas travailler. Mais la pensée générale reste la même. Nous savons par plusieurs traits de sa vie (cf. I Thess. ii, 6-10; II Thess. iii, 8-9, etc.), que, même lorsqu'il était occupé à fonder une Église, saint Paul travaillait de ses mains, pour ne pas être à charge à ceux qu'il évangélisait. C'est à cela qu'il fait allusion. Il aurait pu, s'il avait usé de son privilège apostolique, laisser de côté ce travail manuel et ne s'occuper que de la prédication; les fidèles se seraient chargés de son entretien. — Le vers. 7 démontre ce droit au moyen de trois analogies, empruntées à des faits de la vie ordinaire : *Quis militat...*, *plantat...*, *pascit...* « Celui qui consacre son travail à une œuvre doit pouvoir vivre de cette œuvre. » Voilà ce qu'enseigne la raison humaine. — La sainte Écriture n'est pas moins explicite, vers. 8-10. Le vers. 8 sert de transition : *Numquid secundum...?* Paul a parlé « selon l'homme » au vers. 7,

8. Numquid secundum hominem hæc dico? An et lex hæc non dicit?

9. Scriptum est enim in lege Moysi : Non alligabis os bovi trituranti. Numquid de bobus cura est Deo?

10. An propter nos utique hoc dicit? Nam propter nos scripta sunt : quoniam debet in spe qui arat, arare; et qui triturat, in spe fructus percipiendi.

11. Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est si nos carnalia vestra metamus?

12. Si alii potestatis vestræ participes sunt, quare non potius nos? Sed non

8. Est-ce que je dis cela d'après l'usage des hommes? La loi ne le dit-elle pas aussi?

9. Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu ne lieras pas la bouche au bœuf qui foule les grains. Dieu a-t-il souci des bœufs?

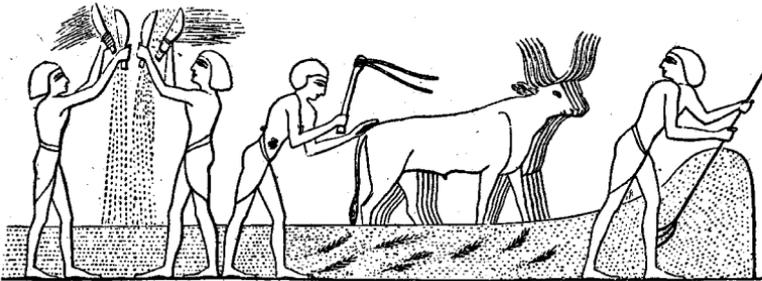
10. N'est-ce pas réellement pour nous qu'il dit cela? Oui, c'est pour nous que ces choses ont été écrites; en effet, celui qui laboure doit labourer avec espérance; et celui qui foule le grain doit le faire avec l'espérance de participer aux fruits.

11. Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grande chose que nous moissonnions de vos biens temporels?

12. Si d'autres usent de ce pouvoir à votre égard, pourquoi pas plutôt nous-

en citant des motifs suggérés par la seule raison; il a recours maintenant au témoignage de la loi, c.-à-d., à l'autorité de Dieu lui-même : *an et lex... non...?* — *Non alligabis...* (vers. 9). Cf. Deut. xxv, 4 (voyez le commentaire). C'est un de ces traits délicats qui abondent dans la législation mosaïque. L'apôtre l'applique au labeur de l'homme, spécialement à celui des ouvriers évangéliques, pour montrer par là aussi que le travailleur doit vivre de son œuvre. — *Numquid de bobus...?* Assurément saint Paul ne conteste pas l'action de la Providence sur les êtres dénués de raison. Il veut dire qu'en prescrivant ce

caton de la parole du Deutéronome citée plus haut. — *Si nos...* (vers. 11). Encore un nouvel argument, donné comme une conclusion de celui qu'on vient de lire. Ce qu'il a dit des travaux matériels de l'ensemencement et de la récolte, Paul l'applique « à fortiori » aux semences spirituelles que font les prédicateurs, et auxquelles il oppose, comme une compensation très infime, les aliments et les autres choses nécessaires à la vie corporelle qu'ils reçoivent en échange (*carnalia, σαρρικά*). — *Si alii...* (vers. 12). Les autres docteurs qui avaient prêché après Paul à Corinthe avaient largement



Bœufs qui triturent. (Peinture égyptienne.)

point spécial, le divin Législateur d'Israël avait une préoccupation qui s'étendait bien au delà des bœufs : Dieu voulait avant tout inculquer aux Hébreux le devoir de la justice et de la charité envers ceux de leurs frères qui travaillaient pour eux. C'est ce que fait très bien ressortir la question suivante : *An propter nos...* (vers. 10), qui reçoit aussitôt une réponse : *Nam propter...* — Les mots *quantum debet...* ne sont pas un texte biblique, mais une expli-

usé du droit de se faire entretenir par l'Église; il possédait donc le même privilège. — *Potestatis vestræ* a le sens de « potestatis in vos » : Si d'autres ont part à ce droit sur vous. Comp. II Cor. xi, 20, où l'apôtre insinue à quel point plusieurs des prédicateurs judaïsants en abusent. — *Quare non potius...* Le pronom *nos* est très accentué dans cet autre raisonnement « à fortiori » : Moi, le fondateur de votre Église. — Paul se hâte de dire, devant l'exposition

mêmes? Mais nous n'avons point usé de ce pouvoir; au contraire, nous souffrons tout, pour n'apporter aucun obstacle à l'évangile du Christ.

13. Ne savez-vous pas que ceux qui font le service du temple mangent de ce qui *est offert* dans le temple, et que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel?

14. De même, le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'évangile de vivre de l'évangile.

15. Mais moi, je n'ai usé d'aucun de ces *droits*. Et je n'écris point ceci afin qu'on agisse de la sorte envers moi; car j'aimerais mieux mourir que de laisser quelqu'un m'enlever ce sujet de gloire.

16. Car si j'annonce l'évangile, ce n'est pas une gloire pour moi, puisque la nécessité m'en est imposée; et malheur à moi, si je n'annonce pas l'évangile!

17. Si je le fais de bon cœur, j'ai une récompense; mais si *je le fais* malgré moi, je dispense *seulement* ce qui m'a été confié.

usi sumus hac potestate; sed omnia sustinemus, ne quod officiculum demus evangelio Christi.

13. Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt edunt; et qui altari deserviunt, cum altari participant?

14. Ita et Dominus ordinavit iis qui evangelium annuntiant, de evangelio vivere.

15. Ego autem nullo horum usus sum. Non autem scripsi hæc ut ita fiant in me; bonum est enim mihi magis mori quam ut gloriam meam quis evacuet.

16. Nam si evangelizavero, non est mihi gloria, necessitas enim mihi incumbit; vae enim mihi est si non evangelizavero!

17. Si enim volens hoc ago, mercedem habeo; si autem invitatus, dispensatio mihi credita est.

plus complète donnée dans les vers. 15 et ss., qu'il n'a pas voulu mettre à profit son privilège: *sed non usi...* — Il marque le motif de cette conduite: *Omnia* (toutes sortes de travaux, de fatigues) *sustinemus, ne...* Un désintéressement si généreux ne pouvait qu'édifier soit les Juifs et les païens, soit les fidèles eux-mêmes, qui souvent se lassent vite de contribuer à l'entretien de leurs pasteurs. — *Nescitis quoniam...* (vers. 13). Preuve tirée de ce qui avait lieu pour les ministres sacrés sous l'ancienne Alliance. — *Qui in sacrario...* Dans le grec: « Qui sacra operantur, » ceux qui vaquent aux choses saintes; c.-à-d., les prêtres et les lévites. — *Quæ de sacrario... edunt.* Ainsi l'avait ordonné formellement le Seigneur. Cf. Num. xviii, 20 et ss.; Deut. xiv, 22 et ss., etc. — *Ita et Dominus...* (vers. 14). Dernier argument, qui n'est pas le moins concluant: Jésus-Christ lui-même a fait connaître sa volonté sur ce point, au moins d'une manière indirecte. L'allusion porte sur les paroles conservées par saint Matth., x, 10-11, et par saint Luc, x, 7.

15-18. Paul a renoncé à son privilège, afin d'atteindre une plus haute perfection. — Au vers. 15, il signale le fait même de son sacrifice dans le passé et dans l'avenir: *Ego autem...* En indiquant les raisons qui plaidaient en faveur de son droit, vers. 4 et ss., il a employé le pluriel, parce que ce droit concernait tous les apôtres; maintenant qu'il va parler de sa conduite personnelle, il emploie le singulier. — *Nullo horum.* C.-à-d., selon l'interprétation la plus probable: Je n'ai fait valoir aucun des motifs qui précèdent. Selon d'autres nom-

breux commentateurs: Je n'ai usé d'aucun des avantages extérieurs conférés aux apôtres. — *Non autem...* Cette réserve a pour but d'empêcher les Corinthiens de croire que saint Paul désirait profiter désormais de son droit. Rien de plus éloigné de lui que cette intention, comme il l'affirme énergiquement: *Bonum est enim...* — *Gloriam meam:* τὸ καλῶν μου, mon sujet de gloire. L'apôtre nomme ainsi la gratuité absolue de son ministère. Quoique la prédication de l'évangile fût à ses yeux le plus beau de tous les rôles, il aurait préféré mourir plutôt que de l'exercer en d'autres conditions, c.-à-d., en acceptant des émoluments. — *Nam st...* Les vers. 16-18 développent en termes tout apostoliques le motif qui portait saint Paul à suivre une telle règle de conduite. Sa gloire, dit-il, consiste à accomplir une chose qui ne lui est pas strictement imposée. Or, cette chose ne consiste pas dans la prédication même, qui était pour lui une obligation rigoureuse; elle consiste à accomplir gratuitement ses fonctions d'apôtre. C'est pour cela seulement qu'il recevra une récompense particulière; c'est de cela seulement qu'il peut se glorifier. — *Necessitas... mihi...* Appelé à l'apostolat, qu'il le veuille ou non, il doit prêcher l'évangile, sous peine de manquer gravement à son devoir (cf. 1, 17; Act. ix, 15; xxii, 21; Rom. i, 14, etc.) et de mériter un châtimeut (vs... *mihi...*). — *Si enim...* (vers. 17). C'est un vrai dilemme. De deux choses l'une: ou bien l'apôtre s'acquiesce spontanément (*volens*) de sa tâche, et alors il recevra une récompense (*mercedem...*); ou bien il la remplit *invitus*, sans spontanéité, uniquement parce

18. Quæ est ergo merces mea? Ut evangelium prædicans, sine sumptu ponam evangelium, ut non abutar potestate mea in evangelio.

19. Nam cum liber essem ex omnibus, omnium me servum feci, ut plures lucrifacerem.

20. Et factus sum Judæis tanquam Judæus, ut Judæos lucrarer;

21. iis qui sub lege sunt, quasi sub lege essem (cum ipse non essem sub lege), ut eos qui sub lege erant lucrifacerem; iis qui sine lege erant, tanquam sine lege essem (cum sine lege Dei non essem, sed in lege essem Christi), ut lucrifacerem eos qui sine lege erant.

22. Factus sum infirmis infirmus, ut infirmos lucrifacerem; omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos.

18. Quelle est donc ma récompense? C'est que, prêchant l'évangile, je le prêche gratuitement, sans abuser du pouvoir que j'ai dans la *prédication* de l'évangile.

19. Car bien que libre à l'égard de tous, je me suis fait le serviteur de tous, pour en gagner un plus grand nombre.

20. Je me suis fait comme Juif avec les Juifs, pour gagner les Juifs;

21. avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse *encore* été sous la loi (quoique je ne fusse plus sous la loi), pour gagner ceux qui sont sous la loi; avec ceux qui étaient sans loi, comme si j'eusse été sans loi (quoique je ne fusse pas sans la loi de Dieu, étant sous la loi du Christ), pour gagner ceux qui étaient sans loi.

22. Je me suis rendu faible avec les faibles, pour gagner les faibles; je me suis fait tout à tous, pour les sauver tous.

qu'un ordre divin l'y oblige, et dans ce cas il n'a droit à aucune récompense, car il n'a fait que son devoir : *dispensatio* (ὀκονομία, un ministère) *credita est...* — *Quæ est ergo...* (vers. 18). Que dois-je faire pour obtenir cette récompense particulière, que mon rôle d'apôtre, même fidèlement accompli, ne saurait mériter à lui seul? La réponse ne se fait pas attendre : *Ut... sine sumptu...* C.-à-d., sans frais pour les auditeurs de la prédication. — *Ut non* (εἰς τὸ μὴ, de manière à ne pas) *abutar*. Ce verbe a ici, d'après le grec, la signification d'user. — *Potestate mea in...* : du pouvoir qu'a le missionnaire de prêcher l'évangile en se faisant nourrir par les fidèles. On a dit très justement qu'il y a peu de passages des écrits de saint Paul « où se révèlent d'une manière plus admirable la noblesse, la délicatesse, l'humilité profonde, la dignité et la légitime fierté de son caractère ».

19-23. Saint Paul s'est fait tout à tous pour les gagner plus facilement à Jésus-Christ. C'est encore la même pensée, avec une simple nuance en ce qui concerne le but à atteindre : le bien des âmes guidait aussi l'apôtre dans son désintéressement complet. — *Cum liber...* : ainsi qu'il l'a affirmé dès le début de ce chapitre, vers. 1^o. *Omnibus* n'est pas au neutre, mais au masculin, comme il ressort de l'antithèse *omnium... servum...* — *Ut... lucrifacerem*. Telle était la noble fin que Paul se proposait : gagner le plus grand nombre de ceux qu'il évangélisait (τοὺς πλείονας, la plupart, au lieu de *plures*). — Après avoir ainsi brièvement tracé le principe qui réglait sa conduite, l'auteur le développe dans les vers. 20-22 : *Factus sum... Judæis...* Lorsqu'il vivait parmi les Juifs demeurés incrédules

au Messie, il se conduisait comme s'il avait encore appartenu à leur religion, pratiquant toutes les observances extérieures prescrites par la loi. Cf. Act. xvi, 3; xxi, 26, etc. Néanmoins, en s'accommodant à l'occasion aux pratiques mosaïques, il maintenait fermement pour lui-même et pour tous les fidèles la liberté chrétienne en ce qui concerne la loi : *cum ipse non...* (vers. 21). — Il agissait d'une manière analogue à l'égard des païens (*itis qui sine lege...*). Cf. Act. xi, 3; Gal. ii, 3, etc. — *Cum sine lege...* Restriction semblable à celle qui a été faite à propos de la loi juive. Saint Paul veut dire que les principes moraux de la loi mosaïque n'avaient pas été et ne seront jamais abrogés. Jésus-Christ les a, au contraire, de nouveau promulgués, les ramenant tous au grand devoir de l'amour de Dieu et du prochain (*sed in lege... Christi*). Cf. Rom. xiii, 9-10; Gal. v, 14, etc. — *Infirmis* (vers. 22). C'est une troisième catégorie, celle des chrétiens faibles, c.-à-d., mal éclairés, scrupuleux, etc., dont il a été question au chap. viii et Rom. xiv. Envers eux aussi l'apôtre s'était conduit avec la plus grande condescendance et les ménagements les plus délicats, pour ne pas les scandaliser ni les décourager, mais pour les gagner d'une manière plus complète à Jésus-Christ. — *Omnibus omnia...* Véritable devise de saint Paul. Elle résume toute cette page, comme toute sa vie. — *Ut omnes...* La Vulg. a lu πάντας; mais la leçon originale paraît avoir été πάντων τινάς : (afin que je sauve) absolument quelques-uns; c.-à-d., pour que je conduise en toute hypothèse au moins quelques hommes au salut. — *Omnia autem...* (vers. 23). But final et général de l'apôtre. Toutes ces accommodations plus ou

23. Je fais tout à cause de l'évangile, afin d'en avoir ma part.

24. Ne savez-vous pas que ceux qui courent dans le stade courent tous, mais qu'un seul remporte le prix? Courez de manière à le remporter.

25. Or, tous ceux qui combattent dans l'arène s'abstiennent de tout; et ils le font pour obtenir une couronne corruptible; mais nous, pour une incorruptible.

26. Moi donc, je cours, et non comme au hasard. Je combats, et non comme frappant l'air;

23. Omnia autem facio propter evangelium, ut particeps ejus efficiar.

24. Nescitis quod ii qui in stadio currunt, omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium? Sic currite ut comprehendatis.

25. Omnis autem qui in agone contendit, ab omnibus se abstinere; et illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant, nos autem incorruptam.

26. Ego igitur sic curro, non quasi in incertum; sic pugno, non quasi aerem verberans;

moins gênantes, tous ces actes de renoncement, il les accomplissait *propter evangelium*. Il précise le sens de cette formule, en ajoutant : *ut particeps...* L'évangile représente donc ici les glorieuses promesses faites à tous ceux qui vivent en fidèles serviteurs de Jésus-Christ.

3^e Saint Paul applique cette théorie à ses lecteurs, et les engage à ne pas redouter le sacrifice. IX, 24-X, 13.

24-27. Il faut que les Corinthiens luttent comme leur apôtre, car le salut ne s'obtient qu'à ce prix. — *Nescitis quoniam...?* Ils pouvaient comprendre mieux que personne le lan-

une récompense, mais à condition qu'ils ne ménageront pas plus leurs forces que cet unique vainqueur de la lice : *Sic currite ut...* — *Omnia autem...* (vers. 25). Seconde comparaison, tirée des exercices du pugilat. — *Ab omnibus se...* Ceux qui voulaient prendre part à ce genre de lutte suivaient longtemps d'avance un régime sévère, évitant tout ce qui pouvait alourdir ou amollir leurs membres. Voyez Horace, *de Arte poet.*, 411-412; Epictète, *Enchir.*, 35. De même doivent faire les chrétiens. — L'apôtre relève une raison particulière qu'ils ont de pratiquer cette vie de renoncement : la supériorité infinie

de la récompense les y invite (*illi quidem..., nos autem...*). — *Ego igitur...* (vers. 26). Il conformait lui-même sa conduite à cette loi de la vie chrétienne, et il cite de nouveau son exemple aux Corinthiens pour les exciter à le suivre. Il s'applique tour à tour les deux comparaisons. — *Non quasi in...* C'est-à-dire, pas à l'aventure, à la manière de quelqu'un qui court sans but et qui dévie dans toutes les directions. Paul allait droit à la perfection, obtenue par le sacrifice. — *Pugno*. D'après le grec : Je m'exerce au pugilat. — *Non quasi...* La description devient tout à fait dramatique. — *Castigo*. Le mot grec *ὑποτάξω* désigne des coups violents portés par l'athlète, avec ses

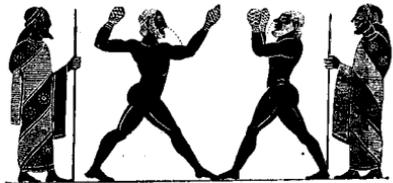
gache imagé qui suit, dont les détails sont tirés des jeux des anciens; en effet, près de Corinthe se célébraient tous les deux ans les jeux isthmiques si renommés. Saint Paul vient de dire qu'il a fait ce qui dépendait de lui pour obtenir la récompense promise dans l'évangile; il demande à ses chers enfants de Corinthe de l'imiter. — *Qui in stadio...* Cette première comparaison est empruntée aux exercices de la course dans l'arène. Le stade était la mesure itinéraire des Grecs; le plus usité, le stade olympique, équivalait à 135 mètres. La carrière où s'exerçaient les coureurs portait souvent ce même nom, parce que sa longueur était d'un stade. — *Unus...* Un seul d'entre les athlètes compétiteurs recevait le prix (le mot *bravium* est calqué sur le grec *βραβεῖον*), qui consistait en une couronne de pin, de persil ou d'olivier. — Tous les chrétiens peuvent mériter



Monnaies de Corinthe, représentant les couronnes que recevaient les vainqueurs aux jeux isthmiques.



description devient tout à fait dramatique. — *Castigo*. Le mot grec *ὑποτάξω* désigne des coups violents portés par l'athlète, avec ses



Deux pugilistes. (D'après un vase peint.)

poings munis du ceste, sur le visage (à la lettre, sous l'œil) de l'adversaire, où il laisse des traces

27. sed castigo corpus meum, et in servitutem redigo, ne forte, cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.

27. mais je châtie mon corps, et je le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé.

CHAPITRE X

1. Nolo enim vos ignorare, fratres, quoniam patres nostri omnes sub nube fuerunt, et omnes mare transierunt ;

2. et omnes in Moyse baptizati sunt, in nube et in mari ;

3. et omnes eandem escam spiritalem manducaverunt ;

4. et omnes eundem potum spiritalem biberunt (bibebant autem de spiri-

1. Car je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, que nos pères ont tous été sous la nuée, qu'ils ont tous passé à travers la mer,

2. qu'ils ont tous été baptisés en Moïse, dans la nuée et dans la mer,

3. qu'ils ont tous mangé le même aliment spirituel,

4. et qu'ils ont tous bu le même breuvage spirituel (car ils buvaient au rocher

livides. — *Et in servitutem...* D'après le grec : Je conduis comme esclave. C'est encore une allusion au pugilat : le vainqueur conduisait le vaincu tout autour de l'arène, aux applaudissements de la foule. — *Ne forte...* Profonde réflexion. L'équivalent grec de *reprobus*, ἀδόκιμος, signifie : sans gloire. Litote qui revient à dire : vaincu, indigne de la couronne.

CHAP. X. — 1-13. Ce qui est arrivé aux Hébreux après la sortie d'Égypte renferme un exemple douloureusement instructif pour les chrétiens de Corinthe. Après la leçon empruntée aux jeux des Grecs, en voici une autre non moins frappante, tirée de l'histoire juive. Les Hébreux avaient reçu du Seigneur des grâces étonnantes ; et pourtant une très grande partie d'entre eux périt misérablement dans le désert, pour avoir manqué d'esprit de renoncement et de sacrifice. Que les chrétiens, comblés de bénédictions plus abondantes encore, prennent garde d'être châtiés aussi. Ce passage renferme un autre exemple remarquable de l'interprétation typique de l'Ancien Testament par saint Paul. — *Nolo vos...* Sur cette formule, voyez Rom. 1, 13 ; xi, 25. Les fidèles de Corinthe connaissaient déjà les faits en question ; mais l'apôtre veut leur en apprendre la signification supérieure et la portée intime. — *Patres nostri.* Quoique la plupart des chrétiens de Corinthe fussent d'origine païenne, les anciens Hébreux étaient leurs ancêtres, en ce sens que l'Église a succédé directement à la synagogue et qu'Abraham est le père de tous les croyants. Cf. Rom. iv, 16 et ix, 6 ; Gal. iii, 7, etc. — L'adjectif *omnes* est répété cinq fois dans les vers. 1-4, et toujours très fortement accentué. Saint Paul a voulu mettre en relief cette pensée : tous les Hébreux sortis d'Égypte avec Moïse avaient été singulièrement bénis, et cependant ce n'est qu'un petit nombre d'entre eux qui purent pénétrer dans la terre promise. — *Sub nube...* Allusion

à la colonne de nuée qui servait de guide aux Hébreux dans le désert, et qui les protégeait contre les ardeurs du soleil. Cf. Ex. xiii, 21 ; Ps. civ, 39 ; Sap. x, 17 et xix, 7, etc. — *Mare transierunt.* Le passage miraculeux de la mer Rouge. Cf. Ex. xiv, 1 et ss. — Le vers. 2 révèle le sens religieux et symbolique de ces deux faits, qui furent comme un baptême spirituel pour la nation théocratique à son berceau. Au lieu de *in Moyse*, il faut, d'après le grec, « in Moysen », à l'accusatif du mouvement. Ce baptême mystique incorpora pour ainsi dire les Hébreux à Moïse, le médiateur de l'ancienne alliance, de même que le baptême chrétien incorpore les fidèles à Jésus-Christ, médiateur de la loi nouvelle. Comp. Ex. xiv, 3, où il est dit qu'Israël, au sortir de la mer Rouge, crut à Dieu, et à Moïse son serviteur. — Dans les vers. 3 et 4, saint Paul passe à un autre type, qui se dédouble comme le précédent. Le Seigneur ne se contenta pas de faire naître son peuple par un éclatant prodige ; il lui donna aussi tout ce dont il avait besoin pour sa conservation et sa formation. — *Escam* représente la manne (cf. Ex. xvi, 16 et ss. ; Ps. lxxvii, 24 ; Sap. xvi, 20-21, etc.), qui est caractérisée par l'épithète *spiritalem* (πνευματικόν), parce qu'elle était surnaturelle et miraculeuse dans son origine. Elle figurait l'Eucharistie, aliment plus spirituel encore des chrétiens. Cf. Joan. vi, 48 et ss. — *Potum* (vers. 4). L'eau du rocher, dans deux circonstances différentes. Cf. Ex. xvii, 1-6 et Num. xx, 2-11. — La parenthèse *bibebant autem...* est destinée à montrer en quoi cette eau du rocher était spirituelle. Pour la manne, cela était manifeste, puisque tout était prodigieux en elle, tandis que ce breuvage, quoique produit par un miracle, n'était en réalité que de l'eau ordinaire. Mais, ajoute l'apôtre, le rocher lui-même était spirituel, car il représentait le Christ, qui accompagnait partout le

spirituel qui les suivait, et ce rocher était le Christ).

5. Cependant la plupart d'entre eux ne furent point agréables à Dieu, car ils tombèrent inanimés dans le désert.

6. Or ces événements ont eu lieu comme des figures de ce qui nous concerne, afin que nous ne convoitions pas les choses mauvaises, comme ils les convoitèrent.

7. Ne devenez pas non plus idolâtres, comme quelques-uns d'entre eux, ainsi qu'il est écrit : Le peuple s'assit pour manger et pour boire, et ils se levèrent pour se divertir.

8. Ne nous livrons pas à l'impudicité, comme quelques-uns d'entre eux s'y livrèrent, et il en tomba vingt-trois mille en un seul jour.

9. Ne tentons pas le Christ, comme

tali, consequente eos, petra; petra autem erat Christus).

5. Sed non in pluribus eorum beneplacitum est Deo, nam prostrati sunt in deserto.

6. Hæc autem in figura facta sunt nostri, ut non simus concupiscentes malorum, sicut et illi concupierunt.

7. Neque idololatræ efficiamini, sicut quidam ex ipsis, quemadmodum scriptum est : Sedit populus manducare et bibere, et surrexerunt ludere.

8. Neque fornicemur, sicut quidam ex ipsis fornicati sunt, et ceciderunt una die viginti tria millia.

9. Neque tentemus Christum, sicut

peuple israélite d'une manière figurée et anticipée, pour le combler de ses faveurs. Telle est en abrégé, d'après saint Jean Chrysostome et d'autres nombreux interprètes, la meilleure explication du détail un peu obscur *consequente eos petra*. Quelques commentateurs, protestants pour la plupart, ont supposé que saint Paul ferait allusion ici à deux légendes rabbiniques. Suivant la première, le rocher de Raphidim se serait détaché de sa base au moment du départ des Hébreux, et, roulant à leur suite pendant quarante ans, n'aurait cessé de les abreuver dans le désert. Selon la seconde, le rocher serait demeuré à sa place; ce sont ses eaux qui auraient accompagné Israël, franchissant les montagnes et les vallées. Mais il est impossible que l'apôtre ait appuyé son enseignement sur de telles absurdités. Le trait *petra... erat Christus* contient la clef de ce petit mystère. Le rocher était la figure du Messie, et c'est celui-ci qui accordait à la nation théocratique, non seulement l'eau nécessaire pour assouvir sa soif, mais toutes les autres grâces dont elle avait besoin. Rien de plus beau et rien de plus réel que cette activité anticipée du Messie dans l'histoire juive. Comp. le vers. 9; Joan. xii, 41, etc. Déjà un écrivain sacré de l'Ancien Testament avait dit (Sap. x, 15 et ss.) que la divine Sagesse était avec les Juifs dans le désert; or, le Verbe de Dieu et cette Sagesse sont identiques. — *Sed non...* (vers. 5). Aux bienfaits par lesquels Jéhovah voulait conduire les Hébreux jusqu'au repos de la terre promise, le vers. 5 oppose brièvement le triste résultat produit. — *In pluribus...* est une litote tragique. Sur plus de six cent mille hommes qui avaient dépassé l'âge de vingt ans, deux seulement, Caleb et Josué, furent fidèles et ne déplurent pas à Dieu. Cf. Num. i, 46; xiv, 20 et ss.; xxvi, 23 et ss.; Hebr. iii, 16 et ss. — Saint Paul signale maintenant à ses lecteurs, vers. 6-11, la leçon qui se dégageait pour eux

de ces faits. Eux aussi, ils seront rudement châtiés, s'ils ne profitent pas des grâces de Dieu. Dans le choix des fautes spéciales qui attirèrent sur les Israélites les coups réitérés du bras divin, notre auteur fut guidé sans doute par la conduite et par les besoins spirituels des Corinthiens. Au vers. 6, la pensée demeure d'abord toute générale : *Hæc... in figura...* « Par son admirable providence », Dieu a réglé de telle sorte les événements de l'histoire d'Israël, qu'ils fussent le type et comme la prédiction de ceux de l'histoire de l'Église. — *Ut non... concupiscentes...* La convoitise des choses mauvaises, interdites par le Seigneur, est, en effet, la source de tous les péchés, et par suite, de tous les châtiements. — *Neque idololatræ...* (vers. 7). L'apôtre passe ici à des faits particuliers, par lesquels les anciens Hébreux avaient grièvement offensé le Seigneur. Il mentionne quatre exemples de ce genre. — En premier lieu, l'idolâtrie à l'égard du veau d'or. Cf. Ex. xxxii, 1 et ss. *Quidam ex ipsis* est encore une litote. De même au vers. 8, 9 et 10. — *Quemadmodum scriptum...* Cf. Ex. xxxii, 6. Allusion à la fête sacrilège qui fut associée à l'adoration du veau d'or. — *Neque fornicemur...* (vers. 8). Second exemple. Voyez Num. xxv, 1 et ss. — *Viginti tria millia*. Le livre des Nombres, xxv, 9, parle de vingt-quatre mille victimes. On a allégué plusieurs explications de cette divergence; la plus simple et la meilleure consiste à dire qu'elle est l'œuvre des copistes, qui auront mal compris l'abréviation τρις (c.-à-d., τέσσαρες, quatre) et l'auront traduite par τρεῖς, trois. — *Neque tentemus...* (vers. 9). Troisième exemple. Mécontents de n'avoir pas d'autre nourriture que la manne, les Hébreux tentèrent Jéhovah, c.-à-d., le mirent à l'épreuve par leurs plaintes violentes; ce qui leur valut d'être mordus par des serpents brûlants. Voyez Num. xxi, 4 et ss. — Au lieu de *Christum*, quelques manuscrits grecs ont les variantes τὸν

quidam eorum tentaverunt, et a serpentibus perierunt.

10. Neque murmuraveritis, sicut quidam eorum murmuraverunt, et perierunt ab exterminatore.

11. Hæc autem omnia in figura contingebant illis; scripta sunt autem ad correptionem nostram, in quos fines sæculorum devenerunt.

12. Itaque qui se existimat stare, videat ne cadat.

13. Tentatio vos non apprehendat nisi humana. Fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis; sed faciet etiam cum tentatione proventum, ut possitis sustinere.

quelques-uns d'entre eux le tentèrent, et ils périrent par les serpents.

10. Ne murmurez point, comme murmurèrent quelques-uns d'entre eux, et ils périrent par l'exterminateur.

11. Or toutes ces choses leur arrivaient en figure; et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous pour qui est venue la fin des siècles.

12. Ainsi donc, que celui qui croit être debout prenne garde de tomber.

13. Qu'il ne vous survienne que des tentations humaines. Dieu est fidèle, et il ne souffrira pas que vous soyez tentés au delà de vos forces; mais avec la tentation il vous donnera aussi le moyen d'en sortir, afin que vous puissiez la supporter.

κύριον, le Seigneur, ou τὸν θεόν, Dieu, introduites après coup par des lecteurs qui ne comprenaient pas comment les Israélites avaient pu tenter le Christ dans le désert. Nous avons vu, à propos du vers. 4, de quelle manière s'explique cette difficulté. — *Neque murmuraveritis...* (vers. 10). Quatrième exemple. Il arriva souvent aux Hébreux de murmurer contre le Seigneur après la sortie d'Égypte. Cf. Ex. xv, 24; xvi, 2; xvii, 3; Num. xi, 1-3; xiv, 1 et ss.; xvi, 1 et ss. Le trait *ab exterminatore* nous porte à croire que saint Paul a eu surtout en vue la circonstance mentionnée en dernier lieu, relative à la révolte de Coré, Dathan et Abiron. En effet, le livre de la Sagesse, xviii, 25, racontant ce même fait, emploie aussi l'expression ὀδύσφρων (ici, ὀδύσφρονος), pour décrire le mode du châtement. C'est donc par un ange exterminateur que les coupables furent punis. — *Hæc autem...* (vers. 11). L'apôtre condense dans ce verset tous les détails qu'il a énumérés à partir du vers. 6. — *In figura, τυπικῶς*: d'une manière typique. Les faits cités avaient donc une portée supérieure par rapport à l'avenir. D'après le plan providentiel, ils furent consignés par écrit, pour l'instruction et particulièrement pour la correction des chrétiens: *ad correptionem...* Au lieu de la locution inexacte *nostram in quos...*, il faudrait: « nostris, in quos... » — Les mots *fines sæculorum* désignent, comme la formule hébraïque *אֲחֵרֵי הַיָּמִיִּם* (la fin des jours, les derniers jours; cf. Gen. xxxix, 1; Is. ii, 2, etc.), la période qui s'est ouverte avec l'avènement du Messie, par opposition à l'époque d'attente qui existait auparavant. Comp. les expressions analogues: la plénitude des temps, Gal. iv, 4 et Eph. i, 10; la consommation des temps, Hebr. ix, 26; le dernier temps, I Petr. i, 5, etc. — *Devenerunt*. Le grec fait image: Nous que la fin des temps a rencontrés. Les jours du Messie sont censés venir à la rencontre de l'humanité. Ils forment le point central de son histoire; c'est pourquoi l'apôtre affirme que tout ce qui s'était passé

jusqu'à-là avait eu lieu en vue de ses contemporains. Voyez saint Augustin, *contr. Faust.*, xxii, 24. — *Itaque...* (vers. 12-13). Grave exhortation, qui conclut tout ce qui a été dit au sujet des tristes exemples donnés par les Hébreux. — *Qui se existimat...* Être debout, tomber: deux expressions métaphoriques, pour indiquer l'état de grâce et l'état de péché. Saint Paul ne dit pas: « qui stat », afin de mieux affirmer qu'une chute est toujours possible, comme ne le prouvait que trop l'histoire des Juifs. — *Tentatio vos...* (vers. 13). Tout en prémunissant les Corinthiens contre la présomption, l'apôtre ne veut pas les décourager; c'est pourquoi il leur rappelle que, s'ils sont tentés, ils ne le seront que suivant la mesure de leurs forces, et que Dieu leur fournira un secours suffisant pour triompher. — *Apprehendat*. D'après la meilleure leçon du grec, ce subjonctif doit être remplacé par le prétérit « apprehendit », qu'on lit dans plusieurs manuscrits de la Vulgate. — *Humana*: une tentation proportionnée à la faiblesse humaine. Ce sens est garanti par les mots suivants: *non patietur* (dans le grec: Il ne permettra pas)... *supra id...* Ainsi donc, jusqu'alors les Corinthiens n'avaient pas été assaillis par des tentations insurmontables; Paul leur promet au nom de la fidélité divine (*fidelis Deus*) qu'il en sera toujours de même. — *Proventum*. Le mot grec ἐκβάσις désigne une issue; ici, une heureuse issue, la victoire sur la tentation.

4° Solution directe de la difficulté relative aux viandes qui avaient été offertes aux idoles. X, 14-XI, 1.

Au début de ce paragraphe, viii, 1 et ss., saint Paul a donné à entendre qu'on pouvait se nourrir de ces viandes en vertu de la liberté chrétienne, à condition toutefois de ne pas scandaliser les âmes faibles et scrupuleuses. Après la longue digression qui a commencé avec le chapitre ix et qui vient seulement de s'achever, il reprend son sujet, pour faire une importante réserve, x, 14-22, et pour donner

14. C'est pourquoi, mes bien-aimés, fuyez l'idolâtrie.

15. Je parle comme à des hommes intelligents; jugez vous-mêmes de ce que je dis.

16. Le calice de bénédiction, que nous bénissons, n'est-il pas la communion au sang du Christ? et le pain que nous rompons n'est-il pas la communion au corps du Seigneur?

17. Car, quoique nombreux, nous ne sommes qu'un seul pain et un seul corps, nous tous qui participons à un même pain.

18. Voyez Israël selon la chair: ceux qui mangent les victimes ne participent-ils pas à l'autel?

19. Quoi donc? Veux-je dire que ce

14. Propter quod, carissimi mihi, fugite ab idolorum cultura.

15. Ut prudentibus loquor; vos ipsi judicate quod dico.

16. Calix benedictionis, cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est? et panis, quem frangimus, nonne participatio corporis Domini est?

17. Quoniam unus panis, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus.

18. Videte Israel secundum carnem: nonne qui edunt hostias, participes sunt altaris?

19. Quid ergo? dico quod idolis immo-

quelques indications très pratiques, x, 23-xi, 1.

14-22*. Il n'est pas permis à des chrétiens de participer aux repas célébrés par les païens dans leurs édifices sacrés. — Le vers. 14 sert de transition. *Propter quod*: parce que ce serait s'exposer à tous les châtimens infligés aux anciens Hébreux. — *Ut prudentibus...* (vers. 15). Cet appel à leur sagesse ne pouvait qu'impressionner favorablement les Corinthiens et conquérir leur obéissance sur un point délicat, difficile pour plusieurs d'entre eux. — *Vos... judicate*. L'apôtre va leur dire très simplement sa pensée au sujet des viandes offertes aux idoles; ils jugeront par eux-mêmes et comprendront. — *Quod dico*. Ce qu'il va dire, c'est que les repas en question constituaient un péril très réel d'idolâtrie, attendu que ceux qui y prenaient part étaient mis en communication avec les démons. Ce dernier point est démontré par deux analogies, tirées, la première, de la cène eucharistique, vers. 16-17, la seconde, des sacrifices lévitiques, vers. 18; la conclusion vient ensuite, vers. 19-22*. — La formule *calice benedictionis cui...* contient une allusion mani-

te Église, la sainte Eucharistie sous les espèces du vin. Comp. xi, 25. — *Communicatio sanguinis...* Ces mots renferment la preuve irrécusable que les premiers chrétiens admettaient, comme l'a toujours fait l'Église catholique, la doctrine de la transsubstantiation, puisque, d'après ce texte, la sainte communion nous fait vraiment participer au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est ici le troisième argument scripturaire en faveur de la présence réelle. Le premier est tiré des paroles de la promesse, comme s'expriment les théologiens (cf. Joan. vi, 46 et ss.); le second, des paroles de l'institution (cf. xi, 23 et ss.). — *Et panis...* Raisonnablement tout semblable au sujet du pain consacré. Sur le trait *quem frangimus*, voyez Matth. xxvi, 26 et les notes. — *Quoniam unus...* (vers. 17). Non seulement la participation à la divine Eucharistie produit une union très étroite entre le Christ et les chrétiens, elle crée aussi entre les fidèles eux-mêmes des liens extraordinaires d'unité. — *Videte* (βλέπετε, considérez). En passant à la seconde analogie, Paul fait un nouvel appel à l'attention de ses lecteurs. — Par l'expression *Israel secundum carnem*, il oppose l'ancien Israël, qui se rattachait à Abraham par la descendance charnelle, à l'Israël mystique, au peuple chrétien (cf. Rom. ii, 24-25; Gal. iv, 29 et vi, 16, etc.). — *Qui edunt...* Même raisonnement qu'à propos de la manducation du corps de Notre-Seigneur. L'Israélite qui consommait une partie des victimes sacrées était mis en communion intime avec l'autel, c.-à-d., avec le culte de Jéhovah, dont l'autel des holocaustes était le centre. Remarque que l'apôtre dit ici: *participes sunt altaris*, et non: « participes... Dei ». C'est que l'union établie entre le Seigneur et les Juifs par les sacrifices lévitiques n'avait rien de comparable avec celle que la sainte communion opère entre Jésus-Christ et les fidèles. — *Quid ergo?* Saint Paul ne tire pas lui-même la conclusion qui découlait des exemples allégués. Elle était tout évidente: ceux qui prennent part aux



Calices chrétiens du VI^e siècle.

feste aux rites de la pâque juive. La première coupe qui circulait parmi les convives était d'abord bénite par le père de famille, et on la nommait pour ce motif « coupe de bénédiction ». Jésus-Christ s'étant conformé à cet usage pendant la dernière cène (cf. Matth. xxvi, 27, etc.), et les apôtres ayant ensuite imité leur maître, ce même nom servit à désigner, dans la primi-

latum sit aliquid, aut quod idolum sit aliquid?

20. Sed quæ immolant gentes, dæmoniis immolant, et non Deo. Nolo autem vos socios fieri dæmoniorum. Non potestis calicem Domini bibere, et calicem dæmoniorum.

21. Non potestis mensæ Domini participes esse, et mensæ dæmoniorum.

22. An æmulamur Dominum? Numquid fortiores illo sumus? Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.

23. Omnia mihi licent, sed non omnia ædificant.

24. Nemo quod suum est quærat, sed quod alterius.

repas célébrés dans les temples païens, et y mangent des viandes immolées aux idoles, sont mis en communication avec les faux dieux : communication qu'on ne saurait tolérer dans un chrétien. L'apôtre préfère répondre à une objection qu'on pouvait lui faire, au sujet de ce qu'il a dit plus haut (cf. VIII, 4) sur le néant des idoles. Si celles-ci ne sont rien par elles-mêmes, les sacrifices qui leur sont offerts n'ont aucune valeur intrinsèque ; un morceau de chair placé sur leur autel n'est qu'une viande ordinaire. — *Dico quod...?* C.-à-d. : Est-ce que je me rétracterais, pour attribuer quelque réalité aux faux dieux, et une influence particulière aux victimes qui leur ont été immolées? — *Sed quæ...* (vers. 20). Réponse à l'objection. Les faux dieux ne sont rien ; mais derrière eux se cachent les démons, et c'est à ces esprits mauvais que s'adresse en fin de compte le culte idolâtrique (*dæmoniis immolant...*). Théorie aussi exacte que profonde, qui est déjà présentée en plusieurs endroits de l'Ancien Testament. Cf. Deut. xxxii, 17 ; Ps. xcv, 5 et cv, 37 ; Bar. iv, 7, etc. Or, les chrétiens ne sauraient entrer en communication directe avec les démons ; ce qu'ils feraient, s'ils s'associaient aux repas qui suivaient les sacrifices : *Nolo... vos... socios...* L'interdiction prend ici « une forme autoritaire, motivée par la sollicitude » pastorale de saint Paul. — *Non potestis...* Deux assertions énergiques (vers. 20^b et 21) font ressortir l'inconvenance sacrilège qu'il y aurait pour un chrétien à prendre part, même indirectement, au culte des idoles. Cf. II Cor. vi, 15. — *Calicem Domini... dæmoniorum.* L'antithèse est saisissante, et relève le caractère odieux des pratiques idolâtriques. — *Mensæ.* Ce mot est aussi employé dans l'Ancien Testament pour représenter soit l'autel du vrai Dieu (Ez. xlvi, 16 ; Mal. i, 7), soit ceux des faux dieux (cf. Is. lxxv, 1). Ce rapprochement établit, entre les sacrifices juifs et les sacri-

qui a été immolé aux idoles soit quelque chose, ou que l'idole soit quelque chose?

20. Non ; mais ce que les païens immolent, ils l'immolent aux démons, et non à Dieu. Or je ne veux pas que vous soyez en société avec les démons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur, et le calice des démons.

21. Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur, et à la table des démons.

22. Voulons-nous provoquer la jalousie du Seigneur? Est-ce que nous sommes plus forts que lui? Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux.

23. Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas.

24. Que personne ne cherche son propre intérêt, mais celui des autres.

fices païens d'une part, et la sainte Eucharistie d'autre part, démontre que cette dernière n'est pas moins un sacrifice qu'un sacrement. — *An...? numquid...* (vers. 22^a)? Deux questions menaçantes, qui insinuent aux Corinthiens qu'un terrible châtement leur serait réservé, s'ils outrageaient ainsi Notre-Seigneur. — *Æmulamur* est une expression imagée : provoquer la colère de quelqu'un, en excitant sa jalousie. Une fois que l'indignation du Seigneur aura été déchaînée, qui sera capable de la maîtriser?

22^b-23. Quelques règles pratiques sur l'usage des viandes offertes aux idoles. Après avoir résolu d'une manière négative la question relative à ces viandes, lorsqu'il s'agissait de repas célébrés dans les temples, saint Paul revient à celle de leur usage privé, déjà traitée en partie au chap. VIII, et il trace aux Corinthiens quelques règles très précises. — Les vers. 22^b-23 sont une introduction. Sur la maxime *omnia mihi... sed non...*, voyez VI, 12 et le commentaire. A tout instant, plusieurs des chrétiens de Corinthe l'avaient à la bouche, pour revendiquer la liberté chrétienne ; mais l'emploi qu'ils en faisaient était loin d'être toujours conforme soit à la prudence, soit à la charité. De là les deux restrictions que l'apôtre y met de nouveau coup sur coup : *Non omnia expediunt... ædificant.* Tout acte n'est pas avantageux pour son auteur, tout acte n'édifie pas le prochain. Les versets qui suivent développent ces deux pensées, la seconde surtout. — *Nemo quod suum...* (vers. 24). Le chrétien ne doit pas agir par égoïsme ; il faut aussi qu'il tienne compte des intérêts de ses frères. — Après ce principe général, vient l'application détaillée. Deux hypothèses sont faites successivement. La première, vers. 25-26, concerne le cas où les viandes offertes aux idoles étaient consommées dans la maison d'un chrétien : *Omne quod...* Paul suppose un fidèle à la conscience droite et éclairée sur le point

25. Mangez de tout ce qui se vend au marché, sans vous enquêter de rien par *scrupule de conscience*.

26. La terre est au Seigneur, et tout ce qu'elle contient.

27. Si quelqu'un des infidèles vous invite, et que vous vouliez y aller, mangez de tout ce qu'on vous servira, sans vous enquêter de rien par *scrupule de conscience*.

28. Mais si quelqu'un dit : Ceci a été immolé aux idoles ; n'en mangez pas, à cause de celui qui a donné l'avertissement, et à cause de leur conscience ;

29. je dis la conscience, non pas la tienne, mais celle d'autrui. Car pourquoi ma liberté serait-elle jugée par la conscience d'un autre ?

30. Si je mange avec action de grâces,

25. Omne quod in macello venit manducate, nihil interrogantes propter conscientiam.

26. Domini est terra, et plenitudo ejus.

27. Si quis vocat vos infidelium, et vultis ire, omne quod vobis apponitur manducate, nihil interrogantes propter conscientiam.

28. Si quis autem dixerit : Hoc immolatum est idolis ; nolite manducare, propter illum qui indicavit, et propter conscientiam ;

29. conscientiam autem dico non tuam, sed alterius. Ut quid enim libertas mea judicatur ab aliena conscientia ?

30. Si ego cum gratia participo, quid

en question (cf. VIII, 1 et ss.). Si ce fidèle va à la boucherie (*in macello*) pour acheter de la viande, il n'a pas à faire d'enquête au sujet des morceaux mis en vente (*nihil interrogantes*), pour savoir s'ils n'auraient pas été offerts aux



Le grand marché de Rome.

(D'après une monnaie de Néron.)

idoles ; il peut choisir à son gré, préparer et manger sans scrupule. — Les mots *propter conscientiam* sont rattachés par quelques commentateurs au verbe *manducate* : Mangez sans enquête préalable tout ce qui vient de la boucherie, de peur que votre conscience ne soit troublée, si vous apprenez que vous avez acheté le membre d'une victime immolée aux faux dieux. Mais il est mieux de les unir au participe *interrogantes* : Ne posez aucune question pour pacifier d'avance votre conscience, car toutes les viandes qu'on vend au marché sont licites pour vous. Le vers. 26, emprunté au Ps. xxiii, 1, montre que tel est bien l'enchaînement le plus logique. Tout ce que contient notre globe étant la propriété de Dieu, l'homme ne saurait être souillé par aucun mets envisagé en lui-même. — Après

le substantif *Domini*, la Vulgate omet la particule « car », qu'on lit dans tous les manuscrits grecs et toutes les autres versions. — *Si quis...* Seconde hypothèse, vers. 27-30 : celle d'un repas auquel un chrétien assiste dans la maison d'un païen. — *Et vultis...* L'apôtre permet donc d'accepter une invitation de ce genre ; mais la suite de son langage prouve qu'il y avait quelque péril à le faire. — *Omne quod...* Même règle d'abord que pour le cas précédent. Comp. le vers. 25. — *Si quis autem...* (vers. 28), il s'agit, selon les uns, d'un des convives païens, désireux de mettre le chrétien dans l'embarras ; selon d'autres, d'un invité chrétien mais scrupuleux. — Cette fois, la réponse est négative : *Nolite manducare*. L'apôtre motive son interdiction : *propter... et propter...* En effet, païen ou chrétien, celui qui avait fait l'observation citée aurait pu être scandalisé, et sa conscience pouvait recevoir quelque dommage. — *Conscientiam... non tuam* (vers. 29). Il importait de faire cette réserve, car plus haut, à deux reprises (comp. les vers. 25 et 27), la formule « propter conscientiam » avait désigné la conscience du chrétien éclairé, qui avait l'entière conviction de sa liberté. Saint Paul affirme donc avec emphase qu'il ne veut toucher en rien aux droits du fidèle dont la conscience est bien formée, mais qu'il lui ordonne de s'abstenir par égard pour les scrupules de son frère. — *Ut quid... ?* C.-à-d. : Pourquoi soumettrais-je à tel point ma liberté à la conscience d'autrui, que je dusse regarder comme interdit ce que je sais être parfaitement licite ? Ainsi donc, ma propre conscience n'est pas liée par le sentiment erroné du prochain ; elle n'est point souillée, si j'accomplis un acte que je crois à bon droit être permis, alors même que d'autres le regardent à tort comme coupable. — *Si ego cum...* (vers. 30). C'est une pensée analogue. Cf. Rom. xiv, 16 ; I Tim. iv, 4-5. Quelque mets que je mange,

blasphemor pro eo quod gratias ago?

31. Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite.

32. Sine offensione estote Judæis, et gentibus, et ecclesiæ Dei;

33. sicut et ego per omnia omnibus placeo, non quærens quod mihi utile est, sed quod multis, ut salvi fiant.

pourquoi serais-je blâmé au sujet d'une chose dont je rends grâces?

31. Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu.

32. Ne soyez une occasion de scandale ni aux Juifs, ni aux païens, ni à l'Église de Dieu;

33. comme moi-même je cherche à plaire à tous en toutes choses, ne cherchant pas ce qui m'est avantageux, mais ce qui l'est au plus grand nombre, pour qu'ils soient sauvés.

CHAPITRE XI

1. Imitatores mei estote, sicut et ego Christi.

2. Laudo autem vos, fratres, quod per

1. Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même du Christ.

2. Je vous loue, frères, de ce que

personne n'a le droit de me blâmer (*quid blasphemor...?*), si je le mange en remerciant le Père céleste qui me le donne. — Les mots *cum gratta, gratias ago*, font allusion aux prières que les premiers chrétiens ne manquaient pas de faire avant et après les repas, à l'imitation des Juifs. — *Sive ergo...* (vers. 31). En concluant, l'apôtre généralise, et cite le principe qui doit guider les chrétiens dans tous leurs actes. Les traits *manducatis, bibitis*, sont tirés directement de la situation. — *In gloriam Dei*. Noble but final que le vrai disciple du Christ se propose en toutes choses. — *Sine offensione...* (vers. 32). Règle générale, négative, après le principe positif; l'intérêt du prochain après celui de Dieu. Le grec ἀκρόσχοποι signifie à la lettre qu'il ne faut faire broncher, c.-à-d., ne scandaliser personne. — *Judæis, gentibus...* Les trois cercles de la société d'alors au point de vue religieux. — *Sicut et ego...* (vers. 33). De nouveau (cf. IX, 12^b, 19 et ss.), l'apôtre présente sa propre conduite comme un exemple que les fidèles doivent imiter. — *Placeo*. C.-à-d. : J'é m'efforce de plaire.

CHAP. XI. — 1. Conclusion. — *Imitatores mei...* En excitant ainsi les fidèles à suivre son exemple, Paul n'a garde de se donner comme un modèle absolu de perfection; il n'est lui-même qu'une copie par rapport à Jésus-Christ (*sicut et ego...*).

SECTION III. — QUESTIONS CONCERNANT LE CULTE SACRÉ. XI, 2-XIV, 40.

Ces questions sont au nombre de trois : la tenue des femmes dans les assemblées religieuses, certains désordres qui s'étaient intro-

duits dans la célébration des saints mystères, enfin les dons spirituels. Ce dernier point sera traité assez longuement. Ici encore nous admirerons le tact et l'habileté de saint Paul, et les hauts principes spirituels qui le guidaient dans les plus petits détails.

§ I. — Deux abus à éviter dans les assemblées religieuses. XI, 2-34.

1^o La mise qui convient aux femmes lorsqu'elles assistent à ces réunions. XI, 2-16.

Il est probable que ce premier abus se rattachait aussi à une interprétation très fautive de la liberté apportée par le christianisme, spécialement en ce qui regardait la condition des femmes. Traitées comme des esclaves en Grèce aussi bien qu'en Orient, elles voyaient tout à coup tomber leurs chaînes, et se sentaient libres, respectées, honorées. Cf. Gal. III, 28. Mais plusieurs ne tardèrent pas à s'arroger, en vertu même de cette liberté, des droits égaux à ceux des hommes; entre autres, celui de paraître tête nue dans les assemblées religieuses, et celui d'y prendre la parole pour communiquer les révélations qu'elles avaient reçues. Ce second point ne sera traité que plus bas, XIV, 34 et ss.

2. Introduction à cette nouvelle partie de l'épître. — Elle consiste en un compliment délicat : *Laudo... vos... quod...* Quelques commentateurs anciens ont eu tort d'y voir de l'ironie. Les fautes d'un certain nombre de ses membres n'empêchaient pas l'Église de Corinthe d'être excellente dans son ensemble. Cf. I, 4-8. — Le sens des mots *per omnia... memores...* est déterminé par la seconde moitié du verset : *et sicut tradidit... tenetis*. Le souvenir qu'on avait de

vous vous souvenez de moi en toutes choses, et que vous gardez mes préceptes tels que je vous les ai transmis.

3. Mais je veux que vous sachiez que le Christ est le chef de tout homme, que l'homme est le chef de la femme, et que Dieu est le chef du Christ.

4. Tout homme qui prie, ou qui prophétise, ayant la tête couverte, déshonore sa tête.

5. Mais toute femme qui prie, ou qui prophétise, sans avoir la tête voilée, déshonore sa tête; car c'est comme si elle était rasée.

6. Car si une femme n'est pas voilée, qu'elle se coupe les cheveux. Mais s'il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou rasés, qu'elle se voile la tête.

7. L'homme ne doit pas se voiler la tête, parce qu'il est l'image et la gloire

omnia mei memores estis, et sicut tradididi vobis, præcepta mea tenetis.

3. Volo autem vos scire quod omnis viri caput Christus est; caput autem mulieris, vir; caput vero Christi, Deus.

4. Omnis vir orans aut prophetans velato capite, deturpat caput suum.

5. Omnis autem mulier orans aut prophetans non velato capite, deturpat caput suum; unum enim est ac si decalvetur.

6. Nam si non velatur mulier, tondeatur. Si vero turpe est mulieri tonderi, aut decalvari, velet caput suum.

7. Vir quidem non debet velare caput suum, quoniam imago et gloria

Paul à Corinthe était très efficace, puisqu'il portait à accomplir ses enseignements.

3-6. Première raison pour laquelle les femmes doivent se voiler durant les assemblées sacrées : le rôle secondaire qu'elles tiennent dans l'Église. Le vers. 3 pose un principe, dont les vers. 4-6 tirent les déductions. — *Viri caput...*, *caput autem...*, *caput vero...* Admirable synthèse, qui comprend une sorte de hiérarchie ainsi constituée : Dieu, le Christ, l'homme, la femme. La femme chrétienne, quoique l'égale de l'homme sous le rapport de la grâce et de l'union à Jésus-Christ, occupe le dernier rang en ce qui concerne l'organisation extérieure de l'Église. L'expression métaphorique « caput » caractérise fort bien les rapports qui existent entre Dieu et le Christ, entre le Christ et l'homme, entre l'homme et la femme; elle marque tout à la fois « une communauté de vie et une inégalité dans cette communauté ». En effet, la tête et les membres participent à la même vie; mais la tête l'emporte sur les membres. — *Orans autem...* (vers. 4). Tout l'ensemble de ce passage suppose que ces actes avaient lieu en public, durant les assemblées destinées au culte. Sur la signification spéciale du verbe *prophetans*, voyez XII, 10, et le commentaire. — *Deturpat*. Pour bien comprendre ce langage, il faut se souvenir que, d'après le symbolisme admis généralement par les anciens, le voile ou la coiffure était un signe de dépendance, de sujétion. C'est au propre, cette fois, d'après l'interprétation la plus probable, qu'il faut prendre le mot *caput*. Le sens est donc qu'un homme qui se voile reconnaît son infériorité par rapport aux autres hommes, et se déshonore par là même. En Grèce, les hommes libres allaient partout la tête nue; c'étaient les esclaves qui se couvraient. — *Omnis... mulier...* (vers. 5). C'est le contraire. Chez les Grecs comme en Orient, les femmes honnêtes

ne sortaient que voilées; seules, les femmes de mauvais vie se présentaient en public sans voile. — *Unum... ac si...*

Réflexion pleine d'ironie. Dans le grec : C'est la même chose que si elle était rasée. Véritable ignominie pour une femme, dans tous les temps et dans toutes les contrées. Cf. Is. III, 17, 24, etc. Comme les Hébreux (cf. Num. v, 18), les Gaulois rasiaient la tête des femmes adultères; les Grecs, celle des femmes esclaves. — *Si non velatur...*, *tondeatur* (vers. 6). On sent passer dans ces mots l'indignation de l'apôtre : S'il y a parmi vous des femmes assez immodestes pour enlever leur voile et paraître tête nue dans les églises, qu'elles aillent jusqu'au bout, et qu'elles se fassent couper les cheveux. — *Si vero...* Si elles reculent devant l'ignominie d'être tondues ou rasées (Vulg., *decalvari*), qu'elles gardent leur chevelure, mais en même temps leur voile, en signe de dépendance. L'usage du voile s'est malheureusement perdu dans la plupart des contrées chrétiennes; il existe encore en Espagne et ailleurs pour la sainte communion; à Rome, il est exigé lorsqu'une femme est reçue en audience par le souverain pontife.

7-12. Seconde raison : l'histoire de la création de la femme prouve que celle-ci n'a en réalité qu'un rôle secondaire. — *Vir quidem...* L'apôtre



Femme grecque voilée.
(D'après une terre cuite d'Athènes.)

Dei est; mulier autem gloria viri est.

8. Non enim vir ex muliere est, sed mulier ex viro;

9. etenim non est creatus vir propter mulierem, sed mulier propter virum.

10. Ideo debet mulier potestatem habere supra caput, propter angelos.

11. Verumtamen neque vir sine muliere, neque mulier sine viro, in Domino.

12. Nam sicut mulier de viro, ita et vir per mulierem; omnia autem ex Deo.

13. Vos ipsi iudicate: decet mulierem non velatam orare Deum?

de Dieu; mais la femme est la gloire de l'homme.

8. Car l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme;

9. et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.

10. C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur sa tête la marque de la puissance de l'homme.

11. Toutefois, l'homme n'est pas sans la femme, ni la femme sans l'homme, dans le Seigneur.

12. Car de même que la femme a été tirée de l'homme, ainsi l'homme existe par la femme, et tout vient de Dieu.

13. Jugez-en vous-mêmes: est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être voilée?

commence derechef par l'homme (comp. le vrs. 4), et il signale un autre excellent motif pour lequel il doit demeurer tête nue: *imago... Dei...* Allusion manifeste à Gen. I, 26-28, et au Ps. VIII, 6, qui est lui-même un écho du récit de la création. Assurément la femme aussi a été créée à l'image de Dieu, mais d'une manière moins immédiate et moins parfaite. C'est surtout à l'image de l'homme qu'elle a été directement formée (cf. Gen. II, 21 et ss.), et les anciens auteurs aiment à la nommer pour cela: « image d'une image, gloire d'une gloire. » C'est ce que dit lui-même l'apôtre, en ajoutant: *mulier... gloria viri*. L'homme ne doit donc pas se voiler, parce qu'en agissant ainsi il ternirait en quelque sorte l'éclat de la splendeur divine, qu'il est destiné à refléter partout. Au contraire, la femme doit se voiler, en signe de soumission à l'égard de son mari. — Les vers. 8 et 9 font ressortir, d'après le mode et le but de la création de la femme, la nécessité de cette dépendance. D'abord, l'homme est le principe de la femme: *Non... vir ex... sed...* Elle a été tirée de son être. Cf. Gen. II, 20 et ss. En outre, l'homme est la fin immédiate pour laquelle la femme a été créée: *mulier propter...* Elle devait être pour lui un aide semblable à lui. Cf. Gen. II, 18. — *Ideo...* (vers. 10). Conclusion toute naturelle de ces prémisses. — *Potestatem* est une expression abrégée, qui signifie: le signe de la puissance, c.-à-d., le voile, symbole de la puissance de l'homme, à laquelle la femme doit se soumettre. — La locution *propter angelos* a reçu des explications assez variées depuis l'antiquité. On a vu tour à tour dans les « anges » les ministres sacrés, tous les chrétiens pieux, les démons, les bons anges. Ce dernier sentiment est à coup sûr le meilleur, car il n'y a pas de raison d'abandonner ici le sens propre et littéral. Saint Paul veut dire que, les anges assistant invisiblement aux assemblées religieuses des chrétiens, ces esprits célestes seraient attristés et choqués pour ainsi dire, si tout ne s'y

passait point avec la plus grande convenance (saint Jean Chrysostome, saint Augustin, etc.). — *Verumtamen...* L'apôtre établit une restriction dans les vers. 11 et 12. Il a mis en relief la dépendance de la femme par rapport à l'homme; il ne veut pas, toutefois, que cette dépendance soit un esclavage, comme cela n'avait que trop lieu chez les païens: il relève donc maintenant la dignité de la femme au point de vue chrétien. — *Neque vir... neque...* L'homme et la femme ne vont pas l'un sans l'autre, et par cela même il existe entre eux une certaine égalité vis-à-vis l'un de l'autre. — *In Domino*: en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce trait, ajouté au précédent, signifie que le fondateur du christianisme a confirmé, sous ce rapport, ce qu'avait institué primitivement le Créateur, à l'œuvre duquel il est de nouveau fait allusion: *Nam sicut...* (vers. 12). — *Ita et vir per...* Si la formation de la première femme est une preuve de sa sujétion, comme il vient d'être dit, la propagation subséquente du genre humain rétablit jusqu'à un certain point l'égalité, puisque c'est de la femme que sont nés tous les hommes, excepté le premier. — La synthèse *omnita... ex Deo* ramène ces divers détails à l'institution divine.

13-15. Troisième raison: la nature même enseigne aux femmes qu'elles doivent porter un voile. — Ce nouveau motif est introduit soudain par un appel au bon sens des Corinthiens: *Vos ipsi... Cf. x, 15. — Decet mulie-*



Romaine voilée.
(Peinture de Pompéi.)

14. et la nature même ne vous enseigne-t-elle pas que c'est une honte pour un homme de laisser croître ses cheveux,

15. mais que si la femme les laisse croître, c'est une gloire pour elle, parce que les cheveux lui ont été donnés en guise de voile?

16. Si quelqu'un se plaît à contester, nous n'avons pas cette habitude, et l'Église de Dieu non plus.

17. Je vais vous dire maintenant une chose dont je ne vous loue pas : c'est que vous vous assemblez, non pour devenir meilleurs, mais à votre pré-judice.

18. Et d'abord, j'entends dire que,

14. nec ipsa natura docet vos quod vir quidem si comam nutriat, ignominia est illi ;

15. mulier vero si comam nutriat, gloria est illi, quoniam capilli pro velamine ei dati sunt ?

16. Si quis autem videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, neque ecclesia Dei.

17. Hoc autem præcipio, non laudans, quod non in melius, sed in deterius convenitis.

18. Primum quidem convenientibus

rem...? Tel est le petit problème posé par l'apôtre. Le verbe *orare* désigne, comme au vers. 4, la prière publique dans les réunions sacrées. — La réponse, qui se subdivise comme dans les deux cas précédents (cf. vers. 4-5, 7-8), est elle-même donnée sous la forme d'une interrogation : *Nec ipsa...* (versets 14 et 15)? — *Natura*. Saint Paul nomme ainsi, non pas simplement le sentiment naturel, ou l'usage, ou la bienséance, mais la conformation physique elle-même, comme il ressort du vers. 15^b. La nature a donné en réalité à la femme des cheveux plus longs qu'à l'homme, et telle est la base de cet autre raisonnement. — *Vir si comam...* Chez les peuples civilisés, on méprise d'ordinaire comme un efféminé tout homme qui porte les cheveux longs, tandis que l'on trouve juste et dans l'ordre que la femme garde toute sa chevelure, qui est pour elle un ornement, en même temps qu'un voile naturel (*pro velamine*; le mot grec *περιβολαίον* est très expressif, car il désigne un vêtement qui recouvre le corps tout entier); aussi n'y a-t-il



« Orante » munie d'un voile.
(Peinture des Catacombes.)

pas de contrée où les femmes ne laissent croître et ne soignent leur chevelure.

16. La conclusion de cette petite discussion

est brusque et dramatique : *Si quis... videtur...* Elle prouve qu'il y avait dans la chrétienté de Corinthe des disputeurs audacieux, qui voulaient toujours avoir le dernier mot. Paul leur ferme la bouche en les appelant à l'ordre. — *Talem consuetudinem...* C.-à-d., la coutume d'après laquelle les femmes se présentaient sans voile dans les assemblées religieuses. — *Neque ecclesia...* Il faut lire, d'après le grec : Ni les églises de Dieu (les églises particulières fondées par saint Paul et les autres apôtres). Il n'est pas sans intérêt de noter que, sur les peintures des Catacombes, les hommes ont toujours les cheveux courts, tandis que les femmes sont habituellement munies d'un voile qui pend sur les épaules, et qu'on peut aisément relever de manière à cacher le visage.

2^o Désordre qui s'était glissé jusque dans la célébration des saints mystères. XI, 17-34.

Il est beaucoup plus grave que l'abus relatif à la mise des femmes. Après l'avoir signalé et blâmé en quelques phrases vigoureuses, versets 17-22, saint Paul en démontre toute la laideur, en rappelant ce qu'était la sainte Eucharistie, vers. 23-32; il termine, vers. 33-34, par quelques prescriptions pratiques.

17. Transition et introduction. — D'après l'opinion la plus probable, le pronom *hoc* se rapporte à ce qui précède, et non à ce qui suit. — *In melius, in deterius*. Avec l'article dans le grec : Non pour le meilleur, mais pour le pire. C.-à-d. : Non pour vous améliorer, mais pour devenir plus mauvais.

18-22. Description du désordre à corriger. — La formule *primum quidem* annonce un premier reproche, qui commence ici même. Où est le second? D'après quelques interprètes, il débiterait au vers. 22; de la sorte, le premier blâme concernerait les divisions intestines qui se manifestaient dans l'Église de Corinthe (comp. les vers. 18-19), tandis que le second serait relatif à la célébration des agapes eucharistiques. Mais, si l'on envisage de plus près le texte, on voit que les vers. 17-22 traitent d'un seul et même thème, contiennent un seul et même reproche. D'ailleurs, le fait des dissensions n'est cité qu'en

vobis in ecclesiam, audio scissuras esse inter vos, et ex parte credo;

19. nam oportet et hæreses esse, ut et qui probati sunt manifesti fiant in vobis.

20. Convenientibus ergo vobis in unum, jam non est dominicam cœnam manducare;

21. unusquisque enim suam cœnam præsumit ad manducandum; et alius quidem esurit, alius autem ebrius est.

22. Numquid domos non habetis ad manducandum et bibendum? aut eccle-

lorsque vous vous réunissez en assemblée, il y a des divisions parmi vous, et je le crois en partie;

19. car il faut qu'il y ait même des hérésies, afin que ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée soient reconnus.

20. Lors donc que vous vous assemblez, ce n'est plus manger la cène du Seigneur;

21. car chacun commence par prendre son propre repas; et ainsi l'un souffre de la faim, et l'autre mange avec excès.

22. N'avez-vous pas des maisons pour manger et pour boire? ou méprisez-vous

passant, comme motif de l'abus plus triste encore qui est signalé aussitôt après. C'est donc seulement au chap. xii, 1, qu'il faut chercher le second blâme, qui concerne l'usage des dons spirituels. — *In ecclesiam*. D'après le grec : « in ecclesia », en assemblée (sans article). C'est le mode, et non le lieu de la réunion, qui est marqué. — *Scissuras*, σχίσματα. Cf. I, 10. Cependant ce mot ne désigne pas ici les coterles dont il était question au début de l'épître. Les divisions que l'apôtre a maintenant en vue n'avaient lieu que dans les réunions sacrées. Il est vrai qu'elles étaient plus ou moins occasionnées par l'esprit de parti qui a été décrit plus haut. — *Ex parte credo*. Expression délicate. Paul n'avait pas une certitude entière sur le point qu'il va critiquer; mais ce qu'il savait de l'état général de la communauté corinthienne l'autorisait à croire que les bruits arrivés jusqu'à lui n'étaient que trop exacts. — *Nam...* (vers. 19). Raison morale qui rendait la discordance en quelque sorte nécessaire parmi les chrétiens de Corinthe. L'argument a lieu « a majori ad minus ». Les hérésies dont saint Paul affirme que l'existence est une nécessité (*oportet*) sont plus graves que de simples dissentiments; ceux-ci, en effet, ne concernent que les relations extérieures des chrétiens entre eux, tandis que celles-là, qui consistent en de fausses doctrines, déchirent profondément l'unité même de l'Église. Si donc il est impossible, vu la misère et l'orgueil des hommes, d'empêcher absolument les hérésies, on ne saurait à plus forte raison arrêter les troubles qui divisent plus ou moins les fidèles. — *Ut... qui probati...* C'est le motif providentiel de la nécessité des hérésies. Elles provoquent une crise, qui permet aux chrétiens solides et parfaits de manifester leur vigueur dans la foi et dans la charité, de manière à gagner l'approbation divine. Comme dans la proposition qui précède, la jonction *et* est très accentuée. — *Convenientibus ergo...* (vers. 20). L'apôtre reprend sa phrase du vers. 18, momentanément interrompue, et il décrit l'abus qui l'affligeait tant. — *Jam non est... manducare*. Cette locution, calquée sur le grec, ne signifie pas, comme on l'a dit souvent : Vous vous con-

duisez de telle sorte qu'il n'est pas possible de célébrer la cène; mais : Lorsque vous vous réunissez..., ce (que vous faites) n'est pas célébrer la cène... — Les mots *cœnam dominicam manducare* ont eux-mêmes reçu différentes interprétations. D'après saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, etc., ils représentent uniquement « le sacrement du Seigneur » (Théodoret), ou la sainte Eucharistie. D'autres, tels que saint Jean Chrysostome, Estius, etc., y voient la désignation des agapes, c.-à-d., du repas fraternel qui précède ou suivait la célébration des saints mystères dans l'Église primitive. Suivant de nombreux exégètes modernes et contemporains (Cornelius à Lapide, Cornely, etc.), il s'agit tout à la fois des agapes et de la cène eucharistique, qui étaient alors célébrées ensemble, et que saint Paul associe lui-même très étroitement dans ce passage. C'est, croyons-nous, la meilleure des trois opinions. — *Unusquisque enim...* (vers. 21). L'apôtre fournit la preuve de son assertion du vers. 20. Par leur conduite toute profane, les Corinthiens dénaturaient le caractère de la cène du Seigneur. — *Suam cœnam præsumit...* Dans le grec : Chacun prend d'avance son propre souper quand on se met à manger. Ainsi, lorsque s'ouvrait le repas sacré, qui se composait des agapes et de la participation à l'Eucharistie, chacun se hâtait de consommer, sans songer à ses frères, les mets qu'il avait apportés. — Conséquences de cette manière de faire : *alius... esurit, alius...* Les pauvres, venus sans provisions, avaient faim; les riches qui, dans leur égoïsme, refusaient de partager avec eux, allaient jusqu'à l'excès dans le boire et le manger. — En face de ces procédés coupables, saint Paul laisse un libre cours à son indignation, qui s'échappe en questions entrecoupées (vers. 22) : *Numquid domos...?* Si ces chrétiens profanes ne veulent pas autre chose que manger et boire, ils n'ont pas besoin pour cela d'une assemblée religieuse; qu'ils prennent chez eux leurs vulgaires repas. — *Aut ecclesiam...?* C'était manquer singulièrement de respect à l'Église de Dieu, à l'assemblée des fidèles, que de transformer l'acte le plus majestueux du culte en une parade d'orgueil et de sensualité. — *Et*

l'Église de Dieu, et faites-vous honte à ceux qui n'ont rien? Que vous dirai-je? Vous l'iguerai-je? En cela, je ne vous loue point.

23. Car j'ai appris du Seigneur ce que je vous ai moi-même transmis : que le Seigneur Jésus, la nuit où il était livré, prit du pain,

24. et après avoir rendu grâces, le rompit, et dit : Prenez et mangez; ceci est mon corps, qui sera livré pour vous; faites ceci en mémoire de moi.

25. Il prit de même le calice après avoir soupé, en disant : Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang; faites ceci en mémoire de moi, toutes les fois que vous en boirez.

26. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne.

27. C'est pourquoi quiconque mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur

siam Dei contemnit, et confunditis eos qui non habent? Quid dicam vobis? Laudo vos? in hoc non laudo.

23. Ego enim accepi a Domino quod et tradidi vobis, quoniam Dominus Jesus, in qua nocte tradebatur, accepit panem,

24. et gratias agens fregit, et dixit : Accipite, et manducate; hoc est corpus meum, quod pro vobis tradetur; hoc facite in meam commemorationem.

25. Similiter et calicem, postquam coenavit, dicens : Hic calix novum testamentum est in meo sanguine; hoc facite, quotiescumque bibetis, in meam commemorationem.

26. Quotiescumque enim manducabitis panem hunc, et calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis donec veniat.

27. Itaque quicumque manducaverit panem hunc, vel biberit calicem Do-

confunditis...? On conçoit l'humiliation spéciale qui retombe alors sur ceux qui n'avaient rien pu se procurer. — *Quid dicam...?* On dirait que l'apôtre était embarrassé pour « qualifier une telle conduite sans user de termes trop sévères ». — *In hoc non...* Litote significative. Comp. les vers. 2 et 17.

23-32. Saint Paul fait ressortir la gravité du désordre, en rappelant ce qu'était la sainte Eucharistie, que l'on recevait avec des dispositions si imparfaites. Après avoir exposé brièvement l'histoire de l'institution du divin sacrement, vers. 23-25, il indique quelle faute on commettait en participant d'une manière indigne aux saints mystères, vers. 26-29, et à quels châtements divins on s'exposait, vers. 30-32. — *Ego...* Comme le montre la particule *enim*, Paul se propose, en racontant les circonstances parmi lesquelles l'Eucharistie avait été instituée, de féliciter avec plus de force l'abus qu'il vient de signaler. — Les mots *accepi a Domino* doivent

Quod et tradidi... L'apôtre avait été fidèle à transmettre aux Corinthiens ce dogme fondamental. Ainsi qu'on le reconnaît universellement, son petit récit a dû servir de source à la relation que saint Luc a consignée dans son évangile, xxii, 19-20 (voyez le commentaire), touchant le même fait, tant la ressemblance est grande entre les paroles du maître et celles du disciple. L'apôtre n'a guère en propre (vers. 24 et 25) que deux traits omis par l'évangéliste : d'abord la circonstance si touchante *in qua nocte...*, par laquelle la passion du Sauveur est intimement unie à l'institution du sacrement d'amour qui devait en perpétuer le souvenir; puis la répétition de la formule *hoc facite...* après la consécration du calice. — *Quotiescumque enim...* (vers. 26). Paul déduit les conséquences pratiques qui découlent, pour les fidèles, du grand fait qu'il vient de rappeler. Première conclusion : lorsque les chrétiens participent au pain et au vin consacrés, l'acte accompli par eux est un mémorial direct de la passion de Jésus; mémorial qui subsistera jusqu'au second avènement du Christ (*donec veniat*). Au lieu des trois futurs *manducabitis, bibetis, annuntiabitis*, il faudrait le présent d'après le texte grec. — *Itaque...* (vers. 27). Autre conclusion, qui fait ressortir plus directement le crime affreux que commettent les profanateurs de l'Eucharistie. Il est à remarquer, au point de vue théologique, que l'apôtre, après avoir dit : *manducaverit... vel biberit...*, se sert ensuite de cette autre formule : *reus... corporis et sanguinis...*; d'où il suit que, même en ne communiquant que sous une seule espèce, on reçoit vraiment le corps et le sang de Jésus-Christ. Par conséquent, il est présent tout entier sous chacune d'elles. — Le sens de l'adverbe *indigne* est déterminé par le con-



Symboles eucharistiques.
(D'après une fresque des Catacombes.)

s'entendre d'une révélation personnelle, que Paul avait reçue directement de Jésus-Christ; sans cela ils n'auraient pas de sens, comme l'affirment très justement la plupart des interprètes. —

mini indigne, reus erit corporis et sanguinis Domini.

28. Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat, et de calice bibat.

29. Qui enim manducat et bibit indigne, iudicium sibi manducat et bibit, non dijudicans corpus Domini.

30. Ideo inter vos multi infirmi et imbecilles, et dormiunt multi.

31. Quod si nosmetipsos dijudicarem, non utique iudicaremur.

32. Dum iudicamur autem, a Domino corripimur, ut non cum hoc mundo damnemur.

33. Itaque, fratres mei, cum convenitis ad manducandum, invicem expectate.

indignement, sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur.

28. Que l'homme s'éprouve donc lui-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice.

29. Car celui qui mange et boit indignement, mange et boit sa condamnation, ne discernant pas le corps du Seigneur.

30. C'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup de malades et de languissants, et que beaucoup sont morts.

31. Si nous nous jugeions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés.

32. Mais lorsque nous sommes jugés, c'est le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne soyons pas condamnés avec ce monde.

33. C'est pour quoi, mes frères, lorsque vous vous assemblez pour manger, attendez-vous les uns les autres.

texte. Communier indignement, c'est le faire d'une manière qui profane plus ou moins le corps et le sang de Jésus-Christ, avec une conscience coupable de fautes contre la charité, contre la mortification, etc., sans s'être suffisamment examiné et préparé. Comp. les vers. 21 et 28. L'apôtre n'avait donc pas seulement en vue ceux qui communient en état de péché mortel, mais encore ceux qui le font avec affection au péché véniel, car ces derniers aussi outragent, quoique d'une manière moins grave, le divin sacrement. Voyez le concile de Trente, *Sess. XIII, de sanctiss. Euch.*, c. 7; Cornely, *h. l.* — *Reus erit...* C.-à-d., coupable d'avoir grièvement lésé le corps et le sang de Jésus. — *Probet autem...* (vers. 28). Sérieux avertissement. S'éprouver avant la sainte communion, c'est examiner à fond sa conscience, pour voir en quel état elle se trouve par rapport à la sainte Eucharistie, puis, si l'on ne se juge pas digne d'approcher des saints mystères, purifier son âme afin de pouvoir communier. — *Et sic* : après s'être éprouvé et préparé. — *Qui enim...* (vers. 29). Pour donner plus de force à son avertissement, Paul revient sur la pensée qu'il a émise au vers. 27, et insiste sur le grave péril qu'il y aurait à communier indignement. — *Judicium* (κρίμα)... *manducat*. Métaphore d'une énergie toute tragique : s'incorporer sa propre condamnation, alors que le sacrement que l'on reçoit est un gage de salut. En l'employant, l'apôtre pensait sans doute à la damnation éternelle pour ceux qui communient en état de péché grave; mais les vers. 30 et ss. prouvent qu'il songeait aussi à des châtements temporels. — Le trait *non dijudicans* (μη διακρίνων, jeu de mots avec κρίμα, « jugement »)... indique le motif de ce jugement, de cette condamnation. Les chrétiens en cause ne distinguent pas le corps et le sang de Jésus d'un mets ou d'un breuvage vulgaire; ils les traitent donc sans respect. — *Ideo...* Parce que

de nombreux fidèles de Corinthe ne communiaient pas avec les dispositions requises, Dieu les avait ouvertement punis, vers. 30-32. C'est un appel direct à leur expérience que l'écrivain sacré fait à cet endroit. — *Infirmi et imbecilles*. Ces deux adjectifs, comme ceux qui leur correspondent dans le texte grec, sont à peu près synonymes. Ils représentent ici l'un et l'autre les maladies graves dont Dieu avait châtié quelques-uns des coupables. — *Dormiunt*. L'euphémisme fréquemment usité dans le Nouveau Testament pour désigner la mort. — *Quod si nos...* (vers. 31). Telle était la vraie cause de ces châtements : les chrétiens de Corinthe ne s'étaient ni étudiés, ni jugés sous le rapport moral, avant d'aller à la sainte table; c'est pourquoi Dieu les avait lui-même jugés et condamnés. Ils auraient au contraire prévenu le jugement du Seigneur, s'ils s'étaient examinés les premiers. Le verbe *dijudicarem* fait évidemment allusion à « non dijudicans » du vers. 29^b. — *Dum autem...* (vers. 32). Parole de consolation pour ceux qui avaient été punis. Le jugement divin exercé sous forme de châtement temporel était en réalité un acte d'indulgence. Par là, les Corinthiens recevaient une leçon (*corripimur*), destinée à les améliorer, et dont il ne tenait qu'à eux de profiter, s'ils voulaient échapper à une condamnation plus terrible encore et plus durable : *ut non... damnemur* (κατακριθῶμεν, autre jeu de mots). — *Cum... mundo* : avec le monde pervers et incrédule. — Dans tout ce passage encore, vers. 27 et ss., nous avons une preuve très forte de la croyance des premiers chrétiens à la transsubstantiation et à la présence réelle. L'Eglise primitive interprétait donc les paroles de l'institution de l'Eucharistie absolument comme le fait aujourd'hui l'Eglise catholique.

33-34. Quelques avis pratiques pour conclure. — *Itaque, fratres*. Le ton redevient paternel et familier. — Les mots *cum... ad manducandum*

34. Si quelqu'un a faim, qu'il mange chez lui, afin que vous ne vous assembliez pas pour votre condamnation. Je réglerai le reste après mon arrivée.

34. Si quis esurit, domi manducet, ut non in iudicium conveniatis. Cetera autem, cum venero, disponam.

CHAPITRE XII

1. Pour ce qui concerne les *dons* spirituels, je ne veux pas, mes frères, que vous soyez dans l'ignorance.

2. Vous savez que, lorsque vous étiez païens, vous vous laissiez entraîner vers les idoles muettes, selon qu'on vous menait.

3. C'est pourquoi je vous déclare que personne, parlant par l'Esprit de Dieu,

1. De spiritualibus autem nolo vos ignorare, fratres.

2. Scitis quoniam cum gentes essetis, ad simulacra muta prout ducebamini euntes.

3. Ideo notum vobis facio quod nemo in Spiritu Dei loquens, dicit anathema

ne se rapportent évidemment qu'aux agapes. — L'ordre *invicem expectate* fait allusion à l'abus mentionné plus haut, vers. 21* (« unusquisque... præsunit »). — *Domī...* (vers. 34). C'est là, d'après le vers. 22, et non pas dans les assemblées religieuses, que l'on prend un repas ordinaire. — *Cetera autem...* Passage à bon droit relevé par les théologiens, pour démontrer qu'à côté de la sainte Écriture il existe une tradition apostolique, qui fait loi en matière de foi et de morale. Nous ignorons quels étaient les autres points que saint Paul se réservait de régler durant son prochain séjour à Corinthe; peut-être concernaient-ils aussi la célébration des saints mystères.

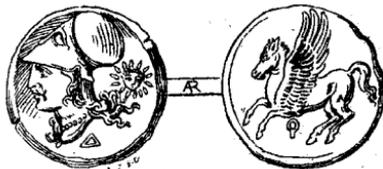
§ II. — Instruction relative aux dons spirituels. XII, 1-14, 40.

Ces trois chapitres, très intéressants en eux-mêmes, parce qu'ils nous permettent de nous faire une juste idée de la vie religieuse de l'Église naissante et des grâces nombreuses qu'elle recevait du Seigneur, présentent d'assez nombreuses difficultés à l'interpréter, comme le faisait observer saint Jean Chrysostome. Il y est parlé de manifestations spirituelles qui, très connues des lecteurs de l'épître, parce qu'elles étaient d'une occurrence fréquente, se sont peu à peu raréfiées et ont même presque totalement disparu, de sorte que nous avons de la peine à nous faire une idée bien nette de certains détails. — Le chap. XII traite des dons spirituels en général; le chap. XIII, de la charité, en tant qu'elle en est la pierre de touche et le principe vivificateur; le chap. XIV, de deux dons particuliers, la prophétie et le don des langues, plus désirés de certains chrétiens et qui étaient l'occasion d'abus dans les assemblées religieuses.

1° La nature, le but et la diversité des dons spirituels. XII, 1-11.

CHAP. XII. — 1-3. Principe fondamental: le vrai critérium et l'origine divine de ces dons.

— Les mots de *spiritualibus*, qui forment comme le titre de ce nouveau paragraphe (cf. VII, 1; VIII, 1), sont calqués sur le grec *πνευματικῶν*, dons gratuits. Comp. les vers. 4, 9, 28, 30, 31. Sur cette expression, voyez Rom. XII, 6 et le commentaire. — *Scitis quoniam...* (vers. 2). Saint Paul rappelle d'abord aux Corinthiens, en quelques mots pleins de vigueur, ce qu'était



Monnaie de Corinthe.

leur vie morale lorsqu'ils vivaient encore dans le paganisme (*cum gentes...*). — *Ad simulacra muta*. Tel était le terme de leurs adorations: des idoles muettes, incapables de les instruire. Ils vivaient donc alors forcément dans une profonde ignorance en ce qui concerne les dons merveilleux dont ils jouissaient depuis leur baptême; c'est pourquoi l'apôtre veut compléter leur instruction sur ce point. Comp. le vers. 3°. — *Ducebamini euntes* (plutôt: « abducti »). Ce trait fait image et nous montre ces pauvres païens entraînés vers les faux dieux, comme on entraîne des animaux sans raison. C'est par les démons qu'était exercée cette funeste influence. Cf. x, 20. — *Notam... factam* (vers. 3). Les fidèles de Corinthe vont apprendre de leur maître le caractère infailible auquel ils pourront reconnaître si tel ou tel phénomène extérieur, qui ressemblait à un don extraordinaire, provenait réellement du ciel. — *In Spiritu... loquens*. C.-à-d., parlant sous l'inspira-

Jesu; et nemo potest dicere: Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto.

4. Divisiones vero gratiarum sunt, idem autem Spiritus.

5. Et divisiones ministracionum sunt, idem autem Dominus.

6. Et divisiones operationum sunt, idem vero Deus, qui operatur omnia in omnibus.

7. Unicuique autem datur manifestatio Spiritus ad utilitatem.

8. Alii quidem per Spiritum datur

ne dit anathème à Jésus; et personne ne peut dire: Seigneur Jésus, si ce n'est par l'Esprit-Saint.

4. Sans doute, il y a diversité de grâces; mais il n'y a qu'un même Esprit.

5. Il y a diversité de ministères; mais il n'y a qu'un même Seigneur.

6. Il y a aussi diversité d'opérations; mais il n'y a qu'un même Dieu, qui opère tout en tous.

7. Or la manifestation de l'Esprit est donnée à chacun pour l'utilité commune.

8. En effet, à l'un est donnée par

tion immédiate de l'Esprit-Saint. Quoique cette expression se rapporte plus directement aux dons des langues et de prophétie, il est évident, d'après les vers. 1, 4 et ss., que la règle tracée ici-même s'applique à tous les « charismata » en général. Le critérium est indiqué en termes tour à tour négatifs et affirmatifs. — *Anathema Jesu*. Mieux, d'après la leçon la mieux garantie du grec: « *Anathema Jesus* », Jésus (est) anathème; ou, Maudit (soit) Jésus! Sur le sens du mot ἀνάθεμα, voyez Rom. ix, 3 et les notes. Y avait-il déjà, parmi les chrétiens, des hérétiques qui nient la divinité de Jésus-Christ? On l'a affirmé, sans le prouver. Il vaut mieux supposer que l'apôtre a ici en vue les Juifs non convertis, qui maudissaient et blasphémaient Notre-Seigneur. A coup sûr, les hommes qui poussaient cette exclamation sacrilège ne pouvaient pas agir sous l'influence de l'Esprit-Saint, et si des phénomènes extraordinaires, analogues à ceux qui accompagnaient les dons spirituels, se manifestaient en eux ou par eux, c'étaient des phénomènes diaboliques et trompeurs. — Après *nemo potest dicere*, il faut sous-entendre: dans un état extraordinaire, provenant d'un don spirituel. — *Dominus Jesus*. C'est le critère positif, qui consistait à s'écrier, au contraire: Jésus est le Seigneur! c.-à-d., le Rédempteur promis, le Messie-Dieu auquel tout appartient. — *Nisi in Spiritu*... En effet, personne ne peut arriver sans le secours de l'Esprit-Saint à croire en Notre-Seigneur Jésus-Christ et à manifester ouvertement sa foi. Cf. Matth. xvi, 17. Voyez aussi I Joan. iv, 1-3, passage qui présente une grande analogie avec celui-ci.

4-11. L'unité d'origine et de but des dons spirituels, malgré leur diversité. Les vers. 4-6 nous les montrent procédant tous d'un seul et même principe, Dieu lui-même. — *Divisiones*. Le substantif grec διαίρεσις désigne à proprement parler des distributions, des répartitions; puis, comme c'est ici le cas, des catégories distinctes. — *Gratiarum* rend imparfaitement le sens de χαρισμάτων. Voyez les notes du vers. 1^a. — *Idem... Spiritus*. Quelque variés et multiples, les dons en question émanent du même et seul Esprit divin. — *Et divisiones*... Les vers. 5 et 6 sont destinés à expliquer le

vers. 4, au moyen de deux analogies. — *Ministracionum*, διακονιών. C.-à-d., des fonctions ecclésiastiques, comme l'apostolat, le sacerdoce, le diaconat, etc. — *Idem... Dominus*. Ces divers ministères provenaient tous de Notre-Seigneur Jésus-Christ, chef de l'Église, et se rapportaient à son service. — Par *operationum* (ἐνεργημάτων), il faut entendre les heureux effets produits soit dans les esprits (par exemple, les conversions), soit dans les corps (les miracles de guérison, etc.), par le moyen des dons spirituels et des fonctions ecclésiastiques. — Ces effets sont appropriés à Dieu le Père (*idem... Deus*), parce que c'est lui qui, en vertu de sa toute-puissance créatrice, *operatur* (ὁ ἐνεργῶν) *omnia in omnibus* (c.-à-d., dans tous les hommes). Tout ce passage contient un argument très fort en faveur du mystère de la sainte Trinité. — *Unicuique*... (vers. 7). But pour lequel les dons spirituels sont accordés par l'Esprit-Saint: *ad utilitatem*. C.-à-d., non pour le bien particulier de ceux qui les reçoivent, mais pour le bien général de l'Église, ainsi qu'il ressort des vers. 12 et ss. — Les principaux « charismata » sont énumérés dans les vers. 8-10. L'apôtre en cite neuf; mais il ne se propose nullement d'être complet, puisqu'il en mentionne plusieurs autres dans l'épître aux Rom., xii, 6 et ss. Comp. aussi le vers. 28, où il n'en signale que huit. Il semble les avoir groupés en trois classes, en variant les formules par lesquelles il désigne les chrétiens qui étaient l'objet de ces dons: ὁ μὲν, vers. 8^a; ἐτέρω, vers. 9^a; ἑτέρω, vers. 10^a (voyez le texte grec). Il emploie aussi des prépositions différentes, afin de mieux marquer la manière dont ces faveurs merveilleuses dépendent de l'Esprit-Saint: *per* (διὰ), *secundum* (κατά), *in* (ἐν); « elles sont données par lui et distribuées selon sa volonté (comp. le vers. 11), parce qu'elles ont en lui leur source commune ». — L'accord est loin de régner entre les exégètes au sujet de la définition et de la nature des divers « charismata »; nous donnons les interprétations les plus communément admises. La première classe comprend les dons qui se rapportent à la connaissance et à la démonstration des vérités chrétiennes: *sermo sapientie*...

l'Esprit une parole de sagesse ; à un autre, une parole de science, selon le même Esprit ;

9. à un autre, la foi, par le même Esprit ; à un autre, la grâce des guérisons, par le même Esprit ;

10. à un autre, le don d'opérer des miracles ; à un autre, la prophétie ; à un autre, le discernement des esprits ; à un autre, la diversité des langues ; à un autre, l'interprétation des langues.

11. Or c'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses, les distribuant à chacun comme il veut.

12. Car comme le corps est un et a beaucoup de membres, et comme tous

sermo sapientiae ; alii autem sermo scientiae secundum eundem Spiritum ;

9. alteri fides in eodem Spiritu ; alii gratia sanitatum in uno Spiritu ;

10. alii operatio virtutum, alii prophetia, alii discretio spirituum, alii genera linguarum, alii interpretatio sermonum.

11. Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis prout vult.

12. Sicut enim corpus unum est, et membra habet multa, omnia autem

scientiæ « Il faut remarquer que l'apôtre ne parle ni de la sagesse ni de la connaissance en elles-mêmes, mais d'un discours de sagesse ou de connaissance ; car il saisit le don en acte, au moment où il doit servir à l'édification de l'Église. » La sagesse dont il est ici question paraît avoir consisté, d'après II, 6 et ss., dans l'intelligence des mystères les plus relevés du christianisme, par opposition à ceux des dogmes chrétiens qui étaient l'objet de la science ordinaire des fidèles. Cf. III, 1 et ss. D'où il suit que la parole de sagesse et la parole de science étaient le don, accordé par l'Esprit-Saint, d'enseigner et d'expliquer, d'une part les plus hauts mystères de la religion, de l'autre les vérités élémentaires. Le premier don était surtout départi aux apôtres et aux autres grands prédicateurs de la foi ; le second, aux prédicateurs ordinaires. — *Alteri...* Seconde catégorie (vers. 9-10^a), comprenant les dons qui concernaient la foi et sa diffusion. — Le mot *fides* ne désigne pas ici la première des trois vertus théologiques, qui dépasse les limites du simple don spirituel ; elle est d'ailleurs le bien commun de tous les chrétiens, et non pas un privilège accordé seulement à quelques-uns. Il s'agit de ce qu'on nomme « fides miraculosa », c.-à-d., de la foi portée à un tel degré, qu'elle peut opérer des prodiges. Cf. Matth. XVII, 20 et I Cor. XIII, 2. — Les quatre dons suivants peuvent être regardés comme des effets de cette foi, soit dans la sphère matérielle (*gratia sanitatum*, le don d'opérer des guérisons miraculeuses ; *operatio virtutum*, le don d'accomplir toutes sortes de prodiges éclatants), soit dans la sphère spirituelle (*prophætia et discretio...*). Le mot prophète a deux significations distinctes dans le Nouveau Testament. Tantôt il marque la prédiction de l'avenir dans le sens strict ; d'autres fois, il ne représente que la communication, faite en termes émus et édifiants, de certaines vérités qui, tout en étant dévoilées par une inspiration divine, n'avaient pas trait à l'avenir. Le discernement des esprits servait de contrôle au don de prophétie. Il consistait à apprécier à leur juste valeur les phénomènes qui paraissaient

provenir de l'inspiration. Celui qui en était doué pouvait dire si le prophète parlait sous l'influence de l'Esprit de Dieu, ou sous celle de l'esprit des ténèbres, ou de son propre fonds. Cf. XIV, 29 ; I Thess. V, 19-21, etc. — Dans la troisième catégorie (vers. 10^b) sont placés le don de parler en langues étrangères (*genera linguarum*, γένη γλωσσῶν) et celui de les interpréter (*interpretatio sermonum*, ou mieux, « linguarum », comme dit l'Itala, plus conforme au texte grec). Ils seront longuement décrits au chap. XIV. — *Hæc autem...* (vers. 11). Cette ligne condense tout ce qui a été dit depuis le vers. 4, au sujet de l'unité d'origine des « charismata » malgré leur diversité. — *Dividens singula... prout...* C'est là un trait nouveau et important, qui relève la liberté entière de l'Esprit-Saint dans la distribution de ces dons, appelés pour ce motif « gratis data ». — *Vult* : d'une volonté infiniment sage, qui donne à chaque chrétien ce qui convient le mieux pour le bien de l'Église.

2^o Conséquences pratiques de la théorie qui précède. XII, 12-31.

Elles sont énoncées sous la forme d'une belle allégorie, empruntée au corps humain, et qui rappelle plusieurs morceaux célèbres de l'antiquité, entre autres le discours de Ménénius Agrippa dans Tite Live, II, 32, et les comparaisons identiques de Sénèque, de *Ira*, II, 31 et de Marc Aurèle, II, 1 et VII, 13. Saint Paul s'y propose un double but : 1^o faire en sorte que tous les fidèles fussent contents des dons qu'ils tenaient de l'Esprit-Saint, puisque même les plus petits de ces dons contribuaient au bien universel ; 2^o réprimer tout sentiment de jalousie et de mécontentement chez ceux qui possédaient des dons moins éclatants.

12-14. Introduction : l'Église comparée au corps humain. Cf. Rom. XII, 4. — *Sicut... corpus...* Rien n'est plus exact. Le corps humain n'est pas « une agrégation monotone de parties semblables, ainsi que cela a lieu dans un réservoir d'eau ou dans un tas de pierres » ; c'est un organisme vivant, très varié dans son unité : *unum est, et multa...* — La même pensée est

membra corporis cum sint multa, unum tamen corpus sunt, ita et Christus.

13. Etenim in uno Spiritu omnes nos in unum corpus baptizati sumus, sive Judæi, sive gentiles, sive servi, sive liberi; et omnes in uno Spiritu potati sumus.

14. Nam et corpus non est unum membrum, sed multa.

15. Si dixerit pes : Quoniam non sum manus, non sum de corpore ; num ideo non est de corpore ?

16. Et si dixerit auris : Quoniam non sum oculus, non sum de corpore ; num ideo non est de corpore ?

17. Si totum corpus oculus, ubi auditis ? si totum auditus, ubi odoratus ?

18. Nunc autem posuit Deus membra, unumquodque eorum in corpore sicut voluit.

les membres du corps, quoique nombreux, ne forment néanmoins qu'un seul corps : ainsi en est-il du Christ.

13. En effet, nous avons tous été baptisés dans un seul Esprit, pour former un seul corps, soit Juifs, soit païens, soit esclaves, soit libres ; et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit.

14. Ainsi le corps n'est pas un seul membre, mais *il est composé de beaucoup de membres.*

15. Si le pied disait : Puisque je ne suis pas une main, je ne suis pas du corps ; est-ce que pour cela il ne serait point du corps ?

16. Et si l'oreille disait : Puisque je ne suis pas un œil, je ne suis pas du corps ; est-ce que pour cela elle ne serait point du corps ?

17. Si tout le corps était œil, où serait l'ouïe ? s'il était tout ouïe, où serait l'odorat ?

18. Mais Dieu a disposé les membres dans le corps, chacun d'eux comme il a voulu.

répétée sous une autre forme : *omnia autem... unum tamen...* — *Ita et Christus.* On s'attendrait à lire plutôt : Ainsi en est-il de l'Église. Mais saint Paul a précisément substitué ici par métonymie le nom du Christ à celui de la communauté fondée par lui, afin de mieux faire ressortir l'unité parfaite de l'Église. Il s'agit donc du Christ mystique, de l'assemblée des fidèles qui est comme le corps du Christ, Comp. le vers. 27 ; Eph. 1, 22-23 et iv, 12 ; Col. 1, 18, etc. — *Etenim...* (vers. 13). L'apôtre démontre en quelques mots l'existence de cette unité formée par tous les fidèles, à quelque race et à quelque condition qu'ils appartiennent. — *In uno... omnes... in unum.* Remarquez la vigueur des expressions. Au baptême, les chrétiens sont pour ainsi dire plongés (*baptizati*) dans l'Esprit-Saint comme dans un élément divin, de manière à ne former ensuite tous ensemble qu'un seul et même organisme spirituel. L'Esprit de Dieu reçoit encore une mention spéciale, parce que c'est à lui qu'est appropriée la vie nouvelle que les hommes reçoivent par le baptême. Cf. Joan. III, 5 et ss., Tit. III, 5-6, etc. — Toutes les différences antérieures, soit de race et de religion (*sive Judæi, sive...*), soit de condition (*sive servi, sive...*), ont disparu dans cette transformation qu'opère le baptême. « Quand on pense à la distance qui séparait à cette époque Juifs et païens, esclaves et libres, on mesure la puissance du principe d'union qui avait comblé ces abîmes. » — Nous croyons, avec de nombreux commentateurs, que la métaphore *in... Spiritu potati sumus* représente le sacrement de confirmation, par lequel les premiers chrétiens ne recevaient pas seulement l'Esprit-Saint,

mais étaient en outre comme abreuvés de ses dons merveilleux. Cf. Act. VIII, 17 ; XIX, 6, etc. Il est moins bien de voir dans cette formule une autre désignation du baptême, ou celle du sacrement de l'Eucharistie ; en effet, l'image employée ne convient à aucun de ces deux sacrements. — *Nam et corpus...* (vers. 14). Paul revient à sa comparaison du vers. 12, qu'il va développer au point de vue pratique dans les vers. 15 et ss.

15-26. De même que le corps humain est essentiellement un malgré la multiplicité de ses membres, de même en est-il de l'Église, malgré la variété et le grand nombre des « charismata ». — *Si dixerit...* Vers. 15-20 : la noblesse plus grande de tel ou tel membre ne fait pas qu'il appartienne davantage au corps, mais c'est l'union de tous les membres qui constitue l'admirable organisme du corps humain d'après l'intention du Créateur. Ces réflexions s'adressent à ceux des Corinthiens qui, n'ayant pas reçu les dons les plus brillants de l'Esprit-Saint, en étaient attristés et découragés. — *Pes... auris...* (vers. 15 et 16). — Le pied et l'oreille, dramatiquement personnifiés, se plaignent d'être moins honorables et moins utiles que la main et que l'œil. Plainte insensée : *Num ideo... ? — Si totum...* (vers. 17). Raisonnablement qui met davantage en relief la sottise d'une telle plainte. Le corps a des nécessités nombreuses, qui exigent des membres très variés, sans l'existence desquels la perfection de son organisme disparaîtrait : *Ubi... ? ubi... ? — Nunc autem...* (vers. 18). Cette diversité est l'œuvre du Créateur lui-même, dont elle atteste la grande sagesse. D'où il suit qu'être mécontent

19. S'ils n'étaient tous qu'un seul membre, où serait le corps ?

20. Mais maintenant il y a beaucoup de membres, et un seul corps.

21. L'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai pas besoin de ton aide ; ni la tête dire aux pieds : Vous ne m'êtes pas nécessaires.

22. Mais au contraire les membres du corps qui paraissent les plus faibles sont les plus nécessaires ;

23. et les membres du corps que nous regardons comme les plus vils, nous les entourons d'un plus grand honneur ; et ceux qui sont honteux reçoivent le plus de respect.

24. Ceux qui sont décents n'en ont pas besoin ; mais Dieu a disposé le corps de manière à donner plus d'honneur à ce qui en manquait,

25. afin qu'il n'y ait pas de division dans le corps, mais que les membres aient également un soin réciproque les uns des autres.

26. Et si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui ; ou si un membre est honoré, tous les membres s'en réjouissent avec lui.

19. Quod si essent omnia unum membrum, ubi corpus ?

20. Nunc autem multa quidem membra, unum autem corpus.

21. Non potest autem oculus dicere manui : Opera tua non indigeo ; aut iterum caput pedibus : Non estis mihi necessarii.

22. Sed multo magis quæ videntur membra corporis infirmiora esse, necessariora sunt ;

23. et quæ putamus ignobiliora membra esse corporis, his honorem abundantiorum circumdamus ; et quæ inhonesta sunt nostra, abundantiorum honestatem habent.

24. Honestam autem nostram nullius eget ; sed Deus temperavit corpus, ei cui deerat abundantiorum tribuendo honorem,

25. ut non sit schisma in corpore, sed idipsum pro invicem sollicita sint membra.

26. Et si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra ; sive gloriatur unum membrum, congraudent omnia membra.

des dons spéciaux qu'on a reçus serait attaquer implicitement l'ordre établi par Dieu. Cf. Rom. ix, 20. — *St... omnia unum...* (vers. 19). L'apôtre argumente « per absurdum ». La vue est un sens non moins admirable que nécessaire ; mais que deviendrait le corps humain, s'il ne consistait qu'en yeux ? A cette absurdité saint Paul oppose la réalité des faits, tels qu'ils ont été institués par l'intelligence infinie de Dieu : *Nunc... multa...* (vers. 20). — *Non potest...* Dans les vers. 21-26 il s'adresse à ceux des fidèles qui, ayant reçu des dons très relevés, étaient portés à mépriser leurs frères moins bien doués. Tout d'abord, au vers. 21, un raisonnement analogue à celui des vers. 15-16, avec cette différence qu'ici ce sont les membres les plus honorables qui affectent de hautes prétentions, comme s'ils pouvaient se suffire à eux-mêmes. — En face de ces dires aussi faux que superbes, saint Paul place de nouveau les réalités de la vie humaine, vers. 22-24 : *Sed multo magis...* — Par *membra... inferiora* il faut entendre les organes internes, tels que le cœur, le cerveau, les poumons, l'estomac, etc., plus faibles par leur nature même, mais non moins nécessaires au corps (au lieu du comparatif *necessariora*, le grec a simplement le positif). — Allant encore plus loin dans ses développements, l'apôtre mentionne non seulement *ignobiliora membra* (vers. 23), tels que les bras, les jambes, etc., que nous ornons au moyen de vêtements, pour compenser ce qui

nous paraît moins honorable en eux, mais même ce qu'il nomme *inhonesta... nostra*, que la nature nous porte à voiler avec plus de soin (*abundantiorum honestatem...* ; nous témoignons plus de respect à ces parties de notre corps). — *Honesta... nostra* (vers. 24) : la tête, le visage, les mains. — *Sed Deus...* Comme au vers. 18, Paul fait intervenir l'action divine, pour montrer que tout est bien à sa place dans le corps humain, et par conséquent dans la répartition des dons spirituels représentés par nos divers membres. — *Temperavit*. D'après le grec : « a mêlé ensemble. » Le Créateur a parfaitement agencé les différentes parties de notre corps, entremêlant les plus honorables et les plus humbles. De la sorte, il voulait empêcher qu'il y eût dans notre organisme deux catégories distinctes de membres, opposées l'une à l'autre et produisant une sorte de schisme (vers. 25) ; bien plus, il voulait au contraire qu'il existât de part et d'autre union et sympathie (*sed idipsum...*). — L'expérience prouve que Dieu a parfaitement atteint son but : *St quid patitur...* (vers. 26). Il règne une étroite solidarité entre tous les membres du corps ; image de ce qui doit se passer entre les chrétiens. — *Compatiuntur...* : en vertu de la connexion établie d'une extrémité à l'autre du corps par le système nerveux.

27-31. Application de ces vérités aux fidèles de Corinthe. Elle est tout à fait générale ; « l'idée en est sommairement indiquée au

27. Vos autem estis corpus Christi, et membra de membro.

28. Et quosdam quidem posuit Deus in ecclesia primum apostolos, secundo prophetas, tertio doctores; deinde virtutes, exinde gratias curationum, opitulaciones, gubernationes, genera linguarum, interpretationes sermonum.

29. Numquid omnes apostoli? numquid omnes prophetæ? numquid omnes doctores?

30. numquid omnes virtutes? numquid omnes gratiam habent curationum? numquid omnes linguis loquuntur? numquid omnes interpretantur?

31. Æmulamini autem charismata meliora. Et adhuc excellentiorem viam vobis demonstro.

27. Or vous êtes le corps du Christ, et les membres d'un membre.

28. Ainsi Dieu a établi dans l'Église premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs; ensuite ceux qui font des miracles; puis ceux qui ont les dons de guérir, de secourir, de gouverner, de parler diverses langues, d'interpréter les langues.

29. Tous sont-ils apôtres? tous sont-ils prophètes? tous sont-ils docteurs?

30. tous font-ils des miracles? tous ont-ils la grâce de guérir? tous parlent-ils diverses langues? tous les interprètent-ils?

31. Aspirez aux dons les meilleurs. Mais je vais vous montrer encore une voie plus excellente.

vers. 27. » — Vos... corpus... Le corps du Christ, c'est l'Église (voyez le vers. 12 et le commentaire); les chrétiens de Corinthe méritaient donc ce titre en tant qu'ils appartenaient à l'Église. — *Membra de membro*. La Vulgate, comme l'Itala et divers manuscrits du texte syriaque, a lu : μέλη ἐκ μέλους; ce qui donne un sens analogue à celui de Rom. xii, 5. « Singuli alter alterius membra, dit Estius; id est, membra invicem connexa et dependentia estis. » Mais il faut lire, suivant la leçon la plus autorisée : μέλη ἐκ μέρους, membres en partie. Ce qui signifie qu'aucun fidèle n'est à lui seul le corps complet du Christ, mais que tout chrétien est un membre de ce corps mystique, selon la place qu'il occupe et le don qu'il a reçu. — *Et quosdam...* Cette nouvelle nomenclature est le commentaire implicite des mots « ex parte » du texte grec. Unité parfaite entre tous les membres qui forment le corps du Christ, a dit saint Paul; en même temps, comme il l'ajoute ici, grande diversité de fonctions et de rangs parmi les chrétiens : il y a les apôtres, les prophètes, etc. D'après la Vulgate, cette autre liste mentionne neuf dons, comme la première (comp. les versets 8-10), dont elle diffère d'ailleurs très peu. Le texte grec et les anciens manuscrits latins n'en signalent que huit, car ils passent sous silence l'interprétation des langues. L'emploi des mots *primum, secundo, tertio* semble supposer que notre auteur voulait d'abord énumérer tous les dons spirituels et les classer d'après leur dignité réelle; mais ce début de classification est bientôt interrompu. — *Apostolos*. Les membres du collège apostolique dans le sens strict; avec eux saint Paul, et peut-être saint Barnabé. — Les docteurs (διδάσκαλοι) avaient pour mission, comme leur nom l'indique, d'exposer les vérités chrétiennes; ils étaient chargés de l'enseignement. Selon la juste réflexion de saint Jean Chrysostome, il y avait cette différence entre les docteurs et les prophètes, que

ceux-ci ne parlaient qu'en vertu de l'inspiration divine, tandis que ceux-là, quoique aidés par l'Esprit-Saint, parlaient davantage de leur propre fonds, à la façon de maîtres qui étudient avant d'enseigner. — Sur les deux dons suivants, *virtutes et gratias curationum*, voyez les notes des vers. 9^b et 10^a. — *Opitulaciones, gubernationes*. Dons accordés en vue du gouvernement pratique des Églises. Le premier représente les institutions de divers genres qui se formèrent de bonne heure dans la chrétienté, pour soulager les pauvres, les malades, etc. Le second rendait apte aux fonctions administratives, toujours si délicates. — Enfin, pour conclure, *genera linguarum...* comme au vers. 10. — *Numquid omnes...*? Dans les vers. 29 et 30, saint Paul réitère, en omettant les « opitulaciones » et les « gubernationes », sa liste du vers. 28, afin de montrer que les dons multiples qu'il a signalés sont très diversement distribués aux chrétiens. Comp. les vers. 17 et 19. De la sorte, l'Église forme un organisme très varié dans son unité. Les questions répétées coup sur coup donnent beaucoup de vie à ce passage. — *Æmulamini autem...* (vers. 31). Transition à la description grandiose que renferme le chap. xiii. Les Corinthiens aspiraient aux dons spirituels les plus brillants; l'apôtre les exhorte brièvement ici à désirer avant tout *charismata meliora*, les dons les plus utiles pour l'éducation générale. La Vulgate a lu τὰ κρείττονα, les meilleurs (dons), leçon du plus grand nombre des manuscrits; la variante τὰ μείζονα, les plus grands, quoique favorisée par quelques témoins très anciens, paraît moins garantie. — *Adhuc excellentiorem...* C.-à-d., une voie de beaucoup supérieure à tous les dons qui ont été mentionnés dans ce chap. xii, la voie de la divine charité. — *Demonstro*. L'emploi du temps présent est à noter. « Jam ardet Paulus et fertur in amorem » (saint Ambroise).

CHAPITRE XIII

1. Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas la charité, je suis comme un airain sonnante ou une cymbale retentissante.

2. Et quand j'aurais le don de prophétie, et que je connaîtrais tous les mystères et toute la science ; et quand j'aurais toute la foi, jusqu'à transporter des montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien.

3. Et quand je distribuerais tous mes biens pour nourrir les pauvres, et quand je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien.

1. Si linguis hominum loquar, et angelorum, caritatem autem non habeam, factus sum velut æs sonans, aut cymbalum tinniens.

2. Et si habuero prophetiam, et novèrim mysteria omnia, et omnem scientiam ; et si habuero omnem fidem ita ut montes transferam, caritatem autem non habuero, nihil sum.

3. Et si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas, et si tradidero corpus meum ita ut ardeam, caritatem autem non habuero, nihil mihi prodest.

3° La voie par excellence. XIII, 1-3.

C'est là une des plus belles pages qui aient été écrites dans le langage humain. De telles paroles ne se commentent guère ; on les lit en adorant et en aimant. Du reste, les saints en ont donné des explications admirables, surtout l'auteur du livre de l'*Imitation*, l. III, c. 5, « De mirabili effectu divini amoris. » Voyez aussi les cantiques d'amour de saint François d'Assise et du B. Jacopone da Todi, dans Ozanam, *les Poètes franciscains*, p. 462 et ss. — L'auteur démontre d'abord la nécessité de l'amour, vers. 1-3 ; il en décrit ensuite les principaux caractères, vers. 4-7 ; puis il parle de sa perpétuelle durée et de sa supériorité universelle, vers. 8-13.

CHAP. XIII. — 1-3. La nécessité de l'amour. Sans la charité, les dons spirituels, même les plus relevés, sont complètement inutiles. Dans les vers. 1-2, saint Paul suppose divers « charis-



Génie jouant des cymbales.
(D'après les monuments grecs.)

mata » existant dans un chrétien sans l'amour, et il affirme énergiquement qu'ils n'ont dans ce cas aucune valeur réelle. Au vers. 3, il

suppose un chrétien sacrifiant tout ce qu'il possède, même sa propre vie, sans amour, et il montre de même qu'une telle générosité ne servirait de rien. — *Linguis hominum*. Sur leur nombre, voyez les notes de xiv, 10. — *Aut angelorum*. Langage autrement ineffable. C'est, dans les deux cas, le don des langues élevé « à sa plus magnifique réalisation possible ». — *Caritatem autem non...* L'hypothèse n'est pas absolument impossible, puisqu'il s'agit de « gratis gratis datæ » qui peuvent se rencontrer même chez les pêcheurs. — *Æs sonans aut...* Détails dramatiques, pour désigner des bruits sonores, mais vains. — *Si... prophetiam...* (vers. 2). Supposition encore plus relevée que la précédente, puisque le don de prophète l'emporte sur le don des langues. Cf. xiv, 1 et ss. — La gradation continue avec les mots *mysteria omnia, omnem scientiam*, qui représentent des connaissances aussi étendues que surhumaines. — *Omnem fidem*. La « fides miraculosa ». Voyez xii, 9^e et le commentaire. — *Ita ut montes...* : selon la promesse de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. Matth. xxi, 21. — Le résultat est brièvement et énergiquement exprimé : *nihil sum*. — *Et si distribuero...* (vers. 3). Dans les hypothèses qui précèdent, c'était Dieu qui accordait généreusement ses dons ; ici, c'est l'homme lui-même qui donne et se sacrifie, mais également à pure perte, par ce qu'il est supposé dénué d'amour. — *Omnem facultates...* Le trait *in cibos pauperum* manque dans le grec, où on lit seulement : « Et si je distribuais tous mes biens. » — *Si tradidero corpus...* Sacrifice beaucoup plus excellent que celui des biens matériels ; et pourtant il est inutile lui-même sans la charité. — *Ita ut ardeam*. D'après le grec : (Si je livrais mon corps) pour être brûlé.

4-7. Les caractères de la charité. Cette caracté-

4. Caritas patiens est, benigna est. Caritas non æmulatur, non agit perperam, non inflatur;

5. non est ambitiosa, non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum;

6. non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati;

7. omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet.

8. Caritas nunquam excidit, sive prophetiæ evacuabuntur, sive linguæ cessabunt, sive scientia destruetur.

9. Ex parte enim cognoscimus, et ex parte prophetamus;

10. cum autem venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est.

11. Cum essem parvulus, loquebar ut parvulus, sapiebam ut parvulus, cogitabam ut parvulus; quando autem factus sum vir, evacuavi quæ erant parvuli.

4. La charité est patiente, elle est pleine de bonté. La charité n'est point envieuse, elle n'agit pas avec témérité, elle ne s'enfle pas d'orgueil;

5. elle n'est pas ambitieuse, elle ne cherche pas ses propres intérêts, elle ne s'irrite pas, elle ne pense pas le mal;

6. elle ne se réjouit pas de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité;

7. elle souffre tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout.

8. La charité ne finira jamais; pas même lorsque les prophéties disparaîtront, que les langues cesseront, et que la science sera détruite.

9. Car nous connaissons en partie, et nous prophétisons en partie;

10. mais quand ce qui est parfait sera venu, tout ce qui est partiel disparaîtra.

11. Quand j'étais enfant, je parlais comme un enfant, je jugeais comme un enfant; mais lorsque je suis devenu homme, j'ai fait disparaître ce qui était de l'enfant.

téristique est pleine de vigueur dans sa brièveté. En quinze « aphorismes exquils », saint Paul signale quinze marques ou qualités soit positives, soit négatives de l'amour. D'après l'opinion la plus probable, elles concernent toutes le prochain, quoiqu'il ait été surtout question de l'amour de Dieu dans les vers. 1-3. D'ailleurs, le précepte de l'amour est unique en réalité. Cf. Math. XIII, 36-40. — D'abord, au vers. 4^a, deux qualités générales et positives : *patiens...*, *benigna...* La charité est patiente pour supporter les maux, et pleine de bonté pour procurer le bien. Puis viennent huit qualités négatives, vers. 4^b-6^a, qui sont comme le développement de Rom. XIII, 10 : « Dilectio... malum non operatur. » — *Non agit perperam*. Le sens probable du grec est : Elle ne se vante pas. — *Non inflatur* : par orgueil et présomption. Cf. iv, 6. — *Non... ambitiosa* (vers. 5). Le grec signifie plutôt : Elle n'agit pas d'une manière inconvenante. Celui qui est orgueilleux et égoïste blesse souvent les convenances sociales, la politesse, etc. — *Non cogitat...* Mieux : Elle n'impute pas le mal. L'amour sincère ne tient pas note des injures reçues, mais il les pardonne et les oublie aussitôt. — *Non gaudet super...* (vers. 6). C. à-d., au sujet des péchés d'autrui. Rien n'est plus triste pour un cœur aimant que de contempler les fautes du prochain. — Enfin, cinq traits positifs, vers. 6^b-7, dont le premier, *sed congaudet...*, contraste avec la qualité qui précède. La charité se réjouit des triomphes remportés par la vérité, qu'elle voudrait voir établie en tous lieux. — *Omnia suffert*. Plutôt, d'après le grec : Elle cache tout. C. à-d., qu'elle excuse tous les défauts du prochain. — *Omnia credit* : non par faiblesse et par crédulité, mais parce

que celui qui aime est plein de confiance en ses frères. — *Omnia sperat*. Le prochain fût-il très imparfait, l'homme aimant espère le voir s'améliorer. — *Omnia sustinet* : sachant que les maux et les persécutions de cette vie prendront fin, et recevront une glorieuse récompense.

8-13. La perpétuité et la supériorité universelle de l'amour. Ces deux autres qualités sont magnifiquement décrites. — *Nunquam excidit*. Jamais la charité n'aura de fin, car elle est faite plus encore pour le ciel que pour la terre. C'est « une fleur dont les pétales ne tomberont jamais ». — *Sive...*, *sive...* Le contraire aura lieu pour les dons spirituels (l'apôtre cite comme exemple ceux de prophétie, des langues et de science), qui seront inutiles dans l'autre vie. — Motif pour lequel les deux dons de prophétie et de science cesseront dans le ciel, tandis que la charité durera toujours (vers. 9-10) : *ex parte enim...* Ils sont imparfaits en eux-mêmes, et ne nous dévoilent qu'une partie de la révélation. Lors donc que nous posséderons la pleine connaissance de la vérité (*quod perfectum est*), ce qui est partiel, fragmentaire et imparfait devra naturellement disparaître. A plus forte raison le don des langues, devenu alors entièrement inutile; aussi l'apôtre ne le mentionne-t-il plus ici. — *Cum essem...* (vers. 11). Une intéressante comparaison met en relief cette nécessité de substituer un jour le parfait à l'imparfait. Les « charismata » ne sont, par rapport à la vision béatifique, que des bégaiements, des impressions et des pensées de petit enfant (*parvulus, νήπιος*). Les trois verbes *loquebar, sapiebam, cogitabam*, sont en gradation ascendante. — Toutes ces choses de l'enfance sont rejetées par l'homme, une fois qu'il est parvenu à la maturité : *quando au-*

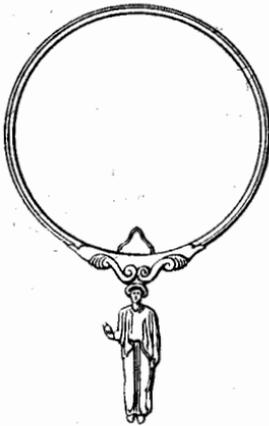
12. Nous voyons maintenant à travers un miroir, en énigme; mais alors nous verrons face à face. Maintenant je connais en partie; mais alors je connaîtrai comme je suis connu.

13. Maintenant ces trois choses demeurent: la foi, l'espérance et la charité; mais la plus grande est la charité.

12. Videmus nunc per speculum in ænigmate; tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte; tunc autem cognoscam, sicut et cognitus sum.

13. Nunc autem manent fides, spes, caritas, tria hæc; major autem horum est caritas.

tem... — Videmus (βλέπομεν, nous contemplons)... Autre comparaison (vers. 12), qui achève d'expliquer la première. Ce verset contient une belle description du ciel. Le *nunc* et le *tunc* qui alternent forment un saisissant contraste. — *Per speculum*. Corinthe jouissait alors d'une certaine célébrité pour les miroirs métalliques qu'on y fabriquait; mais le meilleur miroir ne montre qu'une image plus ou moins inexacte.



Miroir grec.

(D'après les monuments.)

— *In ænigmate*: car la foi est pleine d'obscurités, qui disparaîtront dans l'autre vie. — Les mots *facie ad faciem* sont « d'une indicible suavité ». Comme deux amis qui se regardent. Cf. Ex. xxxiii, 11; Deut. xxxiv, 10, etc. — *Nunc cognosco* (γινώσκω) *ex parte*. Comp. le vers. 9^a. Ici-bas notre connaissance de Dieu et des choses de Dieu est analytique, successive, incomplète; dans le ciel, elle sera complète, intuitive et synthétique. — *Cognoscam*. Dans le grec, l'apôtre substitue le verbe composé (ἐπιγνώσσομαι) au verbe simple, pour mieux marquer la perfection de la connaissance du ciel. — *Sicut... cognitus...* (encore le verbe composé: ἐπεγνώσθη). Tandis que nous sommes sur la terre, Dieu nous connaît à fond, intimement; c'est ainsi que nous le connaissons lui-même dans l'éternité. — Cet heureux temps de la vision intuitive est réservé pour l'autre vie; du moins, pour les encourager et les consoler, les chrétiens possèdent les trois

vertus théologiques, la foi, l'espérance et la charité, bien supérieures aux simples dons spirituels: *Nunc autem...* (vers. 13). — *Manent*. Le contraire du verbe « excidit ». Comp. le vers. 8^a. — *Major autem...* Dans cette catégorie même, la charité a une supériorité incontestable, et elle seule survivra dans l'autre monde, puisque la foi fera place à la vision directe (cf. II Cor. v, 7) et l'espérance à la possession (cf. Rom. viii, 24).

4^o Parallèle entre la prophétie et le don des langues. XIV, 1-25.

On a beaucoup écrit sur ce passage, surtout pour déterminer la nature précise du don des langues, dont il a été déjà question plus haut, XII, 10, 28 et 30. Voyez aussi Marc. xvi, 17; Act. ii, 4 et ss.; x, 46 et xix, 16. Les expressions par lesquelles il est désigné jettent du jour sur sa nature: XII, 8 et 28: « genera linguarum » (γέννη γλωσσῶν), c.-à-d., différentes espèces de langues; XIII, 8, simplement « les langues »; XIV, 2, 4, etc., « loqui lingua » (au singulier); XII, 30; XIII, 1; XIV, 5, etc., « loqui linguis » (au pluriel); Marc. xvi, 17, parler « de nouvelles langues »; Act. ii, 4, parler « des langues étrangères » (ἑτέρας γλώσσας). L'idée qui ressort clairement des textes de saint Marc et des Actes, comme ici de la plupart des expressions employées par saint Paul, c'est que le don des langues consistait à s'exprimer, sous l'impulsion de l'Esprit-Saint, en des langues étrangères, qu'on n'avait jamais apprises, et qui étaient nouvelles en ce sens pour celui qui les parlait. Telle a été l'opinion unanime des commentateurs au sujet de ces divers passages, jusqu'aux temps modernes, et l'on n'a aucune raison de s'en écarter, car elle explique seule les phénomènes miraculeux mentionnés par les écrivains sacrés. C'est visiblement dans l'intention de faire disparaître le miracle et de donner une signification toute naturelle aux passages indiqués, que les rationalistes ont assigné ici au substantif « lingua », tantôt le sens figuré d'idolâtries, d'archaïsmes, comme si le « glossolale », ainsi que le nomme saint Paul, s'était exprimé en un langage tout entremêlé d'expressions rares et anciennes; tantôt le sens purement littéral, comme si le don des langues avait consisté à remuer la langue pour émettre des sons indistincts et incohérents. Ces explications sont assurément plus difficiles à admettre que le prodige lui-même, car elles sont en contradiction ouvertes avec les textes qu'elles prétendent commenter. — D'après quelques interprètes catholiques, ce n'est pas en plusieurs langues

CHAPITRE XIV

1. Sectamini caritatem, æmulamini spiritalia, magis autem ut prophetetis.

2. Qui enim loquitur lingua, non hominibus loquitur, sed Deo; nemo enim audit, spiritu autem loquitur mysteria.

3. Nam qui prophetat, hominibus loquitur ad ædificationem, et exhortationem, et consolationem.

4. Qui loquitur lingua, semetipsum ædificat; qui autem prophetat, ecclesiam Dei ædificat.

5. Volo autem omnes vos loqui lin-

1. Recherchez la charité, aspirez aux dons spirituels, et surtout à prophétiser.

2. En effet, celui qui parle une langue inconnue, ne parle pas aux hommes, mais à Dieu; car personne ne l'entend, et c'est en esprit qu'il profère des mystères.

3. Mais celui qui prophétise parle aux hommes pour les édifier, les exhorter et les consoler.

4. Celui qui parle une langue s'édifie lui-même; mais celui qui prophétise édifie l'Église de Dieu.

5. Or je veux que vous parliez tous

distinctes que les glossolales auraient parlé, mais dans la langue primitive, universelle, qui existait avant la tour de Babel. Mais rien de sérieux ne favorise ce sentiment, qui est plutôt réprouvé par les locutions « parler de nouvelles langues, parler des langues étrangères, » etc. Il semble, d'après la description donnée ici même par l'apôtre, que les glossolales ne comprenaient pas toujours eux-mêmes l'idiome qui leur était inspiré miraculeusement, et il est certain que les autres fidèles ne le comprenaient pas du tout. Par conséquent, le don signalé dans ce passage n'est pas absolument identique à celui que reçoivent les apôtres au jour de la Pentecôte. Il avait pour but, non pas l'instruction des fidèles, mais la gloire du Dieu dont il manifestait la puissance.

CHAP. XIV. — 1-5. Le don des langues sert moins à l'édification des fidèles que la prophétie. — Le vers. 1 rattache d'abord directement ce chap. au XIII^e (sectamini...); puis, par l'autre exhortation, æmulamini spiritalia (τὰ πνευματικά, soil. χαρίσματα; voyez XII, 1 et les notes), il nous ramène à XII, 31^a, passage que saint Paul va maintenant développer, après son éloquente digression relative à la charité. — Magis autem... Il compare entre eux deux de ces dons spirituels, celui des langues et la prophétie, pour donner, comme il l'indique dès à présent, la préférence à cette dernière. Nous avons dit (voyez XII, 10 et le commentaire) que la prophétie ne consistait pas habituellement à prédire l'avenir; ceux qui possédaient ce don avaient une facilité particulière pour louer Dieu et pour instruire les fidèles, et c'est seulement d'une manière exceptionnelle, pour accroître leur autorité, que l'Esprit-Saint leur révélait des choses cachées (comp. les vers. 24 et 25). Les Corinthiens lui préféraient le don des langues, qui leur semblait plus éclatant et qui flattait davantage leur vanité. L'apôtre essaie de les détromper dans ce parallèle, qui est admirable de

bon goût, de finesse et de force. — Qui enim... (vers. 2). Paul indique immédiatement, en se conformant au principe énoncé plus haut (cf. XII, 8), le motif de la supériorité de la prophétie : elle est plus utile au prochain que le don des langues, ainsi qu'il ressort du mode d'opération de ces deux « charismata ». — Non hominibus..., sed... C'est directement à Dieu que s'adressait le glossolale, dans sa prière ou son action de grâces, formulées en une langue étrangère. Les membres de l'assemblée ne le comprenaient pas (nemo... audit); ce qu'il disait était mystérieux pour eux et pour lui-même. — Le mot spiritu désignerait, d'après de nombreux commentateurs, la troisième personne de la sainte Trinité, sous l'inspiration de laquelle s'exprimait le glossolale. D'autres pensent, et l'omission de l'article dans le grec semble leur donner raison, qu'il s'agit plutôt de l'esprit du glossolale lui-même, de son âme toute ravie en Dieu. — Nam qui... (vers. 3). D'après le grec : Mais celui qui prophétise (« qui autem »). — Ad ædificationem, et..., et... Ces expressions marquent tout ensemble le triple sujet et le triple résultat de la parole du prophète. La première est la plus générale; aussi sera-t-elle seule employée dans les lignes qui suivent. Les deux autres sont plus spéciales : l'exhortation était surtout destinée à stimuler les fidèles moins appliqués au devoir; la consolation, à secourir moralement les affligés, les tentés, etc. — Qui loquitur..., semetipsum... (vers. 4). Il n'édifie pas les autres, puisqu'ils ne peuvent le comprendre (comp. le vers. 2^b); du moins, il s'édifie lui-même, attendu qu'il a conscience d'être sous l'influence de l'Esprit de Dieu, ce qui augmente sa foi et sa piété. — Le prophète, au contraire, ecclesiam... ædificat, pour la raison qu'a exprimée le vers. 3. — L'apôtre tire maintenant (vers. 5) les conséquences pratiques des développements qui précèdent. D'une part, volo... omnes... loqui..., le don des langues étant en soi une chose excellente. D'autre part,

les langues, mais encore plus que vous prophétisiez; car celui qui prophétise est plus grand que celui qui parle les langues, à moins qu'il n'interprète, afin que l'Église en reçoive de l'édification.

6. Aussi, mes frères, si je venais à vous parlant des langues, de quelle utilité vous serais-je, à moins que je ne vous parle ou par révélation, ou par connaissance, ou par prophétie, ou par doctrine ?

7. Si les choses inanimées qui rendent un son, comme la flûte et la harpe, ne rendent pas des sons distincts, comment saura-t-on ce qui est joué sur la flûte ou sur la harpe ?

guis, magis autem prophetare; nam major est qui prophetat, quam qui loquitur linguis, nisi forte interpretetur, ut ecclesia aedificationem accipiat.

6. Nunc autem, fratres, si venero ad vos linguis loquens, quid vobis prodero, nisi vobis loquar aut in revelatione, aut in scientia, aut in prophetia, aut in doctrina ?

7. Tamen quæ sine anima sunt vocem dantia, sive tibia, sive cithara, nisi distinctionem sonituum dederint, quomodo scietur id quod canitur, aut quod citharizatur ?

magis... ut... (même formule qu'au vers. 1^b), la prophétie étant préférable par sa nature et par ses résultats, comme l'apôtre le répète en d'autres termes. *Nam major est...* Toutefois, il restreint son assertion en ajoutant : *nisi forte...* Dans le cas où le glossolale, par suite d'une nouvelle inspiration de l'Esprit-Saint, interpréterait en langue vulgaire ce qu'il avait dit auparavant en des idiomes étrangers et inconnus, il deviendrait l'égal du prophète, car il contribuerait comme lui à l'édification commune : *ut ecclesia...* Il s'agit de là que le don d'interprétation n'était pas habituellement uni au don des langues.

6-13. Inutilité de la glossolalie prise en elle-même et non accompagnée d'une interprétation. Saint Paul se met personnellement en scène dans les premières lignes, pour faire ressortir cette vérité avec plus de force. — *Nunc autem.* Transition : les choses étant ainsi. — *Stc... Unguis loquens... nisi...* Les Corinthiens connaissaient par expérience les effets de la prédication de Paul; mais ses merveilleux résultats auraient-ils été produits si, au lieu de leur annoncer l'évangile en grec, il s'était exprimé en des langues étrangères? Si cela était vrai de lui, à plus forte raison des glossolales ordinaires. — La proposition *nisi... loquar aut..., aut...* ne signifie pas : Si je n'interprète pas mon instruction, après vous l'avoir donnée en une langue inconnue; mais : Si, à côté du rôle de glossolale, je ne remplis pas en même temps ceux de prophète et de docteur. — Les quatre locutions *in revelatione, in scientia, in..., in...* sont associées deux à deux, de manière à former deux groupes qui se correspondent. D'une part, le côté extérieur du don divin : la révélation et la connaissance; de l'autre, sa manifestation extérieure : la prophétie et l'enseignement. C'est la révélation qui fait le prophète, la connaissance des choses divines qui fait le docteur. Voyez XII, 28^b. — *Tamen...* A son propre exemple, l'apôtre en joint deux autres, empruntés l'un à la musique, vers. 7-9, l'autre à l'usage ordinaire des langues, vers. 10-12, pour démontrer encore l'inutilité de la glossolalie envisagée en elle-même. Quelques commen-

tateurs pensent que l'adverbe ὅμως serait mieux traduit par « quin et », bien plus, ou par « similitér », également. Mais il a vraiment ici le sens de « tamen »; seulement, il a été mis en tête de la phrase par suite d'une transposition : Les objets inanimés peuvent rendre un son, et pourtant, si leur son est indistinct, comment... ? — *Tibia, cithara.* Deux instruments très usités alors dans la vie civile et dans la vie religieuse. Voyez l'Atl. arch., pl. LX, fig. 17; pl. LXII, fig. 4, 5, 7. — *Nisi distinctionem...* Jouer de la flûte ou de la guitare, ce n'est pas émettre des sons en soufflant



Leçon de flûte. (D'après un vase peint.)

dans le premier de ces instruments et en faisant vibrer les cordes du second; c'est s'en servir, les faire parler, comme l'on dit, conformément « aux lois des tons et du rythme, aux intervalles de la gamme et de la mesure ». Sinon, l'on ne distinguerait aucune mélodie : *quomodo scietur...* — *Id quod canitur.* Dans le grec : Ce qui est joué sur la flûte. — *Etenim stc...* (vers. 8). Aux instruments pacifiques qu'il vient de mentionner, Paul ajoute l'instrument belli-

8. Etenim si incertam vocem det tuba, quis parabit se ad bellum?

9. Ita et vos, per linguam nisi manifestum sermonem dederitis, quomodo scietur id quod dicitur? eritis enim in aera loquentes.

10. Tam multa, ut puta, genera linguarum sunt in hoc mundo, et nihil sine voce est.

11. Si ergo nesciero virtutem vocis, ero ei cui loquor barbarus; et qui loquitur, mihi barbarus.

12. Sic et vos, quoniam aemulatores estis spirituum, ad aedificationem ecclesiae quaerite ut abundetis.

13. Et ideo qui loquitur lingua, oret ut interpretetur.

14. Nam si orem lingua, spiritus meus orat, mens autem mea sine fructu est.

8. En effet, si la trompette rend un son confus, qui se préparera au combat?

9. Vous de même, si par la langue vous ne donnez pas un langage distinct, comment saura-t-on ce que vous dites? Car vous parlerez en l'air.

10. Il y a, en effet, tant d'espèces de langues dans ce monde, et il n'y en a aucune qui n'ait sa signification.

11. Si donc je ne connais pas les sens des paroles, je serai un barbare pour celui à qui je parle, et celui qui parle sera un barbare pour moi.

12. Ainsi vous-mêmes, puisque vous désirez avec ardeur les dons spirituels, cherchez pour l'édification de l'Église à en posséder abondamment.

13. C'est pourquoi, que celui qui parle une langue prie, afin de l'interpréter.

14. Car si je prie dans une langue inconnue, mon esprit est en prière, mais mon intelligence est sans fruit.

queux par excellence, la trompette (*Att. archéol.*, pl. LXXXVII, fig. 5, 8-11). — *Si incertam vocem...* Elle sert à donner aux soldats les signaux les plus variés, qui doivent être d'une grande clarté. — *Bellum* a ici la signification restreinte de combat. — *Ita et vos...* (vers. 9). L'apôtre fait à ses lecteurs une application rapide des exemples empruntés aux instruments de musique. — *Per linguam*. D'après le contexte : par le don des langues. — *Nisi manifestum...* : ce qui ne pouvait avoir lieu qu'au moyen de l'interprétation. Comp. le vers. 5^e. — *In aera loquentes* est une locution proverbiale, pour figurer un son confus, qui se perd dans l'air. Cf. ix, 26. — Au vers. 10, saint Paul passe à l'autre exemple, tiré des langues elles-mêmes et de leur usage naturel : *Tam multa...* « Il est impossible de déterminer le nombre exact des langues connues; mais il ne peut guère s'élever à moins de neuf cents. » Max Müller, *la Science du langage*, traduit. de l'anglais, Paris, 1867, p. 29. — *Ut puta*. Dans le grec : *εἰ τυχοι*, quel qu'en soit le nombre. Formule employée par l'écrivain sacré, pour montrer qu'il veut se tenir dans la vague. — *Linguarum*. Le grec dit à la lettre : des voix. La Vulgate donne bien le sens. — *Et nihil*. Le grec οὐδέν serait mieux traduit par « nullum » : aucun genre de langage. — *Sine voce...* Manière de dire que toutes les langues sans exception se composent de mots articulés, donnant un sens. — D'où la conséquence qui suit : *Si ergo...*, *ero...* (vers. 11). Par *virtutem vocis*, il faut entendre la valeur ou la signification des sons. — *Barbarus*. Pour les anciens, on était barbare (c.-à-d., celui qui balbutie), quand on parlait une langue étrangère, ou quand on ne comprenait pas la leur. — Le pronom *mihi* (dans le grec : *ἐν ἐμοί*, en ce qui me concerne) doit être rattaché au second *barbarus*, et non pas à *loquitur*. —

Sic et vos... (vers. 12). Application analogue à celle du vers. 9; mais elle a lieu cette fois sous forme d'exhortation. — *Spirituum*. Le substantif *πνευματων* équivalait ici à *πνευματικῶν*, dons spirituels. — C'est pour accentuer l'idée que les mots *ad aedificationem...* sont placés avant le verbe *quaerite* : Si vous recherchez les « charismata », que ce soit avant tout pour l'édification de vos frères. — *Abundetis* signifie : posséder abondamment les dons spirituels. — *Et ideo* (vers. 13) : puisque le don des langues est incapable par lui-même d'édifier l'Église. — *Oret ut...* Que le glossolale adresse à Dieu une fervente prière, pour obtenir aussi le don d'interprétation. Comp. les vers. 2-5.

14-19. Sans interprète, le don des langues ne peut rendre aucun service réel dans les assemblées religieuses. L'apôtre montre d'abord, versets 14-15, l'utilité partielle de ce don pour celui-là même qui en jouit : l'état psychique du glossolale qui ne comprend pas ce qu'il dit est incomplet, imparfait. La particule *nam* rattache cette pensée à celle du vers. 13, et montre pourquoi l'on doit demander le don d'interprétation, si l'on possède celui des langues. — *Spiritus, mens*. Dans le texte grec, *πνεύμα, νοῦς*. D'après l'opinion la plus probable, *πνεύμα* désigne ici « la partie affective » de l'âme humaine, unie à Dieu dans la prière sous l'influence de l'Esprit-Saint; *νοῦς* figure « la partie intellectuelle », qui médite, qui contemple. Ravi en extase au moment où il recevait le don des langues, le chrétien trouvait, dans son intime union avec Dieu et dans ses ardentes prières, d'indicibles émotions qui envahissaient tout le *πνεύμα*; mais le *νοῦς*, l'intelligence proprement dite, demeurait en dehors de tout cela, puisqu'elle ne comprenait pas les paroles prononcées. De là cette réflexion de l'apôtre : *sine fructu efficitur*. — *Quid ergo...*

15. Que ferai-je donc? Je prierai par l'esprit, mais je prierai aussi avec l'intelligence; je chanterai par l'esprit, mais je chanterai aussi avec l'intelligence.

16. Autrement, si tu ne bénis Dieu que par l'esprit, comment celui qui tient la place du simple peuple répondra-t-il Amen à ta bénédiction, puisqu'il ne sait pas ce que tu dis?

17. Tu rends, il est vrai, une bonne action de grâces; mais les autres n'en sont pas édifiés.

18. Je rends grâces à mon Dieu de ce que je parle les langues de vous tous;

19. mais j'aime mieux dire dans l'Église cinq paroles avec mon intelligence, pour instruire aussi les autres, que dix mille paroles en une langue inconnue.

20. Mes frères, ne devenez pas des

15. Quid ergo est? Orabo spiritu, orabo et mente; psallam spiritu, psallam et mente.

16. Ceterum si benedixeris spiritu, qui supplet locum idiotæ quomodo dicet Amen super tuam benedictionem? quoniam quid dicas nescit.

17. Nam tu quidem bene gratias agis, sed alter non ædificatur.

18. Gratias ago Deo meo, quod omnium vestrum lingua loquor;

19. sed in ecclesia volo quinque verba sensu meo loqui, ut et alios instruam, quam decem millia verborum in lingua.

20. Fratres, nolite pueri effici sensi-

(vers. 15). Quelle conclusion tirer de là? Non pas, certes, qu'il faut rejeter le don des langues; mais seulement qu'il faut désirer le voir complété par celui, d'interprétation, et souhaiter de prier dans la pleine possession de soi-même: *psallam spiritu* (τῷ πνεύματι)... *et mente* (τῷ νοῖ). Le verbe « psallere » a dans ce passage le sens de chanter; d'après sa signification primitive, celui de jouer d'un instrument à cordes. Ce trait prouve que, sous l'influence de l'Esprit divin, les glossolales priaient parfois en chantant des cantiques inspirés. La manière dont l'apôtre se met de nouveau directement en scène (comp. les vers. 6, 11, 18-19) rend ces lignes très vivantes. — Au vers. 16, l'adverbe *ceterum* (dans le grec : ἐτέρι, puisque, en effet) introduit un nouvel argument : dans les assemblées religieuses, le glossolale aura beau faire de magnifiques prières; si elles ne sont pas comprises, personne ne pourra s'y associer, de sorte qu'elles seront sans avantage pour l'Église. — *St benedixeris...* C.-à-d., si tu rends grâces à Dieu dans une langue étrangère, sous l'influence de l'Esprit-Saint, Paul interpelle maintenant un des membres de l'Église de Corinthe. — *Spiritu* (πνεύματι) : sans le concours du νοῦς, de l'intelligence; par conséquent, sans pouvoir comprendre ni interpréter. — *Idiotæ*. Le substantif ἰδιώτης n'équivaut pas ici à ignorant, illettré; mais plutôt, d'après l'usage habituel, à simple particulier, par opposition à ceux qui remplissaient des fonctions publiques. La périphrase *qui supplet locum...* désigne donc les membres de la communauté chrétienne dans leur ensemble, en tant qu'ils contrastaient avec le glossolale, qui était censé, dans la circonstance, jouer le rôle de président, puisqu'il bénissait Dieu à haute voix. — *Dicet Amen* (avec l'article dans le grec : dira l'Amen). Les premiers chrétiens, comme on le voit par ce détail, par saint Justin, *Apol.*, I, 66, et par

d'autres documents anciens, avaient emprunté aux Juifs la coutume de répondre Amen, c.-à-d., qu'il en soit ainsi, aux prières prononcées à haute voix par le célébrant (cf. Deut. xxvii, 15 et ss.; I Par. xvi, 36; Neh. viii, 6, etc.); coutume qui s'est transmise jusqu'à nous. Mais, dans l'hypothèse en question, il était impossible aux fidèles de dire Amen aux prières du glossolale, puisqu'elles leur demeuraient inintelligibles: *quoniam... nescit*. — *Tu... bene...* (vers. 17) : puisque le don des langues est excellent en soi, et qu'il est excellent aussi de rendre grâces à Dieu. — *Quod omnium vestrum...* (vers. 18). On doit abandonner ici la traduction de la Vulgate, qui reproduit inexactement le grec. Il faut dire avec celui-ci : Je rends grâces à Dieu de ce que je parle en langues plus que vous tous. L'apôtre, bien loin de mépriser ce don si goûté des Corinthiens, affirme qu'il en avait joui plus qu'aucun d'eux, et avec reconnaissance. Ce qui ne l'empêche pas de faire immédiatement une importante restriction: *sed... volo...* (vers. 19). Les chiffres concrets, *quinque*, pour représenter un petit nombre, et *decem millia*, pour marquer un nombre considérable, dramatisent la pensée. — *Sensu meo* (τῷ νοῖ μου). C.-à-d., en comprenant bien ce que j'exprime (voyez les notes des versets 14 et 15), par conséquent, « de sens raisonné », dans un état qui me permette d'adapter mes paroles aux besoins de mon auditoire: *ut... instruam*. Le grec emploie le verbe κατηχεῖν, dont nous avons fait « catéchiser ».

20-25. En ce qui concerne les infidèles eux-mêmes, le don des langues est moins utile que le don de prophétie. — *Fratres, nolite...* Appel au bon sens des chrétiens de Corinthe, servant de transition entre cet alinéa et le précédent. — *Sensibus* (ταῖς ὀφθαλμοῖς). Le substantif ὄφθαλμος, d'ordinaire employé au pluriel, désigne à proprement parler le diaphragme, puis le cœur, en

bus, sed malitia parvuli estote; sensibus autem perfecti estote.

21. In lege scriptum est: Quoniam in aliis linguis et labiis aliis loquar populo huic; et nec sic exaudient me, dicit Dominus.

22. Itaque linguæ in signum sunt non fidelibus, sed infidelibus; prophetiæ autem non infidelibus, sed fidelibus.

23. Si ergo conveniat universa ecclesia in unum, et omnes linguis loquantur, intrent autem idiotæ aut infideles, nonne dicent quod insanitis?

24. Si autem omnes prophetent, in-

enfants sous le rapport du jugement, mais soyez de petits enfants pour la malice, et, pour ce qui concerne le jugement, soyez des hommes parfaits.

21. Il est écrit dans la loi: Je parlerai à ce peuple en d'autres langues et avec des lèvres étrangères, et même ainsi ils ne m'écouteront pas, dit le Seigneur.

22. Par conséquent, les langues sont un signe, non pour les fidèles, mais pour les infidèles; et les prophéties, au contraire, ne sont pas pour les infidèles, mais pour les fidèles.

23. Si donc l'Église entière est réunie dans un seul lieu, et que tous parlent des langues, et qu'il entre des hommes du peuple ou des infidèles, ne diront-ils pas que vous êtes fous?

24. Mais si tous prophétisent, et qu'il

tant qu'on le regardait comme le siège de l'intelligence ou du νοῦς; au dérivé, l'intelligence elle-même, puis la sagesse. C'est ce dernier sens qui est ici le vrai. Donc, pas d'enfantillage, et c'en serait un que d'accorder une trop grande estime à la glossolalie. — *Malitia parvuli...* Expression d'une grande délicatesse. « Si vous voulez être des enfants, à la bonne heure, pourvu que ce soit quant à la malice (cf. Matth. xviii, 3); mais, quant à l'intelligence, avancez de plus en plus vers la maturité complète »: *sensibus perfecti...* — Saint Paul passe maintenant à un autre aspect de la question. Dans les assemblées religieuses des premiers chrétiens, on rencontrait quelquefois des infidèles, attirés par les cérémonies du nouveau culte; l'apôtre se demande quel effet sera produit sur eux par les deux dons qu'il compare dans ce chapitre. Une citation de l'Ancien Testament introduit cette pensée: *In lege scriptum...*; c.-à-d., dans la prophétie d'Isaïe, xxviii, 11-12 (voyez le commentaire), appelée « la loi » dans le sens large. Cf. Joan. x, 34; xii, 34; xv, 25; Rom. iii, 19. Le texte est cité très librement, d'après l'hébreu dans la première partie, d'après les LXX dans la seconde. Paul condense et adapte à son sujet les paroles d'Isaïe, omettant celles qui étaient moins importantes pour lui. Cet oracle nous montre les Israélites incrédules se moquant, dans leurs orgies, des prophètes du Seigneur et contrefaisant leur langage; Dieu, justement irrité, annonce qu'il leur donnera de rudes leçons par l'intermédiaire de conquérants étrangers, en des idiomes barbares (*in aliis linguis...*). Par le trait *nec sic exaudient...*, Jéhovah signifiait que les ordres donnés aux Israélites en cette langue du châtiement ne les ramèneraient pas à la foi, mais consommèrent au contraire leur incréduité. — Saint Paul fait une application très large de cet oracle à son sujet. Pour lui, les Assyriens par lesquels Dieu devait châtier les Juifs désobéissants sont le type de ceux qui, dans l'Église naissante,

avaient reçu le don des langues; de là cette conclusion: *Itaque linguæ...* (vers. 22). — *Stignum*. C.-à-d., un phénomène extraordinaire, qui attire l'attention de ceux qui en sont témoins et qui leur manifeste une intervention divine. — *Non fidelibus, sed...* En effet, dans l'oracle cité, l'idolome étranger, employé par les instruments de la colère céleste, était un signe donné aux Juifs incrédules. Saint Paul, qui, on le voit, essaie de toutes manières de diminuer l'engouement des Corinthiens pour la glossolalie, affirme donc que ce don joue un rôle simplement secondaire dans l'intention divine, puisque ceux qui en jouissent n'y pulsent pas toujours la foi. — C'est le contraire qui a lieu pour le don de prophétie. Il a pour but avant tout l'instruction et l'édification de ceux qui sont déjà parvenus à la foi: *prophetiæ* (au singulier dans le grec: la prophétie) *non...*, *sed...* — *St ergo...* Dans les vers. 23-25, saint Paul démontre par deux exemples opposés la vérité de sa double assertion du vers. 22. — D'abord (vers. 23) le cas d'une assemblée religieuse où des chrétiens ayant reçu le don des langues auraient la parole. Il ne faut pas trop presser le sens de l'adjectif *omnes*. Il est difficile de dire si l'écrivain sacré suppose que les glossolales parlaient en même temps ou successivement; du moins, dans son hypothèse, ce sont eux qui ont sans interruption la parole ce jour-là. — *Intret...* Le mot *idiotæ* n'a pas tout à fait le même sens qu'au vers. 16. Là il désignait toute l'assemblée, par opposition à celui qui exerçait le rôle d'officiant; ici il représente soit des catéchumènes, soit des chrétiens qui n'avaient pas encore été témoins du don des langues. — *Nonne dicent...?* En effet, rien de plus étrange en apparence que ces hommes qui formulaient avec enthousiasme, dans leur extase, des prières incompréhensibles pour tout le monde. — *St autem... prophetent* (vers. 24 et 25). C'est l'autre hypothèse, où nous voyons le don de prophétie produire les plus

entre un infidèle ou un homme du peuple, il est convaincu par tous, il est jugé par tous,

25. les secrets de son cœur sont dévoilés ; de sorte que, tombant sur sa face, il adorera Dieu, déclarant que Dieu est vraiment parmi vous.

26. Que faire donc, mes frères ? Si lorsque vous êtes assemblés, vous avez, l'un un cantique, l'autre une instruction, l'autre une révélation, l'autre une langue, l'autre une interprétation : que tout se fasse pour l'édification.

27. S'il y en a qui parlent des langues, que deux ou trois au plus *parlent*, et l'un après l'autre ; et que quelqu'un interprète.

28. S'il n'y a pas d'interprète, qu'on se taise dans l'église, qu'on parle à soi-même et à Dieu.

29. Quant aux prophètes, que deux ou trois parlent, et que les autres jugent.

tret autem quis infidelis vel idiota, convincitur ab omnibus, dijudicatur ab omnibus,

25. occulta cordis ejus manifesta fiunt ; et ita cadens in faciem adorabit Deum, pronuntians quod vere Deus in vobis sit.

26. Quid ergo est, fratres ? Cum convenitis, unusquisque vestrum psalmum habet, doctrinam habet, apocalypsim habet, linguam habet, interpretationem habet ; omnia ad ædificationem fiant.

27. Sive lingua quis loquitur, secundum duos, aut ut multum tres, et per partes, et unus interpretetur.

28. Si autem non fuerit interpres, taceat in ecclesia, sibi autem loquatur et Deo.

29. Prophetæ autem duo aut tres dicant, et ceteri dijudicent.

heureux effets. — Trois principaux résultats sont mentionnés, tous conformes à la nature même de la prophétie : *convinctur...*, *dijudicatur...*, *occulta ejus...* Les paroles ardentes et inspirées de tous ces prophètes réunis (*ab omnibus*), qui excitaient au repentir, qui peignaient sous de vives couleurs la laideur du péché et ses suites terribles, impressionnaient profondément les visiteurs en question : la conviction était produite dans leurs âmes, où leur conscience falsait comme une rapide enquête ; leur état moral leur était ainsi dévoilé. Ils comprenaient que c'était réellement Dieu qui parlait par ces prophètes, et ils se convertissaient soudain : *et ita cadens...* — *Quod vere...* Frappant contraste avec le résultat produit par la glossolalie en des conditions analogues. Cf. vers. 23^e.

5^e Quelques règles pratiques sur l'usage des dons spirituels. XIV, 26-35.

26. Règle fondamentale : ne mépriser aucun des dons divins et les employer tous de manière à produire l'édification mutuelle. — *Quid ergo... ?* Comme au vers. 15. C. à-d. : Que faut-il conclure ? Que faut-il faire ? — Le pronom *unusquisque* ne signifie pas que tous les chrétiens de Corinthe fussent favorisés de quelque « charisma » ; moins encore, que chacun d'eux les possédât tous. Cf. xii, 7. Toutefois, cette façon de parler suppose qu'il y avait « une admirable exubérance » sous ce rapport dans la communauté corinthienne. — *Psalmum* : un pieux cantique, improvisé sous l'influence de l'Esprit-Saint. Comp. le vers. 15. — *Habet* est synonyme de « in promptu habet », il a à sa disposition. — *Doctrinam* : une instruction religieuse, en vertu du don de science. Cf. xii, 8. — *Apocalypsim* : une révélation. C'était le cas des prophètes. Voyez le vers. 6. — *Linguam, interpre-*

tationem. Dans toutes les énumérations de ce genre, ces deux dons sont nommés en dernier lieu par saint Paul. Cf. xii, 10, 30. — *Omnia ad ædificationem...* C'est la condition requise pour l'exercice des divers « charismata ».

27-28. Règles à suivre en ce qui concerne le don des langues. — La formule *Sive lingua quis...* suppose que l'écrivain sacré voulait continuer plus loin par « sive quis prophetat » ; mais il oublie son intention chemin faisant et a ensuite recours à une autre tournure. — Saint Paul détermine trois points spéciaux : 1^o Le nombre des glossolales : *secundum duos aut...* Plus clairement : Deux, ou au plus trois. 2^o L'ordre d'après lequel ils devaient parler : chacun à son tour (*per partes*) ; par conséquent, un seul à la fois. 3^o Le mode : et *unus interpretetur*. L'apôtre tient tellement à cette condition, qu'il interdit l'usage du don des langues au cas où elle ne pourrait pas être remplie : *Si autem non...* (vers. 28). — *Sibi loquatur et...* Dans cette même hypothèse, le glossolale ne devait donc pas user de son privilège ; néanmoins il ne lui est pas interdit d'en faire usage pour lui-même, ni de s'entretenir avec Dieu au fond de son cœur.

29-33. En ce qui concerne le don de prophétie, l'apôtre pose deux règles analogues à celles qui regardent la glossolalie. — Relativement au nombre des prophètes : *duo aut tres...* En supprimant l'expression « au plus » (comp. le vers. 27), Paul montre qu'il permettait qu'en certains cas exceptionnels un plus grand nombre de prophètes prisent la parole. — *Ceteri* (les autres prophètes) *dijudicent*. C'était le complément du don de prophétie. Voyez xii, 10 et les notes. — Relativement à l'ordre : *quod sit alt...*, *prior...* (vers. 30). Si plusieurs prophètes avaient

30. Quod si alii revelatum fuerit sedenti, prior taceat.

31. Potestis enim omnes per singulos prophetare, ut omnes discant, et omnes exhortentur.

32. Et spiritus prophetarum prophetis subjecti sunt.

33. Non enim est dissensionis Deus, sed pacis, sicut et in omnibus ecclesiis sanctorum doceo.

34. Mulieres in ecclesiis taceant; non enim permittitur eis loqui, sed subditas esse, sicut et lex dicit.

35. Si quid autem volunt discere, domi viros suos interrogent; turpe est enim mulieri loqui in ecclesia.

30. Si un autre de ceux qui sont assis reçoit une révélation, que le premier se taise.

31. Car vous pouvez tous prophétiser l'un après l'autre, afin que tous apprennent et que tous soient exhortés.

32. Les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes;

33. car Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix, comme je l'enseigne dans toutes les églises des saints.

34. Que les femmes se taisent dans les églises, car il ne leur est pas permis de parler; mais qu'elles soient soumises, comme le dit aussi la loi.

35. Si elles veulent s'instruire sur quelque chose, qu'elles interrogent leurs maris à la maison; car il est honteux pour une femme de parler dans l'église.

parlé en même temps, il s'en serait suivi inévitablement de la confusion dans l'assemblée. — *Sedenti*. Il résulte de ce détail que, lorsqu'un chrétien était saisi par l'inspiration divine au milieu de ses frères, il se levait pour leur adresser la parole. — *Taceat*. Par cette injonction, l'apôtre semblait vouloir réglementer l'inspiration même; aussi explique-t-il sa pensée dans les vers. 31 et 32. — *Potestis enim...* En suivant la règle prescrite, tous les prophètes avaient la facilité de parler à tour de rôle; ce qui n'aurait pas eu lieu, si quelques-uns avaient retenu trop longtemps la parole. Par là même, on entraînait parfaitement dans les intentions de l'Esprit-Saint, qui se communiquait précisément à plusieurs prophètes, pour que les fidèles reçussent par leur intermédiaire un plus grand nombre d'enseignements divins : *ut... discant et...* C'est l'ensemble des membres de l'assistance qui est désigné par l'adjectif *omnes*. Le verbe *exhortentur* est employé dans le sens passif : soient exhortés. — Les vers. 29 et 30 ont supposé que les prophètes étaient libres d'exercer un certain contrôle sur l'usage de leur don, de parler ou de se contenir à leur gré. Saint Paul affirme positivement qu'il en était ainsi : *Et spiritus... subjecti...* (vers. 32). La locution *spiritus prophetarum* ne désigne pas l'esprit individuel des prophètes, mais l'Esprit-Saint qui les inspirait. L'emploi du pluriel est destiné à marquer le grand nombre et la variété de ses divines communications. Cf. xii, 4, 11. — *Non enim... dissensionis...* (vers. 33). Axiome général, qui sert de base aux différentes règles prescrites par l'apôtre, et particulièrement à celles qui regardent les prophètes : dans toutes ses œuvres, Dieu est un Dieu de paix, et non de discorde; il n'en serait pas ainsi au cas où les prophètes, incapables de se contenir et de se taire, parleraient tous en même temps. — D'après la ponctuation actuelle de la plupart des éditions, des versions, des Pères, etc., la deuxième partie de ce verset, *scilicet... doceo*, se

rattache directement à la première : J'enseigne dans toutes les églises que le Seigneur est un Dieu de paix (cf. Rom. xv, 33; Phil. iv, 9, etc.). Ou bien, en remontant plus haut : J'enseigne partout qu'il faut observer ces diverses règles. Peut-être vaut-il mieux, le verbe *doceo* n'ayant rien qui lui corresponde dans la plupart des manuscrits grecs et étant omis dans plusieurs manuscrits anciens de la Vulgate, unir ces mots aux suivants (Estius, Cornely, Bisping, etc.) : Comme dans toutes les assemblées des saints, que les femmes se taisent.

34-35. L'apôtre interdit aux femmes de prendre la parole dans les assemblées religieuses. Ce passage complète ce qui a été dit plus haut (cf. xi, 5) sur la tenue des chrétiennes dans les églises. — *Taceant*. La règle est aussi énérgique que concise. Cf. I Tim. ii, 11-12. — Le petit développement qui suit, *non enim... sed...*, n'est pas sans ironie. — *Subditas esse*. Or, si les femmes avaient le droit d'enseigner publiquement et officiellement dans les églises, elles commanderaient aux hommes et cesseraient de leur être soumises. — *Sicut et lex...* Allusion à Gen. iii, 16, où Dieu dit à Ève : Ton mari dominera sur toi. Comp. Eph. v, 22; Col. iii, 18, etc. — *Sicut... volunt discere* (vers. 35). Désir très légitime, puisqu'il s'agit surtout d'augmenter leur instruction religieuse. — Le mot *domi* est opposé à « in ecclesiis » du vers. 34. — Il suit du trait *viros... interrogent* que saint Paul a directement en vue ici les femmes mariées; mais ce qu'il dit s'applique à toutes les femmes en général, comme il le montre en ajoutant : *Turpe... mulieri...*

6° Récapitulation et conclusion. XIV, 36-40.

36-38. Langage sévère à l'égard de ceux qui n'observeraient pas les règles qui précèdent. Comp. le passage analogue xi, 16. — L'apôtre prévoit que quelques Corinthiens pourraient bien résister à ses ordres; il brise d'avance leur présomption, en affirmant qu'ils ne sont ni les premiers chrétiens (*an a vobis...?*), ni les seuls

36. Est-ce de vous que la parole de Dieu est sortie? ou n'est-elle parvenue qu'à vous seuls?

37. Si quelqu'un croit être prophète ou spirituel, qu'il reconnaisse que les choses que je vous écris sont des commandements du Seigneur.

38. Si quelqu'un veut l'ignorer, il sera ignoré.

39. Ainsi donc, frères, aspirez à prophétiser, et n'empêchez pas de parler des langues;

40. mais que tout se fasse décentement et avec ordre.

36. An a vobis verbum Dei processit? aut in vos solos pervenit?

37. Si quis videtur propheta esse, aut spiritualis, cognoscat quæ scribo vobis, quia Domini sunt mandata.

38. Si quis autem ignorat, ignorabitur.

39. Itaque, fratres, æmulamini prophetare, et loqui linguis nolite prohibere;

40. omnia autem honeste et secundum ordinem fiant.

CHAPITRE XV

1. Maintenant je vous rappelle, frères, l'évangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurerez fermes,

1. Notum autem vobis facio, fratres, evangelium quod prædicavi vobis, quod et accepistis, in quo et statis,

chrétiens (*aut in vos solos...?*), pour prétendre faire la loi à l'Église et tout régler d'après leur norme arbitraire. Qu'ils se conforment donc à ce qui a été la coutume des chrétiens les plus anciennes. — *Si quis...* (vers. 37). Réflexion plus grave encore. Avec la prétention d'agir sous l'inspiration divine, quelques chrétiens auraient pu objecter qu'ils ne relevaient que de l'Esprit-Saint (*videtur propheta... aut...*). L'apôtre leur répond que ses prescriptions sont celles de Jésus-Christ lui-même : *cognoscat quia Domini...* Paul avait donc conscience de n'avoir rien réglé de son propre gré sur ces points délicats, mais d'avoir exprimé les volontés de celui dont il tenait sa mission. — L'adjectif *spiritualis* (πνευματικός) désigne en cet endroit tous les dons spirituels autres que la prophétie.

— *Si quis ignorat* (vers. 38). C. à-d., si quelqu'un ne veut pas reconnaître que ces injonctions viennent du Seigneur lui-même. — *Ignorabitur*. Ce sera la peine du talion : Jésus-Christ ne le reconnaîtra pas non plus pour son disciple. Au temps présent dans le texte primitif : ἄγνωστῶν, il est ignoré. C'est déjà un fait accompli. Quelques manuscrits grecs ont la leçon ἄγνωστος, à l'optatif, qui donne aussi un excellent sens : Si quelqu'un l'ignore, qu'il l'ignore! Paul abandonne un tel chrétien à sa propre responsabilité.

39-40. Résumé de tout ce qui a été dit par l'apôtre sur le don des langues et la prophétie. — Le vers. 39 condense la partie théorique : *æmulamini prophetare...* Cf. XII, 31; XIV, 1-5, etc. — Le vers. 40 condense la partie pratique : *omnia autem...* Cf. XIV, 26 et ss. — *Honestè* : avec toute la décence qui convient dans une assemblée religieuse.

QUATRIÈME PARTIE

Une question doctrinale : la résurrection des morts. XV, 1-58.

Dans ce chapitre, très important sous le rapport dogmatique, saint Paul combat certains chrétiens spiritualistes de Corinthe (comp. le vers. 12), qui niaient la résurrection des corps. C'étaient évidemment des païens convertis, qui n'avaient pas encore complètement abandonné les préjugés et les erreurs dont ils avaient été longtemps imbus. Leur scepticisme ne tendait pas à moins qu'à détruire la foi et les espérances apportées par l'évangile sur ce point capital; aussi l'apôtre argumente-t-il contre eux avec une grande vigueur. Comme il existe une liaison étroite entre la résurrection du corps et l'immortalité de l'âme, plusieurs des raisonnements de Paul se rapportent d'une manière plus directe à ce dernier dogme et ne démontrent qu'indirectement celui qui est l'objet principal de tout ce passage. Comp. les vers. 30 et ss. — L'apôtre commence par prouver, vers. 1-34, que le fait de nier le dogme de la résurrection entraîne la ruine de la religion chrétienne tout entière; il indique ensuite le mode, et, par là même, la possibilité de cette résurrection, vers. 35-58.

§ I. — *Démonstration du dogme de la résurrection*. XV, 1-34.

1^o Preuve tirée de la résurrection de Jésus-Christ. XV, 1-28.

C'est ce grand fait historique qui est la base de toute l'argumentation de l'apôtre; aussi s'y arrête-t-il assez longuement. Il commence par l'établir avec solidité; puis il en tire les conséquences par rapport à son sujet.

2. per quod et salvamini : qua ratione prædicaverim vobis, si tenetis, nisi frustra credidistis.

3. Tradidi enim vobis in primis, quod et accepi : quoniam Christus mortuus est pro peccatis nostris, secundum Scripturas ;

4. et quia sepultus est, et quia resurrexit tertia die, secundum Scripturas ;

5. et quia visus est Cephæ, et post hoc undecim ;

6. deinde visus est plus quam quingentis fratribus simul, ex quibus multi manent usque adhuc, quidam autem dormierunt ;

7. deinde visus est Jacobo, deinde apostolis omnibus ;

2. et par lequel vous serez sauvés, si vous le retenez tel que je vous l'ai prêché : à moins que vous n'ayez cru en vain.

3. Car je vous ai transmis en premier lieu ce que j'ai moi-même reçu : que le Christ est mort pour nos péchés, selon les Écritures ;

4. qu'il a été enseveli, et qu'il est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures ;

5. qu'il a été vu de Céphas, puis des onze ;

6. qu'ensuite il a été vu par plus de cinq cents frères à la fois, dont beaucoup vivent encore aujourd'hui, et dont quelques-uns sont morts ;

7. qu'ensuite il a été vu de Jacques, puis de tous les apôtres ;

CHAP. XV. — 1-2. Introduction solennelle. — *Notum... facio*. Saint Paul annonce qu'il va promulguer de nouveau sa prédication antérieure. Les adversaires de la résurrection des corps ne pourraient donc pas prétendre qu'il s'agit d'un dogme récent, inouï pour eux jusqu'alors. — Par quatre propositions incidentes, placées en gradation, il atteste que son enseignement actuel sur le point en question est celui qu'il a déjà donné aux Corinthiens (*quod prædicavi...*) et qu'ils ont accepté (*accepistis*), dans lequel ils ont persévéré (*statis*), qui les a mis déjà en possession du salut (*per quod... salvamini*). — Mais ce salut ne sera produit d'une manière efficace et complète qu'à une condition : *si tenetis*, c.-à-d., s'ils adhèrent fortement à la doctrine évangélique, telle qu'elle leur a été prêchée (*qua ratione prædicaverim...*). — Cette condition remplie, leur rédemption est certaine, à moins donc que, par impossible, leur foi n'ait été vaine et sans fondement objectif : *nisi frustra*. C'est pour les mieux accentuer que l'apôtre a mis en avant de la phrase les mots « qua ratione prædicaverim... », au lieu de dire : « Si tenetis qua ratione... »

3-11. Jésus-Christ est vraiment ressuscité. C'est d'une façon toute théorique, et non dans un sens polémique, que Paul démontre ce grand fait, car aucun chrétien de Corinthe ne semble l'avoir contesté. Rien ne pouvait contribuer davantage à rendre sa thèse indubitable. — *Tradidi enim...* Il résume d'abord sa prédication, vers. 3-4, en ce qui touchait aux points les plus essentiels : la mort du Sauveur (*mortuus est...*, vers. 3^b), sa sépulture, qui attestait sa mort (*sepultus...*, vers. 4^a), enfin sa glorieuse résurrection (*resurrexit...*, vers. 4^b). — A deux reprises il ajoute la formule *secundum Scripturas*, rattachant ainsi la mort et la résurrection du Messie au témoignage de Dieu lui-même. En effet, les prophètes de l'Ancien Testament avaient prédit que le Christ mourrait et ressusciterait (voyez Luc. xxii, 37 et xxiv,

25 et ss.; Joan. iii, 14; Act. ii, 25 et ss.; xiii, 32 et ss.; xvii, 3; xxvi, 22-23, etc.); il ne pouvait donc point ne pas mourir et ne pas ressusciter. — Le trait *pro peccatis nostris* avait été aussi l'objet d'oracles spéciaux. Cf. Is. liii, 4 et ss. Quant à la résurrection opérée *tertia die*, c'était un fait annoncé par le Christ lui-même et déjà insinué dans l'histoire de Jonas. Cf. Matth. xii, 39-40, etc. — Au vers. 3, les mots *in primis* signifient : comme un dogme des plus importants. — *Quod et accepi* : de Jésus personnellement, par une révélation immédiate. Cf. xi, 23; Gal. i, 12, etc. — *Et quia...* (vers. 5). Après avoir mentionné le fait de la résurrection de Notre-Seigneur, saint Paul signale toute une série de témoignages humains, non moins irrécusables que le témoignage divin allégué au vers. 4^b. Il s'agit des diverses apparitions faites par le divin Ressuscité soit aux apôtres et aux disciples, vers. 5-7, soit à Paul en personne, vers. 8-10. — *Cephæ*. C.-à-d., à saint Pierre. Cf. i, 12. Voyez dans saint Luc, xxiv, 34, le récit très bref de cette apparition. — *Undecim*. La meilleure leçon du grec conserve, malgré la disparition de Judas, l'ancienne appellation évangélique : les Douze. Cf. Marc. xvi, 14; Luc. xxiv, 36 et ss.; Joan. xx, 19 et ss. — *Plus quam quingentis...* (vers. 6). Il est peu probable qu'il faille identifier ce fait avec celui qui est raconté par saint Matth., xxviii, 16-20, car, dans cette circonstance, l'évangéliste ne parle que des onze apôtres. C'est donc en une autre occasion, sur laquelle les évangiles gardent le silence, que le Sauveur apparut à ces nombreux disciples. — Le détail *ex quibus multi...* a certainement « une portée apologetique » dans la pensée de l'écrivain sacré. Il était aisé de retrouver et d'interroger quelques-uns de ces témoins. — *Dormierunt*. L'euphémisme accoutumé pour désigner la mort. — *Jacobo* (vers. 7). D'après l'opinion la plus commune, l'apôtre saint Jacques le Mineur, parent de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voyez

8. et qu'en dernier lieu, après tous, il a été vu de moi, comme de l'avorton.

9. Car je suis le moindre des apôtres, et je ne suis pas digne d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'Église de Dieu.

10. Mais par la grâce de Dieu je suis ce que je suis, et sa grâce n'a pas été stérile en moi; mais j'ai travaillé plus qu'eux tous: non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu *qui est avec moi*.

11. Ainsi, *que ce soit moi, que ce soient eux*, voilà ce que nous prêchons, et voilà ce que vous avez cru.

12. Mais si l'on prêche que le Christ est ressuscité d'entre les morts, comment quelques-uns disent-ils parmi vous qu'il n'y a pas de résurrection des morts?

13. S'il n'y a pas de résurrection des morts, le Christ non plus n'est point ressuscité.

8. novissime autem omnium, tanquam abortivo visus est et mihi.

9. Ego enim sum minimus apostolorum, qui non sum dignus vocari apostolus, quoniam persecutus sum ecclesiam Dei.

10. Gratia autem Dei sum id quod sum, et gratia ejus in me vacua non fuit; sed abundantius illis omnibus laboravi: non ego autem, sed gratia Dei mecum.

11. Sive enim ego, sive illi, sic prædicamus, et sic credidistis.

12. Si autem Christus prædicatur quod resurrexit a mortuis, quomodo quidam dicunt in vobis quoniam resurrectio mortuorum non est?

13. Si autem resurrectio mortuorum non est, neque Christus resurrexit.

Matth. XIII, 55 et les notes; Gal. I, 19. Saint Jacques le Majeur avait été martyrisé depuis longtemps lorsque fut composée la première épître aux Corinthiens (cf. Act. XII, 2); en parlant de « Jacques » sans épithète, saint Paul ne pouvait donc désigner que le second apôtre de ce nom, encore vivant alors. La confusion n'était pas possible. L'évangile est muet aussi sur cette apparition. — *Apostolus omnibus*. Peut-être au jour de l'Ascension. Cf. Luc. XXIV, 44 et ss.; Act. I, 3 et ss. Il s'agit ici des apôtres dans le sens strict. — *Novissime*... (vers. 8). Paul cite enfin son propre témoignage, car, lui aussi, il avait été favorisé de l'apparition du Christ ressuscité. Il a surtout en vue dans ce passage celle qui avait eu lieu sur la route de Damas, au moment de sa conversion. Cf. Act. IX, 1 et ss.; XVII, 27, etc. — Au souvenir de l'insigne honneur qui lui avait été alors accordé, il éprouve le besoin de s'humilier et de dire à quel point il se jugeait indigne d'une telle faveur: *tanquam abortivo*. En prenant ce titre, Paul fait allusion à la difformité extérieure qui caractérise d'ordinaire les avortons. — Au vers. 9, il insiste davantage sur son indignité: *Ego enim minimus*... Cf. Eph. III, 8; I Tim. I, 15^b. — Il motive cet acte d'humilité par la conduite qu'il avait tenue à l'égard des chrétiens avant sa conversion: *quoniam persecutus*... Jamais le remords d'avoir agi ainsi ne le quitta. Cf. Act. XXVI, 9 et ss.; Gal. I, 13; I Tim. I, 13 et ss., etc. — *Gratia autem*... (vers. 10). L'humble opinion qu'il avait de lui-même n'empêchait pas saint Paul de reconnaître et de publier hautement ce que la grâce divine avait fait de lui. — *Id quod sum*. C.-à-d., apôtre de Jésus-Christ parmi les Gentils. Cf. Rom. XV, 15; Gal. I, 16; Eph. III, 8 et ss. — *Vacua*. C.-à-d., sans fruits, sans résultats. Toute la vie apostolique de saint Paul démontre que la grâce n'avait pas

été vaine pour lui. Voyez en particulier Act. XIII, 1 et ss.; Rom. XV, 18-19; II Cor. XI, 23 et ss. — *Sed abundantius*... Ce sont les autres apôtres qui sont désignés par les mots *illis omnibus*. — *Non ego... sed*... Après s'être ainsi élevé, Paul s'abaisse de nouveau, comme s'il était effrayé de ce qu'il vient de déclarer. Ses travaux ne sont pas uniquement les siens; ils sont aussi l'œuvre de la grâce de Dieu, qui l'a constamment secouru. De nombreux manuscrits grecs ont cette variante: Non pas moi, mais la grâce de Dieu qui est avec moi. — *Sive enim*... (vers. 11). Les vers. 9 et 10 forment une petite digression. Saint Paul revient maintenant au vers. 8, et affirme, pour conclure ce qui regarde le fait de la résurrection du Christ, que lui et les apôtres étaient unanimes à le prêcher (*sic prædicamus*), et que les Corinthiens y avaient ajouté foi sans hésiter (*sic credidistis*).

12-13. Les conséquences absurdes qu'amènerait la négation de la résurrection du Sauveur prouvent de plus en plus sa réalité. A partir d'ici, saint Paul aborde la démonstration proprement dite de sa thèse, dont il vient d'établir la base. — *Si autem Christus*... Nous avons vu tous les apôtres rendant témoignage à la résurrection de Jésus-Christ (cf. vers. 5 et 7); or, en vertu du principe évident « Sublato genere, tollitur et species », s'il n'y a pas de résurrection des morts, il est impossible que Jésus soit ressuscité (comp. le vers. 13). Comment donc quelques fidèles de Corinthe oseraient-ils donner un démenti à l'autorité apostolique? — *Resurrectio... non est*. Sans doute, on pourrait concevoir que le Christ fût ressuscité en vertu de sa nature divine, hypostatiquement unie à sa nature humaine, sans qu'il s'en suivît nécessairement que tous les hommes doivent ressusciter aussi. Mais l'apôtre, comme le dit fort bien saint Thomas d'Aquin à la suite

14. Si autem Christus non resurrexit, inanis est ergo prædicatio nostra, inanis est et fides vestra.

15. Invenimur autem et falsi testes Dei, quoniam testimonium diximus adversus Deum, quod suscitaverit Christum, quem non suscitavit si mortui non resurgunt.

16. Nam si mortui non resurgunt, neque Christus resurrexit.

17. Quod si Christus non resurrexit, vana est fides vestra; adhuc enim estis in peccatis vestris.

18. Ergo et qui dormierunt in Christo, perierunt.

19. Si in hac vita tantum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus.

20. Nunc autem Christus resurrexit a mortuis, primitiæ dormientium.

14. Et si le Christ n'est point ressuscité, notre prédication est donc vaine, et vaine aussi est votre foi.

15. Il se trouve même que nous sommes de faux témoins à l'égard de Dieu, puisque nous avons rendu ce témoignage contre Dieu, qu'il a ressuscité le Christ, tandis qu'il ne l'a pas ressuscité, si les morts ne ressuscitent point.

16. Car si les morts ne ressuscitent point, le Christ non plus n'est pas ressuscité.

17. Si le Christ n'est pas ressuscité, votre foi est vaine; car vous êtes encore dans vos péchés.

18. Ceux donc aussi qui se sont endormis dans le Christ sont perdus.

19. Si c'est pour cette vie seulement que nous espérons dans le Christ, nous sommes les plus misérables de tous les hommes.

20. Mais maintenant le Christ est ressuscité d'entre les morts, comme prémices de ceux qui se sont endormis.

de saint Jean Chrysostome, argumente ici de la cause/à l'effet. Nous devons tous ressusciter comme le Christ, parce que sa résurrection est la cause (« cause exemplaris ») de la nôtre. Pour saint Paul, l'Église est un corps mystique, dont Jésus-Christ est la tête et dont les chrétiens sont les membres : la tête étant ressuscitée, il n'est pas possible que les membres ne ressuscitent point à leur tour. Comp. les vers. 20 et ss. — *Si autem Christus...* (vers. 14). En cet endroit commence l'indication des résultats absurdes et désastreux qui seraient produits, dans le cas où Jésus ne serait pas véritablement ressuscité. Ils sont ramenés à deux principaux : du côté des apôtres, *inanis... prædicatio...*; du côté des fidèles, *inanis... fides...* — Développement de la première conséquence, vers. 15 : Si le fait est faux, le témoignage rendu à son sujet par les apôtres est également faux, *invenimur... falsi testes. Dei est au génitif de l'objet : de faux témoins par rapport à Dieu; par conséquent, des menteurs sacrilèges, des imposteurs de la pire espèce. — La preuve est aussitôt donnée : quoniam diximus... Adversus Deum. En effet, un tel mensonge eût été un attentat contre Dieu lui-même, auquel on attribuait un acte qu'il n'aurait pas accompli dans l'hypothèse. — Nam si mortui... Développement de la seconde conséquence, versets 16-19 : Si le fait de la résurrection du Christ n'est pas réel, le salut des chrétiens est réduit à néant. Au vers. 16, l'apôtre réitère en guise de transition son affirmation du vers. 13. — *Vana... fides...* (vers. 17). Comme au vers. 14^p. Cette fois encore, la preuve est immédiatement donnée : *adhuc enim... in peccatis...* En effet, d'après le vers. 3^p, Jésus-Christ est mort pour nos péchés; mais, s'il n'est pas ressuscité, il n'est*

pas le Messie, dont les prophètes avaient annoncé la résurrection (comp. le vers. 4), et n'étant pas le Messie, il ne pouvait nous racheter de l'esclavage du péché, ni satisfaire pour nos fautes (saint Jean Chrysostome). — Résultat non moins funeste pour les fidèles déjà morts (*qui... in Christo; c.-à-d.*, qui sont morts comme chrétiens, unis intimement à Jésus-Christ) : *perierunt*. Ils sont devenus la proie de la perdition, de l'enfer, puisqu'ils sont morts sans que leurs péchés aient été remis. Comp. le vers. 17^p. — *Si in hac vita...* (vers. 19). Des trépassés, Paul revient aux chrétiens vivants, pour exprimer à leur sujet une autre conséquence très douloureuse. L'adverbe *tantum* est très expressif : Si notre espoir dans le Christ n'existe que durant le cours de notre existence terrestre et n'a pas de réalisation dans l'éternité... — *Miserabiliores... omnibus...* : puisque, pour obtenir les joies et la gloire du ciel, les chrétiens se condamneraient inutilement à de nombreux sacrifices.

20-28. Au contraire, très heureuses conséquences de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Nunc autem...* C'est avec un véritable accent de joie et de triomphe que l'apôtre, après ce triste tableau, affirme le caractère incontestable de la résurrection du Christ. Le titre remarquable qu'il donne au Sauveur ressuscité, *primitiæ dormientium* (ἀπαρχὴ τῶν κοιμημένων), exprime avec autant de précision que de force l'un des buts de cette résurrection. C'est en qualité de prémices que Jésus-Christ est sorti vivant du tombeau; il ne demeurera donc point seul dans cet état glorieux, mais il nous y entraînera à sa suite. Il est très probable que la locution « prémices de ceux qui dorment » (c.-à-d., de ceux qui sont morts) est une rémi-

21. En effet, par un homme est venue la mort, et par un homme la résurrection des morts.

22. Et comme tous meurent en Adam, de même dans le Christ tous recouvreront la vie ;

23. et chacun en son rang : le Christ comme prémices ; puis ceux qui sont au Christ, qui ont cru en son avènement.

24. Ensuite viendra la fin, lorsqu'il

21. Quoniam quidem per hominem mors, et per hominem resurrectio mortuorum.

22. Et sicut in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur ;

23. unusquisque autem in suo ordine : primitiæ Christus ; deinde ii qui sunt Christi, qui in adventu ejus crediderunt.

24. Deinde finis, cum tradiderit re-

nissance de Lev. xxiii, 10 (*ἀπαρχὴν τοῦ θερισμοῦ ὑμῶν*), les prémices de votre moisson) et du rite qui s'y rattachait chez les Juifs. C'était le temps de la Pâque, lorsque saint Paul écrivait cette lettre (voyez l'Introduction, p. 118, et les notes de v, 6 et ss.), et l'on offrait dans le temple, le lendemain du grand jour de cette solennité, la première gerbe de l'année. Or, de même qu'une première gerbe annonce une prochaine moisson, de même la résurrection du Christ présageait celle de tous les justes. — *Quoniam quidem...* (vers. 21). Ce verset et le suivant expliquent l'étroite association que l'apôtre établit entre Jésus-Christ et nos morts sous le rapport de la résurrection. Comme dans l'épître aux Romains, v, 12 et ss., quoique à un autre point de vue, saint Paul met en parallèle Adam et Jésus-Christ, le père de l'humanité déchue et le fondateur de l'humanité régénérée. La mort a été attirée sur l'humanité par un homme, dit-il d'abord en termes généraux ; il devait en être de même de la résurrection (*et per hominem...*). Il convenait qu'un homme nous rendit la vie qu'un autre homme nous avait enlevée. — *Et sicut in Adam...* (vers. 22). C'est la même pensée, rendue plus particulière : après l'indication du fait abstrait, nous avons celle des deux grands personnages historiques auxquels il se rattache. Adam et le Christ sont ainsi présentés comme les deux fondateurs de l'humanité. La mort a son fondement dans le premier ; le second est la base de la résurrection. Voilà pourquoi il existe une solidarité réelle entre la résurrection du Christ et celle des justes. — C'est à ces derniers seulement que pensait l'apôtre en écrivant les mots *omnes vivificabuntur*, qui marquent une résurrection glorieuse comme celle de Jésus-Christ (saint Augustin, saint Léon, etc.). Les autres sont passés sous silence ; mais l'argumentation générale de saint Paul démontre qu'ils ressusciteront aussi. L'adjectif *omnes* n'a donc pas la même extension dans la seconde moitié du verset que dans la première. Tous les hommes meurent en Adam ; tous ceux qui sont vivifiés, c.-à-d. ressuscités, le sont par Jésus-Christ. — *Unusquisque autem...* (vers. 23). A partir d'ici jusqu'à la fin du vers. 27, l'écrivain sacré résume dans une magnifique synthèse, sous le rapport du sujet qui l'occupe, les derniers faits qui termineront l'histoire du monde chrétien. Il détermine d'abord l'ordre dans lequel aura lieu la résurrection : *in suo ordine*. L'apôtre divise en deux parties très distinctes l'immense

multitude des ressuscités : Jésus-Christ, en sa qualité de *primitiæ*, forme à lui seul la première, de sorte qu'il est ressuscité avant tous les autres ; les justes forment la seconde (*deinde ii qui...* *Christi* : ceux qui appartiennent au Christ, les saints). D'après la Vulgate, la proposition *qui in adventu* (pour « in adventum »)... *crediderunt* complète et précise la précédente, « il qui Christi », et désigne ceux qui attendent avec foi le glorieux avènement de Jésus, notre souverain Juge. Mais telle n'est pas la vraie leçon. D'après le témoignage presque unanime des manuscrits grecs, celui de divers manuscrits latins et de Pères nombreux, il faut supprimer les mots « qui crediderunt » et laisser seulement subsister « in adventu ». Il faut donc traduire : Ensuite (ressusciteront) ceux qui sont au Christ, à son avènement. Ce dernier détail détermine par conséquent l'époque où aura lieu la résurrection générale des justes. Ce sera à la fin du monde, au temps où Jésus-Christ reviendra pour juger les vivants et les morts. Cf. I Thess. iv, 14-15. L'équivalent grec du substantif « adventus » est *παρουσία* (présence), mot employé d'ordinaire pour désigner le retour du Christ sur la terre à la consommation des siècles. — *Deinde finis* (τὸ τέλος, avec l'article). Non pas, comme l'ont supposé quelques interprètes, la fin de la résurrection, ce qui désignerait comme un troisième acte de ce grand drame ; mais la fin d'une manière absolue (cf. I Petr. iv, 7), la fin du monde actuel. Cf. Matth. xxiv, 6, 13 et 14 ; Luc. xxi, 9, etc. — Le trait suivant, *cum tradiderit* (plutôt, d'après le grec, « tradet », lorsqu'il remettra)..., indique le moment précis de cette fin et sert d'explication à l'adverbe « deinde ». Au moment même où Jésus remettra à Dieu la royauté, ce sera la fin. — On a donné différentes interprétations des mots *tradiderit regnum...* La plus simple et la meilleure consiste à distinguer entre le règne du Christ dans le temps et dans l'éternité. Ici-bas, sa royauté est avant tout militante : pour conserver son Église comme pour la fonder, il lui faut lutter contre des ennemis sans cesse renaissants. Cette partie de son rôle prendra fin au dernier jour du monde présent, lorsqu'il présentera à Dieu, d'une part les élus, de l'autre ses ennemis vaincus. C'est en ce sens, et en tant que Messie, qu'il remettra la royauté ou le règne ; mais il ne cessera pas, en qualité de Verbe incarné, d'être le Roi éternel du monde, avec le Père et le Saint-Esprit. — *Deo et Patri.*

gnum Deo et Patri, cum evacuaverit omnem principatum, et potestatem, et virtutem.

25. Oportet autem illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus.

26. Novissima autem inimica destruetur mors; omnia enim subiecit sub pedibus ejus. Cum autem dicat :

27. Omnia subjecta sunt ei, sine dubio præter eum qui subiecit ei omnia.

28. Cum autem subjecta fuerint illi omnia, tunc et ipse Filius subjectus erit

remettra le royaume à Dieu et au Père, après avoir anéanti toute principauté, toute domination et toute puissance.

25. Mais il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous les ennemis sous ses pieds.

26. Le dernier ennemi détruit sera la mort; car Dieu a mis toutes choses sous ses pieds. Et quand l'Écriture dit :

27. Tout lui a été soumis, il est évident qu'il faut excepter celui qui lui a soumis toutes choses.

28. Lors donc que tout lui aura été soumis, au Fils, alors aussi le Fils lui-

C.-à.-d. : à Dieu qui est en même temps son Père. Cf. Rom. xv, 6; II Cor. I, 3, etc. — *Cum evacuaverit*... C'est donc après avoir renversé toute puissance hostile que le Christ remettra la royauté entre les mains de son Père. — D'après le sentiment commun des interprètes, les trois substantifs *principatum, potestatem et virtutem* désignent les démons, ces ennemis acharnés du règne de Jésus-Christ, qui conservent, même après leur chute, les noms des chœurs angéliques auxquels ils ont appartenu. Cf. Rom. VIII, 38; Eph. VI, 12; Col. II, 15. Mais il faut ranger aussi, parmi ces adversaires du Sauveur et de son Église, les hommes puissants et méchants qui unissent leur concours à celui des puissances infernales. — *Oportet autem*... (vers. 25). L'apôtre cite librement une parole prophétique du psautier (cf. Ps. cix, 1), pour montrer que la fin du monde n'arrivera qu'après



On foule aux pieds un ennemi vaincu.
(D'après une stèle trouvée en Perse.)

la victoire intégrale du Christ sur ses ennemis. L'adjectif *omnes* a été ajouté par saint Paul. — *Novissima*... (vers. 26). Cette victoire complètera le triomphe de Jésus-Christ. La pensée est très accentuée. A la lettre dans le grec : (Comme) dernier ennemi, la mort est détruite. L'emploi de l'indicatif présent exprime la certitude entière du fait. Déjà le Christ a triomphé

de la mort dans sa propre personne, par sa résurrection; mais il doit la vaincre et la détruire également dans ses membres mystiques, les élus, et il le fera par la résurrection générale. Elle est, elle aussi, l'adversaire du Christ, en ce sens qu'elle l'a eu lui-même en son pouvoir pendant quelques heures, et qu'elle s'efforce de détruire ses sujets, par conséquent son royaume. Elle sera le dernier de ses ennemis, parce qu'elle ne disparaîtra que lorsqu'elle aura d'abord fauché tous les autres. — *Omnia enim*... Saint Paul cite cet autre passage du psautier (cf. Ps. VIII, 7), afin de prouver que le Christ triomphera de tous ses adversaires, y compris la mort. Dans ce beau cantique, le poète inspiré a surtout en vue l'homme primitif, tel qu'il était sorti des mains du Créateur, qui l'avait constitué roi de toute la nature; mais « ce qu'il dit se rapporte mieux encore à l'homme idéal, à l'homme par excellence, le Messie ». Comp. Eph. I, 22; Hebr. II, 6 et ss. — *Subjectus* : à savoir, Dieu, son Père. — *Cum autem*... Dans les vers. 27 et 28, saint Paul fait un raisonnement sur le texte, pour établir les relations qui existeront durant toute l'éternité entre le Christ glorifié et son Père. — C'est le Christ qui est le sujet du verbe *dicat* (ou plutôt, « dixerit »). En remettant la royauté à son Père (cf. vers. 24), il lui dira donc : *Omnia subjecta sunt*, Tout est soumis. Le pronom *ei* manque dans la plupart des manuscrits grecs et des versions; il est mieux de le supprimer. — *Præter eum qui*... C.-à.-d. : excepté Dieu. — *Cum autem*... (vers. 28). Trait final. Nous sommes ramenés à la fin du vers. 24. Après avoir remis tous ses pouvoirs, comme chef de l'Église militante, entre les mains de Dieu le Père (ces pouvoirs n'ayant désormais plus de but, puisque tous ses ennemis auront été écrasés), le Fils lui-même se soumettra à son tour à Dieu, avec tout ce qui lui appartiendra. Évidemment, c'est en sa qualité d'Homme-Dieu, de Verbe incarné, que le Fils fera cet acte d'assujettissement. — La conclusion solennelle *ut sit Deus*... décrit le motif pour lequel Jésus-Christ remettra tout à Dieu. La remarquable formule *omnia in omnibus* nous représente un monde nouveau, dans lequel Dieu sera universellement reconnu comme Roi suprême, immé-

même sera soumis à celui qui lui aura soumis toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous.

29. Autrement que feront ceux qui sont baptisés pour les morts, si les morts ne ressuscitent absolument pas? pourquoi sont-ils baptisés pour eux?

30. Et pourquoi nous-mêmes sommes-nous à toute heure en péril?

31. Chaque jour je meurs, mes frères; je le jure par la gloire que je reçois de vous en Jésus-Christ notre Seigneur.

32. Si, pour parler à la manière des

ei qui subjecti sibi omnia, ut sit Deus omnia in omnibus.

29. Alioquin quid facient qui baptizantur pro mortuis, si omnino mortui non resurgunt? ut quid et baptizantur pro illis?

30. Ut quid et nos periclitamur omni hora?

31. Quotidie morior per vestram gloriam, fratres, quam habeo in Christo Jesu Domino nostro.

32. Si (secundum hominem) ad bestias

dilat et absolu. Étant Dieu lui-même, le Fils sera par conséquent, lui aussi, « tout en toutes choses. » Admirable coup d'œil jeté sur l'éternité bienheureuse.

2° Argument tiré de la conduite soit des simples fidèles, soit des apôtres. XV, 29-34.

Les vers. 24-28 sont en réalité une petite digression; saint Paul revient maintenant à la démonstration de sa thèse, qu'il appuie sur des arguments d'un autre genre. S'il n'y a pas de résurrection, telle pratique des chrétiens et les sacrifices mêmes des prédicateurs de l'évangile deviennent des absurdités.

29. Inutilité du baptême pour les morts. — *Alioquin*. C.-à-d., comme l'exprime la fin du verset, si les morts ne ressuscitent pas. Les mots *quid facient* signifient : Quel résultat obtiendront ceux qui...? — Le fait cité ensuite, *qui... pro...*, a occasionné toutes sortes d'interprétations, dont la plupart attribuent aux mots *baptizantur* et *mortuis*, ou du moins à l'un d'entre eux, une signification métaphorique injustifiable en cet endroit. Par exemple, être baptisé serait synonyme de souffrir (cf. Marc. x, 38); il s'agirait donc ici de mortifications volontaires, que les chrétiens de Corinthe s'imposaient pour obtenir le soulagement des âmes des trépassés. Ou bien, « mortui » équivaldrait à « *jam jam morituri* », et représenterait des personnes en danger de mort, de sorte que l'expression entière désignerait le baptême administré aux mourants sur leur lit d'agonie. Ou bien, dans le participe « mortui », il faudrait voir les tombeaux des morts, et saint Paul ferait allusion à la coutume de se faire baptiser sur les tombeaux, coutume dont il n'existe d'ailleurs pas de trace. Ou encore, « mortui » serait synonyme de « *opera mortua* », c.-à-d., de « *peccata* », et la proposition s'appliquerait à la rémission des péchés en vue de laquelle on se fait baptiser. Mais il est manifeste que ces explications sont forcées, arbitraires, sans liaison pour la plupart avec le contexte. Il faut donc revenir au sens naturel des termes. On obtient alors cette traduction : Ceux qui se font baptiser pour les morts, c.-à-d., à la place des morts. L'histoire nous apprend que, plus tard, chez les disciples de Cérinthe et de Marcion (voyez saint Epiphane, *Hæres.*, xxviii, 7; Tertullien, *de Resurrect.*, 48,

et *adv. Marc.*, v, 10), il arriva plus d'une fois que l'on se faisait baptiser pour des parents ou des amis, morts sans avoir reçu le sacrement de régénération, dans l'espoir qu'on assurerait ainsi à ces défunts l'entrée du ciel. Peut-être une pratique semblable existait-elle déjà à Corinthe. C'est là du moins l'explication la plus simple et la plus naturelle de ce passage si controversé. Sans doute c'était une erreur, une superstition; mais saint Paul n'approuve nullement une telle conduite. Il en fait simplement usage pour sa démonstration, en guise d'argumentum ex concessio. Si vous agissez de la sorte, veut-il dire, c'est donc que vous croyez à la résurrection. — L'adverbe *omnino* est très accentué : Si les morts ne ressuscitent absolument pas.

30-32. Au cas où il n'y aurait pas de résurrection, inutilité des souffrances que s'imposaient les apôtres pour le salut des âmes. — *Et nos*. C.-à-d., Paul et les autres prédicateurs de l'évangile. — *Periclitamur omni...* Saint Paul avait le droit de parler ainsi sans la moindre exagération. Cf. Rom. viii, 35-36; II Cor. iv, 10-11; xi, 23-27, etc. Or, à quel bon s'exposer ainsi à de perpétuels périls (*ut quid*), s'il ne doit pas y avoir d'autre vie? L'existence actuelle devrait être alors regardée comme le premier de tous les biens, et préservée avec le plus grand soin. — Le vers. 31 insiste sur l'idée du danger incessant de mort que court un apôtre : *quotidie morior*. C.-à-d. : chaque jour je suis exposé à la mort. Cf. Rom. viii, 36. — Les mots *per vestram gloriam* (« *glorionem* », d'après le grec)... *quam...* signifient : J'en atteste le droit que j'ai de me glorifier à votre sujet en Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est là, en effet, comme une formule de serment, par laquelle saint Paul confirme ce qu'il vient de dire au sujet du péril de mort qu'il courait sans cesse. — *Si...* *Ephesi...* (vers. 32). C'est d'Ephèse, nous l'avons dit (Introd., p. 117), que l'apôtre écrivait alors cette lettre; il était donc naturel qu'il se rappelât une circonstance particulièrement périlleuse de son long séjour dans cette cité. — Les mots *secundum hominem* sont très diversement interprétés. Estins et d'autres sous-entendent le verbe « loquer » : Je veux parler à la manière des hommes, qui racontent volontiers les périls auxquels ils ont échappé. Mais, si tel était le

pugnavi Ephesi, quid mihi prodest, si mortui non resurgunt? Manducemus et bibamus, cras enim moriemur.

hommes, j'ai combattu à Éphèse contre les bêtes, à quoi cela me sert-il, si les morts ne ressuscitent point? Mangeons et buvons, car demain nous mourrons.

cas, l'écrivain sacré aurait lui-même inséré ce verbe (cf. Rom. III, 5; Gal. III, 15). Selon d'autres : (J'ai combattu) selon mes forces humaines, autant que je l'ai pu; ou bien : sans recevoir aucun secours de Dieu. Mieux, ce semble : Si j'ai combattu d'une façon tout humaine, sans me proposer un but supérieur, c.-à-d., sans espérer la résurrection. En toute hypothèse, il serait à propos de supprimer la parenthèse que l'on trouve dans nos éditions de

vré d'une manière providentielle. Mais on peut objecter que ni saint Luc, au livre des Actes, ni saint Paul lui-même, dans la célèbre énumération de ses périls (II Cor. XI, 23 et ss.), ne mentionnent ce fait. D'ailleurs, il est difficile d'admettre qu'un citoyen romain ait pu être condamné à ce supplice. Il est donc mieux de supposer, avec beaucoup d'autres exégètes (saint Jean Chrys., etc.), que l'apôtre emploie cette locution dans un sens métaphorique, pour



Gladiateurs combattant contre des bêtes fauves. (Antique bas-relief.)

la Vulgate. — *Ad bestias pugnavi* (ἐθριομάχησα). Depuis les temps anciens, les commentateurs discutent aussi pour savoir si l'on doit prendre cette expression à la lettre, ou dans un sens figuré. Déjà Théodoret adoptait le premier de ces sentiments, qui est encore celui d'un grand nombre d'auteurs contemporains. D'après cela, saint Paul aurait donc été réellement exposé aux bêtes féroces dans l'amphithéâtre d'Éphèse, comme le furent par la suite tant de chrétiens en différentes villes de l'empire, à l'époque des persécutions, et il aurait été déli-

figurer une lutte qu'il eut à soutenir contre des ennemis particulièrement acharnés. Il n'est pas permis de penser à l'émente d'Éphèse (cf. Act. XIX, 23 et ss.), car elle est d'une date plus récente que l'épître. L'illustre martyr saint Ignace, *ad Rom.*, v, emploie la même figure (θριομαχῶ, « cum bestis pugno ») en parlant des « dix léopards », c.-à-d., des dix soldats, ses gardiens, qui le tourmentaient et l'outraageaient sans lui laisser de répit. — *Quid mihi... si...?* Seule, l'espérance d'une autre vie peut inspirer à un homme assez de courage pour

33. Ne vous laissez pas séduire : Les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs.

34. Veillez, justes, et ne péchez point, car quelques-uns sont dans l'ignorance du vrai Dieu ; je le dis à votre honte.

35. Mais quelqu'un dira : Comment les morts ressuscitent-ils, et avec quel corps reviendront-ils ?

36. Insensé, ce que tu sèmes ne reprend pas vie, s'il ne meurt auparavant.

37. Et quand tu sèmes, tu ne sèmes pas le corps qui doit naître, mais une simple graine, par exemple de froment, ou de quelque autre chose.

33. Nolite seduci : Corruptunt mores bonos colloquia mala.

34. Evigilate, justī, et nolite peccare ; ignorantiam enim Dei quidam habent : ad reverentiam vobis loquor.

35. Sed dicit aliquis : Quomodo resurgunt mortui ? qualive corpore venient ?

36. Insiptens, tu quod seminas non vivificatur, nisi prius moriatur.

37. Et quod seminas, non corpus quod futurum est seminas, sed nudum granum, ut puta tritici, aut alicujus ceterorum.

subir de pareilles épreuves. — La devise de ceux qui ne possèdent pas cet espoir devient alors facilement celle des jouisseurs et des sceptiques : *Manducemus... cras enim...* « Le matérialisme le plus cru et le plus éhonté serait la conséquence (presque) nécessaire de la négation d'une vie future. » Comp. Is. xxii, 13, passage auquel l'apôtre paraît emprunter ce cri de tous les viveurs. — Dans le grec, la phrase qui précède se termine après le verbe *prodest*, et les mots *Si mortui non...* en commencent une nouvelle : Si les morts ne ressuscitent pas, mangeons et buvons...

33-34. Parole d'exhortation, pour conclure cette première partie du sujet. — *Nolite seduci*. La séduction consistait dans les raisonnements spécieux par lesquels on pouvait essayer d'égarer la foi des chrétiens. — *Corruptunt mores... mala*. Dans le grec, ces mots forment un vers que l'on a retrouvé depuis longtemps (déjà saint Jérôme en parlait) dans la comédie de Ménandre (vers 320 av. J.-C.) intitulée *Thais* : Φθειρουσιν ἤθη χρηστ' ὁμιλία: κακαί. Ce vers était-il devenu un proverbe populaire ? ou bien saint Paul l'avait-il lui-même dans les œuvres du poète ? Le premier sentiment paraît plus vraisemblable. — *Colloquia*. Le substantif grec ὁμιλία peut aussi bien désigner des fréquentations que des paroles. Tertullien lui donne la première de ces significations (« congressus »). — *Evigilate, justī* (vers. 34). D'après le grec : « Evigilate juste » (δικαιῶς) ; c.-à-d., sérieusement, pour tout de bon. — *Ignorantiam enim...* Grave reproche à l'adresse de chrétiens si instruits. Cf. Matth. xxii, 29. Aussi, après l'avoir proféré, l'apôtre se hâte-t-il d'ajouter que la présence, dans l'Église de Corinthe, d'hommes qui le méritaient était une véritable honte : *ad reverentiam* (plutôt « ad verecundiam » ; cf. vi, 5) *vobis...*

§ II. — *Solution des difficultés relatives à la résurrection*. XV, 35-58.

Après avoir démontré qu'il y aura une résurrection des morts, saint Paul en explique le

mode et indique dans quelles conditions elle aura lieu, afin de réduire plus complètement les sceptiques au silence. On voit par tout ce passage que « les doutes qu'il avait à combattre se fondaient principalement sur la difficulté de concevoir le retour à la vie d'un corps sujet à la décomposition dans le tombeau. »

1° Qualités des corps ressuscités. XV, 35-50.

35. La double objection. — *Sed dicit...* L'apôtre suppose que l'un des « quidam » mentionnés au vers. 12 soulève contre sa thèse deux difficultés, dont la première portait sur le mode mystérieux de la résurrection (*quomodo resurgunt...?*), et la seconde sur le résultat de cette opération (*qualive corpore...?*). Il répond tout d'abord, vers. 36-50, à la seconde de ces questions ; il reviendra ensuite à la première, vers. 51-58.

36-41. La double analogie. Comme l'on ne peut se faire une idée parfaite et directe de la résurrection, Paul la décrit au moyen d'exemples, d'analogies, qu'il emprunte soit au règne végétal, vers. 36-38, soit à l'immense variété d'organismes qui existent dans le monde, vers. 39-41. — *Insiptens*. Cette épithète, adressée à l'interlocuteur supposé, marque déjà la faiblesse de l'objection : Est-ce qu'avec un peu de réflexion et de sagesse, le questionneur ne trouverait pas de lui-même la réponse ? — *Tu* (pronom très accentué) *quod seminas...* La résurrection des corps est un mystère, sans doute ; mais ce mystère n'a rien d'inouï, car il se renouvelle constamment dans la nature. Ainsi le grain de blé pourrit en terre, mais pour ressusciter blentôt ; vigoureux et fécond. Comp. Joan. xii, 23 et 24, où Jésus-Christ emploie une comparaison semblable, pour en faire, il est vrai, une application différente. — *Et quod...* (vers. 37). Poursuivant cette analogie de la semence, Paul montre que les corps ressuscités, tout en demeurant au fond les mêmes qu'autrefois, posséderont des qualités nouvelles. — *Nudum granum*. La graine toute simple, telle qu'on la confie à la terre, par opposition aux organes qu'elle ne tarde pas à manifester par la germination : racines, tige, feuilles, fleurs et fruits (*corpus quod futu-*

38. Deus autem dat illi corpus sicut vult, et unicuique seminum proprium corpus.

39. Non omnis caro, eadem caro; sed alia quidem hominum, alia vero pecorum, alia volucrum, alia autem piscium.

40. Et corpora caelestia, et corpora terrestria; sed alia quidem caelestium gloria, alia autem terrestrium.

41. Alia claritas solis, alia claritas lune, et alia claritas stellarum; stella enim a stella differt in claritate.

42. Sic et resurrectio mortuorum. Seminatur in corruptione, surget in incorruptione.

43. Seminatur in ignobilitate, surget in gloria. Seminatur in infirmitate, surget in virtute.

38. Puis Dieu lui donne un corps comme il lui plaît; et à chaque semence le corps qui lui est propre.

39. Toute chair n'est pas la même chair; mais autre est celle des hommes, autre celle des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons.

40. Il y a aussi des corps célestes et des corps terrestres; mais autre est l'éclat des corps célestes, autre celui des corps terrestres.

41. Autre est l'éclat du soleil, autre l'éclat de la lune, autre l'éclat des étoiles; car une étoile diffère en éclat d'une autre étoile.

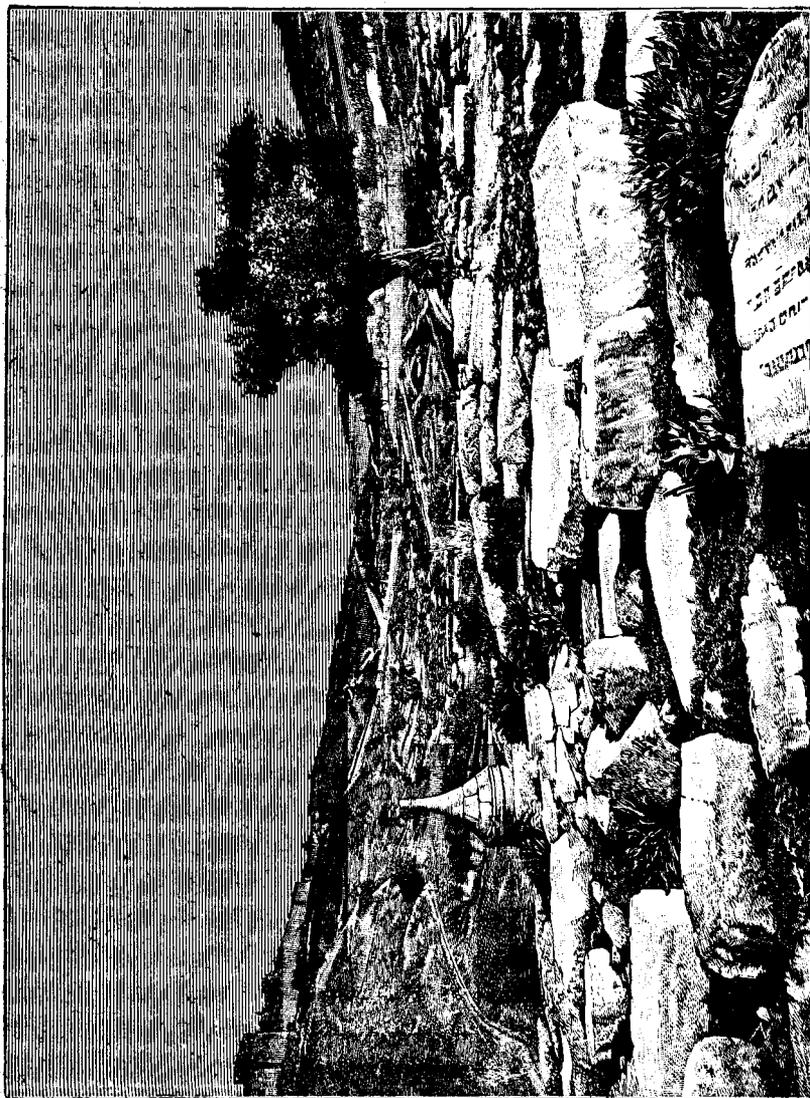
42. Ainsi en est-il de la résurrection des morts. *Le corps* est semé dans la corruption, il ressuscitera dans l'incorruptibilité;

43. il est semé dans l'ignominie, il ressuscitera dans la gloire; il est semé dans la faiblesse, il ressuscitera dans la force;

rum...). — Après *ceterorum*, il faut sous-entendre « granorum ». — *Deus autem...* (vers 38). L'apôtre rattache à la toute-puissance créatrice de Dieu ce phénomène admirable de la germination. — *Sicut vult*. Dans le grec, au temps passé : « Comme il a voulu. » Allusion au décret primordial par lequel le Créateur a décidé que chaque plante se propagerait toujours dans les mêmes conditions. Cf. Gen. I, 11-12. — *Non omnis...* (vers. 39). Ici commence la seconde analogie, tirée de la multitude sans nombre des organismes ou des corps qui existent soit dans le monde terrestre, soit dans le monde céleste. — Sur la terre, il y a les organismes très variés du règne animal : *non... eadem caro*. — Quelques exemples justifient cette loi générale : *sed alia...*, *alia...* Rien de plus distinct, en effet, que ces quatre espèces d'organismes, placés en gradation descendante. — La même diversité nous apparaît encore si, au lieu de rapprocher les uns des autres les corps terrestres, nous les comparons aux corps célestes, également très nombreux : *et corpora...* (vers. 40). Le résultat qui tombe aussitôt sous les yeux est celui-ci : *alia... gloria, alia...* L'expression est très bien choisie, puisque les corps célestes sont surtout caractérisés à nos yeux par leur éclat. Néanmoins, sous ce rapport même, ils diffèrent considérablement entre eux : *alia... solis, alia...* Ce magnifique spectacle, que découvre sans peine l'homme attentif à ce qui se passe sur la terre et dans la région des astres, lui dévoile les ressources infinies de la puissance divine, qui n'éprouvera pas plus d'embarras pour ressusciter nos corps, qu'elle n'en a ressenti pour créer tant de milliers d'organismes, tous admirables en eux-mêmes. Comme le disent à bon droit les commentateurs et les théologiens catholiques à

la suite des Pères, les vers. 39-41 paraissent démontrer, au moins d'une manière indirecte, que les corps des ressuscités ne posséderont pas tous la même gloire, bien qu'ils doivent tous jouir des mêmes qualités générales.

42-44. Application des allégories qui précèdent. — *Sic et resurrectio...* C. à d. qu'il y aura, entre notre corps actuel et notre corps ressuscité, une différence analogue à celle qui existe entre les organismes multiples que l'apôtre a mentionnés à partir du vers. 38. — Cette différence est marquée au moyen de quatre antithèses, qui déterminent les quatre conditions principales des corps ressuscités. Le verbe *seminatur*, répété à quatre reprises en avant de chaque phrase, ramène le lecteur à l'image empruntée aux semences. Comp. les vers. 38 et ss. D'après l'analogie de la quatrième phrase, il faut sous-entendre le mot « corpus » comme sujet du verbe dans les trois premières. Au lieu du futur *surget*, le grec emploie le temps présent. — Première antithèse, vers. 42^b. Par la mort et la sépulture, le corps humain est livré à l'horrible corruption du tombeau (*in corruptione*, ἐν φθορᾷ); à la résurrection, il sera entièrement incorruptible, inaccessible aux ravages de la maladie et de la mort (*in incorruptione*, ἐν ἀφθαρσίᾳ). Cf. Rom. VIII, 21. — Seconde antithèse, vers. 43^a. Les mots *in ignobilitate* (ἐν ἀτιμίᾳ, en deshonneur) font allusion aux humiliations et aux misères nombreuses auxquelles notre corps est assujéti durant cette vie. Cf. Apoc. VII, 16, etc. Cet état sera remplacé à jamais par la gloire, par un brillant éclat (*in gloria*, ἐν δόξῃ). Cf. Matth. XIII, 43. — Troisième contraste, vers. 43^b. D'une part, *in infirmitate* (ἐν ἀσθενείᾳ); le corps humain est soumis à des infirmités sans nombre. D'autre



Tombeaux dans la vallée du Cédron. (D'après une photographie.)

44. Seminatur corpus animale, surget corpus spiritale. Si est corpus animale, est et spiritale, sicut scriptum est :

45. Factus est primus homo Adam in animam viventem, novissimus Adam in spiritum vivificantem.

46. Sed non prius quod spiritale est; sed quod animale, deinde quod spiritale.

44. il est semé corps animal, il ressuscitera corps spirituel. S'il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel, selon qu'il est écrit :

45. Le premier homme, Adam, a été fait âme vivante; le dernier Adam, esprit vivifiant.

46. Toutefois, ce qui est spirituel n'est pas le premier; mais d'abord *existe* ce qui est animal, et ensuite ce qui est spirituel.

part, *in virtute* (ἐν δυνάμει), il ressuscitera plein de vigueur et doué d'une étonnante puissance. — Le quatrième contraste, vers. 44^a, oppose le *corpus animale* (ψυχικόν) de la vie présente au *corpus spiritale* (πνευματικόν) de l'autre vie. L'apôtre énonce donc ici quelque chose de plus positif que dans les trois premiers contrastes, car cette dernière antithèse, qui sera développée jusqu'à la fin du vers. 49, va jusqu'à affirmer que le corps ressuscité différera du corps actuel sous le rapport du principe même qui le dirigera. Pour bien comprendre sa pensée, il suffit de rappeler l'interprétation donnée plus haut (voyez II, 14 et les notes) des épithètes grecques « psychique » et « pneumatique ». Le corps psychique est celui qui a pour principe vital la ψυχή, « anima », ou la partie inférieure de l'âme. Le corps pneumatique est au contraire celui qui est animé par le πνεῦμα, « spiritus », ou la partie supérieure de notre être. Ici-bas, le corps des élus est simplement psychique; il sera pneumatique après la résurrection. Son état futur différera donc autant de son état actuel que la ψυχή diffère du πνεῦμα. Comme le dit saint Thomas d'Aquin, *Summa theol., Suppl.*, q. 84, a. 1, « in statu resurrectionis cessabunt operationes animales a corpore, ... et corpus absque ullo impedimento et fatigatione incessanter serviet animæ ad spirituales ejus operationes. » Loin donc de gêner l'âme; comme il ne le fait que trop souvent dans la vie présente, le corps l'aidera merveilleusement, au contraire, et lui opérera en tous points. — C'est en s'appuyant sur ce passage célèbre (vers. 42-44^a), que les théologiens, à la suite des Pères, ont déduit les quatre qualités des corps glorieux, nommées par eux l'impassibilité, la clarté, l'agilité et la subtilité.

44^b-50. Le premier et le second Adam. — *Si est... animale...* De l'existence actuelle du corps psychique, saint Paul conclut à celle d'un corps pneumatique pour l'époque glorieuse qu'il décrit. De même, en effet, que la ψυχή a son organe extérieur, le corps avec ses mille imperfections, de même en sera-t-il un jour du πνεῦμα, avec cette différence que le corps qui dépendra de lui sera désormais tout parfait, dépourvu de ses misères et de ses chaînes matérielles. Maintenant, un corps adapté à la vie terrestre de l'homme; plus tard, un corps adapté à sa vie céleste et supérieure. — L'apôtre prouve par

un texte de l'Écriture la vérité de son assertion relative à l'existence d'un corps psychique et d'un corps pneumatique: *Sicut scriptum...* Cf. Gen. II, 7, où, après avoir dit que Dieu forma le premier homme du limon de la terre et souffla dans ses narines un souffle de vie, l'historien sacré ajoute: « Et Adam fut fait âme vivante (εἰς ψυχὴν ζῶσαν) ». Saint Paul insère l'épithète *primus*, afin de préparer l'opposition qu'il voulait établir entre le premier Adam et le second. Adam était donc, en vertu même de son origine, un homme psychique; il avait par conséquent un corps psychique, dans le sens indiqué plus haut. Sans doute il avait été donné en même temps du πνεῦμα; mais comme le texte cité ne mentionne pas ce fait, et que d'ailleurs le premier homme, après sa chute si prompte, vit diminuer notablement l'hégémonie de cette partie supérieure de son être, l'apôtre passe également ce point sous silence. — Par les mots *novissimus Adam in...*, Paul oppose très fortement Notre-Seigneur Jésus-Christ, le fondateur de l'humanité régénérée, à notre premier père. Cf. Rom. V, 14. A l'heure de sa résurrection, le Christ a été transformé *in spiritum vivificantem* (εἰς πνεῦμα ζωοποιόν). Non seulement son humanité a été alors transfigurée, ne dépendant plus que du πνεῦμα et soustraite aux faiblesses de la ψυχή, mais il est devenu capable de fournir aux corps de tous les justes le principe d'une vie nouvelle et parfaite. Cf. Col. III, 21. Les rabbins appelaient aussi le Messie *Adam hæ'aharon*, le dernier Adam. — *Sed non prius...* (vers. 46). Pourquoi l'état spirituel, étant le plus parfait, n'a-t-il existé qu'après l'état simplement psychique? L'apôtre se borne à indiquer ce mode de succession sous la forme d'un axiome, sans indiquer le motif qui l'a occasionné. D'ailleurs, c'est une loi assez générale, dans la sphère de la nature, que l'imparfait précède le parfait, et Dieu règle souvent sa conduite d'après cette loi. — *Quod spiritale... animale.* La Vulgate a très bien traduit, car les adjectifs πνευματικόν et ψυχικόν sont pris substantivement en cet endroit. C'est à tort que quelques auteurs sous-entendent le mot σώμα: d'abord le corps spirituel, puis le corps psychique. Cet axiome est développé et appliqué successivement, d'abord aux deux pères de l'humanité, vers. 47, puis à leurs descendants, vers. 48. — *De terra*

47. Le premier homme, *formé* de la terre, est terrestre ; le second homme, *venu* du ciel, est céleste.

48. Tel qu'est le terrestre, tels sont les terrestres ; et tel qu'est le céleste, tels sont les célestes.

49. Comme donc nous avons porté l'image du terrestre, portons aussi l'image du céleste.

50. Ce que je dis, frères, c'est que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, et la corruption ne possédera pas non plus l'incorruptibilité.

51. Voici un mystère que je vais vous

47. Primus homo de terra, terrenus ; secundus homo de caelo, caelestis.

48. Qualis terrenus, tales et terreni ; et qualis caelestis, tales et caelestes.

49. Igitur, sicut portavimus imaginem terreni, portemus et imaginem caelestis.

50. Hoc autem dico, fratres, quia caro et sanguis regnum Dei possidere non possunt ; neque corruptio incorruptelam possidebit.

51. Ecce mysterium vobis dico :

(vers. 47) : ἐκ γῆς, comme il est raconté au passage cité plus haut (comp. le vers. 45). En effet, au livre de la Genèse, II, 7, d'après la traduction des LXX, il est dit que, pour former le corps d'Adam, Dieu prit γοῦν ἀπὸ τῆς γῆς, « pulverem de terra ». D'où il suit, conclut saint Paul, qu'Adam lui-même est ἐκ γῆς γοιζός, « de terra, pulvereus », et par conséquent, que son corps était seulement psychique. — Le nom *secundus homo* ne peut désigner que Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il reçoit ce titre de la même manière qu'Adam est appelé le premier homme. Ils sont opposés l'un à l'autre, comme fondateurs de deux humanités distinctes ; ils sont tous deux uniques en leur genre, c.-à-d. l'homme par excellence, et Adam a paru le premier dans l'ordre des temps. — *De caelo*. Ces mots ne se rapportent pas directement au corps du Christ, qui, lui aussi, était « de terra », puisqu'il descendait d'Adam par sa mère très pure ; toutefois, comme ce corps était hypostatiquement uni à la divinité, il était en un sens tout céleste. — L'épithète *caelestis* n'a rien qui la représente dans le grec ; c'est du moins une excellente glose. Elle équivaut ici à « spirituel ». — Le premier et le second Adam ont formé leur postérité à leur image (vers. 48). D'un côté, *terrenus* (ὁ γοιζός) et *terreni* (οἱ γοιζοί) ; de l'autre, *caelestis* (ὁ ἐπουράνιος) et *caelestes* (οἱ ἐπουράνιοι). En effet, « toute race porte les caractères de chef dont elle est issue ». De même donc que nous avons reçu d'Adam un corps psychique, c.-à-d., mortel et porté au péché, de même le Christ donnera à tous ceux qui croient en lui un corps glorieux et immortel, en un mot, un corps spirituel. — Conclusion toute pratique de ces beaux développements : *Igitur sicut...* (vers. 49). — *Portemus*. Les manuscrits grecs varient entre le subjonctif *φορέσωμεν* (la leçon adoptée par la Vulgate) et *φορέσομεν* au futur (variante préférée par les anciens commentateurs grecs). Dans le premier cas, la phrase contient une exhortation pressante de l'apôtre ; dans le second, elle formule une promesse. Nos préférences sont pour le subjonctif et pour l'exhortation qu'il exprime ; car il ne dépend

pas de nous de ne point porter l'image d'Adam dans notre corps (*sicut portavimus...*), mais il est en notre pouvoir de porter un jour et à jamais celle du Christ ressuscité, et ceux-là seuls auront cet honneur, qui s'en seront rendus dignes par une vie toute chrétienne. — *Hoc autem...* (vers. 50). Formule très solennelle, qui introduit une conclusion d'une extrême gravité. — *Caro et sanguis*. Cette expression ne doit pas être interprétée ici au moral, comme si elle désignait les œuvres de la chair et une conduite coupable. Cf. Rom. VIII, 12-13. La plupart des commentateurs anciens et contemporains lui font représenter à bon droit « notre organisme physique actuel », notre corps sous sa forme présente. La pensée de saint Paul (il la développera dans les vers. 53 et 54^a) est donc que nous ne saurions pénétrer dans la bienheureuse éternité avec ce corps mortel et périssable. — *Neque corruptio incorruptelam...* C'est la même idée, reproduite sous une forme abstraite très énergique : il y a incompatibilité entre ce qui est corruptible, c.-à-d., notre corps (comp. le vers. 53), et ce qui est incorruptible, c.-à-d., la vie éternelle.

2° Le mode de la résurrection. XV, 51-58.

Après avoir répondu à la seconde question que les adversaires du dogme de la résurrection des corps étaient censés lui avoir posée au vers. 5 ; saint Paul revient à la première, « Quomodo resurgunt... », et il décrit en peu de mots le grand drame de la résurrection, tel qu'il aura lieu à la fin des temps. Comp. I Thess. IV, 12 et ss., où la description de ce même fait est plus complète.

51-53. Cette première partie de l'exposé, qui est en étroite connexion avec le vers. 50, concerne particulièrement le sort des hommes que la fin du monde trouvera encore vivants ici-bas, et annonce qu'eux aussi ils subiront dans leur corps une transformation analogue à la dissolution opérée par la mort. — *Ecce mysterium...* Introduction encore plus majestueuse que celle du vers. 50. L'enseignement qui suit est appelé un mystère, parce qu'on ne peut le connaître qu'en vertu d'une révélation spéciale. — *Omnes quidem...* Le texte grec présente en

Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.

52. In momento, in ictu oculi, in novissima tuba, canet enim tuba, et

dire : Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous transformés.

52. En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette (car la

cet endroit trois leçons assez divergentes. 1^e Celle qu'a suivie la Vulgate, et qui n'a pour elle qu'un seul manuscrit grec de quelque valeur : πάντες μὲν ἀναστήσόμεθα, οὐ πάντες δὲ ἀλλαγῆσόμεθα. 2^e Cette variante, qu'on trouve dans plusieurs manuscrits grecs très anciens, dans la version arménienne, etc. : πάντες μὲν κοιμηθήσόμεθα, οὐ πάντες δὲ ἀλλαγῆσόμεθα, Nous dormirons (c.-à-d., nous mourrons) tous, mais nous ne serons pas tous transformés. 3^e La suivante, qui est de beaucoup la plus commune parmi les manuscrits grecs, et à laquelle se sont conformées les versions syriaques, copte, gothique, etc., tous les Pères grecs, saint Jérôme (ce savant docteur affirme l'avoir rencontrée dans de nombreux manuscrits latins), etc. : πάντες οὐ κοιμηθήσόμεθα, πάντες δὲ ἀλλαγῆσόμεθα, Nous ne dormirons pas tous, mais nous serons tous transformés. Les deux premières leçons donnent au fond le même sens, car leur diversité est plus apparente que réelle. D'après elles, tous les hommes mourront et ressusciteront, mais ils ne seront pas tous transformés. Cela signifie que la résurrection sera générale, sans distinction des bons et des méchants, mais que tous n'auront point part à la transfiguration glorieuse qui a été décrite ci-dessus (comp. les vers. 42 et ss.), attendu qu'elle sera réservée aux seuls justes. La troisième leçon atteste, au contraire, que tous les hommes ne mourront pas, et, par suite, qu'ils ne ressusciteront pas d'une manière proprement dite, mais qu'ils subiront tous une transformation dans leur être physique. Si l'on examine ces leçons sous le rapport de leurs garants extérieurs, il est certain que la troisième est de beaucoup la plus probable. Il en est de même au point de vue du sens, tel qu'il est déterminé par le contexte. En effet, d'une part, dans toute la démonstration qui précède, saint Paul n'a parlé directement que de la résurrection des justes, et nullement de celle des pécheurs; comment donc amènerait-il subitement cette dernière sur la scène? comment aussi pourrait-il coup sur coup, dans deux versets qui se suivent (les vers. 51 et 52), se ranger parmi ceux qui seront transformés et ceux qui ne le seront pas? De plus, quel mystère y a-t-il dans le fait de la résurrection, si nettement annoncé par Jésus-Christ lui-même (cf. Joan. v, 28-29, etc.)? Tout est clair et simple, au contraire, d'après la troisième leçon. L'apôtre se place par la pensée à la fin du monde. L'avènement du Christ sera si soudain, qu'un nombre considérable de justes vivront encore à ce moment. Que se passera-t-il pour eux, puisqu'il n'est pas possible d'entrer dans la vie glorieuse avec un corps corrompue? Saint Paul le prédit ici, comme une chose très mystérieuse en vérité,

de même qu'il l'avait écrit déjà, I Thess. iv, 14 et ss. : ces justes ne mourront pas d'une manière proprement dite (« Nous ne mourrons pas tous »), mais il y aura pour eux une transformation extrêmement rapide, qui équivaudra à la résurrection (« nous serons tous transformés »). Il est visible que cette interprétation s'harmonise avec le contexte, autant que l'autre s'en écarte. Comp. aussi I Cor. v, 1 et ss. C'est donc très justement que Tertulien, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Thomas d'Aquin, etc., et la plupart des exégètes contemporains l'ont adoptée. Il est vrai que, d'après le vers. 22, Rom. v, 12 et Hebr. ix, 27, tous les hommes doivent passer par la mort; mais le fait que nous signalons sera une simple exception à la règle générale. D'ailleurs, n'oublions pas que saint Paul signale ce fait comme un mystère. Ce phénomène merveilleux aura lieu de telle sorte, dit saint Jérôme (*ad Marc.*, Ep. lxx, 3), « ut corpus ab anima non deseratur, sed anima habitante in corpore, fiat inclytum quod antea inglorium fuit. » Cf. I Cor. v, 4. Voyez Cornely, *h. l.* : A. Delattre, *Le second avènement de Jésus-Christ et la dernière génération humaine*, Louvain 1881 (Extrait de la *Revue catholique de Louvain*). — Dans un langage presque aussi rapide que les faits, l'apôtre détermine maintenant (vers. 52) les circonstances dramatiques parmi lesquelles aura lieu la transformation en question. Elle sera instantanée, comme le marquent les deux expressions *in momento* (d'après le grec : dans un instant indivisible), *in ictu...* — *In novissima tuba*. Tel en sera le signal. Cf. I Thess. iv, 15. Expression figurée, comme l'admettaient déjà la plupart des anciens commentateurs (Théodoret, saint Grégoire le Grand, saint Thomas d'Aquin, etc.), pour désigner « aliquid evidentissimum et præclarissimum signum » (saint Augustin, *ad Honor.*, Ep. 140). Les exégètes ne sont pas tous d'accord sur la nature de ce signal (d'après les uns, l'ordre de Dieu mentionné I Thess. iv, 16; d'après les autres, la voix de Jésus-Christ, Joan. v, 28, ou la voix d'un archange, I Thess. iv, 15, etc.). L'image est empruntée à la coutume de réunir les grandes assemblées religieuses d'Israël au son de la trompette. Cf. Num. x, 2-10. — Cette trompette du jugement est appelée *novissima* (ἡ ἔσχατη, la dernière), parce qu'elle sera le dernier signe de la fin du monde et de l'avènement de Jésus-Christ. — *Canet enim...* Dans le grec : ἀλλήσσει γὰρ, Car il y aura un son de trompette. — A ce signal, d'une part, *mortui resurgent...*; de l'autre, *nos immutabimur*. Ceux des justes qui seront dans le tombeau ressusciteront; ceux qui vivront alors (comp. I Thess. iv, 17 : Nous, les vivants) subiront la transformation indiquée dans les notes du

trompette sonnera), les morts ressusciteront incorruptibles, et nous serons transformés.

53. Car il faut que ce *corps* corruptible revête l'incorruptibilité, et que ce *corps* mortel revête l'immortalité.

54. Et quand ce *corps* mortel aura revêtu l'immortalité, alors s'accomplira cette parole de l'Écriture : La mort a été absorbée dans la victoire.

55. Où est, ô mort, ta victoire? où est, ô mort, ton aiguillon?

56. Or l'aiguillon de la mort, c'est le péché; et la force du péché, c'est la loi.

57. Mais grâces soient rendues à Dieu,

mortui resurgent incorrupti, et nos immutabimur.

53. Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem, et mortale hoc induere immortalitatem.

54. Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo qui scriptus est : Absorpta est mors in victoria.

55. Ubi est, mors, victoria tua? ubi est, mors, stimulus tuus?

56. Stimulus autem mortis peccatum est, virtus vero peccati lex.

57. Deo autem gratias, qui dedit no-

vers. 51. Saint Paul se place parmi ces derniers, comme s'il devait être témoin, lui aussi, de la résurrection générale : d'où l'on a conclu parfois de nouveau qu'il croyait à la proximité de la fin des temps. Voyez plus haut (notes de VII, 26) la réfutation de cette opinion erronée. En réalité, l'apôtre ignorait comme les autres hommes l'époque du second avènement de Jésus-Christ; c'est donc simplement en vertu de ce que les grammairiens nomment le pluriel communicatif qu'il parle tantôt comme s'il devait être un jour lui-même resuscité (cf. VI, 14; II Cor. IV, 14), tantôt comme s'il devait être seulement transformé. Ce langage contradictoire suffit à lui seul pour montrer que ses assertions ne prétendent rien préciser sur ce point, comme le disaient déjà saint Jean Chrysostome, h. L., et saint Augustin, de Civit. Dei, xx, 20. — *Oportet enim...* (vers. 53). Saint Paul insiste sur l'absolue nécessité soit d'une résurrection, soit d'une transformation équivalente, pour que les corps des justes puissent participer à la bienheureuse éternité. — *Corruptibile hoc, mortale...* Notre corps corruptible, périssable. Comp. le vers. 50. Le pronom, très fortement accentué, implique évidemment « l'idée de la continuité, du corps nouveau et du corps ancien ». — La formule *inducere incorruptionem* ou *immortalitatem* fait image. Ici, comme dans la seconde ép. aux Cor., v, 2-3, le corps glorieux des justes est envisagé comme un vêtement dont ils seront recouverts.

54-57. Victoire finale du Christ sur la mort. — *Cum mortale...* Avant cette proposition, de nombreux manuscrits grecs, le copte et quelques Pères insèrent les mots « cum corruptibile hoc induerit incorruptionem » (comp. le verset 53^a). Ils sont omis par divers manuscrits importants et par plusieurs versions, comme par la Vulgate. — *Tunc fiet sermo...* C.-à-d., alors s'accomplira la parole (ὁ λόγος)... Moins bien, selon d'autres : Alors sera prononcée la parole... — *Qui scriptus...* Au livre d'Isaïe, xxv, 8. La citation est faite assez librement par l'apôtre. L'hébreu porte : Il (le Seigneur) a englouti la mort pour toujours; et le sens est que,

dans la future Sion du ciel, il n'y aura plus de mort, ni de larmes, ni rien de tout ce qui afflige. Les Septante traduisent d'une façon très obscure : La mort a absorbé, après avoir prévalu. C'est à bon droit que saint Paul les abandonne ici. Le sens général reste le même, malgré les modifications qu'il apporte au texte : la mort a été comme engloutie et dévorée par son adversaire victorieux. Nous avons donc ici la contre-partie de la terrible sentence Gen. III, 19. — A cette perspective l'apôtre, empruntant encore à l'Ancien Testament une parole prophétique, fait retentir le chant de triomphe d'Osée, XIII, 14, qu'il cite d'après les LXX, à part de légers changements. Il s'agit visiblement d'une victoire complète remportée sur la mort, et, par conséquent, de l'anéantissement de cette dernière. Ce que le prophète Osée, d'après l'interprétation la plus probable de ce passage (voyez notre commentaire, t. VI, p. 384), avait affirmé au sujet de la résurrection spirituelle d'Israël en tant que peuple, est appliqué par saint Paul à la résurrection proprement dite des justes, à la fin des temps. — *Stimulus autem...* (vers. 56). L'apôtre complète le texte d'Osée par un commentaire très bref, afin de mieux préciser en quoi consiste la puissance de la mort. Son aiguillon, c.-à-d., c'est d'où lui vient sa force, c'est le péché, puisqu'elle n'est entrée dans ce monde que grâce à lui. L'expression imagée « aiguillon » fait probablement allusion au dard venimeux qui termine la queue du scorpion (cf. Apoc. IX, 10; *Atti d'hist. nat.*, pl. XLV, fig. 7, 10). — *Virtus... peccati lex.* Saint Paul résume dans ces quelques mots tout ce qu'il a dit dans l'épître aux Rom., IV, 5 et ss. : la loi mosaïque (ὁ νόμος, la loi par antonomase) fut sans doute un bien immense pour Israël; mais, en vertu du principe « Nititur in vetitum », elle a singulièrement multiplié la puissance du péché, bien loin de la détruire. Voyez saint Augustin, *Opus imperf. c. Julian.*, VI, 41; de *Peffect. justit.*, 6, etc. — *Deo autem...* (vers. 57). Si la loi lui-même a été incapable de délivrer les hommes soit du péché, soit de la mort, Notre-Seigneur Jésus-Christ a remporté cette double victoire

bis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum.

58. Itaque, fratres mei dilecti, stabiles estote, et immobiles; abundantes in opere Domini semper, scientes quod labor vester non est inanis in Domino.

qui nous a donné la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ.

58. C'est pourquoi, mes frères bien-aimés, soyez fermes et inébranlables, travaillant toujours de plus en plus à l'œuvre du Seigneur, sachant que votre travail n'est pas vain dans le Seigneur.

CHAPITRE XVI

1. De collectis autem, quæ fiunt in sanctos, sicut ordinavi ecclesiis Galatiæ, ita et vos facite.

2. Per unam sabbati unusquisque vestrum apud se seponat, recondens quod

1. Quant aux collectes qui ont lieu pour les saints, agissez, vous aussi, comme je l'ai ordonné aux églises de Galatie.

2. Le premier jour de la semaine, que chacun de vous mette à part chez lui

par son généreux sacrifice : de là cette fervente action de grâces. Elle retombe directement sur Dieu, à qui nous devons notre libérateur, le Verbe incarné. — *Qui dedit*. Au temps présent dans le grec (qui donne), pour marquer une certitude entière.

58. Petite exhortation servant de conclusion. — *Itaque...* C.-à-d., en conséquence de l'instruction qui précède. — L'apostrophe *fratres dilecti* respire une vive affection paternelle. — *Stabiles... et immobiles* : à savoir, dans la foi, spécialement en ce qui regarde le dogme de la résurrection. — *Abundantes* (métaphore très vivante) *in opere...* D'après les uns, dans les bonnes œuvres en général, appelées l'œuvre du Seigneur Jésus, parce qu'il les a prescrites et qu'il nous aide à les accomplir. D'autres donnent un sens plus spécial à cette expression, qui marquerait la collaboration à l'œuvre du Seigneur par excellence, c.-à-d., au développement de l'Église, de l'évangile. — Pour mieux encourager ses lecteurs à manifester ce saint zèle, Paul leur rappelle la riche récompense qui couronnera un jour leurs travaux : *scientes quod labor* (le grec *χρῆτος* désigne un labeur pénible)... — Les mots *in Domino* supposent que ce travail aura été exécuté en union intime avec Notre-Seigneur Jésus-Christ.

somme recueillie, vers. 3-4. — *De collectis*. Au singulier dans le grec : au sujet de la collecte.

— *Quæ... in sanctos*. Ces saints, c.-à-d., ces chrétiens auxquels était destinée l'aumône en question, ne sont pas désignés explicitement, parce que l'Église de Corinthe les connaissait,



Drachme de Corinthe.

Paul lui en ayant parlé antérieurement, de vive voix ou dans sa lettre perdue (cf. v. 9). Rom. xv, 28, ils sont appelés « les pauvres d'entre les saints à Jérusalem », c.-à-d., les chrétiens pauvres de Jérusalem (voyez le commentaire).

— *Per unam sabbati*. Dans le grec : Chaque (xxtá est distributif) premier jour de la semaine. Le vers. 2 explique en quel devait consister le mode recommandé pour la quête : c'était « le système de la cotisation hebdomadaire ». Sur la formule hébraïque « una sabbati », pour désigner le premier jour de la semaine, c.-à-d., le dimanche, voyez Matth. xxviii, 1; Marc. xvi, 2; Luc. xxiv, 1 et Joan. xx, 1, 19. De bonne heure, et ainsi qu'on le voit par ce passage et par Act. xx, 7, on substitua dans l'Église primitive la célébration du dimanche à celle du sabbat; mais l'ancienne dénomination juive demeurait encore. Celle de « jour du Seigneur » ne fut employée qu'un peu plus tard. Cf. Apoc. i, 10, etc. — *Recondens*. Le grec a ici une belle expression : thésaurisant; c.-à-d., accumulant peu à peu une somme qui finira par former un petit trésor. — *Quod et bene...* Le grec exprime une autre pensée : Selon qu'il aura prospéré (dans ses

ÉPILOGUE. XVI, 1-24.

Il contient, comme c'est le cas dans la plupart des épîtres de saint Paul, quelques recommandations d'ordre inférieur et personnel, et les salutations finales.

1^o La collecte en faveur de l'église de Jérusalem. XVI, 1-4.

CHAP. XVI. — 1-4. L'apôtre trace quelques règles particulières, soit sur la manière de faire la cotisation, vers. 1-2, soit sur les moyens à prendre plus tard pour porter à Jérusalem la

et amasse ce qui lui plaira, afin que ce ne soit pas à mon arrivée que les collectes se fassent.

3. Et lorsque je serai présent, j'enverrai avec des lettres, pour porter vos charités à Jérusalem, ceux que vous aurez approuvés.

4. Si la chose mérite que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi.

5. Or j'irai chez vous lorsque j'aurai passé par la Macédoine; car je passerai par la Macédoine;

6. peut-être m'arrêterai-je chez vous, ou y passerai-je même l'hiver, afin que vous me conduisiez partout où j'irai.

7. Car je ne veux pas cette fois vous voir en passant, mais j'espère demeurer quelque temps auprès de vous, si le Seigneur le permet.

8. Je demeurerai cependant à Éphèse jusqu'à la Pentecôte;

ei bene placuerit, ut non, cum venero, tunc collectæ fiant.

3. Cum autem præsens fuero, quos probaveritis per epistolas, hos mittam perferre gratiam vestram in Jerusalem.

4. Quod si dignum fuerit ut et ego eam, mecum ibunt.

5. Veniam autem ad vos, cum Macedonia pertransiero, nam Macedonia pertransibo;

6. apud vos autem forsitan manebo, vel etiam hiemabo, ut vos me deducatis quocumque iero.

7. Nolo enim vos modo in transitu videre; spero enim me aliquantum temporis manere apud vos, si Dominus permiserit.

8. Permanebo autem Ephesi usque ad Pentecosten.

affaires); par conséquent, selon ses moyens. L'apôtre ne voulait pas que le soulagement des pauvres de Jérusalem devint une charge pour les autres Églises. Cf. II Cor. VIII, 13. — *Ut non cum...* Il désirait que tout fût prêt à son arrivée, afin qu'on pût porter immédiatement à Jérusalem le fruit de la collecte. D'ailleurs, une fois à Corinthe, il aurait mieux à faire qu'à s'occuper de recueillir des aumônes en détail. — *Quos... probaveritis...* (vers. 3). On reconnaît à ce trait toute la délicatesse et la sagesse de saint Paul. Il voulait, en ne se chargeant pas seul du produit de la quête, se mettre au-dessus de tout blâme et de tout soupçon, car il connaissait à fond la malice de ses ennemis. Cf. II Cor. VIII, 18 et ss.; XII, 16-18. Toutefois, sa dignité apostolique exigeait qu'il ne se tint pas complètement à l'écart; aussi se réservait-il d'envoyer lui-même les délégués, et de les introduire par une lettre de recommandation auprès des chefs de l'Église de Jérusalem (les mots *per epistolas* dépendent de *mittam* et non de *probaveritis*, comme l'ont déjà fort bien vu les anciens interprètes). — *Gratiam istam*. Appellation très noble pour désigner le fruit de la quête. C.-à-d., ce bienfait, ce don gracieux et gratuit. Comparez ces autres dénominations figurées : εὐλογία, bénédiction (II Cor. IX, 5); κοινωνία, communication (Rom. XV, 26); λειτουργία, fonction sacrée (II Cor. IX, 12). Saint Paul n'emploie nulle part le nom cependant très beau d'aumône (ἐλεημοσύνη). — *Mecum ibunt*. Comp. Rom. XV, 25, où nous voyons l'apôtre prêt à se mettre en route pour Jérusalem, afin de « servir les saints », et Act. XX, 1-6, où il nous apparaît entouré des délégués de plusieurs Églises, qui devaient l'accompagner en Palestine.

2° Le prochain voyage de saint Paul à Corinthe. XVI, 5-9.

5-9. L'apôtre, après avoir annoncé brièvement sa visite vers 5°, et l'itinéraire qu'il se proposait de suivre pour venir en Achale, vers 5°, annonce aimablement qu'il désire faire un séjour prolongé auprès de ses chers Corinthiens, vers 6-7. Il mentionne ensuite l'époque approximative de son départ, vers. 8-9. — *Veniam... ad vos*. Comp. IV, 19; XI, 84; XIV, 6, où il a déjà été question de cette visite. — *Cum Macedonia...* D'après II Cor. I, 15, Paul avait d'abord formé le projet d'aller directement d'Éphèse à Corinthe, et de là en Macédoine. Il modifie maintenant cet itinéraire. Comp. Act. XX, 1 et ss.; II Cor. II, 12-13; VIII, 1; IX, 2-4, où nous voyons la réalisation de son plan actuel. La raison de ce changement paraît tout évidente d'après cette lettre même. La situation entre Paul et les Corinthiens était trop tendue. En ce moment, pour que sa visite fût aussi profitable qu'il le souhaitait. — *Apud vos...* (vers. 6). Obligé de retarder la visite qu'il avait promise aux chrétiens de Corinthe, Paul espère leur offrir ensuite un dédommagement, en demeurant assez longtemps auprès d'eux. — *Hiemabo*. On était alors au printemps, vers la Pâque (Introd., p. 118, et notes de v, 8). L'apôtre pensait consacrer l'été à revoir les Églises de Macédoine, arriver à Corinthe en automne, et y séjourner tout l'hiver. — *Ut... me deducatis...* Littéralement d'après le grec : Afin que vous me fassiez conduire en avant. Cette expression signifiait non seulement que Paul se ferait accompagner par eux, mais qu'il les laisserait pourvoir à ses besoins pendant son voyage subséquent. — Le trait *Nolo... in transitu...* (vers. 7), est plein de délicatesse et d'affection. — L'apôtre abandonne, selon sa coutume, la réalisation de ses projets à la volonté divine : *si Dominus...* Cf. IV, 19; Rom. XV, 32, etc. — *Permanebo... Ephesi...* (vers. 8). C'est là qu'il se trouvait alors. Voyez

9. Ostium enim mihi apertum est magnum, et evidens; et adversarii multi.

10. Si autem venerit Timotheus, videte ut sine timore sit apud vos; opus enim Domini operatur, sicut et ego.

11. Ne quis ergo illum spernat; deducite autem illum in pace, ut veniat ad me; expecto enim illum cum fratribus.

12. De Apollo autem fratre, vobis notum facio quoniam multum rogavi eum ut veniret ad vos cum fratribus; et utique non fuit voluntas ut nunc veniret: veniet autem cum ei vacuum fuerit.

13. Vigilate, state in fide, viriliter agite, et confortamini;

14. omnia vestra in caritate fiant.

9. car une grande porte m'y est visiblement ouverte, et les adversaires sont nombreux.

10. Si Timothée vient, veillez à ce qu'il soit sans crainte parmi vous; car il travaille à l'œuvre du Seigneur, comme moi-même.

11. Que personne donc ne le méprise; mais conduisez-le en paix, afin qu'il vienne auprès de moi, car je l'attends avec les frères.

12. Pour ce qui est de notre frère Apollos, je vous déclare que je l'ai beaucoup prié d'aller auprès de vous avec les frères; mais ce n'était décidément pas sa volonté de le faire maintenant: il ira lorsqu'il en aura la commodité.

13. Veillez, demeurez fermes dans la foi, agissez virilement, et fortifiez-vous;

14. que toutes vos œuvres soient faites avec amour.

l'Introd., p. 117, 4°. — *Usque ad Pentecosten*. C.-à-d., environ deux mois encore. — Cette prolongation de séjour est aussitôt motivée: *Ostium enim...* (vers. 9). Cette métaphore marque des facilités extérieures très favorables pour prêcher l'évangile avec fruit. Cf. Act. xiv, 26; II Cor. II, 12; Col. iv, 3. Au lieu de *evidens*, le grec a l'épithète *ἐπεργής*, efficace. — *Et adversarii...* Car l'opposition ne fera jamais défaut à la prédication évangélique, même dans les circonstances où elle est le plus favorablement reçue. C'était le cas à Ephèse sous ce double rapport, comme on le voit par le chap. xix des Actes.

3° Quelques recommandations et exhortations. XVI, 10-18.

10-11. Timothée. — *Si... venerit...* D'après IV, 17, saint Paul avait envoyé à Corinthe ce disciple de prédilection pour qu'il travaillât à pacifier les esprits; mais Timothée, accompagné d'Éraste, était d'abord parti pour la Macédoine (cf. Act. xix, 22). Il était donc possible qu'il n'arrivât pas avant son maître, et c'est en partie pour cela que l'apôtre s'était pressé d'écrire cette lettre, ayant appris que la situation s'était encore aggravée. — *Ut sine timore...* Timothée était alors très jeune, puisque, plusieurs années après, Paul lui parlait encore de sa jeunesse (cf. I Tim. iv, 12). Cette circonstance et le rôle délicat qui lui avait été confié pouvaient l'intimider en face des factions orgueilleuses de Corinthe. — *Opus enim...* Raison pour laquelle on devait le traiter avec prévenance et respect: il était, tout aussi bien que saint Paul, l'ouvrier de Dieu et de l'évangile. — *Ne quis... spernat* (vers. 11). Le grec signifie à la lettre: traiter comme un néant. — *Deducite*. Comme au vers. 6^b: Conduisez-le en avant. — Il est probable que les mots *cum fratribus* désignent Éraste et

d'autres compagnons, que Paul avait associés à Timothée pour sa délicate mission. Le sens est donc: Je l'attends, ainsi que les frères envoyés avec lui. Moins bien, selon d'autres: Nous l'attendons, moi et les frères (c.-à-d., les chrétiens de Corinthe mentionnés plus bas, vers. 15 et ss.).

12. Apollos. — *De Apollo...* Voyez I, 12 et le commentaire. — *Utique non voluntas...* Très énergiquement dans le grec: Ce n'était absolument pas sa volonté. On conçoit qu'Apollos, dont le nom servait, quoique malgré lui, de drapeau à l'une des factions chrétiennes de Corinthe, ne voulût pas aller dans cette ville en ce moment (*ut nunc...*). D'autre part, saint Paul tenait à dégager sa responsabilité de ce côté, de crainte que les partisans d'Apollos ne l'accusassent lui-même d'avoir mis obstacle à sa visite; de là son assertion énergique: *multum rogavi...* — *Cum fratribus*. C.-à-d. avec Stéphanas, Fortunatus et Achaïcus, qui se disposaient à rentrer bientôt à Corinthe. Voyez les vers. 15 et ss. — *Cum ei vacuum...* D'après le grec: Lorsqu'il trouvera le moment convenable.

13-14. Quelques recommandations d'ordre général. — Elles sont brèves, pressantes et s'adressent à tous les chrétiens de Corinthe. En cinq traits rapides, l'apôtre résume presque toute la vie chrétienne. Cette exhortation soudaine lui fut sans doute inspirée par la mention d'Apollos, qui lui rappelait le triste état de la communauté corinthienne. Les quatre premières expressions sont empruntées à la situation « d'une armée toute préparée au combat ». La dernière, *omnia... in caritate...*, va directement contre l'esprit de schisme, qui exerçait à Corinthe une influence si funeste.

15-18. Stéphanas, Fortunatus et Achaïcus. — *Obsecro autem...* La construction de la phrase

15. Une prière *encore*, frères. Vous savez que les familles de Stéphanas, de Fortunat et d'Achaïcus sont les prémices de l'Achaïe, et qu'ils se sont consacrés eux-mêmes au service des saints;

16. ayez de la déférence pour de telles personnes, et pour tous ceux qui agissent et travaillent avec elles.

17. Je me réjouis de la présence de Stéphanas, de Fortunat et d'Achaïcus, parce qu'ils ont suppléé à ce que vous ne pouviez faire par vous-mêmes;

18. car ils ont consolé mon esprit et le vôtre. Sachez donc apprécier de tels hommes.

19. Les Églises d'Asie vous saluent. Aquila et Priscille, chez qui je demeure, vous saluent beaucoup dans le Seigneur, avec l'Église qui est dans leur maison.

20. Tous les frères vous saluent. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser.

15. Obsecro autem vos, fratres, nostis domum Stephanæ, et Fortunati, et Achaici, quoniam sunt primitiæ Achaïæ, et in ministerium sanctorum ordinaverunt seipso;

16. ut et vos subditi sitis ejusmodi, et omni cooperanti et laboranti.

17. Gaudeo autem in presentia Stephanæ, et Fortunati, et Achaici, quoniam id quod vobis deerat ipsi suppleverunt;

18. refecerunt enim et meum spiritum, et vestrum. Cognoscite ergo qui hujusmodi sunt.

19. Salutant vos ecclesiæ Asiæ. Salutant vos in Domino multum Aquila et Priscilla, cum domestica sua ecclesia, apud quos et hospitor.

20. Salutant vos omnes fratres. Salutate invicem in osculo sancto.

est assez irrégulière. Le mieux est de regarder les mots *nostis... seipso*, c.-à-d. le vers. 15 presque tout entier, comme une parenthèse, et de rattacher le vers. 16 directement à « Obsecro... vos » : Je vous exhorte... à être soumis... — *Domum* (ici, la famille) *Stephanæ*. Il est généralement admis que les mots *et Fortunati, et Achaici* ne sont pas authentiques en cet endroit, mais seulement au vers. 17, car ils manquent dans la plupart des manuscrits grecs. — *Quoniam*... L'apôtre signale deux motifs pour lesquels Stéphanas et sa maison étaient particulièrement dignes de respect. D'abord ils étaient, en ce qui concerne le christianisme, *primitiæ Achaïæ*; ce qui signifie qu'ils avaient les premiers adopté la foi dans cette province. Comp. I, 16, où Paul a dit qu'il avait lui-même baptisé cette famille privilégiée. — Second motif : *et in ministerium*... Le service des saints, auquel Stéphanas et les siens s'étaient consacrés d'une manière toute spontanée (c'est le sens de la formule *ordinaverunt seipso*) consistait sans doute dans le soin des pauvres et des malades, et en d'autres œuvres analogues de bienfaisance. — *Et vos subditi*... (vers. 16). Il ne s'agit pas ici d'une soumission officielle, mais d'une subordination d'ordre moral, puisque Stéphanas n'exerçait pas de fonctions ecclésiastiques proprement dites. — *Et omni cooperanti*... L'apôtre exprime le désir que l'obéissance soit également pratiquée envers tous ceux qui se feraient les collaborateurs de cette sainte famille, pour le plus grand bien de l'Église. De ce nombre étaient Fortunatus et Achaïcus, qui reçoivent nommément leur part de louange : *Gaudeo autem*... (vers. 17). On croit assez généralement qu'ils avaient été délégués avec Stéphanas par les Corinthiens, pour apporter à saint Paul la lettre mentionnée ci-

dessus (voyez VII, 1 et les notes), et qu'ils furent chargés par lui d'emporter celle dont nous achevons l'étude. — *Id quod... deerat*. Dans le grec, à la lettre : Votre manque; c.-à-d. votre absence. La présence des délégués avait donc comblé en partie le vide que l'apôtre ressentait de l'absence de ses chers Corinthiens. La leçon de la Vulgate semblerait contenir un reproche : Ils ont suppléé à ce qui manquait de votre part, c.-à-d., à ce que vous deviez faire pour moi et que vous n'avez pas fait. Mais tel n'est certainement pas le sens. — *Refecerunt enim*... (vers. 18). Dans le grec : Ils ont reposé mon esprit. — *Et vestrum*. En effet, les trois délégués avaient éprouvé eux-mêmes un vrai bonheur à revoir Paul et à s'entretenir affectueusement avec lui; or la communauté tout entière était censée partager leur joie. — *Cognoscite*... Les connaître, cela veut dire ici : les apprécier et les honorer suivant leur valeur. — *Qui hujusmodi*... Dans le grec : De tels hommes.

4° Salutations diverses. XVI, 19-24.

19-20. En premier lieu, vers. 19^a, celle des chrétiens fondées par Paul lui-même, ou sous sa direction, dans la province proconsulaire d'Asie : *ecclesiæ Asiæ*. Cf. Act. xix, 10. — Ensuite, vers. 19^b, celle, particulièrement intense (*multum, πολλά*), des saints époux *Aquila et Priscilla*, si étroitement liés à l'apôtre, et qui n'avaient pas peu contribué à la fondation de l'Église de Corinthe. Cf. Act. xviii, 1 et ss., 26 et ss.; Rom. xvi, 3 et ss. Ils étaient actuellement à Éphèse avec saint Paul (cf. Act. xviii, 18-19), et leur maison, comme plus tard à Rome, servait de local aux assemblées religieuses : *cum domestica*... Voyez Rom. xvi, 5 et les notes. — Les mots *in Domino* donnent un caractère religieux à cette salutation. — Le trait *apud quos*...

21. *Salutatio mea manu Pauli.*

22. Si quis non amat Dominum nostrum Jesum Christum, sit anathema; Maran Atha.

23. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.

24. Caritas mea cum omnibus vobis in Christo Jesu. Amen.

21. Je vous salue de ma propre main, moi Paul.

22. Si quelqu'un n'aime pas notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème; Maran atha.

23. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous.

24. Mon amour est avec vous tous dans le Christ Jésus. Amen.

hospitor est omis dans la plupart des manuscrits grecs et des versions. Il n'est probablement pas authentique. — En troisième lieu vient la salutation générale de tous les chrétiens d'Éphèse : *omnes fratres*, vers. 20^a. — Paul invite enfin les fidèles de Corinthe à se saluer mutuellement *in osculo sancto*. Sur cet usage, voyez Rom. xvi, 16 et le commentaire; I Petr. v, 4, etc.

21-24. Salutation de l'apôtre lui-même, servant de conclusion. — *Mea manu*. Tout ce qui précède avait été dicté par l'auteur à un secrétaire (voyez Rom. xvi, 22 et les notes). — *Pauli* représente évidemment sa signature, qui garantissait l'authenticité de l'épître. — Il y ajoute, « en guise de sceau », deux paroles très brèves, mais très significatives. La première, *Si quis non...* (vers. 22), ne révèle pas seulement tout son amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ; elle contient en outre une menace tacite pour ceux des fidèles de Corinthe que le manque d'affection envers le divin Maître avait entraînés dans les graves abus qu'a signalés le corps de l'épître. L'équivalent grec du latin *amat* est *φιλέω*, qui dénote un amour plus familier, plus tendre, que le verbe *ἀγαπάω*. Comp. Joan. xxi, 15 et ss. Sur la signification du mot *anathema*,

voyez les notes de XII, 3 et de Rom. ix, 3. — La seconde parole, *Maran atha*, correspond, d'après l'opinion la plus vraisemblable, à deux mots araméens, dont le premier signifie : Notre-Seigneur, et le second : est venu (avec le sens du présent : Notre-Seigneur vient). Dans ce cas, l'apôtre insinuerait par cette formule que l'anathème qu'il vient de prononcer se réalisera infailliblement au retour de Jésus-Christ sur la terre. Quelques orientalistes contemporains coupent autrement les deux mots : *Marana tha*; Notre-Seigneur, viens! Ce serait alors un appel tout semblable à celui que nous lisons dans l'Apoc., xxii, 20 : « Veni, Domine Jesu. » Quant à l'emploi de la langue araméenne, il n'est pas plus surprenant pour cette expression, employée dans l'ancienne liturgie, que les mots Amen, Hosanna, etc. Voyez la *Didaché*, 10. — *Gratia Domini...* (vers. 23). Pour conclure, un souhait semblable à ceux de Rom. xvi, 24, de II Cor. xiii, 14 et de Gal. vi, 18, avec l'assurance de la paternelle affection de l'auteur (*caritas mea...*, vers. 24). — *In Christo...* : car Jésus-Christ est le vrai fondement de la charité qui unit entre eux tous les chrétiens.

